



ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
QUATORZIÈME LÉGISLATURE

RAPPORT D'INFORMATION

*présenté à la suite d'une mission effectuée en Chine
du 18 au 22 novembre 2013*

*pour la quatrième session de la
Grande Commission interparlementaire France-Chine (1)*

et

*à la suite des réunions organisées
pour les troisième, quatrième et cinquième sessions de la
Grande Commission interparlementaire France-Chine
en France, le 28 novembre 2012,
en Chine, le 22 novembre 2013,
et en France, le 14 mai 2014.*

(2)

(1) Cette délégation était composée de M. Jean-Marie Le Guen, Président, M. Bernard Accoyer, Mme Sylviane Bulteau, MM. Michel Herbillon, Bruno Le Roux et Thierry Mariani, députés.

(2) Les délégations françaises à la Grande Commission France-Chine étaient présidées en 2012 et 2013 par M. Jean-Marie Le Guen et en 2014 par M. Bruno Le Roux.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
I.– LA NOUVELLE ÉQUIPE DIRIGEANTE CHINOISE ET LA 12^{ÈME} ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE	7
A. LA NOUVELLE ÉQUIPE DIRIGEANTE DU PARTI COMMUNISTE CHINOIS	7
B. LA 12 ^{ÈME} ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE	9
1. L'élection des députés	9
2. L'élection des dirigeants de l'État et de l'Assemblée	11
C. LE PLAN DE RÉFORMES ARRÊTÉ PAR LE 3 ^{ÈME} PLÉNUM DU 18 ^{ÈME} CONGRÈS DU PARTI COMMUNISTE CHINOIS	13
II.– LES 3^{ÈME}, 4^{ÈME} ET 5^{ÈME} SESSIONS DE LA GRANDE COMMISSION FRANCE–CHINE	19
A. COMPTE RENDU DE LA TROISIÈME SESSION – PARIS – 28 NOVEMBRE 2012	21
B. COMPTE RENDU DE LA QUATRIÈME SESSION – PÉKIN – 22 NOVEMBRE 2013	49
C. COMPTES RENDUS DES ENTRETIENS DE LA DÉLÉGATION EN CHINE EN NOVEMBRE 2013	61
1. Chongqing, mardi 19 novembre 2013, 9h30 – Commission de la protection de l'environnement de la municipalité autonome de Chongqing	61
2. Chongqing, mardi 19 novembre 2013, 10h45 – Commission de l'habitation et du développement urbain et rural de la municipalité autonome de Chongqing	64
3. Chongqing, mardi 19 novembre 2013, 11h30 – Entretien avec M. TAN Qiwei, directeur général adjoint du Comité permanent de l'Assemblée populaire de Chongqing	65

4. Chongqing, mardi 19 novembre 2013, 14h30 – Visite du centre de contrôle du métro de Chongqing	68
5. Chongqing, mardi 19 novembre 2013, 16h30 – Entretien avec M. WENG Jieming, vice-maire de Chongqing	69
6. Chongqing, mercredi 20 novembre 2013, 9h15 – Visite du musée de l'urbanisme de la municipalité autonome de Chongqing	72
7. Chongqing, mercredi 20 novembre 2013, 11h00 – Visite de Chongqing Jinshan Science & Technology Group	73
8. Pékin, jeudi 21 novembre 2013, 15h30 – Entretien avec M. LI Jinjun, vice-ministre du département de liaison internationale du Comité permanent du Parti communiste chinois	73
9. Pékin, vendredi 22 novembre 2013, 12h00 – Entretien avec M. CHEN Zhu, vice-président de l'Assemblée populaire nationale	78
10. Pékin, vendredi 22 novembre 2013, 14h30 – Entretien avec M. SUN Zhigang, vice-ministre de la santé, vice-président de la Commission nationale de la santé publique et du planning familial	82
D. COMPTE RENDU DE LA CINQUIÈME SESSION – PARIS – 14 MAI 2014	87
Discours de M. Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale, prononcé à l'occasion de la réception offerte à l'Hôtel de Lassay en l'honneur de la délégation parlementaire chinoise, le 14 mai 2014	114
ANNEXES	117
PROGRAMME DU SÉJOUR DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À LA QUATRIÈME SESSION DE LA GRANDE COMMISSION FRANCE-CHINE TENUE EN CHINE EN 2013	119
LES 60 MESURES DE RÉFORME ADOPTÉES PAR LE 3 ^E PLÉNUM DU XVIII ^{ÈME} COMITÉ CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE CHINOIS, LE 12 NOVEMBRE 2013	121
MEMORANDUM D'ENTENTE ENTRE L'ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE ET L'ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE CHINOISE SUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ÉCHANGES RÉGULIERS	155

INTRODUCTION

Les relations entre la France et la République populaire de Chine s'inscrivent dans un partenariat global depuis la déclaration conjointe pour un partenariat global signée à Pékin le 16 mai 1997 par les présidents Jacques Chirac et Jiang Zemin. Ce partenariat global stratégique a été élargi et renforcé par la déclaration conjointe signée par les présidents Jacques Chirac et Hu Jintao à Paris le 27 janvier 2004, à l'occasion du quarantième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la République populaire de Chine, afin de servir de cadre à toutes les composantes de la relation franco-chinoise : le dialogue politique et stratégique, la coopération en matière de défense et de diplomatie, la coopération culturelle, scientifique et technique, les échanges économiques et commerciaux.

Les assemblées parlementaires française et chinoise ont souhaité donner une dimension parlementaire à ce partenariat global en mettant en place un mécanisme d'échanges réguliers entre les députés français (le Sénat a également mis en place un mécanisme comparable) et les députés chinois. C'est le 22 avril 2009, à l'occasion d'un voyage officiel en Chine, que cette volonté a été formalisée par la signature, par M. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, et son homologue M. Wu Bangguo, président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, d'un mémorandum d'entente entre nos deux assemblées. Ce mémorandum, dont le texte est reproduit en annexe du présent rapport, vise à mettre en place un mécanisme d'échanges parlementaires réguliers reposant sur une Grande Commission France-Chine appelée à se réunir chaque année alternativement en France et en Chine sur un ordre du jour prédéterminé. La première réunion de cette Grande Commission s'est tenue à Paris le 8 juillet 2010, à l'occasion de la visite officielle effectuée par M. Wu Bangguo en France, à l'invitation de M. Bernard Accoyer.

Afin d'assurer la publicité des débats de la Grande Commission, le présent rapport publie un compte rendu analytique des réunions et entretiens auxquels a participé la délégation parlementaire française lors des 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} sessions de la Grande Commission en 2012, 2013 et 2014. Les comptes rendus des 1^{ère} et 2^{ème} sessions avaient fait l'objet d'un rapport de M. Michel Herbillon, président du groupe d'amitié France-Chine sous la XIII^e législature, publié en février 2012 (DIAN 31/2012).

Le présent rapport actualise, en outre, les informations relatives à l'Assemblée populaire nationale contenues dans le rapport précité de M. Michel Herbillon publié en février 2012, depuis le renouvellement de l'équipe dirigeante du Parti communiste chinois en novembre 2012 et la mise en place de la 12^{ème} Assemblée populaire nationale en mars 2013.

I.- LA NOUVELLE ÉQUIPE DIRIGEANTE CHINOISE ET LA 12^{ÈME} ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE

A. LA NOUVELLE ÉQUIPE DIRIGEANTE DU PARTI COMMUNISTE CHINOIS

La réunion du 18^e Congrès du Parti communiste chinois (PCC) a donné lieu au renouvellement complet de l'équipe dirigeante chinoise. L'article 1^{er} de la Constitution de 1982 dispose que l'État socialiste est dirigé par la classe ouvrière et fondé sur l'alliance entre ouvriers et paysans. Dès lors que le PCC a pour vocation de représenter l'ensemble de la classe ouvrière et de la paysannerie, un rôle dirigeant de toutes les institutions politiques, économiques, sociales, militaires et culturelles lui est confié au travers de ses représentants, même si la Constitution ne donne au parti ni à ses organes aucun pouvoir dans le fonctionnement des institutions.

La nouvelle équipe dirigeante a été élue par les 2 270 délégués du 18^e Congrès. Ces délégués ont eux-mêmes été élus, de façon indirecte selon un processus de désignation en cascade « *du bas vers le haut et du haut vers le bas* », par les 82,6 millions d'adhérents du parti sous le contrôle des organes supérieurs du parti. À cette fin, le pays est divisé en 40 unités électorales appelées à élire un nombre de délégués fonction du nombre d'adhérents et d'organisations du parti recensés dans la circonscription. Les délégués doivent représenter la diversité des métiers et des professions : pour le 18^e Congrès, 32 % des délégués devaient représenter les forces productrices et 68 % les cadres dirigeants (contre respectivement 30 % et 70 % lors du 17^e Congrès). Les ouvriers de l'industrie et des services devaient représenter au moins 10 % des délégués d'une province, région autonome ou municipalité. Chaque cellule du PCC a été appelée à recommander et présenter des candidats. Le comité du district ou de la municipalité était chargé de sélectionner les candidats d'après les opinions émises par les organisations du parti. Lors d'une réunion plénière du comité permanent du comité central du parti, une liste de délégués a été arrêtée. Une commission de vérification des pouvoirs du Congrès a été chargée d'examiner la conformité des élections et des candidatures. Par ailleurs, le Comité central du PCC a désigné des délégués spéciaux qui sont essentiellement des anciens dirigeants du PCC. Ce processus prend, à chaque renouvellement, un an et demi à deux ans.

Les 2 270 délégués du Congrès ont élu les **204** membres permanents (et 167 suppléants) du **Comité central** du PCC. Le Comité central a lui-même élu les **25** membres du **Bureau politique** du PCC, qui ont élu les **7** membres du **Comité permanent** du Bureau politique du Comité central, dont son secrétaire général. Le 14 novembre 2012, ont ainsi été élus (dans l'ordre de préséance) M. Xi Jinping, secrétaire général, et MM. Li Keqiang, Zhang Dejiang, Yu Zhengsheng, Liu Yunshan, Wang Qishan et Zhang Gaoli, membres du Comité permanent. Les 18 autres membres du Bureau politique sont MM. Ma Kai, Wang Huning, Mme Liu Yandong, MM. Liu Qibao, Xu Qiliang, Mme Sun Chunlan,

MM. Sun Zhengcai, Li Jianguo, Li Yuanchao, Wang Yang, Zhang Chunxian, Fan Changlong, Meng Jianzhu, Zhao Leji, Hu Chunhua, Li Zhangshu, Guo Jinlong et Han Zheng. Par ailleurs, M. Xi Jinping a immédiatement été désigné président de la Commission militaire centrale du PCC alors que son prédécesseur M. Hu Jintao avait attendu près de deux ans (septembre 2004) pour prendre la succession de M. Jiang Zemin à cette présidence.

Une longue période d'intérim s'est alors ouverte jusqu'à l'ouverture de la première session de la 12^{ème} Assemblée populaire nationale (APN) chargée d'élire le Président de la République et les membres du Conseil des affaires d'État ⁽¹⁾, de la Cour populaire suprême et du Parquet populaire suprême.

Le 18^{ème} Comité central du PCC a adopté, le 28 février 2013, une liste de candidats pour ces plus hautes fonctions de l'État lors de la séance de clôture de sa deuxième session plénière. Cette liste a été soumise au présidium de la première session annuelle de la 12^{ème} APN avant son ouverture fixée au 5 mars. Le Comité central du PCC a également adopté une liste de candidats pour les plus hauts postes au sein du Comité national de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC), liste également soumise au présidium de la première session du 12^{ème} Comité national de la CCPPC débutant le 3 mars.

Parallèlement, le Comité central du PCC a adopté un « plan de restructuration institutionnelle et de transformation fonctionnelle du Conseil des Affaires d'État » (dénomination constitutionnelle du Gouvernement chinois). Ce plan a été adopté par la 12^{ème} APN et s'est traduit par une modification des structures ministérielles pour créer des « super ministères ». Parmi les réformes les plus notables, figurent, d'une part, la fusion du ministère de la santé et de la Commission de la planification familiale ⁽²⁾ (sous l'autorité de Mme Li Bin, nommée ministre de la santé et présidente de la Commission nationale de la santé et du planning familial) et le transfert à la Commission nationale pour le développement et la réforme (chargée de la planification économique et sociale) de la politique démographique du pays, en vue d'une réorientation de la politique de l'enfant unique, et, d'autre part, l'absorption du ministère des chemins de fer par le ministère des transports.

(1) Le Conseil des affaires d'État est l'organe administratif gouvernemental de la République. Son Comité permanent comprend le Premier ministre, les quatre vice-premiers ministres, cinq conseillers des affaires de l'État et son secrétaire général. Le Conseil des affaires d'État siège une fois par mois. Son Comité permanent se réunit deux fois par semaine. Chaque vice-premier ministre supervise un ensemble de domaines de l'administration. Un conseiller est chargé de tâches assignées par le Premier ministre.

(2) Administration employant environ un demi-million de fonctionnaires et ayant rang de ministère depuis 1980.

B. LA 12^{ÈME} ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE

1. L'élection des députés

Le rapport d'information de M. Michel Herbillon publié en février 2012 (DIAN 31/2012) a présenté le système électoral chinois (pages 17 s.). Des résolutions de mars 2012 de la 11^{ème} Assemblée populaire nationale (APN) et d'avril 2012 du Comité permanent de l'APN ont réparti le plafond des 3000 députés pour l'élection de la 12^{ème} APN entre les 35 unités électorales prévues par la loi, auxquelles s'ajoutent les députés nommés directement par le Comité permanent de l'APN.

RÉPARTITION DU PLAFOND LÉGAL DE 3000 DÉPUTÉS POUR LA 12^{ème} APN

Shandong	162	Guangxi Zhuang	85	Mongolie intérieure	53
Henan	159	Heilongjiang	84	Shanghai	50
Guangdong	151	Zhejiang	84	Gansu	49
Jiangsu	138	Jiangxi	76	Pékin	42
Sichuan	137	Guizhou	66	Hong Kong	36
Hubei	108	Shaanxi	65	Tianjin	33
Hebei	116	Fujian	62	Hainan	21
Hunan	110	Shanxi	61	Qinghai	18
Anhui	104	Jilin	58	Ningxia Hui	18
Liaoning	94	Xingjiang	56	Tibet	17
Yunnan	87	Chongqing	55	Macao	12
Élection au sein de l'Armée populaire de libération	265 (1)	Taiwan	13	Nomination par le Comité permanent de l'APN	255

Des députés représentant les Chinois expatriés revenus en Chine sont également élus parmi ces 3000 députés. Ils sont au nombre de 35.

L'élection des députés par les grands électeurs s'est déroulée en décembre 2012 et janvier 2013.

Le système électoral n'a changé que sur un point, capital, par rapport à l'élection de la 11^{ème} APN : le nombre de personnes représentées par un député élu dans les régions rurales est désormais égal à celui des personnes représentées par un député élu dans les zones urbaines ; auparavant, le ratio entre ces deux corps électoraux était de un pour quatre : 800 000 électeurs votaient pour un député rural contre 220 000 électeurs pour un député urbain. Entre 1950 et 1990, le ratio était même de un pour huit. Le ratio général de un député pour 670 000 habitants a été retenu pour la répartition des sièges de la 12^{ème} APN. Toutefois, le nombre de

(1) 78 députés sont des officiers, des soldats ou des techniciens professionnels affectés à des unités de base (catégorie en augmentation de 3,4 points de pourcentage par rapport à la 11^e APN).

députés élus à Hong-Kong et Macao n'a pas été modifié par rapport à la 11^e APN ⁽¹⁾.

Cette évolution, introduite en 2010 dans la loi électorale du 1^{er} juillet 1979, traduit la parité désormais atteinte par les populations citadines et rurales en Chine. Cette réforme n'a toutefois pas bouleversé le nombre de représentants élus dans chacune des régions chinoises et donc leur hiérarchie, à l'exception de Shanghai (5 députés en moins) et Pékin (4 députés en moins). Même avec 6 députés en moins, le Shandong reste la région la mieux représentée.

Conformément au principe d'égalité entre les groupes ethniques composant la population chinoise prévu par la Constitution et la loi électorale, le Comité permanent de la 11^{ème} APN a réservé des sièges pour chaque groupe ethnique afin de s'assurer que chacune des 55 ethnies minoritaires officiellement recensées dispose d'au moins un représentant à la 12^{ème} APN. Les quotas de députés par minorités ethniques pour la 12^{ème} APN ont été fixés comme suit.

1.	Mongol : 24	12.	Yao : 6	23.	Lagu : 1	34.	Sala : 1	45.	Deang : 1
2.	Hui : 37	13.	Bai : 4	24.	Shui : 1	35.	Maonan : 1	46.	Paoan : 1
3.	Tibétain : 26	14.	Tuja : 15	25.	Dongxiang : 1	36.	Qilao : 1	47.	Yugu : 1
4.	Ouïghour : 22	15.	Hani : 4	26.	Naxi : 1	37.	Xibo : 1	48.	Jing : 1
5.	Miao : 21	16.	Kazakh : 5	27.	Jingpo : 1	38.	Achang : 1	49.	Tatar : 1
6.	Yi : 20	17.	Dai : 5	28.	Kirgiz : 1	39.	Pumi : 1	50.	Dulong : 1
7.	Zhuang : 44	18.	Li : 5	29.	Tu : 1	40.	Tadjik : 1	51.	Elunchun : 1
8.	Buyi : 7	19.	Lisu : 2	30.	Daur : 1	41.	Nu : 1	52.	Hezhe : 1
9.	Coréen : 9	20.	Wa : 1	31.	Molao : 1	42.	Uzbek : 1	53.	Mengba : 1
10.	Man : 20	21.	Se : 2	32.	Qiang : 1	43.	Russe : 1	54.	Keba : 1
11.	Dong : 6	22.	Gaoshan : 2	33.	Bulang : 1	44.	Evenk : 1	55.	Jino : 1

Un rapport sur les candidats élus a été soumis au Comité permanent de la 11^{ème} APN, lors de sa dernière session de février 2013 afin qu'il vérifie la régularité des élections et la conformité des qualifications des candidats au regard de la loi et de la Constitution. Le 27 février 2013, le Comité permanent a publié la liste finale des 2 987 membres de la 12^{ème} APN.

Le Comité permanent de l'APN a publié les statistiques suivantes sur les **2 987 députés** de la 12^{ème} APN :

– Le nombre de **travailleurs migrants** élus députés a singulièrement augmenté : 401 ouvriers et agriculteurs, y compris d'anciens paysans devenus travailleurs migrants ;

– Les **ouvriers** et les **agriculteurs** représentent 13,42 % des députés, leur nombre étant en hausse de 5,18 % par rapport à la 11^{ème} APN ;

– 2 185 députés sont membres du **parti communiste** et 802 d'autres partis et groupements, contre respectivement 2 099 et 888 sous la 11^{ème} APN ;

(1) Plus de 1 800 personnes à Hong-Kong et plus de 380 personnes à Macao ont satisfait les conditions requises pour devenir membres des conseils électoraux des députés de la 12^{ème} APN.

– les 7 membres du Comité permanent du Bureau politique du Comité central du PCC ont été élus députés ;

– le **plus jeune** des députés, Mme Chen Ruolin, médaille d'or de plongeon synchronisé à 10 mètres aux Jeux olympiques de Londres de 2012, est né en décembre 1992 ; deux députés sont nés dans les années 1990 ⁽¹⁾ et 74 dans les années 1980 ;

– **699 femmes** ont été élues députées, soit 23,4 % de la 12^{ème} APN, contre 21,3 % sous la 11^{ème} APN ;

– 409 députés sont **issus des 55 minorités ethniques**, soit 13,69 % du total des députés. Leur nombre dépasse largement le quota de 320 sièges réservés aux minorités par le Comité permanent. Sous la 11^e PAN, 360 députés étaient issus des minorités ethniques.

COMPOSITION DES ASSEMBLÉES POPULAIRES NATIONALES DEPUIS 1954

Assemblées populaires nationales		Nombre de députés	Nombre de femmes	Proportion de femmes	Nombre de députés issus des minorités	Proportion de minorités
1 ^{ère} APN	1954	1 226	147	12,0 %	178	14,5 %
2 ^e APN	1959	1 226	150	12,2 %	179	14,6 %
3 ^e APN	1964	3 040	542	17,8 %	372	12,2 %
4 ^e APN	1975	2 885	653	22,6 %	270	9,4 %
5 ^e APN	1978	3 497	742	21,2 %	381	10,9 %
6 ^e APN	1983	2 978	632	21,2 %	403	13,5 %
7 ^e APN	1988	2 978	634	21,3 %	445	14,9 %
8 ^e APN	1993	2 978	626	21,0 %	439	14,8 %
9 ^e APN	1998	2 979	650	21,8 %	428	14,4 %
10 ^e APN	2003	2 985	604	20,2 %	414	13,9 %
11 ^e APN	2008	2 987	637	21,3 %	411	13,8 %
12 ^e APN	2013	2 987	699	23,4 %	409	13,7 %

Source : site d'information french.china.org.cn

2. L'élection des dirigeants de l'État et de l'Assemblée

Le 4 mars 2013, la veille de l'ouverture de la première session annuelle de la 12^{ème} APN, les 2 987 députés ont élu les 178 membres du Comité permanent de la 12^{ème} APN (qui comptait 175 membres sous la 11^{ème} APN).

Le 14 mars, veille de la clôture de la session, ont été élus le Président de la République, M. Xi Jinping (à l'unanimité moins une voix contre et deux abstentions), et les membres du Présidium de l'APN, dont le président du Comité permanent, M. Zhang Dejiang. Le jour de la clôture de la session, les membres du Conseil des affaires d'État, dont le Premier ministre, ainsi que de la Cour populaire suprême et du Parquet populaire suprême ont été élus.

(1) La seconde cadette est Mme Tie Feiyan, employée de péage routier dans le Yunnan, née en 1992, et surnommée « la plus belle jeune femme née après 1990 », après qu'elle eut sauvé des gens de la noyade et adopté un bébé abandonné.

**CHRONOLOGIE DES MANDATS
DES DIRIGEANTS POLITIQUES NATIONAUX CHINOIS**

Prise de fonction	Secrétaire général du CC du PCC	Président de la République	Premier ministre	Président du Comité permanent de l'APN	
1 ^{er} octobre 1949	Mao Zedong *	Mao Zedong	Zhou Enlai	<i>Absence d'APN</i>	
15 septembre 1954				Liu Shaoqi	
27 avril 1959		Liu Shaoqi		Zhu De	
31 octobre 1968		Dong Biwu			
17 janvier 1975		Zhu De			
4 février 1976				Hua Guofeng	
6 juillet 1976		(vacance du poste)			(vacance du poste **)
7 octobre 1976	Hua Guofeng				
5 mars 1978		Ye Jianying		Ye Jianying	
10 septembre 1980			Zhao Ziyang		
28 juin 1981	Hu Yaobang *				
18 juin 1983		Li Xiannian		Peng Zhen	
16 janvier 1987	Zhao Ziyang				
24 novembre 1987			Li Peng		
8 avril 1988		Yang Shangkun			
13 avril 1988				Wan Li	
23 juin 1989	Jiang Zemin				
27 mars 1993		Jiang Zemin		Qiao Shi	
15 mars 1998				Li Peng	
17 mars 1998			Zhu Rongji		
15 novembre 2002	Hu Jintao				
15 mars 2003		Hu Jintao		Wu Bangguo	
16 mars 2003			Wen Jiabao		
14 novembre 2012	Xi Jinping				
14 mars 2012		Xi Jinping		Zhang Dejiang	
15 mars 2012			Li Keqiang		

* Le poste de président du comité central du parti communiste chinois fut détenu par M. Mao Zedong de 1943 à sa mort le 9 septembre 1976. En 1982, la fonction fut supprimée au profit de celle de secrétaire général du Comité central qui avait été rétablie en 1980 et exercée à compter de cette date par M. Hu Yaobang (la fonction de secrétaire général du Comité central était vacante depuis que M. Deng Xiaoping l'avait exercée de 1956 à 1967).

** Pendant l'intérim, Mme Song Qingling (Soong Ching-ling), Présidente honoraire de la République et membre du Comité permanent de l'APN, a exercé, de fait, la présidence du Comité permanent du 6 juillet 1976 au 15 mars 1978. Mme Song Qingling est la veuve de M. Sun Yat-sen, premier président de la République chinoise.

Source : tableau établi par le secrétariat du groupe d'amitié France-Chine de l'Assemblée nationale.

COMPOSITION DU PRÉSIDIUM DE LA 12^{ème} ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE :

Président : M. Zhang Dejiang

13 vice-présidents : MM. Li Jianguo, Wang Shengjun, Chen Changzhi, Mme Yan Junqi, M. Wang Chen, Mme Shen Yueyue, MM. Ji Bingxuan, Zhang Ping, Qiangba Puncog, Arken Imirbaki, Wan Exiang, Zhang Baowen et Chen Zhu

Secrétaire général : M. Wang Chen (également vice-président)

Comme sous la 11^{ème} APN, les membres du PCC occupent huit des 13 sièges de vice-président, à savoir MM. Li Jianguo, Wang Shengjun, Wang Chen, Mme Shen Yueyue, MM Ji Bingxuan, Zhang Ping, Qiangba Puncog et Arken Imirbaki, tandis que des dirigeants des partis non communistes occupent les cinq autres sièges. MM. Qiangba Puncog et Arken Imirbaki sont originaires de groupes ethniques minoritaires, conformément à une tradition de représentation respectée depuis l'établissement d'une APN en 1954.

C. LE PLAN DE RÉFORMES ARRÊTÉ PAR LE 3^{ÈME} PLÉNUM DU 18^{ÈME} CONGRÈS DU PARTI COMMUNISTE CHINOIS

Du 9 au 12 novembre 2013 s'est tenu à Pékin le 3^{ème} Plénum du XVIII^{ème} Congrès du parti communiste chinois (PCC). Ce Congrès du parti, qui réunit les 376 membres du Comité central, s'est donné pour tâche de définir les orientations stratégiques de la Chine pour la période 2014-2020 en engageant la Chine sur une voie de réformes économiques et sociales radicales afin de transformer le pays dans une mesure comparable aux décisions prises lors du 3^e Plénum du XI^{ème} Congrès de décembre 1978 (réforme et ouverture économique du pays) et du 3^{ème} Plénum du XIV^{ème} Congrès de novembre 1993 (construction d'une économie socialiste de marché).

Le texte adopté le 12 novembre 2013 (*cf.* en annexe du présent rapport) constitue un plan d'ensemble dont les premiers résultats doivent pouvoir, selon le vœu de M. Xi Jinping, être observés en 2020. Ainsi, les soixante mesures de réforme qui articulent ce texte ne visent pas spécifiquement à reprendre des réformes engagées précédemment ni ne cherchent à répondre à des problèmes ponctuels relevant d'affaires courantes. Comme les interlocuteurs de la délégation l'ont souligné, ces mesures sont structurelles et ne peuvent être appréciées que prises dans leur ensemble.

Toutefois, la lecture de ce long texte montre que les verbes principalement utilisés sont « compléter », « parfaire », « progresser » et « renforcer », qui traduisent un signe de continuité par rapport aux réformes engagées par les précédents Plénums du Comité central du PCC, comme le souligne l'expression récurrente d'« approfondissement de la réforme ». Ces 60 points dessinent des axes de réforme et contiennent peu de mesures concrètes immédiatement opérationnelles ; le maître mot est réformer des « systèmes », à charge pour tous les organismes, cadres et membres du PCC, toutes les strates de la société, du gouvernement et des provinces à mettre en œuvre les mesures. Le Congrès appelle d'ailleurs la population à faire preuve des plus grandes initiatives possibles pour parvenir à mettre en place ce programme de réforme globale.

Pour parvenir à ce plan de réformes, 2 300 personnalités du parti et de la société ont été consultées. Chacune a pu librement présenter des propositions. Dans un premier temps, 1 020 propositions ont été retenues. M. Xi Jinping a écarté toutes les propositions susceptibles d'affaiblir le mouvement de réforme.

Les réformes décidées s'accumulent de façon impressionnante, domaine par domaine. Elles touchent tous les aspects du fonctionnement de la société chinoise, chacun pouvant trouver des mesures le concernant directement. Si la volonté du PCC est de mettre en place des réformes tous azimuts, le champ économique paraît prépondérant. L'axe de la réforme économique est de faire du marché le moteur de l'allocation des ressources du pays. Depuis plus de quinze ans, le PIB de la Chine croît chaque année entre 7,5 et 10,5 %, sauf en 2005 (11,3 %), 2006 (12,7 %) et 2007 (14,2 %). Les 60 mesures – en fait, les 60 points contiennent plus de 300 dispositions de réforme – ne visent pas à assurer une forte croissance économique au pays car les autorités chinoises estiment que ce haut niveau de croissance pourrait être conservé sans grand effort grâce aux seuls investissements immobiliers et en infrastructures. Elles visent à structurer le pays en donnant au marché un rôle décisif ou décisionnaire et en permettant à l'État de mieux jouer son rôle, qui n'est pas celui d'un entrepreneur. Selon les termes employés par M. Xi Jinping dans son discours du 15 novembre 2013 présentant les résultats du plénum du Congrès, « *le gouvernement doit maintenir la stabilité macro-économique, offrir des services publics, garantir une concurrence loyale, superviser le marché, assurer l'ordre du marché, promouvoir le développement durable et agir en cas de défaillance du marché* ».

La tonalité économique du plan de réforme est donc libérale – le point 3 du texte adopté le 12 novembre 2013 l'indique sans détour : « *la réforme structurelle économique est au centre de l'approfondissement de la réforme [...] en veillant à ce que le marché exerce une fonction décisive dans l'allocation des ressources et que le gouvernement exerce davantage en toute liberté ses fonctions. Le marché qui décide de l'allocation des ressources est la loi coutumière de l'économie de marché ; pour achever le système d'économie de marché socialiste, nous devons respecter cette loi* ». Les autorités souhaitent ainsi confier au marché, c'est-à-dire à la confrontation de l'offre et de la demande, le soin d'arbitrer les choix d'investissements productifs, d'embauches, de pénétration d'un marché de biens et de services, de dépenses de recherche et développement dans les secteurs marchands. Ces choix économiques devraient être guidés par la seule analyse des forces et des besoins du marché.

Le premier objectif recherché est de rationaliser le fonctionnement de l'économie, en commençant par éliminer les surcapacités de production et les unités de production non rentables. Ainsi, dans la sidérurgie, la demande annuelle chinoise est d'environ 500 millions de tonnes alors que la capacité de production atteint 700 millions de tonnes. Les usines ont cependant été maintenues pour fournir des emplois et des usines sidérurgiques continuent d'être construites grâce à des subventions locales. Ce mécanisme d'investissement devrait être stoppé et, comme l'ont déclaré de hautes autorités avec lesquelles s'est entretenue la délégation, « *ceux qui devront faire faillite, feront faillite* ». L'exemple de la sidérurgie est choisi à dessein par les autorités chinoises car les 86 entreprises du secteur sont très endettées (à plus de 3 000 milliards de yuans, soit plus de 360 milliards d'euros), voire pour certains leaders comme Cosco, Chalco ou China Metallurgical group, sont déficitaires.

De même, les nombreuses entreprises publiques ⁽¹⁾ devraient être restructurées, certaines supprimées ou fusionnées, afin qu'elles fonctionnent selon les lois du marché. Une mesure capitale arrêtée par le 3^e Plénum pour parvenir à cette restructuration est d'ouvrir le capital des entreprises publiques au secteur privé (point 6 du plan), même si certains des 113 groupes industriels majeurs contrôlés par l'État ont déjà introduit une petite fraction de leur capital à la bourse de Shanghai ou de Hong-Kong. Le directeur de la division de réforme des entreprises de la Commission du Conseil d'État pour l'administration et le contrôle des actifs détenus par l'État¹ a annoncé que cette ouverture pourrait se faire à hauteur de 10 ou 15 % du capital. Jusqu'à présent, les investissements privés dans les groupes publics se faisaient au niveau des filiales à l'échelon provincial. D'une façon générale, le but est de recentrer les entreprises publiques sur des objectifs d'intérêt national et de les adapter aux règles de fonctionnement du marché et de la mondialisation de l'économie selon les normes internationales. À titre de contribution à l'intérêt général, il a été annoncé que la part des revenus reversée au budget de l'État passera à 30 % d'ici 2020.

Le 3^e Plénum a également mis l'accent sur la nécessité d'ouvrir davantage l'économie chinoise : ouverture intérieure en supprimant les limitations aux investissements ou prises de participation dans les entreprises et les structures publiques, en permettant aux propriétaires notamment ruraux de tirer profit et d'exploiter librement leurs biens, en libérant l'entrepreneuriat chinois, mais également ouverture sur l'extérieur en posant le principe que tout investissement étranger qui n'est pas explicitement interdit sera autorisé. La Chine entend ainsi s'aligner sur les législations des principaux pays développés qui s'appuient sur des systèmes de « listes négatives » et attirer les capitaux étrangers afin de soutenir, au besoin dans de nouvelles zones franches comme celle mise en place à titre expérimental près de Shanghai, les créations d'activité en Chine : celles-ci risquent de marquer le pas en raison de la réduction de l'avantage compétitif du salarié chinois consécutive au mouvement de revalorisation des salaires et à la mise en place d'une protection sociale à laquelle les entreprises seront appelées à participer.

L'objectif est que la croissance économique chinoise ne soit plus essentiellement tirée par l'exportation et l'investissement mais par la demande intérieure. À ce titre, le PCC prête une attention particulière à la libéralisation et au développement des initiatives privées ainsi qu'au développement urbain. Il constate en effet que la majorité de la richesse est créée dans les zones urbaines, or le taux d'urbanisation n'était que de 52,5 % en 2012 contre 75 % dans les pays

(1) *Les actifs des 117 entreprises publiques chinoises représentaient, fin 2012, une valeur de 44 800 milliards de yuans, soit 5 400 milliards d'euros. En 2008, la Banque mondiale estimait que les 154 000 entreprises publiques chinoises représentaient 3,1 % du nombre total des entreprises chinoises et que la moitié d'entre elles étaient déficitaires. Les 117 sociétés publiques gérées par l'État sont contrôlées par la Commission du Conseil d'État pour l'administration et le contrôle des actifs détenus par l'État (State-owned Assets Supervision and Administration Commission of the State Council, SASAC). Leur liste est consultable en ligne à l'adresse <http://www.sasac.gov.cn/n2963340/n2971121/n4956567/>*

occidentaux. Néanmoins, pour des raisons d'équilibre social, la croissance des plus grandes mégapoles est encadrée, voire freinée, afin de reporter sur leur périphérie et sur les villes de taille moyenne l'afflux de migrants venant des campagnes (officiellement au nombre de 262,6 millions fin 2012).

Au-delà de l'orientation libérale du plan de réforme, les mesures adoptées le 22 novembre 2013 par le XVIII^{ème} Comité central du PCC visent à renforcer l'État de droit. Dans ce sens, une réforme importante a été arrêtée : la séparation des parquets et des autorités politiques locales dans tous les domaines contentieux (civil, commercial et pénal). L'objectif est de mettre fin aux collusions entre les parquets et juges locaux et les autorités municipales, de district ou provinciales et de permettre ainsi aux parquets de prendre des décisions en toute indépendance vis-à-vis des autorités politiques locales.

Parallèlement au rôle de décision économique confié au marché, il est donc mis en avant l'arbitrage social par le droit. Cette prééminence du droit met en exergue la vision égalitaire de la société chinoise souhaitée par le PCC alors que l'augmentation de la richesse s'accompagne d'un écart croissant des revenus et des patrimoines au sein de cette même société. Le principe de légalité tend donc à renforcer l'égalité sociale.

Cette démarche s'accompagne d'une volonté de réduire les écarts de plus en plus profonds entre les parties de la société, entre les villes et les campagnes, entre les paysans et les citoyens, entre la façade maritime et l'intérieur du pays, etc. À ce titre la réforme du *hukou* est un enjeu fondamental.

Les Chinois sont soumis, depuis les années 1950⁽¹⁾, à l'enregistrement familial ou de résidence (*hukou*) qui les classe en résidents urbains ou ruraux et leur impose de détenir un livret d'enregistrement de résidence renseigné en fonction du lieu de naissance et de résidence officielle des parents. À l'origine, il s'agissait d'un mode d'assignation de résidence visant à empêcher ou contenir l'exode rural ou, du moins, à le contrôler. Une migration pour la recherche d'un travail ne modifie pas un *hukou* : il est très difficile pour un migrant rural de transformer son *hukou* rural en *hukou* citadin afin de prendre en compte son nouveau lieu de résidence. Les travailleurs migrants venant des campagnes, les *mingong*, sont, de ce fait, plus limités dans l'exercice de leurs droits politiques du fait de leur éloignement de la résidence qui leur est assignée par leur *hukou*. À la fin 2009, M. Wen Jiabao, Premier ministre, avait annoncé l'élaboration d'un projet de loi assouplissant les restrictions à l'enregistrement de la résidence permanente dans les zones urbaines mais, faute de consensus, la réforme d'ampleur a été abandonnée à l'ouverture de la session de l'APN de mars 2010⁽²⁾

(1) Mais le *hukou* relève d'une très ancienne tradition chinoise puisque les premiers documents d'assignation de résidence remontent aux Royaumes combattants (V^e au III^e siècle avant Jésus-Christ) et que des *hukou* existent à Taïwan.

(2) Paradoxalement, de nombreux détenteurs de *hukou* ruraux ont défendu le système en vigueur qui leur permet de disposer d'une terre dans leur village natal qu'ils peuvent louer à un autre

pour être réduite à une réforme progressive des *hukou* dans les petites et moyennes villes.

Le point 23 des 60 mesures de réforme arrêtées par le 3^e Plénum du XVIII^e Comité central du PCC le 12 novembre 2013 relance la réforme du *hukou*. La démarche se veut progressive : la suppression de la différenciation entre le titre de résidence rural et urbain est décidée pour l'installation dans les petites villes et sa suppression va être organisée pour les migrants s'installant dans les villes moyennes. En revanche, sa suppression pour les paysans migrant dans les grandes villes, qui représentent la masse principale des *migongs*, n'est pas décidée. Ces mesures sont la partie la plus visible de la stratégie globale de traitement du problème des *migongs*, qui vise à éviter l'afflux massif des populations rurales dans les grandes métropoles : ainsi, le PCC veut donner des avantages aux petites et moyennes villes afin d'y attirer les populations, freiner la croissance démographique des grandes agglomérations et surtout de leurs centres villes et fixer au maximum la population rurale dans les villages en lui permettant de tirer profit de ses fermes ou de ses biens (en incitant fortement à la mise en place d'un capitalisme rural), en consolidant les baux ruraux et en étendant les avantages sociaux donnés aux ouvriers et salariés des villes et des industries aux travailleurs ruraux et à leurs familles.

La lecture des 60 mesures de réforme montre la volonté de la nouvelle équipe dirigeante d'agir tous azimuts pour mener à bien la réforme de l'État et de la société. La plupart des annonces constituent des indications d'ordre général. Un Groupe de direction pour l'approfondissement global de la réforme a ainsi été constitué pour assurer la coordination générale de la mise en œuvre des réformes et le suivi de leur progression. Le rôle central et moteur du Parti reste néanmoins affirmé avec force ; mis à part le recentrage du rôle de l'État sur ses fonctions régaliennes et de régulateur social et économique, peu de réformes strictement politiques sont annoncées (renforcer la démocratie consultative et le rôle des membres des assemblées populaires, mieux prendre en compte l'expression des besoins venant de la base).

En dernier lieu, le 3^{ème} Plénum de novembre 2013 a montré la préoccupation grandissante de la Chine pour sa sécurité intérieure et extérieure. Depuis le début des années 2000, la Chine a fortement investi dans la modernisation des équipements de son armée et de sa marine et la sécurisation de ses routes d'approvisionnement extérieur. Parallèlement elle tisse des liens avec ses voisins pour établir des relations de confiance et des partenariats tout en affirmant sa souveraineté sur les anciennes possessions chinoises dans les mers bordant son territoire, ce qui n'est pas sans susciter des inquiétudes, voire des tensions, chez ses voisins du Sud-Est asiatique. Seules les relations avec le Japon, pour des raisons largement liées à la politique intérieure japonaise, restent occasionnellement conflictuelles, nonobstant l'interdépendance économique des

résident villageois ou faire construire pour louer les immeubles bâtis, tout en continuant de travailler en ville.

deux pays. La politique extérieure chinoise est néanmoins dominée par la volonté de préserver une stabilité régionale et la croissance économique, ce que le PCC résume en qualifiant sa politique d'« émergence pacifique » au début des années 2000 et aujourd'hui de « développement pacifique ».

Dans un contexte d'affirmation d'une volonté de défendre les intérêts chinois dans la région et le monde et confronté à des menaces extérieures et intérieures de plus en plus entremêlées ⁽¹⁾, le Comité central du PCC a annoncé la création d'un Conseil de sécurité nationale (point 50) destiné à traiter les problèmes de sécurité dans une perspective globale, tant intérieure qu'extérieure, sur le modèle de la National Security Agency américaine. Le 24 janvier 2014, le Bureau politique du PCC a décidé de confier la direction de ce Conseil au Président de la République Xi Jinping. Le Premier ministre Li Keqiang et le président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale Zhang Dejiang ont été nommés chefs adjoints du Conseil, qui a tenu sa première réunion le 15 avril 2014. À cette occasion, M. Xi Jinping a indiqué que la Chine établirait un système de sécurité nationale couvrant les domaines de la politique, du territoire, de l'armée, de l'économie, de la culture, de la société, des sciences et technologies, de l'information, de l'écologie, du nucléaire et des ressources naturelles.

(1) Dès 2001, l'Organisation de coopération de Shanghai avait été mise en place à l'initiative de la Chine pour regrouper la Chine, la Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan dans leur lutte contre le séparatisme, l'extrémisme religieux et le terrorisme.

II.- LES 3^{EME}, 4^{EME} ET 5^{EME} SESSIONS DE LA GRANDE COMMISSION FRANCE-CHINE

La Grande Commission France-Chine a été créée par le mémorandum d'entente signé par M. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, et M. Wu Bangguo, président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, le 20 avril 2009, à Pékin. Ce mémorandum a mis en place un mécanisme d'échanges réguliers entre les deux assemblées parlementaires, qui repose sur une Grande Commission France-Chine appelée à se réunir annuellement, alternativement en France et en Chine, sur un ordre du jour prédéterminé. La Grande Commission permet de confronter les expériences et les analyses sur des sujets d'intérêt commun aux deux assemblées parlementaires. Les délégations sont composées de députés et de hauts fonctionnaires parlementaires. Le texte de ce mémorandum est reproduit en fin de l'annexe du présent rapport.

Un rapport d'information de M. Michel Herbillion, président du groupe d'amitié sous la XIII^e législature, publié en février 2012 (DIAN 31/2012), a rendu compte des travaux des 1^{ère} et 2^{ème} sessions de la Grande Commission, qui se sont tenues à Paris le 8 juillet 2010 et à Pékin le 18 octobre 2011. Ce rapport a également dressé un rappel historique des relations entre l'Assemblée nationale française et l'Assemblée populaire nationale chinoise depuis le rétablissement des relations diplomatiques entre nos deux pays, annoncé par le Général de Gaulle lors de sa conférence de presse du 27 janvier 1964. Il contient également une analyse de l'organisation des pouvoirs publics chinois et du fonctionnement de l'Assemblée populaire nationale.

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte des travaux des 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} sessions de la Grande Commission qui se sont tenues à Paris le 28 novembre 2012, à Pékin le 19 novembre 2013 et à Paris le 14 mai 2014 ainsi que du déplacement en Chine de la délégation parlementaire du groupe d'amitié du 18 au 22 novembre 2013. Cette délégation était composée des personnes suivantes :

– M. Jean-Marie Le Guen, président du groupe d'amitié, député (SRC) de Paris ;

– M. Bernard Accoyer, vice-président du groupe d'amitié, ancien président de l'Assemblée nationale, député (UMP) de Haute-Savoie ;

– M. Bruno Le Roux, vice-président du groupe d'amitié, ancien président du groupe d'amitié, président du groupe SRC de l'Assemblée nationale, député de Seine-Saint-Denis ;

– M. Michel Herbillion, vice-président du groupe d'amitié, ancien président du groupe d'amitié, député (UMP) du Val-de-Marne ;

– M. Thierry Mariani, député (UMP) représentant les Français établis hors de France (11^{ème} circonscription) ;

– Mme Sylviane Bulteau, députée (SRC) de Vendée ;

– M. Didier Eifermann, conseiller des services, secrétaire administratif du groupe d'amitié.

Les ordres du jour des sessions de la Grande Commission France-Chine ont été les suivants :

– **1^{ère} session** (Paris, 8 juillet 2010) :

– la santé et la protection sociale

– l'environnement et le développement durable

– **2^{ème} session** (Pékin, 18 octobre 2011) :

– la sécurité sociale : assurance maladie et assurance vieillesse

– l'environnement et le développement durable : sécurité nucléaire et coopération nucléaire franco-chinoise

– **3^{ème} session** (Paris, 28 novembre 2012) :

– les politiques culturelles française et chinoise

– le développement et la gestion des métropoles

– **4^{ème} session** (Pékin, 19 novembre 2013) :

– les politiques de santé publique française et chinoise

– le développement pacifique (thème non traité faute de temps disponible)

– **5^{ème} session** (Paris, 14 mai 2014) :

– regard rétrospectif sur les 50 ans des relations diplomatiques et perspectives : synthèse des expériences et promotion de l'amitié des générations

– le soutien aux petites et moyennes entreprises.

A. COMPTE RENDU DE LA TROISIÈME SESSION – PARIS – 28 NOVEMBRE 2012

Ont participé à la troisième session de la Grande Commission :

– pour l'Assemblée nationale française : MM. **Claude BARTOLONE**, président de l'Assemblée nationale, **Jean-Marie LE GUEN**, président du groupe d'amitié France-Chine, **Joël GIRAUD**, **Daniel GOLDBERG**, **Jérôme GUEDJ**, **Michel HERBILLON**, **Thierry MARIANI**, **Patrice MARTIN-LALANDE**, **Marcel ROGEMONT**, députés

– pour l'Assemblée populaire nationale chinoise : M. **NAN Zhenzhong**, président du groupe d'amitié Chine-France, représentant M. **WU Bangguo**, président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, MM. **QI Xuchun** et **YANG Gengyu**, députés, Mme **GAO Jinlu**, directrice générale adjointe des relations internationales de la Commission des affaires étrangères, MM. **YI Li**, administrateur principal à la Commission des affaires étrangères, et **WANG Fei**, secrétaire de M. Nan Zhenzhong.

Ordre du jour de la troisième session de la Grande Commission :

- les politiques culturelles française et chinoise ;
- le développement et la gestion des métropoles.

La séance est ouverte à 9h05.

M. Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale. Messieurs les présidents, Monsieur l'ambassadeur, Chers collègues, Chers amis, Chers amis chinois. J'ai tenu à ouvrir personnellement la troisième session de la Grande Commission France-Chine, avant tout pour affirmer mon attachement et celui de l'Assemblée nationale au dynamisme des échanges bilatéraux que mènent régulièrement les parlementaires de nos deux pays.

La France et la Chine entretiennent des relations anciennes, sincères et variées. Alors que nos pays, nos continents même sont chaque jour plus interdépendants, les responsables politiques – notamment les parlementaires – doivent veiller à nourrir la confiance et la loyauté qui inspirent nos échanges politiques, économiques et culturels, et qui permettent à l'amitié franco-chinoise de s'épanouir dans l'intérêt mutuel de nos peuples.

À ce titre, le mémorandum signé par mon prédécesseur Bernard Accoyer et M. Wu Bangguo, le 20 avril 2009, à Pékin, constitue un outil de travail précieux. Je salue son initiative et remercie les présidents Jean-Marie Le Guen, comme son prédécesseur Michel Herbillon, et Nan Zhenzhong d'animer activement la Grande Commission France-Chine qui en est issue. Soyez assurés que je veillerai avec la même détermination à préserver la fréquence et la densité des relations prévues par cet accord. Et au-delà de ces échanges directs entre les députés, sachez que les services de l'Assemblée nationale, représentés par Mme la Secrétaire générale de l'Assemblée, se tiennent à la disposition de l'Assemblée populaire nationale pour répondre aux demandes d'information et d'études sur toutes questions législatives utiles à vos travaux. Ce fut déjà le cas sur

les questions relatives à la sécurité sociale, qui étaient à l'ordre du jour des deux premières sessions de la Grande Commission : elles ont donné lieu à un échange approfondi d'informations entre nos deux assemblées. Je souhaite que ces liens de coopération interparlementaire se poursuivent et se renforcent. L'Assemblée nationale se réjouit d'ailleurs d'accueillir régulièrement des délégations chinoises de responsables nationaux et provinciaux en visite d'étude dans ses locaux.

La croissance et le développement figurent certes parmi les principales priorités de l'action publique, mais l'économie n'est pas et ne saurait être la mesure de toute chose. Les députés doivent veiller à porter les questions humaines et sociales au cœur de leur réflexion et du débat public.

Cela dit, chacun sait que nos relations commerciales ne sont pas à la hauteur de nos liens politiques. Nous devons notamment renforcer les investissements réciproques de nos petites et moyennes entreprises, encore insuffisamment impliquées dans les échanges bilatéraux. Plus généralement, la vitalité de la relation bilatérale entre nos deux pays se mesure aussi à l'aune des relations entre leurs représentants, et même davantage : elle est le reflet des liens entre les citoyens eux-mêmes – je pense en particulier aux échanges scolaires et universitaires, au développement du tourisme populaire, aux jumelages entre municipalités, à l'enseignement des langues ou encore à l'ensemble de nos échanges culturels.

En ces temps d'incertitudes économiques et d'inquiétudes sociales, il appartient également aux parlementaires de rassurer les citoyens et de les éclairer sur l'action que conduisent les pouvoirs publics pour améliorer leurs conditions de vie. À cet égard, la gestion et le développement des métropoles, l'un des thèmes de travail de notre Grande Commission, est devenu un enjeu capital pour nos pays et pour nos peuples. Les grandes métropoles concentrent en effet les difficultés mais aussi les plus belles réussites de nos sociétés : chaque habitant, chaque famille devrait pouvoir y trouver une chance de s'épanouir ; encore faut-il que les responsables politiques soient en mesure de leur offrir un terrain propice, c'est-à-dire de proposer les offres de logement, de transport, de services publics, d'emploi ou encore d'éducation nécessaires au développement harmonieux des grandes villes modernes, en tenant compte de tous les problèmes liés à la protection de l'environnement. De ce point de vue, la confrontation de nos expériences respectives ne peut qu'être une source d'enrichissement.

Je me réjouis enfin que la culture soit à l'ordre du jour de la Grande Commission, à la demande de nos collègues chinois. Je sais que la Chine a reformulé les axes de sa politique culturelle l'année dernière. Ce sujet tient particulièrement au cœur de nos concitoyens. Des convergences existent entre nos deux pays, qui sont tous deux attachés à la préservation de leurs civilisations millénaires face à une mondialisation trop souvent indifférente aux particularismes culturels. Cela dit, dans un monde de plus en plus marchand, il ne faut pas négliger le fait que la culture est aussi une source de richesse économique. La France dispose, en la matière, d'une expérience exceptionnelle qu'elle est disposée à faire découvrir et partager à nos amis chinois.

Sur tous ces sujets, je vous souhaite donc, chers collègues, de poursuivre, ce matin, le dialogue fécond que vous avez noué lors des deux premières sessions de notre Grande Commission, dont je suivrai attentivement les travaux. J'aurai ensuite le plaisir de vous retrouver au déjeuner que nous partagerons en l'honneur de nos collègues chinois à l'Hôtel de Lassay. Et nous aurons l'occasion de nous revoir dans l'hémicycle, après ce déjeuner, puisque vous assisterez à la séance des questions d'actualité.

À chacun d'entre vous, merci d'être ici en France.

M. Nan Zhenzhong, président du groupe d'amitié Chine-France, représentant M. Wu Bangguo, président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale. Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, M. le président du groupe d'amitié France-Chine, MM. les vice-présidents, MM. les délégués, Mesdames et Messieurs. Je suis très heureux de vous retrouver à Paris. Au nom de la délégation de l'Assemblée populaire nationale, de M. Qi Xuchun, vice-président de la commission des affaires étrangères et de M. Yang Gengyu, membre de la commission de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources, j'aimerais tout d'abord remercier sincèrement M. Bartolone pour sa présence à notre séance d'ouverture. J'aimerais également remercier M. Le Guen, président du groupe d'amitié France-Chine, ainsi que les différents vice-présidents. Notre délégation a apporté une lettre de félicitation du Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, M. Wu Bangguo. Permettez-moi d'abord d'en faire la lecture : *« Monsieur Bartolone, président de l'Assemblée nationale, à l'occasion de cette troisième session de la Grande Commission France-Chine, j'aimerais, au nom de l'Assemblée populaire nationale et en mon nom personnel, féliciter la tenue de cette séance. J'aimerais également saluer M. Bartolone, Président de l'Assemblée nationale, et les différents participants à la réunion. Actuellement, le partenariat stratégique sino-français se développe bien. En juin dernier, le Président Hu Jintao a rencontré le Président Hollande lors du sommet du G20 de Los Cabos au Mexique. La rencontre a abouti à une série de consensus et a donné des orientations claires pour le développement bilatéral à venir. Le renforcement de la coopération sino-française correspond aux intérêts des deux pays et aux intérêts des deux peuples et a une signification importante pour la stabilité, pour la paix et pour le développement du monde. L'Assemblée populaire nationale et l'Assemblée nationale ont ce mécanisme d'échanges parlementaires réguliers qui constitue un élément important de notre relation bilatérale. La Grande Commission France-Chine est aussi un témoignage concret de l'approfondissement de la coopération entre nos deux parlements. Depuis la fondation de cette Grande Commission, nos deux parties ont tenu deux sessions avec succès. Nous avons eu des échanges concernant les politiques de gouvernance, concernant la supervision des générations, etc. Nous avons également discuté des moyens de promouvoir la coopération sino-française et des solutions à apporter aux défis aux niveaux nationaux, régionaux et international. Nous avons une série de consensus. Ces mécanismes d'échanges sont devenus une forme importante pour renforcer la compréhension et la connaissance ainsi que la*

coopération. Ce mécanisme est fort pour élever la qualité de la coopération entre deux organes législatifs. L'Assemblée populaire nationale et l'Assemblée nationale ont une base solide de coopération et d'amitié. Je suis convaincu qu'avec les efforts conjoints le mécanisme d'échanges réguliers va se consolider et les échanges entre les deux organes législatifs vont s'approfondir. L'amitié et la coopération franco-chinoises ont de très belles perspectives. Je souhaite que la troisième session de cette Grande Commission soit couronnée de succès. 9 novembre 2012.»

Chers amis, ayant entendu le discours d'ouverture de M. Bartolone, je partage tout à fait ses idées sur la relation bilatérale franco-chinoise. Je partage également les exigences exposées par M. Bartolone concernant notre réunion. Le 27 janvier 1964, les Gouvernements français et chinois ont décidé d'établir des relations diplomatiques. C'était une percée importante des relations entre la Chine et les pays occidentaux. En tant que premier pays d'Europe occidentale à établir des relations diplomatiques, la France a fait preuve de vision, de courage, d'audace et d'intelligence. Le peuple chinois s'en souvient toujours. Dans un an et deux mois, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de cet événement. Je profite de cette occasion pour sincèrement remercier nos amis français.

Depuis janvier 2004, nos deux pays ont établi un partenariat stratégique global. Le 18 juin 2012, lors d'une rencontre entre les Présidents Hu et Hollande, au sommet du G20 de Los Cabos, une série de consensus a été établie sur le développement de ce partenariat. Afin de pouvoir remplir mon rôle de président du groupe d'amitié Chine-France, j'ai consulté beaucoup de documentations et étudié la signification de ce partenariat stratégique global. J'aimerais présenter le résultat de mon étude. Tout d'abord, partenaire signifie que l'on a les mêmes rêves, que nos deux pays ne sont plus des adversaires mais de bons amis, de bons partenaires confiants, qui ne se trahissent jamais. Deuxièmement, stratégique signifie que nous mettons en œuvre des moyens de pilotage avec une signification prévisible. Établir un partenariat stratégique signifie que nos relations sont basées sur le long terme et non sur un pis-aller. Global signifie, selon *Le Petit Robert*, que l'on inclut tous les aspects d'une question. Le partenariat stratégique global signifie donc que les deux pays doivent renforcer non seulement la confiance politique mais avoir des coopérations pragmatiques dans tous les domaines, commerce, sciences, éducation, culture, énergie, protection de l'environnement. Tout comme le disait M. Bartolone, nos relations de coopération doivent se placer dans tous les domaines. Ainsi, le partenariat stratégique global sino-français se développe selon une orientation claire ; nous avons une longue tâche devant nous.

Les relations entre nos parlements sont un élément important de notre relation bilatérale. Les deux groupes d'amitié sont promoteurs des relations de ce partenariat global. Tous leurs membres doivent devenir de bons amis qui se font confiance et ne se trahissent jamais. L'Assemblée populaire nationale est prête à travailler avec l'Assemblée nationale pour mettre en œuvre les consensus obtenus par nos deux dirigeants et améliorer notre confiance mutuelle afin que notre partenariat s'élève d'un cran.

M. le Président Claude Bartolone quitte la salle.

Les membres des délégations parlementaires française et chinoise et les députés français présents se présentent.

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident, président de la délégation française. Je propose que nous commençons nos débats sans attendre, en entendant notre collègue Marcel Rogemont, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, qui présentera un rapport sur les politiques culturelles françaises.

M. Marcel Rogemont, rapporteur. C'est un grand honneur pour moi d'entamer les travaux de cette troisième session de la Grande Commission France-Chine, sur une thématique qui m'est chère puisque je suis membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation depuis sa création. Ce sujet est aussi au cœur des échanges entre nos deux civilisations et je ne soulignerai jamais assez quelle est la part d'histoire des arts et de la connaissance que vous portez aujourd'hui avec vous, Monsieur le président et chers collègues de l'Assemblée populaire nationale. Ce sujet rassemble, enfin, au-delà des relations diplomatiques formelles, tant les conditions d'accès à la culture et à la connaissance sont un gage de développement de la personne humaine.

Pour nourrir nos débats et nos réflexions croisées sur les politiques culturelles, j'ai choisi de prendre comme angle le rôle de l'État dans ce domaine, en France. En effet, comme vous le savez, ce rôle a été prépondérant dans la définition et la mise en œuvre de politiques publiques nouvelles en matière de culture. Et il s'agit véritablement d'une spécificité française qui se concrétise notamment par l'existence d'un ministère à part entière pour la culture, ce que peu de pays connaissent encore aujourd'hui et que certains souhaitent reprendre.

Néanmoins – ce sera le second point de mon intervention – il y a désormais comme une tension entre cette forte implication de l'État, héritage des débuts de la V^e République il y a 50 ans, et la nécessité de prendre en compte le basculement récent de nombreuses composantes du monde culturel vers des logiques de marché dans un environnement sans frontières. Cette tension oblige l'État à faire évoluer son rôle, mais beaucoup de questions restent encore sans réponses, notamment lorsqu'il s'agit de savoir comment réguler les différents secteurs d'activité en matière de culture.

Je reviens donc sur les fondements du rôle de l'État dans le domaine de la culture.

En premier lieu, il convient de souligner que la forte implication de l'État en la matière se fonde sur une longue tradition française d'accompagnement de la culture.

Nous sommes tout d'abord passés de la promotion du patrimoine à celle de la création artistique. Cette longue tradition, on pourrait la faire remonter à l'Ancien régime, avant notre Révolution de 1789, avec la création d'institutions comme le Collège de France ou l'Académie française. Il s'agissait surtout de

sauvegarder et de faire croître le patrimoine français sur tous les plans : littéraire, linguistique, architectural, artistique. C'est dans cet esprit que la France a été pionnière pour l'intérêt porté aux monuments historiques et à leur restauration, avec des figures comme Prosper Mérimée ou Eugène Viollet-le-Duc.

Au cours du XX^e siècle, on en vint à percevoir la nécessité d'encourager, au-delà de la préservation du patrimoine, la création artistique et l'accès aux œuvres par tous. À la Libération, en 1944, l'État encouragea la décentralisation théâtrale avec les Centres dramatiques nationaux (CDN), le Théâtre national populaire (TNP) à Paris et le festival d'Avignon dont Jean Vilar fut l'acteur emblématique. Il y a eu également la prise en compte de la dimension économique de la culture populaire, en particulier dans le domaine cinématographique. Les accords Blum-Byrnes de 1946 ont ainsi prévu de limiter la proportion de films américains projetés dans les salles françaises. Un Centre national de la cinématographie (CNC) fut, sur cette base, créé, pour gérer les aides à la réalisation de films français financés par une taxe sur les billets de cinéma (1948), les films américains finançant ainsi indirectement la création de films français.

Le ministère des affaires culturelles fut créé en 1959. Ce fut un cap majeur de l'investissement de l'État dans le domaine culturel. Ce pas fut franchi par le général de Gaulle qui confia la responsabilité de ce ministère à André Malraux, célèbre écrivain.

L'idée nouvelle, qui était un peu celle du « génie français », était « *rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français* ». C'est ce qu'on a appelé la démocratisation de la culture, qui passait aussi par la promotion de la création artistique. Et ce, grâce notamment à la mise en place de réseaux de diffusion culturelle et de l'excellence artistique. De nombreuses villes de province ouvrirent des Maisons de la culture, financées pour partie par l'État, pour partie par les collectivités territoriales.

C'est dans cette même préoccupation que s'est constitué le service public de l'audiovisuel, qui était à l'époque en situation de monopole avec l'Office de radiodiffusion-télévision française (ORTF). La loi de 1964 qui a créé l'ORTF lui donnait pour but « *satisfaire les besoins d'information, de culture, d'éducation et de distraction du public* ».

Comment mieux résumer les ambitions d'une politique culturelle ?

Toujours est-il que la France reste un des seuls pays au monde à avoir mis en place une telle administration de la culture par la puissance publique. État et collectivités locales gèrent et administrent de nombreux établissements publics très divers : je pense aux musées, nous en avons 1200 en France, sachant que seuls 33 sont nationaux, ce qui signifie que l'essentiel des musées est géré par des collectivités territoriales. Il existe également des domaines nationaux et des salles de spectacle, de concert ou d'opéra. Ces collectivités et domaines gèrent ou encouragent par des subventions des organismes culturels très variés : cinémas ou salles de théâtre, bibliothèques, médiathèques, associations de pratique ou d'éducation culturelles, conservatoires de musique ou d'art dramatique, etc. Bref,

nous avons une politique culturelle portée à la fois par l'État et les collectivités territoriales ; c'est ensemble que cette politique est soutenue.

J'en viens à l'extension de la culture et la promotion de l'éducation culturelle. J'achèverai mon rapide survol des fondements des politiques culturelles avec la période débutant en 1981 avec le Président de la République François Mitterrand et son ministre Jack Lang. Sous l'impulsion de Jack Lang, le ministère de la culture a, en quelque sorte, gommé la différence entre arts majeurs et mineurs, et a promu autant les arts professionnels et amateurs. L'État a fortement encouragé l'éducation artistique et culturelle. Il a soutenu des projets ambitieux comme le musée du Grand Louvre et sa Pyramide, la Bibliothèque nationale de France, l'Opéra Bastille, la Cité de la musique, etc. Il a donné l'impulsion pour de grandes fêtes culturelles comme la fête de la musique, la fête du cinéma, les journées du patrimoine, le printemps des poètes, etc.

Je voudrais exposer maintenant en quoi le modèle français, que j'ai présenté, est remis en cause par l'industrialisation et la mondialisation et par la numérisation de notre monde, c'est-à-dire par les défis auxquels notre modèle de politiques culturelles est confronté.

Tout d'abord, il faut souligner que les politiques culturelles se trouvent remises en cause par deux grandes mutations du monde de la culture, qui favorisent son basculement dans l'économie de marché : l'industrialisation et la mondialisation.

Comment gérer l'industrialisation du secteur tout en promouvant la création artistique ?

En premier lieu, la « *mutation industrielle* » que connaît une partie du monde culturel à partir des années 1950 pose la question des limites du système de subventions publiques qui s'est renforcé au cours de la même période. En effet, certains produits culturels (cinéma, télévision, disques, livres, etc.) sont désormais diffusés à une telle échelle qu'il apparaît difficile à l'État de maîtriser tous les paramètres de ce qui est une activité économique à part entière, avec des enjeux qui dépassent les objectifs strictement culturels des politiques publiques.

D'autant que ce phénomène s'accompagne d'une mondialisation du marché de l'art et de la culture, avec des grands opérateurs transnationaux, et d'une révolution numérique qui met à mal la dimension territoriale des politiques culturelles.

Le défi dans ce contexte est donc de préserver malgré tout la possibilité pour un pays comme la France de favoriser toute la création artistique, y compris « *de pointe* » ou d'avant-garde, et le cas échéant à très petite échelle.

Comment défendre ce que nous avons appelé « l'exception culturelle » dans un contexte de marchandisation ?

Ce bouleversement d'échelle entraîne inévitablement l'arrivée au premier plan de préoccupations d'ordre économique et financier. Aujourd'hui, pour la France, la construction du marché unique européen est, de manière inattendue, une des composantes majeures de la politique culturelle, dans les contraintes qu'elle

implique. Or, ce qui fonde cette politique, c'est cette notion « *d'exception culturelle* » qui a pour objet d'écartier en matière de culture la mise en œuvre des logiques du marché gouvernées uniquement par des coûts et des prix. Il s'agit d'affirmer que les œuvres d'art sont des produits particuliers, et qui ne peuvent se réduire à une stricte valeur marchande ; elles ont une valeur sociétale.

Même si l'exception culturelle a été reconnue dans le cadre des négociations commerciales internationales, elle est mise en danger à chaque fois que, numérisation aidant, un marché des œuvres se développe, parfois en dehors même de la volonté de leurs créateurs. La France est, de ce fait, très active dans les instances européennes pour à la fois préserver son modèle et tenter de le faire adopter par l'Union européenne, avec des succès très relatifs, il faut le reconnaître.

Par ailleurs, l'exception culturelle, c'est aussi le financement de la création sans rentabilité assurée. Le modèle français doit résister, sur cet aspect, aux pesanteurs de la logique marchande. Et c'est là où le rôle de la puissance publique, que ce soit l'État ou les collectivités locales, est irremplaçable : les opérateurs du secteur privé, même dans une démarche de mécénat, qui se développe, n'ont pas vocation à investir réellement dans ce type de création.

Quel est le rôle de l'État dans cette logique de régulation ?

Le modèle français en matière de politiques culturelles est donc très nettement mis en question, car il cherche à la fois à encadrer les évolutions majeures de l'industrie culturelle et à poursuivre les missions héritées de la spécificité française que constitue l'administration de la culture.

Cette situation est due également à une grave crise de financement ; le budget pour 2013 est difficile, même s'il a voulu sauvegarder les grandes orientations de la politique culturelle française. C'est pourquoi l'État a tendance à affirmer désormais un rôle de régulation de l'État, qui se fait dans deux directions.

D'abord, la régulation des contenus eux-mêmes, notamment par les droits d'auteur qui protègent la propriété intellectuelle. Cette question est intimement liée à la révolution numérique et aux enjeux du piratage et de la contrefaçon, auxquels la France a tenté d'apporter une réponse avec la création de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (HADOPI) en 2009. L'ouvrage a été remis sur le métier et un nouveau dispositif devrait être mise en place probablement en 2013 pour faciliter l'accès aux œuvres dans l'univers numérique tout en préservant les droits des auteurs, et donc le financement de ceux qui créent.

Dans le même esprit, cela fait maintenant plusieurs années que l'intervention de l'État dans le secteur de l'audiovisuel, outre le maintien d'un service public fort, se traduit par une activité de régulation exercée par une autorité indépendante, le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Le second objectif des dispositifs de régulation concerne la protection des productions culturelles et des réseaux domestiques contre certains aléas de l'économie de marché, qui risqueraient d'en faire un secteur élitiste ou d'entraîner leur disparition. Le premier exemple est celui du cinéma : les taxes qui pèsent sur

les films américains permettent de financer une partie des subventions qui soutiennent le cinéma français. Un second exemple est le prix unique du livre, institué par la loi Lang (1981) et récemment étendu au livre numérique, qui tend à soustraire une certaine partie de la production littéraire à la logique de marché et a permis de préserver le métier de libraire en France. Nous avons, en France, pratiquement autant de librairies qu'aux États-Unis.

J'ai maintenant terminé, messieurs les présidents, chers collègues, cette présentation qui, vous l'aurez constaté, soulève bien des questions sur lesquelles j'aurai plaisir à vous entendre.

M. Nan Zhenzhong, coprésident, président de la délégation chinoise, rapporteur. Je remercie l'Assemblée nationale d'avoir mis à l'ordre du jour de la Grande Commission le thème « promouvoir et sauvegarder le patrimoine historique ». Je vais d'abord expliquer l'attachement de la Chine à ce sujet.

La Chine et la France sont des anciens pays ayant des patrimoines historiques brillants. Il existe plus de 70 000 sites historiques en Chine, 118 villes historiques, 350 communes et villages historiques, la Grande muraille, la Cité interdite et 43 autres sites classés au patrimoine mondial par l'Unesco. Par le nombre de sites culturels et naturels classés, la Chine est au 3^e rang mondial de l'Unesco. Cette liste contient également de nombreux patrimoines immatériels. Cependant, avec l'urbanisation, l'industrialisation, les migrations de populations qui créent des pressions démographiques, de nombreux patrimoines historiques sont menacés. La Chine subit également une surexploitation des sites touristiques : la Cité interdite peut recevoir environ 20 000 personnes par jour mais en 2012 elle a accueilli plus de 15 millions de visiteurs, soit plus de 41 000 par jour.

Le patrimoine historique est le sang qui coule dans les veines d'une Nation. C'est pourquoi il faut le gérer, le protéger, le valoriser. En ce domaine, la France a une expérience très riche. Dès le début de l'industrialisation, elle a commencé à protéger ses sites historiques. En 1840, une première liste de monuments protégés a été établie. En 1941, une loi sur les découvertes archéologiques a été publiée. En 1962, la loi Malraux a été votée. En 2009, d'autres dispositions législatives ont encore été votées. J'ai visité la ville de Lyon : on ne peut pas y détruire facilement des sites historiques ; un accord des architectes de l'État est indispensable ; c'est pour cela que l'on peut y voir des rues et des quartiers datant du XII^e et du XVI^e siècle. Nous souhaitons apprendre de la France en matière de protection des sites historiques.

Je veux vous présenter la situation en Chine. La Chine a pris un certain retard dans la protection de son patrimoine historique.

En 1961, le Conseil des affaires d'État a promulgué l'acte temporaire sur la protection des patrimoines historiques, mais le travail est resté au stade législatif. En 1982, la loi sur la protection des objets anciens a été promulguée. En 2002, des amendements ont été apportés à cette loi pour renforcer les protections, définir la façon dont sont protégés les objets dans les musées et les sites historiques, préciser les mesures pour lutter contre la contrebande et le vol des

objets anciens, imposer aux activités touristiques et aux constructions nouvelles de respecter les sites historiques et éviter les dommages, et quand un site historique est détruit la nouvelle loi impose de protéger les vestiges.

La Chine accorde également beaucoup d'importance à la protection des patrimoines immatériels. En 2004, la Chine a ratifié la convention de l'Unesco. En 2011, le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale a adopté la loi de protection des patrimoines immatériels. Le Gouvernement a également promulgué des actes de protection de la Grande muraille et des sites et villages historiques. Les provinces ont adopté des lois locales de protection. La Chine a ainsi pu ratifier quatre conventions internationales de protection des patrimoines et signé des accords et mémorandums d'entente avec les États-Unis et 15 pays sur la contrebande et le vol d'objets anciens.

Par ailleurs, la Chine veut renforcer le travail d'inspection. Selon la loi relative à l'inspection, chaque année, les assemblées populaires de tous niveaux peuvent définir des sujets touchant aux préoccupations de la population et organiser des inspections sur l'application des lois dans ces domaines. Le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale a ainsi créé cinq groupes d'inspection sur la loi de protection des objets anciens, qui ont entamé leurs travaux en 2012 dans dix provinces. Il s'agit d'une première concernant cette loi, trente ans après sa promulgation.

En juin 2012, dans le rapport des groupes d'inspection, des failles ont été relevées et doivent être traitées pour améliorer la protection :

1° Les constructions nouvelles au sein des espaces urbains ou ruraux ont causé trop de destructions de sites historiques : en 30 ans, parmi les 40 sites historiques détruits de 1982 à 2011, plus de la moitié l'ont été en raison de constructions nouvelles ;

2° Régulariser la circulation des objets anciens : on compte 324 maisons de vente aux enchères en Chine, auxquelles s'ajoutent des marchés publics, des sites Internet et même des marchés noirs ;

3° Il manque des personnels capables de restaurer les objets anciens : plus de la moitié des objets conservés dans les musées nécessitent une restauration mais il n'existe que 2 000 personnes en Chine capables de faire ce travail ;

4° Il faut améliorer la loi sur la circulation des objets anciens, augmenter les investissements dans ce domaine, perfectionner le système d'inspection de la circulation des objets anciens et former des personnels qualifiés dans le marché des objets d'art, tout cela pour créer un environnement de confiance pour les échanges ; il faut aussi améliorer la qualification des personnels dans le domaine des objets anciens ;

5° Il faut perfectionner la législation sur la gestion des musées et la protection de la Cité interdite.

La protection et la promotion des patrimoines culturels nous préoccupent donc. Ces dernières années, la Chine et la France ont accéléré leurs échanges culturels. Nous souhaitons travailler avec l'Assemblée nationale pour valoriser nos

musées, lutter contre la contrebande des objets anciens, améliorer nos capacités de restauration des sites et des objets exposés dans les musées et mieux former nos personnels.

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident. Nos collègues chinois ont-ils tout d'abord des questions à poser sur le rapport de M. Rogemont ?

M. Nan Zhenzhong, coprésident, rapporteur. Dans un contexte de modernisation, y a-t-il une contradiction entre le développement économique et la protection des patrimoines historiques, qui peut y mettre un frein ? On peut dire que les sites historiques sont une richesse, qui est mondiale, mais il n'est pas juste que ce soit la collectivité où se trouve ce site qui ait la charge de sa protection. Quelle est l'expérience française sur ce point ? Comment protéger son patrimoine tout en soutenant le développement économique ? Existe-t-il des subventions, des dotations budgétaires de l'État pour la protection des sites historiques ? En Chine, nous nous interrogeons sur l'opportunité de donner des subventions.

M. Marcel Rogemont, rapporteur. La question se pose dans les mêmes termes en France. Ainsi, quand la construction d'un nouveau quartier urbain est programmée, c'est qu'un besoin existe mais il se heurte parfois à la protection d'un site. La problématique existe également à l'intérieur des villes lorsqu'il faut protéger un site archéologique ou l'environnement d'un monument classé, c'est-à-dire non pas le monument lui-même mais le regard que l'on porte sur ce monument, qui doit rester de qualité. Naturellement, il y a donc conflit.

Lorsque le Président Nan déclare qu'à un certain stade, il faut choisir entre la conservation du patrimoine et le développement économique, il a raison. La France a choisi le patrimoine historique. À partir de ce patrimoine, nous portons un regard, nous apprécions le développement économique. Si l'on ne fait pas ce choix au départ, la logique économique l'emportera toujours. Toute la législation française sur l'urbanisme, qui s'impose aux constructions publiques ou privées, est organisée à partir de ce choix de principe. De même, le financement de fouilles archéologiques est organisé à partir du principe de protection du patrimoine historique. Si on part du développement économique, autant dire que l'on ne veut pas de fouilles archéologiques car c'est trop cher et prend trop de temps. La France a donc fait le choix d'imposer des contraintes sur les possibilités de construire et des contraintes financières pour financer la protection.

Récemment, un maire d'une commune de ma circonscription, sur le littoral de la Bretagne, me déclarait que la loi l'empêchait de faire construire or j'ai le droit de faire développer ma commune, me disait-il. Je lui ai objecté que le site de sa commune appartient à tout le monde et pas seulement à ses habitants. C'est l'intérêt qui dépasse les considérations locales qui doit l'emporter. Entre l'économie et le patrimoine, il faut choisir. Si vous ne choisissez pas, ce sera la logique économique et le développement urbain qui l'emporteront.

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident. Je crois que votre question, président Nan, suscite des réactions car deux autres collègues français souhaitent vous répondre.

M. Joël Giraud. Il n'y a pas de contradiction fondamentale entre la protection des sites culturels ou environnementaux et le développement économique. On constate, en Europe, que le seul secteur « anti-crise économique » est le tourisme, qui est justement fondé sur la valorisation de ces espaces. La grande masse des touristes en France comme en Chine se rend là où il y a un patrimoine culturel, qui est devenu un facteur de développement économique. Il constitue la meilleure chance d'avoir un développement économique dans des territoires qui ne sont quelque fois pas encore conscients de ce potentiel économique. Cette contradiction est aujourd'hui totalement dépassée, comme le montre la réussite d'opérations de réhabilitation tel le cœur de ville de Brest.

M. Patrice-Martin Lalande. Il n'y a effectivement aucune contradiction, et je dirais même qu'il y a une source de solutions, entre la protection du patrimoine et le développement économique. J'ai la chance d'avoir dans ma circonscription le château de Chambord : c'est une source certes de dépenses mais également de revenus considérables et d'emplois pour une multitude de métiers à haute valeur ajoutée. Le meilleur moyen d'assurer la survie et la protection du petit comme du grand patrimoine historique est d'ailleurs de lui trouver une justification économique. On voit bien, dans les campagnes, que, lorsque les maisons menacées de disparaître sont transformées en gîtes ruraux, le patrimoine et l'emploi sont maintenus, et l'architecture et un mode de vie ancien sont redécouverts. Redonner un sens économique au patrimoine ancien est donc le meilleur moyen de le protéger.

Je souhaiterais aborder le sujet sous l'angle des nouvelles technologies et d'Internet qui est une de mes préoccupations. Le patrimoine intellectuel doit être protégé et partagé mais il faut également soutenir la poursuite de sa création. Les créateurs de contenus ont besoin de pouvoir compter sur des revenus. Or le droit de propriété intellectuelle est remis en cause par Internet, qui permet le partage d'œuvres du patrimoine pour un coût très limité mais peut priver leurs créateurs de revenus tirés de ce partage. Comment la Chine voit la protection de ce patrimoine intellectuel sur Internet ? Faut-il progresser dans la gouvernance d'Internet, qui est limitée à l'échelon mondial ? Or on sait que l'on ne parviendra pas à une protection efficace pays par pays.

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident. Nos collègues chinois souhaitent réagir. Pour ma part, je suis d'accord avec mes collègues soulignant combien un patrimoine préservé est un facteur de développement économique. Mais il ne faut pas cacher que la protection du patrimoine a atteint, en France, un niveau tel qu'elle crée des tensions. Ainsi, les architectes des bâtiments de France, qui forment un corps autonome chargé de délivrer des autorisations de construire dans les périmètres protégés, ont une vision extensive de ce qui est un patrimoine de

qualité. De temps en temps, les élus s'étonnent de voir des constructions banales du XX^e siècle parées d'atouts considérables et protégées comme des sites remarquables, rendant impossibles des développements urbains souhaitables. Il existe une tendance, dans les villes françaises, à figer les situations ; il y a un goût de la population française à « conserver pour conserver ». Des défenseurs de l'architecture nouvelle s'inquiètent de cette tendance à vouloir conserver tout ce qui a existé à un moment donné au motif que ces réalisations constitueraient des témoignages d'écoles d'architecture dans lesquelles personne, dans le public, ne voit des originalités extraordinaires. Je traduis là un sentiment des élus français de tous bords politiques qui s'interrogent sur la quantité de normes de conservation qui sont un frein ou génèrent un coût supplémentaire pour le développement de nos villes. Enfin, l'archéologie est une science passionnante mais qui fait retarder des chantiers d'un, deux, voire trois ans, avec un surcoût considérable. C'est pourquoi des élus s'interrogent sur le caractère très défensif de la législation française.

M. Marcel Rogemont, rapporteur. Cet échange est intéressant. Je voudrais corriger les propos de notre président Jean-Marie Le Guen. Il a montré que le débat existe parce que, initialement la France, a choisi de privilégier la protection du patrimoine. À partir de là, toutes les questions abordées par Jean-Marie Le Guen sont justes : ainsi il faut trouver des moyens pour atténuer le coût supplémentaire des fouilles archéologiques ; il a raison de mettre en question les écoles architecturales que lui comme moi sommes loin de toutes connaître mais je ferai remarquer que la pyramide du Louvre a pu être réalisée et constitue une confrontation architecturale. Il est vrai que l'archéologie préventive soulève débat auprès des élus locaux, qui ne sont pas tous au fait du problème. Ce débat est bon et naturel dès lors que l'on part du principe de la protection du patrimoine.

M. Nan Zhenzhong, coprésident, rapporteur. La protection des droits d'auteur est lacunaire en Chine. Ainsi, l'auteur de la chanson « *la lune du 15 août* », qui est très célèbre en Chine et que presque tout le monde peut chanter, n'a reçu que deux dollars au titre de ses droits. Il y a treize ans le Comité permanent de l'APN a commencé à étudier la législation sur les droits d'auteur. Un projet de loi a été déposé mais n'a pas recueilli un consensus auprès des parties prenantes de la société, certains étant partisans d'une protection vigoureuse, d'autres souhaitant privilégier la diffusion la plus large possible des œuvres. Des clauses précises, dans tous les domaines, ont cependant été introduites dans la loi sur la protection des droits d'auteur. Mais la difficulté vient de la mise en œuvre de la loi : qui doit être chargé de l'inspection, par exemple, des salles de karaoké où la chanson de *la lune du 15 août* est utilisée constamment, comment verser une compensation digne pour l'auteur de cette chanson ?

La France est confrontée à des problèmes similaires. La Chine ne fait que commencer à attacher une importance aux droits d'auteur mais le problème ne vient pas de l'absence de législation, il se situe dans l'exécution de ses dispositions.

M. Marcel Rogemont, rapporteur. Pour simplifier la question, en France, ce sont les droits d'auteur qui financent le système d'inspection. C'est-à-dire que le système s'autorégule : des droits d'auteur sont versés à une société gestionnaire des droits d'auteur, qui en prélève une partie pour effectuer des inspections. Plusieurs sociétés existent en fonction du domaine des auteurs : musique, littérature, art dramatique. En matière musicale, chaque région possède une délégation de la SACEM, qui est la société chargée de gérer les droits des compositeurs et éditeurs de musique, qui effectue des contrôles dans les bars, lieux de spectacle, parkings ou tous les lieux où est diffusée de la musique pour un public.

M. Nan Zhenzhong, coprésident, rapporteur. La Chine est confrontée à un autre problème en matière de conservation du patrimoine historique. Selon la loi, il est interdit de déplacer les monuments historiques : il faut conserver les ruines et ne pas construire sur le site. Cependant, dernièrement, une cité vieille de mille ans a été détruite par des inondations. Les collectivités territoriales ont décidé de reconstruire cette ville ancienne ; des fonds ont été réunis. Mais cette démarche est inappropriée au regard de la loi. La France conserve-t-elle les ruines ou autorise-t-elle à reconstruire par-dessus ?

M. Marcel Rogemont, rapporteur. En France, *a priori*, sauf caractère très particulier du site, si on doit reconstruire une ville détruite par accident, il n'y aura pas de contrainte mise à cette reconstruction. L'urgence l'emporte et la priorité est mise à la reconstruction. La France conserve les ruines lorsqu'elles sont extérieures à la ville mais la France ne connaît pas vraiment de situation telle que celle que vous avez décrite. Les élus français n'ont jamais été placés devant une obligation de conserver des villes entières en ruine.

En revanche, il existe des obligations de conservation de sites urbains, notamment du Moyen-Âge. De même, la France a voulu conserver des sites en ruine pour la mémoire collective : c'est le cas d'Oradour-sur-Glane détruit par la barbarie nazie et que la France n'a pas voulu reconstruire.

M. Nan Zhenzhong, coprésident, rapporteur. Merci pour votre réponse très claire.

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident. Nous avons eu un échange fructueux sur la politique culturelle. Des questions restent-elles en suspens ?

M. Yang Gengyu. La culture a une portée vaste et variée. Je pense qu'on peut la scinder en deux catégories : l'une relevant de l'intérêt public pour laquelle le Gouvernement verse des subventions, l'autre liée au marché sur laquelle l'État prélève des taxes. La Chine a engagé une réforme de son système culturel en ce sens. En France, le Gouvernement a-t-il opéré une catégorisation des politiques culturelles ?

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident. Notre collègue veut mettre l'accent sur le fait que sous la dénomination de culture, on place des activités très

différentes : musique, cinéma, littérature, arts de la rue,... Chaque fois, il faut adapter l'action politique et la philosophie culturelle.

M. Thierry Mariani. Je vais prendre l'exemple du festival des Chorégies d'Orange, grand festival d'opéras, que je préside depuis seize ans et qui a eu la chance de coproduire, il y a quatre ans, avec l'opéra de Shanghai, une représentation de Carmen. Les collectivités locales apportent des subventions d'un montant global supérieur aux subventions de l'État. Elles sont allouées sur des critères différents. Pour les Chorégies d'Orange, dont le budget est de 5 millions d'euros, l'État subventionne en fonction du critère de la création culturelle alors que le département et la région ont d'autres critères, comme la formation culturelle (au travers, par exemple, de l'initiation des jeunes à l'opéra dans les écoles) pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ce critère de formation des jeunes est souvent retenu par les collectivités territoriales françaises.

M. Marcel Rogemont, rapporteur. Mon collègue vient d'illustrer les modes d'intervention dans ce que vous avez appelé la culture d'intérêt public. La subvention est forte car le marché est insuffisant. Dans les secteurs culturels très liés à une activité de marché, je prendrai l'exemple de l'industrie cinématographique. La France a mis en place un dispositif géré par le Centre nationale de la cinématographie et financé par non seulement une taxe prélevée sur les billets d'entrée dans les cinémas mais aussi par l'obligation qu'ont les télévisions de consacrer une partie de leur chiffre d'affaires à la production d'œuvres cinématographiques. On demande également aux radios et télévisions de diffuser 60 % de musique d'origine européenne et 40 % de création française. La France a donc choisi de poser des contraintes aux diffuseurs. Ainsi, il existe des taxes et des obligations de diffusion d'œuvres culturelles françaises et européennes. Grâce à ce système, en 2012, 42 % des spectateurs ont été voir des films français en salle, ce qui est exceptionnel en Europe car les films américains y représentent traditionnellement 70 à 80 % des entrées dans les salles de cinéma. La France a donc organisé le marché cinématographique de façon à être vertueux pour l'économie nationale.

M. Qi Xuchun. En Chine, certains musées sont gratuits, d'autres sont payants. Quels sont les critères permettant de définir la gratuité d'un musée ? Je prends l'exemple du musée du dinosaure de Pékin, qui est gratuit mais connaît, de ce fait, un grand succès parmi les jeunes ; pour éviter un engorgement il a fallu mettre en place un système de réservation. La gratuité peut engendrer des problèmes d'affluence. Le nouveau musée national de la place Tien An Men est également gratuit mais un système de réservation a été mis en place.

M. Marcel Rogemont, rapporteur. Mille deux cents musées sont gérés en France par des collectivités territoriales. Chacune définit la tarification qu'elle veut appliquer : gratuité, tarif social,... ; il n'y a pas de règle nationale. Pour les musées nationaux, l'accès est gratuit pour les jeunes de moins de 25 ans. Rares sont les musées où il y a trop de monde, au point qu'il faille mettre en place un système de réservation. Il existe une exception notable pour les 800 000 élèves des

écoles qu'accueille le Louvre chaque année : leur entrée est gratuite mais les groupes scolaires doivent réserver leur visite. En fait, la réservation ne s'impose que pour l'accès aux grandes expositions temporaires : elles sont payantes et malgré l'achat des entrées il faut souvent mettre en place une réservation obligatoire.

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident. Je pense que nous en avons terminé avec notre premier thème de discussion. Je suspends la séance pour quinze minutes.

La séance est suspendue à 10h55.

La séance est reprise à 11h15.

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident. Nous reprenons la session de la Grande Commission pour débattre de la question des métropoles. On ne peut pas comparer la France et la Chine. On parle en Chine maintenant de « mégapoles » ; je pense là à la connexion urbaine entre Hong-Kong, Shenzhen et Canton qui rassemblerait plusieurs dizaines de millions d'habitants. La France n'a pas de tels projets mais nous essayons de réfléchir à cette question des métropoles. Nous ne sommes pas très en avance par rapport aux réflexions conduites dans le monde ; Paris est même plutôt en retard car il reste un territoire très segmenté ; Marseille avance même si c'est de façon compliquée ; Lyon a une dynamique forte. Des villes, qui paraissent certes être des villages vu de Chine, comme Brest ou Nantes, développent leur métropole.

Pour parler de ces sujets, j'ai demandé à Daniel Goldberg, député de Seine-Saint-Denis, dont les compétences sont reconnues en la matière, de présenter un rapport. Compte tenu de l'invitation à déjeuner du Président Claude Bartolone, nous devons arrêter nos débats à 12h45. Cette organisation vous convient-elle, Président Nan ?

M. Nan Zhenzhong, coprésident. Oui, elle est parfaite.

M. Daniel Goldberg, rapporteur. Je me réjouis d'intervenir devant la Grande Commission sur la question des métropoles, de gouvernance et d'organisation territoriale.

Dans un premier temps, je rappellerai l'organisation territoriale française. La France n'a qu'un peu plus de 60 millions d'habitants mais est divisée en 36 000 communes : les villes françaises sont donc en moyenne plutôt des villages. La France a tenu à conserver ce maillage territorial, au plus près du terrain, avec parfois des communes de quelques centaines d'habitants. Cela ne nous empêche pas de réfléchir aux liens entre ces communes, y compris pour aller jusqu'à une division métropolitaine du pays.

Pour comprendre le concept de métropole en France et sa construction progressive, il faut partir de l'échelon d'organisation le plus bas : la commune. À côté des villes et de leurs regroupements – les communautés de communes, les

communautés d'agglomération, les communautés urbaines, les métropoles – il existe une centaine de départements qui maillent le territoire à leur façon ; ils sont indépendants des communes ; ils se juxtaposent et ont des compétences propres, comme l'action sociale et la construction des collèges, qui sont les écoles pour les enfants de 11 à 15 ans. De même, au-dessus des départements, il existe 22 régions, qui ont également des compétences propres, centrées sur le développement économique, la formation professionnelle, qui incluent la construction des lycées pour les enfants de 15 à 18 ans. La France est ainsi un « millefeuille » administratif, l'enjeu étant de faire travailler ensemble, faire cohabiter les multiples strates administratives, sans oublier l'État et l'Union européenne.

Le premier regroupement de villes a été la « communauté d'agglomération ». Ces communautés ont été créées par une loi de 1999 ; c'est la forme de regroupement la plus répandue en France. Il en existe actuellement 202. Elles regroupent 3 600 communes et 24 millions d'habitants. Ces communautés d'agglomération doivent regrouper au moins 50 000 habitants, ce qui correspond à une ville moyenne en France, et doit comporter une « ville centre » ayant plus de 15 000 habitants. Les communautés d'agglomération ont des compétences obligatoires : le développement et l'aménagement économique, social et culturel, l'aménagement territorial (diviser le territoire en zones de développement économique et zones d'habitation), l'habitat (individuel, collectif, choix des aides à la construction), l'insertion et le développement économique. Elles peuvent également recevoir des compétences facultatives, comme l'assainissement, la voirie, la gestion de l'eau, le cadre de vie, les équipements culturels.

Beaucoup de communautés d'agglomération ont pris la suite des anciennes communautés de communes. Ce sont donc des regroupements volontaires de villes pour créer un espace géographique auquel les villes transfèrent certaines de leurs responsabilités mais qui dépend des villes puisque les administrateurs de la communauté d'agglomération sont des élus municipaux choisis par leur conseil municipal pour être délégués auprès de la communauté. Nous débattons en ce moment au sein des formations politiques, parfois de façon vive, d'une réforme tendant à faire élire directement par les habitants ces délégués.

Pour les « villes centres » plus importantes, la France a créé le concept de « communauté urbaine ». Le schéma est le même que celui des communautés d'agglomération mais l'aire géographique comporte plus d'habitants et est plus étendue. Il existe aujourd'hui 15 communautés urbaines en France, rassemblant 7 millions d'habitants. Entre 1999 et 2012, les communautés urbaines se sont accrues de 3 millions d'habitants. Elles doivent compter au moins 450 000 habitants. Ces communautés urbaines ont des compétences et des ressources propres et sont administrées par des délégués municipaux.

Les communautés urbaines sont disparates : la communauté urbaine de Lille comprend 85 villes – c'est le plus grand nombre en France – tandis que celle de Cherbourg ne comprend que 5 villes. La communauté urbaine se construit donc en fonction du besoin de développement local. La communauté urbaine qui englobe le plus grand nombre d'habitants est celle de Lyon : 1,3 million habitants et 58 villes. Mais il existe aussi la communauté urbaine d'Alençon, qui a été créée

avant que la loi ne fixe le seuil de 450 000 habitants, qui ne comprend que 48 000 habitants.

Toutes les communautés sont créées à l'initiative des élus locaux : ce sont les maires des différentes villes qui décident de s'associer pour créer une communauté d'agglomération ou une communauté urbaine. L'État, dès 1966, avait décidé d'imposer à quatre villes de province des communautés urbaines : Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg, au vu du développement rapide de ces communautés et du besoin d'organisation.

Les compétences des communautés urbaines sont à peu près les mêmes que celles des communautés d'agglomération : développement et aménagement économique, schéma de cohérence territoriale, politique de l'habitat, développement urbain, assainissement et eau, mais également les cimetières, les services de lutte contre les incendies, la collecte des déchets, la pollution.

Les ressources annuelles actuelles des 15 communautés urbaines françaises représentent environ 9 millions d'euros : 60 % résultent de leur fiscalité propre, 30 % de dotations versées par l'État et 10 % du produit de la vente de services aux habitants. Ces communautés jouent un rôle moteur pour l'aménagement du territoire, notamment en matière de transports pour lesquels elles dépensent environ 2 milliards d'euros, d'aménagement urbain où elles dépensent environ un milliard d'euros, de voirie avec également environ un milliard d'euros de dépenses, de même pour l'eau, de même pour les déchets.

Je n'ai pas encore fait référence à l'Île-de-France, c'est-à-dire la région parisienne, même si Paris ne compte que 2 millions d'habitants parmi les 12 millions de l'Île-de-France. Si Pékin possède de nombreux périphériques, Paris n'en a qu'un seul, même s'il existe l'autoroute A86 entourant la proche banlieue. Habitant comme moi ce que l'on appelle la banlieue parisienne, nous disons à nos amis parisiens, qui considèrent souvent que Paris est le centre du monde, qu'il se passe quelque chose de l'autre côté du périphérique. L'Île-de-France est un cas à part de construction et de gouvernance territoriales. Aujourd'hui, il n'existe pas de développement coordonné de l'agglomération francilienne. Il faut avancer. J'en discute souvent avec Jean-Marie Le Guen, pour parvenir à un développement harmonieux de la région. C'est ce que l'on appelle depuis quelques années « le Grand Paris ». Il serait temps de faire un grand pari sur le Grand Paris parce que cela manque au développement du territoire, notamment pour la compétitivité de l'Île-de-France. Aujourd'hui, l'Île-de-France compte 12 millions d'habitants ; ils n'étaient que 6,5 millions en 1946. Elle représente environ 20 % de la population française et continue de croître au rythme de 0,7 % par an, essentiellement dans la « première couronne parisienne », c'est-à-dire dans une zone entourant immédiatement Paris, où l'on assiste à un phénomène de densification de la population, avec des villes dépassant les 100 000 habitants, ce qui est assez nouveau à l'échelle de la France : il y a aujourd'hui, outre Paris, quatre communes d'Île-de-France comptant plus de 100 000 habitants : Argenteuil, Montreuil, Saint-Denis et Boulogne-Billancourt.

La question posée à la métropole francilienne est de savoir s'il faut aller plus loin en termes d'organisation territoriale et de mise en commun des ressources puisque il existe de fortes inégalités territoriales entre le nord-est qui a beaucoup d'habitants et peu de développement économique et le sud-ouest où c'est le contraire.

J'en viens à la question des métropoles en tant que telles. Le concept juridique est très récent en France puisque, en droit, il n'a été défini que par une loi du 16 décembre 2010. C'est pourquoi, juridiquement, une seule métropole est actuellement reconnue en France : il s'agit de Nice-Côte d'Azur. Vu les difficultés d'organisation de la métropole francilienne, la loi de 2010 a considéré qu'aucune métropole ne pouvait être définie en Île-de-France.

Aux termes de la loi, une métropole doit compter au moins 500 000 habitants et à la différence des communautés, aucune décentralisation n'a été opérée au bénéfice des métropoles. Je m'explique. À partir des années 1980, l'État a choisi de donner plus de pouvoirs aux communes, aux départements et aux régions. C'est en raison de ces compétences accrues que l'on a réfléchi à la création d'associations de communes. Cela n'a pas été le cas pour la création des métropoles. Aujourd'hui, les métropoles existantes et futures doivent prendre des compétences aux communes – ce sont toujours les mêmes compétences que celles que j'ai citées précédemment : aménagement économique, espace métropolitain, habitat, politique de la ville, etc. – mais elles peuvent, ce qui les différencie des communautés, prendre des compétences aux départements et à la région, notamment le transport scolaire, la gestion des routes ou le schéma d'aménagement touristique.

Il faut avancer dans la construction des métropoles, surtout si l'on observe ce que font nos voisins européens, comme les Länder allemands, les régions espagnoles ou l'organisation italienne ou britannique.

Avant de terminer, je voudrais donner un dernier éclairage sur la question des transports parce qu'il est révélateur des blocages et des améliorations nécessaires dans l'organisation des métropoles françaises. Je vais surtout parler de l'Île-de-France car nos amis de province se sont beaucoup mieux débrouillés que nous en Île-de-France pour organiser leurs transports.

Il existe depuis très longtemps – à peu près 1930 –, en Île-de-France, un syndicat des transports parisiens, qui a été transformé en 2000 en un syndicat des transports d'Île-de-France (STIF). Ce syndicat est chargé d'organiser, de coordonner et de financer l'ensemble des transports publics de voyageurs dans la région. Il organise mais n'exécute pas ; ce sont des entreprises publiques ou privées qui exécutent : la RATP, la SNCF, Optile qui est une association d'entreprises privées d'autobus.

Ce syndicat a été décentralisé en juillet 2005 – l'État en avait auparavant la direction – afin d'en confier la direction aux collectivités territoriales d'Île-de-France ; il est aujourd'hui présidé par le président de la région Île-de-France Jean-Paul Huchon ; Paris, la région et les sept départements de la région sont représentés à son conseil d'administration. Ainsi, notre collègue

Jérôme Guedj, qui était présent à notre session de la Grande Commission, siège comme administrateur du STIF. Sur cette question des transports, nous avons donc choisi de mettre en commun les ressources de Paris, des départements et de la région pour progresser et résoudre les problèmes des usagers, avec un lieu de décision unique. Le budget annuel du STIF est de l'ordre de 5 milliards d'euros. Il passe des contrats de service avec les opérateurs de transport, avec la RATP pour environ 2 milliards d'euros par an, la SNCF pour 1,7 milliard d'euros et Optile pour 640 millions d'euros. Les recettes de fonctionnement du STIF viennent pour les deux tiers des cotisations des entreprises, ce que l'on appelle communément le « versement transport », qui se placent dans une relation gagnant-gagnant afin de développer les transports pour faciliter les déplacements des salariés sur la région.

Cette organisation des transports fournit un bon exemple de progression : sur des thèmes précis, comme les transports, le logement, la construction, le développement durable ou développement économique, c'est-à-dire des questions bien choisies, il faut réunir l'ensemble des acteurs politiques pour mettre en commun leurs ressources pour construire une véritable métropole.

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident. Je donne la parole à notre rapporteur chinois. Ensuite nous pourrions avoir un échange.

M. Qi Xuchun, rapporteur. Je remercie mon collègue français pour son excellent rapport, très complet et qui a bien posé la problématique. La France et la Chine ont une longue histoire et possèdent des grandes villes ayant un grand impact sur le pays. La France a de nombreuses villes culturelles et sa capitale Paris est une métropole de renommée internationale. Depuis le XIX^e siècle, et surtout le préfet Haussmann, que ce soit en planification urbaine, en administration publique ou en services à la population, Paris est un modèle admiré dans le monde. Hier, lors de nos visites, nous avons pu constater sa réussite et sa richesse. Pour ma part, je vous présenterai la question des métropoles en Chine en trois points : la situation actuelle des villes chinoises, le développement et l'administration des grandes villes chinoises, et enfin leur développement futur.

Il y a vingt ans, je suis devenu vice-maire d'une ville moyenne de 4 millions d'habitants – 70 millions en englobant toute l'agglomération – ; j'ai également travaillé pendant vingt ans à Pékin. Mes réflexions seront donc également tirées de mon expérience personnelle.

Depuis les années 1980, les économistes appellent grandes villes ou « villes centrales » les villes ayant un rôle national ou provincial important. Il existe cinq grandes villes centrales : Pékin, Guangzhou (Canton), Tientsin, Shanghai et Chongqing. Elles sont directement administrées par le Gouvernement central. Elles forment un réseau. Pékin est la capitale du pays et son centre politique et de communication ; c'est une ville « internationale » pour les Chinois. Tientsin est le centre économique du nord de la Chine et une ville portuaire internationale. Shanghai est la première ville chinoise en taille et en richesse économique, financière, commerciale, industrielle et de transport. Guangzhou est

la troisième ville chinoise et le centre économique, technologique, culturel, d'éducation du sud de la Chine ; c'est également notre vitrine vers l'extérieur.

Par ailleurs, les trois villes qui forment le delta du Yangzi – Shanghai, Hangzhou et Nanjing – regroupent dans leur triangle dix villes qui génèrent la moitié du PIB de la Chine et englobent près d'un tiers de la population chinoise. Cet ensemble est très important pour la Chine.

Pékin possède 21,8 millions d'habitants, Shanghai 24,7 millions, Tientsin 13 millions et Guangzhou plus de 10 millions. Pour les gérer, les grandes villes chinoises s'organisent en quartiers. Ces villes directement administrées par le Gouvernement sont essentielles, prioritaires pour la Chine.

Pour comprendre le mode d'administration de ces grandes villes et des métropoles chinoises, il faut savoir que le fort développement urbain ne date que d'il y a une dizaine d'années. Grâce à Deng Xiaoping, la Chine a une politique d'ouverture et de développement économique, mais elle ne date que d'il y a trente ans. Le développement des villes chinoises est donc une histoire récente mais a une vitesse très rapide. Ses particularités sont les suivantes.

En premier lieu, il y a la planification : tous les cinq ans, l'État adopte un plan d'économie sociale pour orienter le développement de l'économie, de la société et des sciences ; selon une procédure légale, ce plan quinquennal prend en compte l'évolution de la population et des industries, l'espace national, les terrains disponibles, le patrimoine historique et culturel. Chaque ville adopte également un plan d'infrastructures. Ces plans sont discutés par les assemblées populaires municipales.

Notre seconde particularité est la vitesse du développement qui nous prive d'une base solide pour poser le développement des villes.

Je prendrai l'exemple de Pékin. Les déplacements y sont très développés et les transports sont congestionnés : il y a plus de cinq millions de voitures, en 2011 leur nombre a augmenté de plus de 200 000 unités ; les six périphériques de Pékin ont un peu soulagé le centre-ville mais n'ont pas résolu le problème. La ville a donc adopté des mesures de limitation de la croissance du nombre de véhicules : depuis 2011, non seulement l'acquisition de véhicules de transport des personnels par les unités de travail a été limitée, mais les plaques d'immatriculation des véhicules neufs achetés par les Pékinois sont attribuées par tirage au sort, le quota de plaques délivrées annuellement étant limité à 200 000. À Pékin, les véhicules, y compris utilitaires, ayant un numéro d'immatriculation se terminant par un chiffre pair ne sont autorisés à circuler que les jours pairs et vice-versa pour les numéros d'immatriculation impairs. Seuls les taxis peuvent circuler tous les jours. Les Pékinois sont invités à prendre le bus pour se rendre à leur travail les jours où leur voiture ne peut pas circuler.

Par ailleurs, l'entrée des véhicules des autres municipalités est limitée dans Pékin.

La priorité est donnée aux transports en commun. C'est également une demande de l'Assemblée populaire nationale. Le prix du ticket d'autobus a été

réduit : 0,4 RMB permet de prendre le bus sur 10 à 20 km. Le bus est gratuit pour les personnes âgées de plus de 65 ans (une carte de libre circulation leur est délivrée). Des voies sont réservées à la circulation des bus et sont surveillées par des caméras ; en cas d'utilisation de la voie de bus, le permis du chauffeur est annulé. Des caméras ont même été embarquées sur les bus pour filmer les véhicules qui les précèdent ou les suivent. Cette surveillance est très efficace.

Pékin veut également développer le transport ferré. Dans mon enfance, il n'existait aucun métro à Pékin. Aujourd'hui, 226 km de lignes de métro sont en service et dans deux ans la voie ferrée de transport en commun devrait atteindre 600 km.

L'association des transports en commun de surface et souterrain permettra d'alléger substantiellement la congestion du trafic.

Des bureaux demandent également à leurs personnels d'échelonner leur arrivée au travail, par exemple à 8h30 ou à 9h30.

En dehors du transport, Pékin a décidé d'aménager son espace et son bâti.

Pékin a trois mille ans. Les infrastructures urbaines et le bâti ont toujours été très pauvres. Lorsque j'étais jeune, j'habitais une « cour » bordée de quatre petits bâtiments, chaque famille habitant l'un de ces bâtiments avait seulement un poêle – peu pratique et très polluant – pour se chauffer.

En matière d'habitation, Pékin est confronté au problème de la rénovation de ses quartiers anciens. Les habitations modernes représentent maintenant deux cinquièmes de la ville mais il subsiste 500 *hutongs* (« ruelles ») sur les 3000 existant auparavant.

Pour revenir à mon exemple personnel, mon grand-père était mandarin à la cour impériale mandchoue. Ma famille possédait une maison traditionnelle composée d'une cour carrée entourée de quatre bâtiments. Elle constitue désormais un patrimoine protégé. La loi interdit de la détruire ou la modifier ; le propriétaire est tenu de maintenir le bâti mais il est autorisé de rénover l'intérieur dès lors que l'aspect extérieur n'est pas modifié. Aujourd'hui, nous avons ainsi le chauffage central et la maison est confortable et moderne.

Pékin est également confronté à une difficulté commune à beaucoup de villes chinoises : le manque d'eau. Sur les 660 villes chinoises moyennes, 475 manquent d'eau. La ville ne peut en fournir que 10 milliards de mètres cube alors qu'elle en aurait besoin de 20 à 30 milliards. Aussi Pékin essaie-t-elle de réorienter vers le nord les cours d'eau de la province du Hubei¹ au sud pour obtenir un milliard de mètres cube d'eau supplémentaire. Pékin a également fermé des industries lourdes très polluantes et consommatrices en eau, qui ont été déplacées dans le Hebei à 100 km. La ville a également réduit le prix de l'eau consommée par les habitants afin qu'elle soit peu chère mais l'eau vendue aux industriels a un prix élevé. Ainsi, pour laver sa voiture, il faut payer cher. La ville

¹ *Projet de détournement de la rivière Han, affluent du Yangzi.*

mène des campagnes d'information pour que chacun apprécie la valeur de l'eau et cherche à l'économiser.

Toutes ces mesures ont nettement amélioré la situation du transport et de l'eau à Pékin. C'est pourquoi la planification des politiques publiques est importante.

Le deuxième sujet que je souhaite aborder après la planification est le développement innovant.

Le 10 octobre 2010, le Conseil des affaires d'État a publié une décision tendant à accélérer le développement des secteurs stratégiques des métropoles. Ainsi, Pékin a été défini comme « centre d'importance » pour les moyens informatiques, le développement écologique ou l'aérospatiale. À Shanghai, il est prévu de soutenir le développement de dix entreprises pionnières faisant un chiffre d'affaires de plus de 10 milliards de yuans.

À l'issue du 18^e Congrès du PCC, il a été annoncé que d'ici 2020 le PIB chinois devrait avoir doublé par rapport à celui de l'année 2010. Le revenu par habitant devra également doubler. Pour ce faire, il faut mettre en place un développement durable et scientifique. C'est pourquoi la Chine a décidé d'innover dans des secteurs stratégiques dans les grandes villes.

La troisième caractéristique est la gestion par la loi. Le Gouvernement a annoncé son intention d'accélérer la réforme des systèmes de gestion administrative pour mettre en place des gouvernements locaux au service de la population, des gouvernements guidés par la loi et des gouvernements intègres.

Les métropoles chinoises ont deux niveaux de gouvernance : la municipalité et le quartier. À Pékin, il existe une mairie de Pékin, des mairies de quartier et des comités de quartier.

Quatrième point : l'amélioration de la qualité de vie de la population. La Chine est en train de construire une société d'aisance moyenne. La priorité est d'améliorer les conditions de vie des populations. L'importance est mise sur la construction d'infrastructures.

Nous protégeons les quartiers historiques des villes. Dans les grandes villes, des planifications ont été adoptées à cette fin. À Pékin, les anciennes cours carrées (*hutong*) ont été protégées. Des organes chargés de cette protection existent à l'échelon national, à l'échelon municipal et à l'échelon du quartier. Concernant les conditions de logement dans les grandes villes, des efforts ont été faits pour réaliser des constructions à prix de vente modéré. À Pékin, la densité de la population est de 3 700 habitants au km². C'est pourquoi la municipalité a décidé de construire 3 600 immeubles à prix modéré d'ici 2016. Elle a également le projet de construire des immeubles d'habitation à loyer modéré pour les familles à faibles revenus.

Par ailleurs, les métropoles chinoises concentrent des ressources en matière de protection sanitaire et d'éducation. Mais il existe des disparités de richesses. À Pékin, l'hôpital de la Concorde accueille chaque jour 13 000 patients. Contrairement à la France où il faut prendre rendez-vous pour aller consulter dans

un hôpital, les Chinois peuvent consulter dans un hôpital ordinaire sans réservation. Néanmoins, les Pékinois veulent tous se rendre dans le meilleur hôpital, auprès du meilleur médecin, c'est pourquoi 13 000 personnes se rendent chaque jour à l'hôpital de la Concorde.

Les autorités chinoises réfléchissent aux moyens de réduire la disparité existant entre les hôpitaux publics, qui conduit à cet excès.

Le même phénomène existe en matière d'éducation : la meilleure école, la classe du meilleur professeur est recherchée. Dans ces meilleurs établissements, les classes comptent 60 à 66 élèves alors même qu'une limite d'effectif par classe a été imposée mais cette limite est difficile à faire respecter. Parallèlement, dans les écoles de qualité moyenne, il n'y a que 40 élèves par classe.

Cinquième point : il faut s'occuper du développement culturel. Sans détailler ce point, puisque nous en avons déjà beaucoup parlé plus tôt, la protection des sites historiques des grandes villes, notamment Pékin, est un problème majeur.

Sixième point : il faut attacher une grande importance à l'écologie. Le 18^e Congrès du PCC a ajouté un nouveau volet à l'action menée traditionnellement : la « protection écologique » qui doit être un objectif de développement des métropoles.

En dernier lieu, je souhaiterais décrire les tendances de développement des métropoles chinoises. La priorité est de développer les services pour désengorger les grandes villes. Les autorités cherchent à disperser vers les banlieues les populations qui sont trop concentrées dans les centres-villes. C'est pourquoi une priorité a été donnée à l'amélioration des infrastructures des banlieues afin que les populations aillent s'y installer d'elles-mêmes.

Je suis venu plusieurs fois en France et j'ai constaté le nombre important de voitures. Or la France a mieux réglé que la Chine les problèmes du stationnement. Pour se garer à Paris, il faut vraiment être habile. On m'a expliqué que c'était une spécificité parisienne mais, à Pékin, il est impensable qu'un conducteur heurte la voiture de devant ou la voiture de derrière pour se garer.

Le taux d'urbanisation de la population chinoise dépasse déjà 50 %. Cela génère beaucoup de grandes difficultés. C'est pourquoi nous souhaitons nous enrichir des concepts et des avancées sur l'urbanisation et apprendre du développement des métropoles françaises. Et j'invite mes collègues français à se rendre en Chine visiter de grandes métropoles comme Shenzhen mais également des villes moyennes comme celles de la province du Hebei.

Les villes chinoises ont une résilience limitée face aux catastrophes. Ainsi, le 21 juillet dernier, les inondations à Pékin ont fait plusieurs dizaines de morts et j'ai moi-même été bloqué 15 heures à l'aéroport de Pékin faute d'autorisation de décollage des avions. À Paris, vous avez un système de gestion de ce type d'évènement naturel plus efficace. Ma ville de naissance près de Tangshan dans la

province du Hebei a subi un séisme de force 8 sur l'échelle de Richter¹. Elle et la ville de Tangshan ont été complètement détruites, mais grâce au processus de planification, elles ont été entièrement reconstruites et Tangshan compte aujourd'hui 4 millions d'habitants.

J'ai moi-même beaucoup appris en visitant hier les quartiers historiques de Paris et en écoutant les explications sur les politiques de préservation et d'amélioration des habitats. J'invite mes collègues français à venir en Chine effectuer de telles visites ; nous leur réserverons le meilleur accueil.

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident. Je remercie les rapporteurs. Nos différences sont notables, d'abord dans la taille des problèmes. Des principes communs de gestion existent toutefois. Alors que vos centres-villes ont connu une très forte croissance ces dernières années – et leur développement n'est pas terminé puisque la population chinoise continue de s'urbaniser, même si le Gouvernement a la volonté de répartir cette urbanisation sur l'ensemble du territoire national et ne pas la laisser se concentrer dans les centres des grandes agglomérations – j'ai été frappé par le processus de planification qui a présidé au développement des centres urbains tandis que la France l'a abandonné à la fin du XX^e siècle. C'est flagrant à Paris, qui connaît des déséquilibres, notamment entre l'Est et l'Ouest, les logements étant plutôt à l'Est et les bureaux plutôt à l'Ouest. Ces déséquilibres créent des tensions puissantes dans le système de transport, où ils génèrent des coûts et altèrent la qualité. L'exemple de la Chine devrait conduire la France à réfléchir, avec un regard nouveau, à la planification.

M. Marcel Rogemont, rapporteur. Avant d'être député, j'ai travaillé dans une grande entreprise et j'ai été frappé par la célérité avec laquelle la Chine construit ses infrastructures, notamment le port de Shanghai qui est distant de 20 à 30 km et a été construit sur trois petites îles en pleine mer. La France n'arrive pas à réaliser de telles infrastructures avec une telle rapidité. Comment gérez-vous les rapports avec les propriétaires publics et privés ?

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident. À Shanghai, j'ai été marqué par la quasi-disparition des scooters à moteur thermique, les vélos et les scooters sont de plus en plus électriques. J'ai eu l'occasion de visiter une usine travaillant en lien avec la municipalité et fabriquant des voitures fonctionnant à l'hydrogène. Le rôle des municipalités chinoises va-t-il jusqu'à investir dans des industries ou des réglementations particulières pour les modes de transport privé ? Les municipalités favorisent-elles la fabrication et l'achat de nouveaux types de véhicules ?

M. Qi Xuchun, rapporteur. Concernant les véhicules électriques, vous avez demandé s'il y a des subventions gouvernementales. La réponse est oui. Ainsi la province du Shandong d'où je viens, possède une grande entreprise fabriquant des véhicules électriques qui réalise un chiffre d'affaires considérable.

¹ En 1976. Il y eut officiellement 242.000 morts, mais d'autres sources ont fait état de 500 à 700.000 morts. Cela a été le séisme le plus dévastateur de l'histoire de la Chine.

Les consommateurs chinois vivent une phase de changement : ils rêvent de posséder leur propre voiture.

Concernant le traitement des intérêts particuliers dans les projets de construction d'infrastructures, je me suis occupé personnellement de la construction d'infrastructures en zone urbaine. Bien évidemment, des expropriations sont réalisées. Le Gouvernement doit donner une compensation en ce cas. Mes beaux-parents possédaient une vieille maison dans un *hutong* du centre de Pékin : le Gouvernement leur a donné cinq appartements à titre de compensation. Cet arrangement nous a très bien convenu. En cas de désaccord ou de conflit entre l'intérêt public et des intérêts privés, le Gouvernement doit prendre en compte les intérêts personnels des habitants : les futures infrastructures doivent servir à l'ensemble de la population et améliorer la condition de vie des habitants.

Je donnerai un autre exemple. Un propriétaire d'un appartement de 30 m² a demandé comme compensation un appartement de 300 m². Cela n'est pas raisonnable. Il faudrait revoir la législation pour accélérer le processus de versement des compensations, éviter ces dérives et régulariser les expropriations rapidement. Mais la plupart des citoyens ont des demandes raisonnables. Les conflits sont bien traités.

M. Michel Herbillon. Je voudrais tout d'abord dire à M. Nan combien je suis heureux de le revoir à Paris et je veux témoigner qu'il a tout fait pour développer les relations parlementaires entre nos deux pays. Et je souhaite beaucoup de succès à mon ami Jean-Marie Le Guen à la présidence du groupe d'amitié France-Chine.

J'ai deux questions. Comment gérez-vous les relations entre la ville-centre et les villes périphériques ? En Île-de-France, nous avons un projet de constitution du « Grand Paris » regroupant la capitale et les villes riveraines. Je suis moi-même maire d'une ville de 55 000 habitants, Maisons-Alfort, proche de Paris et de la circonscription de Jean-Marie Le Guen, qui par nature doit avoir des relations avec la ville-centre. Par exemple, le bois de Vincennes est la propriété de la ville de Paris mais les décisions prises par le maire de Paris concernant la circulation dans ce bois ont des conséquences immédiates sur la circulation dans les villes périphériques comme la mienne.

Deuxième question. Les villes françaises connaissent un grand problème de compatibilité entre la circulation automobile et la circulation des vélos. Notre situation en France est l'inverse de celle des villes chinoises : il y a quarante ans, il y avait essentiellement des circulations de vélos dans les villes chinoises et très peu de voitures alors qu'aujourd'hui la circulation en voiture se développe fortement et, comme vous le disiez, le rêve de toute famille chinoise est d'avoir son propre véhicule. En France, les villes incitent les habitants à utiliser le vélo mais elles n'ont pas été construites pour accueillir des pistes cyclables. Comment les grandes villes chinoises gèrent-elles les deux flux de voitures et de vélos, d'autant plus que la préoccupation du développement durable et écologique incite des jeunes Chinois à utiliser leur vélo ?

M. Nan Zhenzhong, coprésident. Comment traiter les relations entre la ville-centre et les villes satellites est effectivement une question capitale.

M. Qi Xuchun, rapporteur. La Chine parle souvent du « développement pacifique et harmonieux ». Nous souhaitons construire une organisation gagnante-gagnante qui attache beaucoup d'importance à la réalisation des villes-centres sans négliger les villes périphériques. Pékin et Shanghai sont de bons exemples. Il faut d'abord aider les villes périphériques à développer un système de transport : à Pékin, une ligne de train à grande vitesse a été construite pour aider le développement des villes satellites. La ville-centre doit ensuite aider ses villes satellites à développer leurs secteurs industriels ; lorsqu'il existe un secteur industriel, les villes se développent facilement. Il convient également de porter une grande attention aux conditions de vie des habitants des villes périphériques et aménager des infrastructures nécessaires à la vie des habitants. Quand une nouvelle zone d'habitation est créée, il faut créer dans le même temps des écoles, des hôpitaux et des services publics sur le lieu de résidence. Dans chaque ville satellite des environs de Pékin, il existe ainsi des hôpitaux et des écoles.

Concernant l'utilisation des vélos, si la Chine était le royaume des vélos, elle s'est toutefois un peu trompée de chemin ces dernières années. Dans mon service qui emploie une vingtaine de personnes, presque chacune de leur famille peut acheter une voiture, ce qui est un rêve pour l'ensemble des Chinois. Mais ceux qui en possèdent déjà une se rendent vite compte des limites de la voiture car, pour effectuer le trajet entre le domicile et le lieu de travail, on met davantage de temps en voiture qu'en vélo. Le Gouvernement chinois souhaite développer des « villes vertes ». Des projets de location de vélos existent dans des villes telles que Hangzhou ou Shenzhen. Dans les centres-villes de ces deux agglomérations, il existe des points de location de vélos, un vélo pouvant être pris à un point et rendu à un autre, la location étant bon marché. Avec les embouteillages, je pense qu'un nombre croissant de personnes va reprendre le vélo. Un exemple : mon beau-frère a 58 ans et a acheté une voiture, mais il a décidé d'aller au travail à vélo au lieu de prendre sa voiture car il constate qu'il conserve sa forme physique grâce au vélo. Si j'ai noté qu'il y a beaucoup de cyclistes à Paris, il n'y a pas beaucoup de pistes cyclables, contrairement à Pékin qui prête une grande importance à l'usage du vélo.

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident. Je vous remercie tous pour la qualité des échanges, qui ont été très riches. Nous sommes allés au cœur des problématiques et avons fait un très bon travail d'échange et de partage. Nous avons œuvré pour la connaissance mutuelle et l'amitié de nos deux pays et la collaboration entre l'Assemblée nationale française et l'Assemblée populaire nationale chinoise. Je vous remercie de votre présence et de votre assiduité. Nous reverrons nos amis chinois, après le déjeuner à l'Hôtel de Lassay, à la séance des questions d'actualité à laquelle ils assisteront.

La séance est levée à 12h50.

B. COMPTE RENDU DE LA QUATRIÈME SESSION – PÉKIN – 22 NOVEMBRE 2013

Ont participé à la quatrième session de la Grande Commission :

– Pour l'Assemblée nationale française : M. **Jean-Marie LE GUEN**, président du groupe d'amitié France-Chine, représentant M. Claude BARTOLONE, président de l'Assemblée nationale, MM. **Bernard ACCOYER**, ancien président de l'Assemblée nationale, vice-président du groupe d'amitié France-Chine, **Bruno LE ROUX**, président du groupe socialiste, républicain et citoyen de l'Assemblée nationale, vice-président du groupe d'amitié France-Chine, ancien président du groupe d'amitié, **Michel HERBILLON**, vice-président du groupe d'amitié France-Chine, ancien président du groupe d'amitié, Mme **Sylviane BULTEAU**, et M. **Thierry MARIANI**, députés ;

– Pour l'Assemblée populaire nationale chinoise : M. **Chi Wanchun**, président du groupe d'amitié Chine-France, vice-président de la commission des affaires étrangères, représentant M. ZHANG Dejiang, président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, MM. **WU Heng**, vice-président de la commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé, **WANG Li**, membre de la commission des finances et de l'économie, **CONG Quan**, membre de la commission des affaires étrangères, vice-président du groupe d'amitié Chine-France, députés, MM. **XU Dong**, directeur général du service des relations internationales de la commission des affaires étrangères, **CHENG Zhiqiang**, directeur général adjoint du service des relations internationales de la commission des affaires étrangères, **YAO Feng**, chef de service au service des relations internationales de la commission des affaires étrangères.

Ordre du jour de la quatrième session de la Grande Commission :

- les politiques de santé publique française et chinoise ;
- le développement pacifique (thème non traité faute de temps disponible).

La séance est ouverte à 9h30.

M. Chi Wanchun accueille la délégation française et adresse des vœux de bienvenue au nom du groupe d'amitié Chine-France et de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée populaire nationale.

M. Chi Wanchun, coprésident, président de la délégation chinoise.
 Nous tenons la première réunion de la Grande Commission de la 12^e Assemblée populaire nationale. J'ai pris la fonction de président du groupe d'amitié il y a six mois et aimerais coopérer avec vous qui avez travaillé très longtemps à promouvoir les échanges parlementaires entre la France et la Chine. Vous êtes des hommes politiques très influents en France, vous êtes attachés au développement du partenariat stratégique global sino-français et êtes engagés dans les relations parlementaires entre nos deux pays. Vous avez fourni une contribution importante à l'amitié entre nos peuples. C'est un immense plaisir de faire votre connaissance.

Je voudrais remercier en particulier M. Bernard Accoyer puisque le 20 avril 2009, ici-même au Grand Palais du Peuple, vous avez signé le mémorandum d'entente portant création d'un mécanisme d'échanges réguliers entre les parlements chinois et français, avec M. Wu Bangguo, ancien président de l'Assemblée populaire nationale, jetant ainsi une base très solide pour nos échanges. En outre, je voudrais remercier M. Michel Herbillon en tant qu'ancien président du groupe d'amitié France-Chine ; vous avez grandement contribué à la consolidation et au développement du mécanisme d'échanges. Et je suis convaincu que sous la direction de M. Jean-Marie Le Guen, votre groupe d'amitié jouera un rôle encore plus important dans le développement de nos relations bilatérales.

M. Chi Wanchun présente les membres de la délégation parlementaire chinoise.

M. Jean-Marie Le Guen remercie M. Chi Wanchun pour l'accueil réservé à la délégation parlementaire française.

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident, président de la délégation française. La délégation française est présente en Chine depuis quatre jours et a observé le développement remarquable de votre pays tant à Chongqing qu'à Pékin. La quatrième session de la Grande commission se tient sous des auspices favorables, quelques mois après la visite d'État du Président François Hollande en avril dernier et quelques jours avant la visite officielle du Premier ministre Jean-Marc Ayrault, et alors que les échanges ministériels entre nos deux pays s'intensifient. Il existe donc un courant d'échanges intenses que nous, parlementaires, voulons prolonger et structurer, d'autant que 2014 sera l'année du cinquantenaire de la reconnaissance de la République populaire de Chine par le premier grand pays occidental qu'est la France. De nombreuses manifestations seront organisées dans nos deux pays, qui donneront un caractère populaire à cet anniversaire. Peut-être pourrions-nous réfléchir à des propositions pour que nos deux parlements célèbrent à leur manière cet anniversaire ?

Malgré une actualité politique chargée en France, nous avons rassemblé une délégation de très haut niveau qui manifeste l'amitié liant nos deux assemblées.

M. Jean-Marie Le Guen présente les membres de la délégation française.

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident. Je propose que notre collègue Bernard Accoyer lance le débat sur les questions de santé publique.

M. Chi Wanchun, coprésident, président de la délégation chinoise. Je donne la parole à M. Bernard Accoyer, ancien président de l'Assemblée nationale.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Je veux d'abord vous dire le plaisir que j'ai de participer aux travaux de la Grande commission, créée en 2009 par M. Wu Bangguo et moi-même. Je suis heureux de me retrouver parmi vous, aux

côtés du président du groupe d'amitié Jean-Marie Le Guen, qui est un des députés les plus influents du Parlement français. Je me joins à lui pour vous dire l'espérance que nous mettons dans le travail en commun que nous pourrions conduire pour l'amitié et la coopération entre nos deux assemblées et nos deux peuples.

Je vais vous présenter la situation de l'accès aux soins en France, en dehors de la prise en charge des personnes âgées, et des réflexions sur le système des soins. C'est un sujet récurrent entre nos deux assemblées mais il est extrêmement important car nous, Français, tenons à rester leader au plan mondial en matière d'accès aux soins pour tous. Quand je dis « pour tous », il s'agit de tous ceux, Français ou étrangers, présents sur le territoire français, qui ont accès aux soins sans obstacle financier, quelle que soit leur maladie. Et nous savons l'importance que les autorités chinoises attachent à l'accès aux soins qui est un élément déterminant pour le progrès et le développement économique, en particulier de la consommation intérieure.

Mon propos abordera quatre points : les soins préventifs, les soins curatifs, la solvabilisation de l'accès aux soins et, enfin, les aspects financiers et macro-économiques de la question.

1° Dans l'histoire, c'est Louis Pasteur qui a fait accomplir les plus grands progrès à l'espérance de vie de l'humanité car les deux facteurs de progrès les plus puissants sont et restent l'hygiène et la vaccination.

Les soins préventifs se déclinent, en France, en quatre volets : l'éducation sanitaire, la prévention, le dépistage et les politiques de santé publique. Leurs résultats font que l'espérance de vie des Français est parmi les plus longues dans le monde : 79 ans pour les hommes et 86 ans pour les femmes, ce qui est, pour les femmes, la première dans le monde.

L'éducation sanitaire consiste à informer la population sur les grands principes qui permettent de ménager ou de disposer de la meilleure santé possible par l'hygiène ou la diététique. Les acteurs en sont les professionnels de santé, les collectivités publiques et le système éducatif.

La prévention concerne les grandes maladies, les vaccinations, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (sida, hépatites), la consommation d'alcool, de drogue et de tabac.

Les opérations de dépistage visent la totalité de la population, de la naissance à la fin de vie. Elles ont permis de réduire de façon considérable la mortalité par accident cardio-vasculaire, cancer et diabète. Il y a quatre ans, le cancer est devenu la première cause de mortalité en France ; auparavant c'étaient les maladies cardio-vasculaires. Le cancer du sein chez la femme et le cancer du côlon chez l'homme sont les cancers les plus fréquents en France. Aussi l'ensemble de la population bénéficie-t-elle d'un dépistage systématique de ces maladies.

Les politiques de santé publique sont du ressort de l'État. Elles s'appuient sur des experts qui siègent dans des agences de santé indépendantes. Les politiques sont déclinées nationalement, au travers d'objectifs sanitaires et de moyens de financement alloués annuellement, et régionalement, au moyen d'une déclinaison régionale des objectifs nationaux et d'une mise en œuvre régionale des moyens pour les atteindre. Il appartient au Gouvernement de fixer des plans pluriannuels d'action, contre les addictions, les cancers, le sida, la maladie d'Alzheimer, les maladies cardio-vasculaires, etc.

2° Les soins curatifs sont traités différemment selon qu'il s'agit de soins ambulatoires, de soins d'extrême urgence ou de soins hospitaliers.

Les soins ambulatoires – ou de proximité ou de première urgence – sont répartis sur l'ensemble du territoire. Ainsi, plus de 99 % des Français peuvent en disposer à quelques minutes sur leur lieu de résidence. Les acteurs des soins ambulatoires sont essentiellement les médecins libéraux. La France dispose de 220 000 médecins. Parmi eux, 110 000 sont des médecins libéraux, qui se répartissent en 64 000 médecins généralistes, soit un pour 1 000 habitants, et 47 000 médecins spécialistes. S'y ajoutent 40 000 chirurgiens-dentistes, 73 000 pharmaciens et 500 000 infirmières.

La prise en charge des urgences médicales est un point fort du système français. Elle est réalisée par une prise en charge ambulatoire disponible 24 heures sur 24 et un service d'urgence vitale, le service d'aide médicale urgente (SAMU), que chacun peut appeler 24 heures sur 24 en composant le 15 sur son téléphone. De nombreux cas qui étaient naguère mortels – infarctus du myocarde, accidents cardio-vasculaires – sont aujourd'hui pris en charge par le SAMU et guéris. Jean-Marie Le Guen, médecin et président du plus grand organisme hospitalier de France, a un système d'urgence médicale remarquable, copié dans le monde entier, et a initié une coopération avec les hôpitaux de Pékin.

L'hôpital, public comme privé, prend en charge les soins lourds et techniques. Il existe en France 1 300 établissements hospitaliers pour la médecine, la chirurgie, l'obstétrique et la psychiatrie, qui offrent près de 300 000 lits, hors établissements de convalescence et d'hébergement de personnes âgées.

3° La solvabilisation de l'accès aux soins. Comment financer les soins.

La France a mis en place trois dispositifs : un régime d'assurance de base d'assurance maladie obligatoire ; des régimes d'assurance complémentaire qui assurent une couverture au-delà de la prise en charge du régime de base ; des dispositifs sociaux pour offrir une couverture aux personnes sans assurance sociale.

Le régime de base d'assurance maladie, encore appelé « sécurité sociale », couvre 99 % de la population. Il prend en charge 100 % des soins en cas de maladie grave (cancer, diabète, maladies chroniques et dégénératives), le malade n'ayant pas à avancer le moindre euro pour se faire soigner. En cas d'affection quotidienne ou bénigne, il assure une couverture des soins à 65 %, le reste à

charge, jusqu'à 90 % ou 100 % du coût des soins, étant pris en charge par l'assurance maladie complémentaire du patient.

Les régimes d'assurance complémentaire couvrent 90 % de la population. Ils permettent de prendre en charge presque 100 % des dépenses des populations qui en disposent, y compris en cas de maladie bénigne.

Pour les plus démunis, les étrangers et les personnes en situation irrégulière, la France a mis en place des dispositifs sociaux qui évitent toute avance d'argent pour avoir accès aux soins. Il s'agit de la couverture maladie universelle, de la couverture maladie universelle complémentaire et de l'aide médicale aux étrangers. À titre d'exemple, pour mesurer la générosité de la France, les dépenses annuelles de soins atteignent 4 000 € par étranger en situation irrégulière tandis qu'elles s'élèvent à 2 400 € pour chaque citoyen français.

Le financement des assurances maladie de base et complémentaires est assuré par l'appareil productif français, entreprises comme administrations. Un tiers du financement vient des salariés et les deux tiers des employeurs. En conséquence, le financement de ce dispositif remarquable pèse sur la compétitivité de l'économie française. Cette réflexion doit être approfondie entre nos deux parlements car les entreprises françaises souffrent de la générosité du système d'assurance sociale français tandis que les entreprises chinoises ne prennent pas encore en compte les charges de cette protection sociale qui constitue un aspect important du progrès économique et humain.

4° Concernant les aspects financiers et macro-économiques, dont je sais l'importance tant pour nos amis chinois que pour nous Français, je décomposerai mon propos en trois développements sur le budget de l'assurance maladie, le financement des assurances complémentaires et les budgets sociaux.

Chaque année le Parlement fixe le budget de l'assurance maladie obligatoire en définissant notamment un objectif de dépenses d'assurance maladie. Cette année, cet objectif s'élève à 165 milliards d'euros, soit 2 400 € par habitant. Les dépenses d'assurance maladie croissent plus rapidement que le PIB. Leur tendance inéluctable à la hausse tient au vieillissement de la population dont l'espérance de vie augmente de trois mois par année grâce aux progrès technologiques et scientifiques. Actuellement les dépenses d'assurance maladie se situent entre 13 et 15 % du PIB.

En incluant les dépenses prises en charge par les assurances complémentaires de santé et les dispositifs sociaux, les dépenses d'assurance maladie s'élèvent à environ 5 000 dollars par an et par habitant, soit 3 750 € par an. Le complément par rapport à la sécurité sociale de base est pris en charge au moyen de cotisations acquittées par les travailleurs et par leurs employeurs.

Il existe cependant des mécanismes régulateurs pour éviter que les assurés n'abusent pas trop de la sécurité sociale : une franchise d'un euro sur le prix de chaque boîte de médicament achetée reste à la charge des patients ; une franchise

sur le forfait journalier de séjour en hôpital reste à la charge de chaque patient. Ces deux franchises sont toutefois prises en charge par les assurances complémentaires, ce qui atténue leur effet modérateur.

En conclusion, je soulignerai l'efficacité du dispositif français de prise en charge des soins et son coût élevé ainsi que le défi que constitue la maîtrise de l'évolution des dépenses d'assurance maladie obligatoire. Les chiffres sont très différents entre la France et la Chine car les 70 ans de fonctionnement de l'assurance maladie ont permis à la France d'atteindre un haut niveau de résultat et d'expérience.

M. Wu Bing, rapporteur. M. Accoyer, je suis heureux et honoré de vous rencontrer pour la deuxième fois après 2011. Je partage quelques-uns de vos avis, par exemple lorsque vous dites que la santé publique marque le progrès économique et stimule la demande intérieure ou par exemple votre appréciation sur le niveau et la qualité de l'assurance maladie française.

Je présenterai la politique de santé publique chinoise en quatre points.

Tout d'abord, le Gouvernement attache une grande importance à la politique de santé publique. Cela se traduit par l'accroissement des moyens financiers mis dans l'assurance maladie et l'extension des interventions. Ainsi, le nombre de maladies infectieuses définies par les règlements sanitaires s'est considérablement accru : en 1950, seules 4 ou 5 maladies infectieuses étaient définies réglementairement pour un suivi sanitaire, en 2009 elles étaient au nombre de 39. De même, la Chine a lancé de nombreuses recherches en matière de santé publique : depuis 1989, 7 enquêtes sur la santé et la nutrition de la population, incluant l'étude de la diététique et la consommation de tabac, ont été conduites.

En second lieu, la politique de santé publique se traduit par une législation spécifique de l'Assemblée populaire nationale. Jusqu'à ce jour, douze lois de santé publique ont été votées. Elles traitent de la prévention et du traitement des maladies infectieuses, y compris les maladies endogènes et extérieures : Alzheimer, maladies maternelles, infantiles, maladies provoquées par certains comportements comme le don de sang, maladies psychiatriques, maladies limitées à certains secteurs, comme celles liées à l'alimentation ou à des professions.

Le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale veille à l'application des lois, en particulier concernant la sécurité des aliments et la prévention des maladies infectieuses. Ainsi, immédiatement après l'apparition du SRAS, qui est une menace pour la santé des Chinois, nous avons révisé la loi sur les maladies infectieuses. En août 2013, une mission d'inspection sur les maladies infectieuses a été conduite ; elle a notamment travaillé sur les mécanismes de prévention, l'évolution épidémiologique et le mécanisme d'alerte précoce. Nous disposons, y compris en zone rurale, d'un réseau d'alerte par déclaration directe

sur Internet. Ce mécanisme s'avère très utile comme on l'a vu dernièrement lors de nos missions de contrôle.

En troisième lieu, je voudrais vous montrer les progrès obtenus dans le domaine de la santé publique chinoise.

Il existe cinq domaines principaux de prévention des maladies infectieuses : le sida (un accès à des traitements antiviraux existe dans 1565 districts ; 480 000 personnes séropositives ou atteintes du sida en bénéficient ; 95 % des districts disposent d'un service de dépistage) ; la tuberculose (100 % des cas sont aujourd'hui sous contrôle) ; la schistosomiase, qui n'existe pas en France et qui a pour principal symptôme un ventre exagérément gros et est causée par un ver parasite présent dans les eaux ; les maladies endogènes, comme la carence en iode ; la silicose et autres maladies professionnelles.

Des progrès remarquables ont été obtenus par la vaccination grâce à un programme efficace. La poliomyélite a ainsi pu être éradiquée.

Nous accroissons nos efforts dans le domaine des soins maternels et infantiles : 98,7 % des femmes enceintes sont accueillies en hôpital.

L'environnement des villes et des campagnes a également été amélioré : 94,2 % des ruraux ont aujourd'hui accès à l'eau potable.

Mais nous ne sommes qu'au début de la réforme de notre système de santé publique. Nous allons vers l'égalisation des soins de santé publique : tout Chinois doit avoir accès aux soins de base ; c'est une dimension fondamentale de tout travail dans notre société. Nous insistons en effet sur ces deux principes : égalité et accessibilité. À l'avenir nous allons insister sur l'accessibilité de tous au réseau de soins, sur les services ciblant certaines populations (femmes enceintes, enfants, personnes âgées) et sur les soins préventifs.

Comme vous l'avez dit, M. Accoyer, le système français est parmi les meilleurs du monde. Nos deux pays doivent développer davantage leurs discussions et leurs échanges en matière de santé publique. Nous pourrions, par exemple, coopérer juridiquement pour l'accès aux soins des personnes de nationalité étrangère. Je m'intéresse, enfin, particulièrement au mécanisme de contrôle de l'application des lois mis en place par l'Assemblée nationale.

M. Chi Wanchun, coprésident. Qui souhaite réagir parmi nos collègues français ?

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Je félicite M. Wu pour la qualité de son exposé. Nous savions déjà que les priorités de lutte contre les maladies n'étaient pas les mêmes entre la France et la Chine : en France, le cancer et les maladies cardio-vasculaires relèguent loin derrière les maladies infectieuses ou parasitaires grâce aux décennies de prévention. Les vaccins et la prévention font

que les maladies infectieuses touchent plutôt les populations immigrées en France, et en particulier les immigrés entrés illégalement sur le territoire. Ainsi, 99 % des cas de tuberculose en France concernent des immigrés. Par ailleurs, l'épidémie de sida est en forte régression.

Je suis convaincu que nous pouvons organiser par voie conventionnelle les soins pour étrangers, en particulier pour les ressortissants chinois. La sécurité sociale française est, en effet, liée par des conventions avec les assurances maladie des pays de l'Union européenne.

S'agissant des lois de santé publique, tous les quatre ou cinq ans, la France adopte une nouvelle loi pour prendre en compte l'évolution de la morbidité et de l'épidémiologie. La loi la plus emblématique en matière de prévention a été celle de lutte contre la tabagie de 1991. Mais il est intéressant de dire – et cela va vous surprendre – que la prévention des maladies infectieuses a atteint un tel niveau que des Français renoncent à se faire vacciner ou à faire vacciner leurs enfants, ce qui pose un véritable problème de santé publique.

Je soulignerai que l'effort de financement collectif de l'assurance maladie est très lourd mais il est incontournable si l'on recherche un progrès substantiel en matière de santé publique et en matière sociale. Les campagnes de prévention sont efficaces, elles contribuent à améliorer l'espérance de vie mais les maladies cancéreuses, dégénératives ou vasculaires surviennent quand même, même si c'est plus tardivement.

Je conclurai sur l'efficacité du système de prise en charge des urgences médicales, du traitement des cancers et des maladies cardio-vasculaires : beaucoup de Français en ont guéri mais ils continuent de peser sur le coût de l'assurance maladie. Une partie de la hausse de son coût s'explique ainsi.

M. Michel Herbillon. J'ajouterai un point à l'exposé de M. Accoyer. Nous sommes confrontés en France à un problème aux confins de l'évolution d'une société moderne et de la santé publique : l'émergence de la dépendance des personnes âgées et la perte d'autonomie des populations très âgées. Du fait de l'accroissement de l'espérance de vie, des personnes ne peuvent plus rester à leur domicile et sont contraintes de se rendre dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes pour être prises en charge. Ces types d'établissements sont apparus il y a une quinzaine d'années. Ce sont souvent des résidences de retraite médicalisées. Or les collectivités locales sont confrontées aujourd'hui à la nécessité de construire et d'équiper ces types d'établissements qui requièrent des équipements particuliers adaptés à la prise en charge de personnes dépendantes pour tous les actes de la vie courante. La prise en charge et le financement de ce risque social sont un nouveau défi pour la société française.

M. Chi Wanchun, coprésident. Les politiques françaises sont, pour nous, une source d'inspiration. Concernant la santé publique, nos deux pays sont à des stades de développement différents. Certes, la Chine est la deuxième économie

mondiale mais le revenu par habitant est d'à peine 6 000 dollars par an et plus de cent millions de Chinois vivent sous le seuil de pauvreté défini par les Nations unies. Notre pays est, en fait, un pays en développement en matière de santé publique. Des progrès ont été réalisés mais la Chine est encore loin derrière les pays développés en ce domaine. C'est pourquoi le Gouvernement accorde une grande importance à la politique de santé publique.

Il est maintenant indispensable que nous identifions les priorités dans ce domaine. Le 3^e Plénum du 18^e Congrès du PCC a ainsi mis au nombre des réformes à accomplir la distribution équitable des ressources et ainsi assurer un égal accès des habitants aux soins. Nous ferons tout notre possible mais sans aller au-delà de nos moyens. Pour la Chine et ses 1,35 milliard d'habitants, c'est en effet un problème de taille. Une fois que le niveau de prise en charge aura été élevé, il sera difficile d'accepter de le baisser en fonction des ressources ; les bonnes pratiques des pays développés doivent donc nous inspirer pour mieux gérer notre système de santé publique et définir la prise en charge sociale des populations.

Mme Sylviane Bulteau. Il existe un autre volet du travail sur la santé publique effectué en France : la santé environnementale. Le travail est récent ; il concerne les pollutions de l'eau et de l'air, la pollution des intérieurs qu'ils soient des logements publics ou privés, la lutte contre l'usage abusif des pesticides, etc. À Chongqing, nous avons discuté avec nos interlocuteurs de cette préoccupation. L'Assemblée populaire nationale a-t-elle adopté un programme d'action dans ce domaine ?

M. Chi Wanchun, coprésident. C'est une bonne question. La santé publique est un sujet vaste qui englobe l'environnement. Le Gouvernement cherche aussi à répondre aux problèmes environnementaux pour améliorer la santé des habitants. À l'Assemblée populaire nationale, nous avons tenu cette année une séance entièrement consacrée à la santé environnementale. Lors de cette séance, la loi de 1981 sur l'environnement a été redébatue. Au début, nous pensions apporter uniquement quelques amendements à cette loi, mais maintenant nous avons décidé d'élaborer une nouvelle loi complète. En effet, la situation de l'environnement est grave en Chine et la population attend beaucoup de ses élus sur cette question.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Je me réjouis – je l'espère avec vous – de l'existence d'un grand projet, déjà très avancé, de santé publique entre la France et la Chine : le laboratoire P4 de Wuhan¹. Cet outil concerne les maladies infectieuses et leurs mutations, comme le sida ou le SRAS. Équipé en très haute technologie, ce laboratoire permettra d'anticiper des défis aussi importants que ces deux dernières maladies mais également la grippe H1N1, le virus Ebola ou le virus

¹ Laboratoire pathogène de classe 4, c'est-à-dire pouvant abriter des micro-organismes causes de haute mortalité en cas d'infection, notamment en raison d'absence de disponibilité d'un vaccin ou de traitement médical efficace.

du Nil. Je souhaite que les travaux de ce laboratoire soient fructueux pour la Chine et la France, mais également pour le monde entier.

M. Chi Wanchun, coprésident. Je suis d'accord avec vous. Le champ de la coopération sino-française s'étend à de nouveaux domaines, notamment la haute technologie, qui méritent toute notre attention puisque le règlement de beaucoup de problèmes de l'humanité passe par le progrès technologique.

M. Wang Li. J'ai une question qui n'est pas liée à notre sujet de discussion. La Chine attache une grande importance au développement des petites entreprises, qui sont génératrices d'emplois. La Chine a adopté beaucoup de mesures en leur faveur. Quelles sont les mesures prises par la France pour les soutenir ?

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident. La France distingue les grandes, les petites et les entreprises de taille intermédiaire. Celles qui posent problème sont les entreprises moyennes ou de taille intermédiaire car elles font défaut à la France, ce qui manque à la vitalité de son commerce extérieur.

Les contraintes sociales pesant sur chacune de ces trois catégories d'entreprises ne sont pas les mêmes : représentation des salariés dans un comité d'entreprise, obligations de négociation sociale, etc. Les pouvoirs publics français ne cherchent pas tant à favoriser les petites et moyennes entreprises qu'à éviter qu'elles ne soient victimes d'un système qui les désavantage, notamment pour l'accès au crédit bancaire ou au crédit d'impôt recherche.

M. Bruno Le Roux. La question est importante en période de crise économique car c'est le tissu des petites et moyennes entreprises (PME) qui permet de résister et rebondir le plus rapidement. Le Premier ministre français l'a annoncé il y a deux jours : des mesures supplémentaires vont être prises pour lever des contraintes pesant sur cette catégorie d'entreprises. Le chantier consistera à simplifier les formalités administratives et fiscales qui ne sont pas au cœur du métier des entrepreneurs. Des assises de l'entrepreneuriat ont été organisées pour faire le point sur toutes ces contraintes et définir celles qui doivent être levées. Le chantier de réforme débute maintenant. Il faut également réfléchir aux effets de seuil car, en grandissant, les petites et moyennes entreprises tombent dans des législations et réglementations plus contraignantes qui conduisent les chefs d'entreprises à se demander s'ils doivent vraiment grandir. Il faudrait que les PME puissent s'échapper des contraintes du niveau supérieur si elles ont des perspectives de grandir et d'embaucher. Un groupe de travail a été mis en place ; il remettra ses conclusions avant la fin de l'année.

Le Gouvernement a également pris des initiatives en faveur de la sécurité financière des petites entreprises qui peuvent avoir, en raison de la crise, des difficultés ponctuelles qui ne remettent pas en cause leur modèle économique. 380 millions d'euros ont été dégagés, la semaine dernière, pour les PME viables

mais qui connaissent des difficultés financières passagères qui pourraient les faire chuter sans aide extérieure.

Il faut également agir dans le domaine de la recherche-développement. La France a choisi de mettre en place et de pérenniser un crédit déductible des impôts dès lors que l'argent investi est affecté à la recherche et au développement.

Il est enfin nécessaire de réfléchir à la situation particulière des entreprises qui se résument à la seule personne de l'entrepreneur ou qui n'ont que quelques salariés. Ces entreprises sont très nombreuses. Elles proposent souvent des services à la personne et représentent une part importante des entreprises de ce secteur. Un rapport sur ces « autoentrepreneurs » sera remis à la fin de l'année au Gouvernement.

M. Wang Li. Je suis d'accord avec vous. La crise sévit toujours. La Chine accorde une grande importance aux petites et moyennes entreprises. Elles accroissent la vitalité de l'économie, n'appartiennent pas au secteur public, créent des emplois. Nous soutenons ces PME par des facilités d'enregistrement, par le crédit bancaire et au plan fiscal. La recherche et développement bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 100 % de la dépense. En Chine, le taux de l'impôt sur les sociétés est de 20 % mais si l'effort de recherche-développement est fort, il peut tomber à 10 %.

Mais je voudrais savoir si la réunion avec les entreprises dont vous avez parlé est organisée par le Gouvernement français ou le Parlement.

M. Bruno Le Roux. En France, l'initiative vient le plus souvent du Gouvernement. Dès sa formation, le Gouvernement de M. Ayrault a pris l'initiative d'une négociation avec tous les partenaires sociaux sur la question de l'entreprise et la réforme du marché du travail. Le Parlement s'est trouvé placé dans une situation embarrassante car le projet de loi qui lui a été soumis était le résultat d'un accord négocié entre les partenaires sociaux à l'initiative du Gouvernement, qui devait être respecté lorsqu'il a été traduit en texte de loi. Le Parlement a été amené à travailler le texte mais il se devait de respecter l'esprit de l'accord.

Le Parlement va être saisi d'un autre sujet de réforme dans les mois à venir : la réforme de la fiscalité afin de la rendre plus simple et plus lisible par les citoyens. Le sujet va être discuté avec les partenaires sociaux. Mais, dans ce cas, instruit par son expérience de la réforme du marché du travail, le Parlement voudra travailler en amont avec le Gouvernement sur cette question afin de ne pas être mis devant le fait accompli après la négociation entre les partenaires sociaux.

Mais, je reviens à votre question, en France, c'est le Gouvernement qui décide et le parti qui exécute.

M. Michel Herbillon. Je félicite M. Wang Li pour sa question car c'est un sujet qui nous concerne tous au-delà des sensibilités politiques. Lors du précédent

quinquennat, la majorité a mis en place trois dispositifs qui ont été maintenus par le Gouvernement actuel et même été élargis :

– la création d’entreprise par des particuliers, dénommés « autoentrepreneurs », a été facilitée ; les formalités sont moins contraignantes ; cela permet de favoriser le capitalisme familial ;

– le crédit impôt recherche, qui fournit une déduction fiscale et favorise la recherche dans les entreprises ;

– l’accès des PME au crédit bancaire par la création d’une banque publique – Oséo, devenue depuis juin 2013 la Banque publique d’investissement – finançant l’innovation et les entreprises petites et moyennes émergentes ; c’est un dispositif important visant à développer les PME qui sont un élément essentiel du tissu économique de notre pays.

M. Chi Wanchun, coprésident. Il ne nous reste, hélas, plus beaucoup de temps.

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident. Est-il opportun de commencer à aborder notre second sujet de discussion ?

M. Chi Wanchun, coprésident. Nous n’aurons pas assez de temps ce matin. Nous pourrions commencer à en débattre lors de notre dîner ce soir. Je tenais à suivre le cours naturel de nos échanges car ils étaient très intéressants et approfondis. Sur les petites et moyennes entreprises, sujet qui s’écartait de notre programme initial, nous avons beaucoup de choses à échanger. J’avais d’ailleurs eu plusieurs discussions sur ce sujet avec les sénateurs français au mois de juillet dernier. Peut-être pourrions-nous en débattre lors de la prochaine session de la Grande commission ? Je vous propose de clore nos débats.

M. Jean-Marie Le Guen, coprésident. D’accord.

La séance est levée à 12h50.

C. COMPTES RENDUS DES ENTRETIENS DE LA DÉLÉGATION EN CHINE EN NOVEMBRE 2013

Lors de son séjour en Chine, la délégation a souhaité orienter ses visites et ses réunions sur le thème du développement urbain et l'organisation de la métropole de Chongqing ainsi que sur le thème de la santé publique.

1. Chongqing, mardi 19 novembre 2013, 9h30 – Commission de la protection de l'environnement de la municipalité autonome de Chongqing

Étaient présents :

- M. Zhang Yong, directeur adjoint de la Commission de la protection de l'environnement ;
- M. Kuang Youzhi, vice-président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée populaire municipale de Chongqing ;
- M. Olivier Vaysses, consul général de France à Chengdu (Sichuan) ;
- M. Sébastien Jouin, délégué du service économique de Pékin pour la Chine du Sud-Ouest (direction du Trésor), consulat général de France de Chengdu.

M. Zhang Yong. Le Gouvernement municipal de Chongqing attache une grande importance à la protection de l'environnement. Une première loi a été adoptée sur ce sujet en 1978. Dans les années 1990, plusieurs lois ont été promulguées pour mettre en application les normes et réglementations. Chongqing a transposé toutes ces lois et les a adaptées aux réalités locales.

Chongqing est une municipalité relevant directement du gouvernement central. Son territoire s'étend sur 82 000 km² et englobe 33 millions d'habitants. La ville est historique et est dotée d'une base industrielle. Elle a connu un fort développement industriel depuis le début des années 1980 et est devenue une municipalité autonome en 1997 (par séparation du Sichuan) ; cette mesure a marqué le début de son développement économique rapide et de son succès.

Chongqing fait face à trois problèmes majeurs en matière d'environnement :

1° *La protection de l'eau* : l'attention est portée sur le Yangtze, les travaux de construction du barrage des Trois Gorges ayant été essentiellement supportés par Chongqing. La municipalité a beaucoup investi pour la qualité de l'eau et le traitement des eaux usées. Aujourd'hui, 95 % des déchets et des eaux usées rejetés par les habitants sont traités. Les travaux des Trois Gorges ont permis d'assurer une bonne qualité d'eau. Le niveau de l'eau du Yangtze est monté, avec ce barrage, à une hauteur de 175 mètres. Aujourd'hui, les normes nationales de qualité de l'eau de deuxième classe sont respectées par Chongqing.

2° *La qualité de l'air* : la ville est plutôt industrielle avec un puissant pôle chimique ; ses ressources énergétiques sont essentiellement tirées du charbon, qui représente 75 % de sa consommation d'énergie (63 millions de tonnes de charbon

ont été consommées en 2012 ; 73 milliards de KW d'électricité ont été consommés, 80 % ayant été produits à partir de centrales à charbon). Il y a vingt ans, les habitants et les usines utilisaient uniquement le charbon comme source d'énergie. La municipalité a agi sur le transport automobile afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, déplacé les usines les plus polluantes, promu l'usage du gaz naturel (7 milliards de m³ consommés en 2012, contre 2 milliards il y a dix ans), réduit la consommation de charbon. La qualité de l'air est aujourd'hui parmi les meilleures des grandes villes chinoises, avec 340 jours par an de bonne qualité. Je remercie les entreprises françaises qui fournissent les instruments de mesure de la qualité de l'air, ainsi que Lafarge qui a beaucoup œuvré pour la qualité de l'air.

3° *La préservation des espaces agricoles* : le territoire doit continuer à produire des denrées agricoles, tout en assurant le traitement de ses déchets et de ses eaux usées.

Le gouvernement municipal a adopté des plans quinquennaux pour la qualité de l'environnement : « ciel bleu, eau propre, tranquillité ». Le plan en cours mobilise 30 milliards de yuans pour financer 5 à 6 000 projets. Vous pourrez voir le paysage de Chongqing changer dans les cinq prochaines années.

M. Jean-Marie Le Guen. Je vous remercie pour votre présentation. Je suis impressionné par la part du charbon dans la consommation énergétique. Allez-vous faire appel aux énergies renouvelables et à l'énergie atomique ? La France est un grand partenaire de la Chine puisque nous allons bientôt fêter les trente ans de la coopération nucléaire franco-chinoise.

M. Zhang Yong. Chongqing fait des efforts dans le domaine des énergies renouvelables. Trois fermes éoliennes ont été installées et d'autres emplacements sont étudiés. En matière d'énergie solaire, la ressource est faible car Chongqing est dans une région montagneuse ; cette énergie est un peu utilisée pour du chauffage individuel mais c'est dans de très faibles proportions. En matière d'énergie nucléaire, un projet de création de centrale a été soumis au Gouvernement central il y a dix ans mais il n'a pas recueilli d'approbation ; Pékin vise, en effet, plutôt à promouvoir la production d'électricité d'origine nucléaire à proximité des côtes. Au total, 13 % de la consommation d'énergie de Chongqing sont tirés d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité). Le potentiel des énergies renouvelables est limité, c'est pourquoi le recours à l'énergie nucléaire paraît indispensable au développement de Chongqing. Trois études ont été réalisées pour l'implantation de centrales nucléaires.

M. Bruno Le Roux. Quelle est la volonté de la municipalité concernant le développement du réseau de transport en commun ?

M. Zhang Yong. Le transport est étroitement lié à la protection de l'environnement. Chongqing promeut le transport public. Vous visiterez cet après-midi un des meilleurs centres de contrôle de transport public de l'ouest chinois. La

ville est montagneuse, ce qui rend complexe la construction d'un réseau de transport ferroviaire. Concernant les véhicules particuliers, aucune limitation de la circulation automobile ni aucune limitation à l'achat de véhicules n'est fixée. Chongqing relève régulièrement les normes applicables aux moteurs thermiques et à la qualité des carburants. L'objectif est de chasser les vieilles voitures de la circulation.

M. Bernard Accoyer. La principale source d'énergie de Chongqing est donc le charbon. Comme partout dans le monde, le gaz naturel va prendre une part de plus en plus importante. Mais ces sources d'énergie provoquent une pollution par des particules fines et des émissions de gaz à effet de serre. L'énergie nucléaire apparaît comme la solution économique et écologique adaptée. Existe-t-il des projets concrets de création de centrales nucléaires ?

M. Jean-Marie Le Guen. Quel bilan tirez-vous de la réalisation du barrage des Trois Gorges ? L'énergie produite est-elle destinée à Chongqing, au Sichuan ?

M. Zhang Yong. Chongqing s'engage sur la voie du nucléaire. Il y a dix ans, un projet de centrale a été élaboré mais la décision de mise en œuvre dépend du Gouvernement central. La solution nucléaire est incontournable pour Chongqing car les autres sources d'énergie présentent des défauts. C'est la seule permettant de poursuivre la politique nationale de réduction de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre arrêtée au plus haut niveau. En 2012, Chongqing a pu réduire de 0,8 % ses émissions, soit 23 % depuis 2008.

Concernant le barrage des Trois Gorges, sa capacité de production d'électricité est de 80 milliards de KW. L'électricité est destinée au centre et à l'ouest du pays. Chongqing bénéficie de ce barrage. Il a permis d'améliorer la qualité de vie des villes et des campagnes.

Mme Sylviane Bulteau. La consommation d'énergie est également le fait des habitants. La France agit sur sa population pour réduire sa consommation d'énergie et la facture énergétique globale. Chongqing mène-t-elle une telle politique en direction des habitants ?

M. Zhang Yong. Je ne suis pas spécialiste de cette question, mais Chongqing a mis en place une politique de construction de « bâtiments verts ». Des directives écologiques ont été définies pour les nouvelles constructions (conception des ouvrages, exécution des travaux, choix des matériaux) mais elles ne s'appliquent pas aux bâtiments anciens. La société Lafarge a beaucoup inspiré la municipalité sur la question du choix des matériaux de construction.

M. Michel Herbillon. L'énergie nucléaire me paraît absolument indispensable. La réflexion est lancée mais avez-vous aujourd'hui des projets concrets de construction ? Si oui, les avez-vous soumis au Gouvernement central ?

M. Zhang Yong. Actuellement, nous préparons trois projets de construction de trois centrales nucléaires. Un premier projet a été soumis au Gouvernement central mais l'accident de Fukushima a stoppé l'instruction et nous n'avons pas reçu de réponse.

—*—

2. Chongqing, mardi 19 novembre 2013, 10h45 – Commission de l'habitation et du développement urbain et rural de la municipalité autonome de Chongqing

Étaient présents :

- *M. Zhang Qiyue, directeur de la Commission de l'habitation et du développement urbain et rural ;*
- *M. Kuang Youzhi, vice-président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée populaire municipale de Chongqing ;*
- *M. Olivier Vaysset, consul général de France à Chengdu (Sichuan) ;*
- *M. Sébastien Jouin, délégué du service économique de Pékin pour la Chine du Sud-Ouest (direction du Trésor), consulat général de France de Chengdu.*

M. Zhang Qiyue. Chongqing est une des cinq grandes villes chinoises. La superficie de la région autonome de 82 000 km² est découpée en 38 districts et occupée par 33 millions d'habitants. Neuf districts forment la zone centrale. Le district le plus éloigné du centre est situé à 4 heures de voiture. Le territoire est découpé en cinq zones fonctionnelles concentriques :

- la zone centrale de 294 km² et 2,8 millions habitants permanents (résidents) est urbanisée à 90 % ; son PIB est de 169 milliards de yuans ;

- la zone fonctionnelle à développer et à élargir d'environ 5 000 km² (6 % de la superficie de la municipalité) et 5 millions de résidents ; son PIB est de 332 milliards de yuans ;

- la zone nouvelle de développement, qui couvre 11 districts et 2 zones d'exploitation, de 23 000 km² et 10 millions de résidents ; c'est le début de la « banlieue » ; son PIB est de 391 milliards de yuans ;

- les deux « ailes » du territoire de Chongqing sont des zones de développement :

- . à l'ouest, la zone couvre le Yangtze, c'est une zone écologique protégée couvrant 11 districts, de 34 000 km² et 8,28 millions de résidents ; elle est urbanisée à 40 % ; son PIB est de 195 milliards de yuans ;

- . au nord-ouest, la zone couvre 6 districts et fait 20 000 km² ; elle est urbanisée à 34 % ; son PIB est de 63 milliards de yuans.

Le plan d'urbanisme vise à positionner correctement le développement de la ville sur ces zones :

- la zone centrale doit être développée prioritairement ; c'est le centre politique, culturel et financier de la région autonome ;

– la zone fonctionnelle à élargir doit devenir un centre logistique et une zone de fabrication ; sa destination est prioritairement économique ; la zone d'exploitation du fleuve Yangtze et de la rivière Jialing ainsi que la zone franche municipale sont situées dans ce périmètre ;

– la zone nouvelle de développement est le point central de développement de Chongqing ; ce sera une place de fabrication et une zone industrielle ;

– la zone des Trois Gorges est une zone de protection écologique prioritaire ; la diversité écologique doit y être préservée ; c'est une zone économiquement pauvre.

M. Jean-Marie Le Guen. Quelles sont les priorités auxquelles la commission de l'habitation et du développement urbain et rural doit répondre ? Est-ce l'urbanisation ? Chongqing est-elle confrontée à un afflux de populations ? Est-ce le développement économique ? Est-ce le développement durable ? Notamment, faut-il rationaliser les déplacements en densifiant l'habitat ?

M. Zhang Qiyue. L'objectif est de construire une plate-forme de développement et un environnement habitable. Le qualificatif « habitable » est important : il vise la qualité des logements et le bien-être. En matière de logement, Chongqing veut limiter la construction de logements luxueux : le marché du logement doit être accessible aux pauvres. La municipalité a ainsi élaboré des projets pour loger les employés et les familles pauvres dans des constructions HLM dont le prix est égal à 60 % du prix du marché ; ces logements concernent des studios de 20 m² et des appartements d'une ou deux pièces. Ils visent les salariés moyens. Jusqu'à présent, le marché de l'immobilier ne présente pas de hausse des prix.

Le développement durable est au cœur de la politique municipale. Dans les deux zones écologiques, l'objectif est de limiter l'urbanisation. De janvier à septembre 2013, 32 millions de mètres carrés de logements ont été construits, soit environ 300 000 logements.

—*—

3. Chongqing, mardi 19 novembre 2013, 11h30 – Entretien avec M. TAN Qiwei, directeur général adjoint du Comité permanent de l'Assemblée populaire de Chongqing

Étaient présents :

- Mme Shi, membre du Comité permanent de l'Assemblée populaire de Chongqing ;
- M. Kuang Youzhi, vice-président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée populaire municipale de Chongqing ;
- Mme Wang Wen, membre du Comité permanent de l'Assemblée populaire de Chongqing ;
- M. Zhang Yong, directeur adjoint de la Commission de la protection de l'environnement ;
- M. Olivier Vaysset, consul général de France à Chengdu (Sichuan) ;
- M. Sébastien Jouin, délégué du service économique de Pékin pour la Chine du Sud-Ouest (direction du Trésor), consulat général de France de Chengdu.

M. Tan Qiwei. Chongqing a une histoire remontant à plus de 3000 ans. Avec ses 33 millions d'habitants et ses 82 400 km² elle est la municipalité autonome la plus étendue de Chine. C'est un haut lieu d'ouverture de la Chine et un centre de développement de l'ouest.

L'Assemblée populaire municipale compte 870 députés et 7 commissions permanentes. Le Comité permanent est chargé de veiller à l'application de la Constitution, des lois et des règlements, du budget et du programme économique et de développement de la région. Il veille à la bonne mise en œuvre des programmes scientifiques, du développement de l'éducation, des affaires civiles. Il entend les rapports d'activité des administrations, du parquet et de la justice. Il contrôle, décide et nomme aux emplois.

Les échanges entre la France et Chongqing sont fructueux. Les relations économiques sont bonnes, notamment dans le domaine du développement durable. Je remercie en particulier la société Lafarge.

Chongqing est organisée en cinq zones concentriques à développement planifié. C'est une agglomération organisée autour d'un centre et des périphéries.

M. Jean-Marie Le Guen. Avez-vous la volonté d'accroître la population ?

M. Tan Qiwei. Notre objectif est effectivement d'accroître la population et de poursuivre le développement économique.

M. Jean-Marie Le Guen. La question du vieillissement de la population se pose-t-elle à Chongqing ? Si oui, comment y faites-vous face ? Dans la négative, la population est-elle plus jeune qu'ailleurs en Chine ?

M. Tan Qiwei. À Chongqing, il existe une tendance au vieillissement mais nous n'en observons pas les effets comme ailleurs en Chine. L'espérance de vie est de 72 ans, soit un peu plus que la moyenne chinoise. Pour faire face à ce vieillissement, la politique de l'enfant unique a été assouplie avec des mesures spéciales pour Chongqing et la municipalité agit sur les pensions et le logement des personnes âgées.

M. Bruno Le Roux. Il y a quinze ans, j'ai visité le Sichuan avec M. Herbillon. Nous pouvons constater le dynamisme de l'ouest chinois. Quelles sont vos attentes en matière de coopération avec la France, recherchez-vous de nouveaux partenariats ?

M. Tan Qiwei. La coopération sino-française est riche, diversifiée et prometteuse. Ces dernières années, elle a été dynamique. J'ai cité la société Lafarge qui a fourni des équipes de surveillance de l'environnement. Ces dernières années, nous souhaitons développer le tourisme. Chaque année, 160 000 habitants de Chongqing voyagent à l'étranger. La France est une étape incontournable.

L'attente en matière d'énergie et de protection environnementale est également grande.

M. Michel Herbillon. La France étudie l'amélioration de l'accueil des personnes âgées dans des établissements médicalisés. La Chine réfléchit-elle à la mise en place d'établissements d'accueil médicalisé ? 54 % de la population chinoise vit en ville ; combien de ruraux arrivent chaque année à Chongqing ? À quels problèmes êtes-vous confronté pour l'accueil de ces populations ?

M. Tan Qiwei. Il faut agir avant l'apparition des problèmes de vieillissement de la population. Il existe, à Chongqing, des maisons de retraite d'utilité publique et des résidences pour ceux qui n'ont pas de couverture sociale. Pour les plus de 60 ans, des parcs ont été aménagés pour leur exercice physique, les transports publics sont gratuits et ils sont couverts par les assurances sociales, qu'ils résident en ville ou à la campagne.

La migration des populations rurales est organisée. Selon leurs besoins et leurs moyens, ils sont orientés vers les zones de Chongqing. Afin de bien les accueillir, les ruraux ont le droit de conserver leurs terres agricoles ou forestières et ils jouissent des mêmes droits que les urbains en matière de scolarisation des enfants, de droits sociaux et d'emploi.

Mme Sylviane Bulteau. Les échanges de jeunes devraient se développer. En France, ce sont surtout Pékin et Shanghai qui sont connues. Il faudrait faire connaître Chongqing. Avez-vous des programmes d'échanges visant la jeunesse, notamment en matière d'apprentissage des langues, de stages en entreprises, de relations culturelles ?

M. Tan Qiwei. La coopération est riche en matière artistique, culturelle, linguistique et universitaire entre la France et Chongqing. Par rapport à d'autres pays comme les États-Unis, le nombre d'étudiants reste cependant faible. Des groupes d'acrobatie, d'opéra et de théâtre de Chongqing se sont rendus en France, avec succès.

M. Bernard Accoyer. En matière d'environnement, la production d'électricité est la clé du développement. Comment se fait-il que vous ayez une production d'électricité d'origine nucléaire limitée ? En France, la part du nucléaire a atteint 80 %. Par ailleurs, comment pouvons-nous développer les relations touristiques entre la France et Chongqing ?

M. Tan Qiwei. Votre première question est technique. Je demanderai à M. Zhang Yong d'y répondre. Mais je peux dire que Chongqing est en retard en matière d'énergie nucléaire.

M. Zhang Yong. Le Gouvernement chinois est actif et prudent dans le domaine de l'énergie nucléaire. Les centrales sont installées près des côtes et peu à l'intérieur du pays. Dans les zones intérieures, nous sommes encore au stade de la planification. Cela est justifié par des préoccupations de sûreté nucléaire. La Chine

mène des coopérations avec des pays étrangers, dont la France. Dans la région de Chongqing, il faut garantir une sécurité à 100 %. Le grand public est effectivement inquiet ; nous devons communiquer sur ce sujet. Si nous pouvons garantir la sécurité et rassurer la population, l'énergie nucléaire sera incontournable à l'intérieur du pays.

M. Tan Qiwei. J'étais auparavant responsable du tourisme au sein de la municipalité. C'est une grande ressource pour Chongqing mais il manque à la région une stratégie de marketing efficace. La France et Paris sont des destinations idéales mais il faut savoir en faire la promotion. Peu de Français sont venus à Chongqing promouvoir le tourisme en France. Quant à Chongqing, les touristes n'y séjournent pas ; ils ne font qu'y passer. En ce domaine, le transport est un problème majeur : il n'existe en effet pas de vol direct entre Chongqing et Paris.

—*—

4. Chongqing, mardi 19 novembre 2013, 14h30 – Visite du centre de contrôle du métro de Chongqing

En présence de Mme la vice-présidente de la société d'exploitation du métro de Chongqing (Chongqing Rail Transit), M. le directeur général adjoint de Chongqing Rail Transit et M. le responsable du centre de contrôle du métro.

La première ligne de métro (ligne 2) a été inaugurée en juin 2005 sur 13,5 km avec 13 stations. Les travaux avaient débuté en 1999. C'est un monorail. La ligne a été agrandie et court aujourd'hui sur 19,2 km avec 18 stations.

Les lignes 1 (métro souterrain est-ouest) et 3 (monorail nord-sud) ont été ouvertes en 2011. Elles sont aujourd'hui longues de 36,6 km (23 stations) et 55,5 km (39 stations). La ligne 3 traverse le fleuve Yangtze et la rivière Jialing.

Une 4^e ligne (ligne 6) a été ouverte en septembre 2012. C'est un métro souterrain. Cette ligne est longue de 56,7 km et possède 18 stations.

La construction de deux nouvelles lignes (4 et 5) d'une longueur respective de 19,3 km et 28,6 km et d'un métro périphérique vient de débuter en 2013. Ces trois lignes seront achevées en 2017 et 2018. Les quatre lignes en service seront, en outre, prolongées (2 km pour la ligne 1, 12 km pour la ligne 2, 10 km pour la ligne 3 et 17 km pour la ligne 6). Des projets ont, enfin, été élaborés pour construire 12 lignes supplémentaires.

Plus de 200 km de lignes de métro ont donc été construites à ce jour. 30 à 50 km de voies nouvelles sont construits chaque année.

Chaque jour, 1,2 million de passagers voyagent sur les 4 lignes de métro. Un pic de 1,64 million de voyageurs a été enregistré. L'intervalle entre deux rames est de trois minutes.

Chongqing Rail Transit a choisi la technologie du monorail pour deux de ses premières lignes car c'est un mode de transport moins bruyant, offrant une forte capacité d'accueil et adapté au relief montagneux de la ville de Chongqing.

Dans chaque train, des agents chargés de la sécurité sont présents afin notamment de canaliser les mouvements de foule.

L'ensemble des infrastructures a été construit par Chongqing Rail Transit. Des sociétés de construction sont chargées de creuser les tunnels. Un accord de coopération a été conclu avec des sociétés thaïlandaise et malaisienne pour l'utilisation de la technologie du monorail. Chongqing Rail Transit n'a pas encore réalisé de monorail ailleurs qu'à Chongqing. Pour les futures lignes de Chongqing, la technologie du métro classique sera privilégiée. Aucune nouvelle technologie de transport n'est programmée.

Chongqing Rail Transit emploie 11 000 personnes : environ 600 pour la construction des infrastructures et environ 10 000 pour l'exploitation (soit 500 personnes par kilomètre de ligne de métro).

—*—

5. Chongqing, mardi 19 novembre 2013, 16h30 – Entretien avec M. WENG Jieming, vice-maire de Chongqing

Étaient présents :

- M. Weng Jieming, vice-maire de Chongqing ;
- Mme Shi, membre du Comité permanent de l'Assemblée populaire de Chongqing ;
- M. Kuang Youzhi, vice-président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée populaire municipale de Chongqing ;
- M. Olivier Vaysset, consul général de France à Chengdu (Sichuan) ;
- M. Sébastien Jouin, délégué du service économique de Pékin pour la Chine du Sud-Ouest (direction du Trésor), consulat général de France de Chengdu.

M. Weng Jieming. Madame, Messieurs, je suis honoré de votre présence et vous rends hommage car je sais le rôle majeur que vous jouez dans la vie politique française. En 1998, j'ai visité la France en tant que président de l'Académie des sciences de Chine. Je suis ensuite venu à Chongqing mais la France occupe, dans mon cœur, une place particulière.

Chongqing est une des régions les plus dynamiques de Chine. Son PIB a augmenté de 12,4 % sur les neuf premiers mois de l'année 2013. C'est le deuxième taux de croissance le plus fort de Chine.

Chongqing est également la municipalité de l'intérieur de la Chine la plus ouverte grâce à sa zone douanière spéciale et sa ligne de chemin de fer qui la relie directement à l'Europe. Le gouvernement municipal travaille aussi sur le développement du bassin du Yangtze et « la nouvelle route de la soie ».

Chongqing a des liens spéciaux avec la France : Deng Xiaoping s'est rendu en France en partant de Chongqing où il s'était inscrit dans le mouvement travail-études ; il s'est embarqué pour Shanghai puis la France au port de Chongqing, au confluent du Yangtze et de la Jialing.

Nous voulons aujourd'hui faire de Chongqing une mégapole diversifiée. Nous nous inspirons de l'Ile-de-France, tant pour la gouvernance que les infrastructures et l'exploitation des services. Chongqing a également des liens étroits avec Toulouse. Nous sommes prêts à partager nos expériences en matière de prise en charge des personnes âgées, de santé et de développement durable.

M. Jean-Marie Le Guen présente les membres de la délégation française.

M. Jean-Marie Le Guen. Nous sommes venus à Chongqing car nous avons entendu parler de la puissance et du dynamisme de la région autonome. Vous constituez un des éléments majeurs du développement harmonieux de la Chine qui repose sur l'équilibre entre les provinces de l'intérieur et de la côte, sur le développement durable et sur une urbanisation maîtrisée. Nous sommes intéressés par un échange de nos réflexions sur ces questions et voir comment des entreprises peuvent contribuer au développement de la municipalité. Le contexte est favorable. François Hollande et Xi Jinping se sont rencontrés ; nous en retirons le sentiment qu'une ère de bonnes relations débute. Les relations politiques sont excellentes ; les relations culturelles et scientifiques sont anciennes. Il faut désormais intensifier les relations économiques. Des entreprises françaises sont présentes à Chongqing : Lafarge, Suez,... des développements communs sont possibles, de même qu'une présence accrue de Chongqing en France.

Mais nous sommes quelques jours après la tenue du plenum du Congrès du PCC qui a ouvert la question du foncier et son intégration dans les politiques de développement urbain. Quelle est votre approche de cette question à Chongqing ?

M. Weng Jieming. Sur le plan culturel, la Chine et la France s'admirent. Sur le plan politique, nous avons beaucoup de points communs. Sur le plan économique, nos relations doivent être fructueuses à l'avenir. À Chongqing, les entreprises ont réalisé de belles opérations, dans la construction où des matériaux français ont été utilisés, dans l'eau où les Français ont participé à sa qualité qui est parmi les trois meilleures de Chine, dans le commerce où Carrefour améliore le quotidien des habitants.

Le 3^e Plenum du 18^e Congrès du PCC a fixé des objectifs dans 60 secteurs. Pour la coopération franco-chinoise, les bonnes nouvelles sont les suivantes :

- les entreprises publiques chinoises s'ouvriront progressivement aux capitaux privés ; l'économie mixte va occuper une place importante ; c'est une opportunité, par exemple, pour Suez Environnement ;

- les échanges avec l'Europe vont se multiplier : ainsi le chemin de fer qui part de Chongqing va se rendre jusqu'à Duisburg en Allemagne ;

– en matière d’urbanisme, la coopération dans le rail est prometteuse ; des partenariats avec la France existent ; la France dispose d’une base solide grâce à sa haute technologie. Nous souhaitons que d’ici 2016, le train relie Chongqing à Chengdu en une heure.

M. Bruno Le Roux. Concernant la stratégie de métropole de Chongqing, peu de métropoles chinoises ont un rôle international, Chongqing a-t-elle des projets en la matière ? Est-elle candidate à des événements internationaux ? Avez-vous des projets pour construire une grande métropole internationale ?

M. Weng Jieming. Votre question pose le problème de la définition d’une métropole internationale. Nous avons notre lecture pour assurer l’ouverture internationale de Chongqing. Au plan économique, il faut développer la coopération avec les pays étrangers. Le point important est de fournir une bonne logistique : 20 vols quotidiens relient la ville au reste du monde. En 2013, on estime que la région autonome réalisera 65 milliards de dollars d’exportations, ce qui la place au premier rang des régions du centre de la Chine.

À l’été 2013, une grande conférence des villes chinoises et d’Europe centrale et orientale s’est tenue à Chongqing. Nous souhaitons avoir plus de relations avec les villes européennes, en particulier avec l’Ile-de-France. Je vous propose d’organiser une exposition multidimensionnelle sur l’Ile-de-France à Chongqing, qui permettra aux Chinois de mieux connaître l’Ile-de-France.

M. Bruno Le Roux. En ce moment, nous réfléchissons à l’organisation de la métropole parisienne. Le Parlement en débat. Nous voulons réorganiser la gouvernance et transférer des pouvoirs. Vous êtes le bienvenu pour donner votre avis dans ce débat.

M. Jean-Marie Le Guen. Nous célébrerons en 2014 le cinquantenaire de l’établissement des relations diplomatiques entre la France et la Chine. Nous souhaitons marquer notre présence. Je vous propose d’amener à Chongqing un spectacle audiovisuel projeté sur écran géant en trois dimensions qui a été réalisé, pour la ville de Paris, sur la construction urbaine de Paris à travers l’histoire. C’est spectaculaire et instructif.

M. Weng Jieming. Ce spectacle est une bonne idée.

M. Jean-Marie Le Guen. Cette animation a été réalisée par Dassault Systèmes. Je vais leur demander de prendre contact avec vous.

M. Michel Herbillon. Vous êtes confronté à de nombreux défis. Quelle est la priorité de Chongqing pour les cinq ans à venir ?

M. Weng Jieming. Le développement coordonné et durable, c’est-à-dire respectueux de l’environnement. Chongqing a besoin d’une croissance soutenue, coordonnée, durable pour résoudre la plupart des problèmes de vie quotidienne. C’est pourquoi une croissance annuelle de 12 % est notre objectif.

M. Jean-Marie Le Guen. Notre collègue Bernard Accoyer est attaché au développement de l'énergie nucléaire pour ses atouts de développement durable. Avez-vous la volonté d'aller vers l'énergie nucléaire ? Avez-vous l'opportunité de vous engager ?

M. Weng Jieming. Il ne faut pas être trop dépendant des énergies fossiles. Le nucléaire est un choix logique. Chongqing a mis sur pied une planification en ce sens. Nous souhaitons avoir l'accord du Gouvernement central. Si nous pouvons développer le nucléaire à Chongqing, nous souhaitons coopérer avec la France.

M. Jean-Marie Le Guen. Quelle est votre politique de mise en valeur du Yangtze et de la Jialing. Quelle place ont les cours d'eau dans le développement de Chongqing ?

M. Weng Jieming. Le Yangtze est le fleuve le plus chargé du monde. C'est également un fleuve mère pour les Chinois. Le développement de la voie fluviale est une priorité. 100 millions de tonnes y ont été transportés en 2012. Après le barrage des Trois Gorges, nous devons construire de nouveaux barrages.

—*—

6. Chongqing, mercredi 20 novembre 2013, 9h15 – Visite du musée de l'urbanisme de la municipalité autonome de Chongqing

Chongqing s'étend sur 2 500 km² jusqu'à son 2^e périphérique. Le premier périphérique est long de 75 km et le 2^e de 180 km. En 2020, la ville devrait atteindre une surface de 1 188 km² et compter 12 millions d'habitants, contre 7,5 millions aujourd'hui.

Dix zones sont à développer prioritairement. La plus au centre, derrière l'opéra, sera le Central Business district de Jiangbei.

Les projets sont financés par la vente de terrains. M. Bo Xilai avait mis sur pied des sociétés d'économie mixte auxquelles les terrains étaient cédés, qui étaient chargées de les mettre en valeur et reverser à la municipalité le produit des ventes des bâtiments. Cependant, ce système s'est traduit par un déficit de 20 milliards de yuans par an pendant trois ans, ce qui a été une des causes de la chute de Bo Xilai.

Les trois terminaux de l'aéroport de Chongqing voient passer 25 millions de passagers. Un quatrième terminal est en construction, avec Aéroport de Paris. L'objectif est d'accueillir 78 millions de passagers par an.

—*—

7. Chongqing, mercredi 20 novembre 2013, 11h00 – Visite de Chongqing Jinshan Science & Technology Group

Étaient présents :

- M. Zhang Bing, directeur général ;
- M. Liu Yaoxian, directeur ;
- M. Olivier Vaysset, consul général de France à Chengdu (Sichuan) ;
- M. Sébastien Jouin, délégué du service économique de Pékin pour la Chine du Sud-Ouest (direction du Trésor), consulat général de France de Chengdu.

Chongqing Jinshan Science & Technology Group est une entreprise nationale de haute technologie intégrant la recherche et le développement, la production industrielle, le marketing et le service opérationnel du dispositif médical numérique. Son cœur de métier repose sur la technologie des systèmes mécaniques miniatures électriques (*micro-electro-mechanical systems* MEMS). L'entreprise a été créée en 1998. Sa première capsule endoscopique OMOM (*optical machinist of medical*, capsule robot guidée magnétiquement) a été commercialisée en 2005. Cette innovation a été réalisée grâce à une licence cédée par le ministère de la défense chinois qui l'avait acquise auprès d'une entreprise israélienne, qui est toujours le leader mondial dans cette spécialité.

Avec son OMOM, Chongqing Jinshan Science & Technology Group détient aujourd'hui 95 % du marché chinois des capsules endoscopiques. L'entreprise a diversifié son activité depuis plusieurs années en développant des applications de sa technologie dans l'automobile, les salles d'opération chirurgicale, l'aviation militaire, la robotique chirurgicale, le diagnostic à distance et les satellites.

Trois principales entreprises commercialisent ce type de capsule dans le monde : l'entreprise israélienne Given Imaging à l'origine de cette technologie, Jinshan et Olympus, entreprises à capitaux japonais et allemands.

Le prix de marché de l'OMOM est de 600 € par examen. La capsule est à usage unique. Jinshan est en discussion avec la France pour sa commercialisation.

—*—

8. Pékin, jeudi 21 novembre 2013, 15h30 – Entretien avec M. Li Jinjun, vice-ministre du département de liaison internationale du Comité permanent du Parti communiste chinois

Étaient présents :

- M. Li Jinjun, vice-ministre du département de liaison internationale du Comité permanent du Parti communiste chinois ;
- M. Thierry Berthelot, conseiller politique à l'ambassade de France ;
- M. Louis Belmont, interprète de l'ambassade de France.

M. Li Jinjun. L'année prochaine sera marquée par le 50^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays. C'est avec courage et détermination que le général de Gaulle a pris sa décision. Les

gouvernements ont ensuite poursuivi sans relâche cette politique, ce qui a donné un grand essor aux relations sino-françaises.

Les relations entre la France et la Chine sont importantes car nos deux pays sont membres du Conseil de sécurité. François Hollande a ainsi été le premier Chef d'Etat occidental à être reçu par Xi Jinping. L'histoire montre que les hommes politiques français sont de grands stratèges ; leurs visions tracent des perspectives. Xi Jinping effectuera sa première visite en France en 2014 ; elle ouvrira un nouveau chapitre de nos relations bilatérales.

Jusqu'à présent, les relations entre les parlements et les partis politiques français et chinois sont une réussite. Les échanges sont réguliers. Le parti socialiste a notamment été le premier parti social-démocrate à établir des relations avec le PCC. Le PCC attache beaucoup d'importance à ses relations avec le PS et l'UMP et d'autres partis politiques français. Nous souhaitons, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire, engager des discussions avec les partis politiques sur les moyens d'approfondir nos relations. Cela peut se faire par les échanges directs entre les partis, mais aussi par le biais des échanges parlementaires. Aussi me réjouis-je de voir autant d'hommes politiques français importants dans votre délégation et au sein du groupe d'amitié France-Chine.

M. Jean-Marie Le Guen. Je suis fier et honoré de diriger la délégation que vous recevez. Nous souhaitons nous inscrire dans le programme d'actions défini par les présidents Hollande et Xi. Nous connaissons votre rôle personnel dans la coopération franco-chinoise et l'action diplomatique chinoise. C'est pourquoi nous souhaiterions vous interroger sur des questions d'intérêt commun. En premier lieu, nous souhaiterions que vous précisiez la position de la Chine sur la question de la prolifération nucléaire. Vous connaissez les préoccupations internationales concernant la Corée du Nord mais l'actualité des discussions à Genève sur le nucléaire iranien m'amène à vous demander quels principes guident la position de la Chine.

M. Li Jinjun. Au sujet de la Corée du Nord, nous sommes clairs : nous souhaitons la paix dans la péninsule coréenne car les deux pays sont nos voisins. En cas de guerre, la perte serait lourde pour la Chine. Nous nous opposons donc fermement à la nucléarisation de la péninsule ; nous nous opposons donc au programme nucléaire militaire nord-coréen. Nous avons été clairs depuis le début de nos discussions avec la Corée du Nord car l'exploitation militaire du nucléaire porte atteinte à la sécurité de l'Asie. Nous insistons pour avoir une discussion politique de ce problème, surtout dans le cadre du pourparler à six. C'est pour cela que M. Wu Dawei¹ engage des discussions avec les États-unis pour la poursuite du pourparler à six. Nous avons toujours insisté sur ces trois principes.

Nos efforts ont tendu dans deux directions ces dernières années :

¹ Ancien ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, il est le représentant spécial de la Chine pour les affaires relatives à la péninsule coréenne et chef de la délégation chinoise au pourparler à six.

1° Abandonner une idée utopique selon laquelle l'arme nucléaire peut garantir la sécurité nationale de la Corée du nord : il faut persuader les anciens et actuels dirigeants nord-coréens qu'il faut s'occuper du développement économique plutôt que de l'arme nucléaire. Nous avons obtenu des résultats concrets ; il a fallu quatre visites de l'ancien dirigeant nord-coréen en Chine pour apprendre les bienfaits du développement. J'ai personnellement accompagné l'ancien président en visite ; j'ai vu son enthousiasme à vouloir développer l'économie. Quant à son fils, il a affiché une détermination à poursuivre le développement économique voulu par son père et ouvrir l'économie nord-coréenne. Cette attention tournée vers l'économie nous aidera à mieux régler le problème du nucléaire militaire ;

2° Mettre en lien la Corée du Nord et les États-unis afin d'établir une confiance réciproque. Jusqu'à présent, leurs relations sont marquées par l'incompréhension et la méfiance. La Corée du nord insiste pour avoir des engagements en matière de sécurité avant d'abandonner son programme nucléaire. Les États-unis veulent d'abord le démantèlement avant d'engager des discussions sur la sécurité. Il existe donc un grave problème de méconnaissance et de méfiance. Le travail de Wu Dawei est très dur et épineux. Chaque fois que la Corée du nord envoie des signaux positifs, les États-Unis et le Japon engagent des manœuvres militaires qui font perdre la confiance de la Corée du Nord. Avec mes collègues, nous finissons par nous demander si les États-Unis veulent résoudre le problème.

J'espère que nous pourrons avoir des discussions avec la France sur ce problème. La Chine souhaite trouver une solution.

Au sujet de l'Iran, notre attitude est également claire. La Chine s'oppose fermement à l'exploitation militaire du nucléaire iranien mais nous soutenons le droit de l'Iran à l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous encourageons les parties à plus de discussions, plus de pourparlers, dans le mécanisme existant. Le nouveau Président Rohani a fait des efforts pour trouver une solution. La Chine pousse l'Iran à participer à la discussion « 6 + 1 ».

Sur Genève 2, l'ambiance de discussion est la meilleure depuis le début du processus, même si aucun résultat n'a été obtenu. M. Xi Jinping a eu un entretien téléphonique avec M. Hassan Rohani. Personnellement, je suis optimiste sur la résolution du dossier car, contrairement à la question nord-coréenne, l'Iran ne détient pas d'armes nucléaires.

M. Michel Herbillon. Nous avons suivi le 3^e Plenum du 18^e Congrès du PCC et souhaitons avoir votre avis sur deux nouveautés : d'une part, la commission chargée du suivi des réformes dénommée groupe national d'approfondissement global des réformes et, d'autre part, le comité pour la sécurité nationale.

M. Bruno Le Roux. Je m'associe à cette question.

M. Bernard Accoyer. Quelle est la volonté de la Chine de protéger ses ressortissants en Afrique et participer aux opérations de sécurité ? Quelles sont les intentions de la Chine pour sécuriser le transit pétrolier dans le Golfe et l'océan indien ?

M. Thierry Mariani. Comment voyez-vous l'évolution de vos relations avec le Japon suite à l'arrivée au pouvoir de la nouvelle équipe ministérielle ?

M. Li Jinjun. L'importance du 3^e Plenum du 18^e Congrès peut être comparée à celle du 3^e Plenum du 11^e Congrès il y a 35 ans. Après trente ans de réforme et d'ouverture, nous avons obtenu des résultats splendides. Notre pays est arrivé en eaux profondes : il faut garantir une vitesse et une stabilité de développement, développer l'économie et préserver notre environnement, accroître la marchandisation des ressources tout en luttant contre l'inflation, augmenter les salaires tout en contrôlant le coût du travail. Les solutions des trente-cinq dernières années ne seront pas celles des 35 prochaines années. C'est pourquoi il a fallu trouver des solutions traitant les problèmes dans leur ensemble et en profondeur afin de dégager un programme d'actions cohérentes et liées entre elles.

L'objectif global est de perfectionner le socialisme à la chinoise ainsi que la gouvernance de l'État. Les soixante mesures annoncées par le 3^e Plenum se différencient des réformes partielles précédentes qui ne concernaient que des secteurs traités individuellement.

Pour garantir la stabilité, il faut créer des organes de surveillance. C'est la raison d'être du groupe national sur l'approfondissement global des réformes. Il garantira le rôle directeur des réformes annoncées.

La sécurité de la Chine n'est plus une question de sécurité intérieure, elle est liée à la sécurité des autres pays et du monde car les problèmes de sécurité d'autres pays peuvent porter atteinte à la sécurité intérieure chinoise. Jusqu'à présent, il n'existait pas d'organe mettant en lien la sécurité intérieure et la sécurité extérieure. Nous avons appris des systèmes de sécurité américain et français. Le nouveau conseil de sécurité est aussi un symbole de la prise de responsabilité de la Chine sur la scène internationale.

De plus en plus de Chinois, particuliers et entreprises, sont présents en Afrique. Ils affrontent de multiples difficultés dans leur vie quotidienne. A cause d'une méconnaissance des systèmes juridiques africains, certains ont rencontré des problèmes. La Chine fournit la protection nécessaire à ses ressortissants pour protéger leurs droits. Elle veut également les éduquer pour qu'ils respectent les lois et coutumes africaines. Ceux qui ne respecteront pas ces lois et coutumes seront condamnés selon la loi chinoise.

Les activités chinoises en Afrique ne sont pas réalisées contre les États-Unis ou la France. Au contraire, nous sommes disposés à avoir une coopération accrue avec la France en Afrique car vous connaissez mieux ces pays que nous. Il faut réussir à combiner nos avantages pour aider l'Afrique à atteindre

ses objectifs millénaires. Je suis en charge de l'Afrique au sein du département de liaison internationale du PCC, je prends donc la responsabilité de vous formuler cette proposition.

M. Jean-Marie Le Guen. Comment traduire cette proposition ? Les parlementaires peuvent-ils œuvrer en ce sens ?

M. Li Jinjun. Les populations africaines sont plus sensibles à des actions pragmatiques de coopération. Je pense que vous n'avez pas oublié la guerre économique sur les capteurs photovoltaïques : elle était due au fait que nous prêtons trop d'attention au petit gâteau devant nous alors qu'il faudrait travailler à créer un gâteau plus grand pour tous. C'est le problème du continent africain. Les États africains sont venus me voir pour développer le photovoltaïque en Afrique. Une coopération dans ce domaine avec l'Europe profiterait à tous.

M. Jean-Marie Le Guen. L'idée est bonne.

M. Li Jinjun. L'Europe a des atouts réels dans le domaine du photovoltaïque. Combinons-les avec la force chinoise et nous aiderons mieux les Africains à se développer. C'est juste un petit exemple pour montrer que des sujets de coopération existent entre la France et la Chine en Afrique. La partie chinoise est ouverte. Nous pouvons en discuter avec les Africains.

Concernant la sécurité des voies de transport du pétrole, la question est très sensible car nous sommes de plus en plus dépendants du pétrole. Plus de 50 % des énergies consommées en Chine sont importées, et cela va en augmentant. C'est pourquoi l'approvisionnement optimal et la sécurité des transits sont au centre de nos préoccupations.

Nous avons quatre centres vendeurs principaux : l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Amérique latine et la Russie. C'est trop vaste pour assurer une sécurité complète. Notre solution est le développement pacifique sur la scène internationale : nous ne recourons jamais à la colonisation ni aux moyens militaires pour sécuriser nos approvisionnements. Nous participons aux actions collectives de sécurité. Ainsi notre marine nationale participe à des opérations internationales.

Concernant le Japon, beaucoup de gens pensent que le problème sino-japonais se résume aux îles Diaoyu. C'est effectivement un territoire chinois historique sous occupation japonaise. En 1972, lors du rétablissement de nos relations diplomatiques, nos dirigeants ont décidé de mettre de côté ce différend. C'est le Japon qui l'a réactivé pour des raisons de politique intérieure tantôt en privatisant les îles, tantôt en annonçant leur nationalisation. En outre, le Japon nie sa colonisation du sud-est asiatique. Des forces de droite essaient de modifier la Constitution japonaise qui avait été approuvée par les cinq puissances de l'après-guerre afin que le Japon ne se relance pas dans des aventures militaires extérieures. Si le Japon a créé ce conflit sur les îles Diaoyu, c'est pour renforcer sa droite et soulever des passions excessives afin de faire passer la modification

constitutionnelle. Cela me fait penser à ce qu'a fait Hitler après la première guerre mondiale. Il faut se réunir pour éviter une reprise militariste du Japon. Les Japonais ne s'en rendent pas compte. Alors que le peuple allemand a reconnu ses erreurs passées, les Japonais ne connaissent pas leur passé.

M. Jean-Marie Le Guen. Je garde l'idée que nous avons des travaux communs à mener, notamment pour une coopération en Afrique profitable à l'Afrique.

M. Li Jinjun. Je suis intéressé par la recherche de coopérations concrètes et par un travail avec les dirigeants africains. La Chine est ouverte, la principale difficulté de mise en place des opérations de coopération se situe, en fait, chez les Africains eux-mêmes. A travers quelques exemples de réussite, il serait possible de montrer l'efficacité d'une coopération à trois.

M. Jean-Marie Le Guen. Je ne sais pas si les partis politiques sont les mieux placés pour débattre et conduire cette coopération. Elle relèverait plus des entreprises et des gouvernements.

M. Li Jinjun. On peut commencer par discuter entre partis politiques de la faisabilité de cette coopération et obtenir un consensus entre responsables politiques.

—*—

9. Pékin, vendredi 22 novembre 2013, 12h00 – Entretien avec M. CHEN Zhu, vice-président de l'Assemblée populaire nationale

Étaient présents :

- M. Chen Zhu, vice-président du comité permanent de l'Assemblée populaire nationale (APN) ;
- M. Chi Wanchun, président du groupe d'amitié Chine-France de l'Assemblée populaire nationale, membre du Comité permanent de l'APN ;
- M. Wu Heng député, vice-président de la commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé ;
- Wang Li, député, membre de la commission des finances et de l'économie ;
- Son Excellence Mme Sylvie Bermann, ambassadeur de France en Chine ;
- M. Xu Dong, directeur général du service des relations internationales de la commission des affaires étrangères ;
- M. Cheng Zhiqiang, directeur général adjoint du service des relations internationales de la commission des affaires étrangères ;
- M. Thierry Berthelot, conseiller politique à l'ambassade de France ;
- M. Louis Belmont, interprète de l'ambassade de France.

M. Chen Zhu. Je félicite les députés pour la tenue de la Grande commission et forme des vœux pour son succès. Vous travaillez sans relâche à l'amitié franco-chinoise et je salue M. Bernard Accoyer en tant qu'un des fondateurs du mécanisme d'échanges réguliers entre nos deux assemblées ; vous avez écrit, M. Accoyer, un chapitre important dans l'amitié entre nos deux pays. Votre visite permet d'approfondir notre connaissance mutuelle et notre amitié.

La France et la Chine travaillent maintenant à la mise en œuvre du consensus obtenu par nos deux Présidents en avril dernier. Le 50^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Chine sera l'occasion de placer notre coopération au niveau le plus élevé car nos deux pays, importants sur la scène internationale, travaillent également à la promotion des relations entre la Chine et l'Europe et entre l'Asie et l'Europe.

Le mécanisme d'échanges – groupes d'amitié, Grande commission, réunion de commissions spéciales – entre nos deux parlements fonctionne bien. Dans cet ensemble, le mécanisme d'échanges réguliers lancé en 2010 a joué un rôle déterminant.

Le 3^e Plenum du 18^e Congrès du PCC a dressé une liste de réformes sur tous les plans. Quand on parle de 3^e session plénière, les Chinois pensent tout de suite à celle du 11^e Congrès de 1978 qui avait axé les efforts du pays sur le développement économique et l'ouverture sur l'extérieur. Pendant cette session de 2013, nous avons décidé de réformes économiques, sociales, politiques, culturelles, écologiques et institutionnelles. Il faut améliorer le système d'administration de l'État. Il faut donner un rôle déterminant au marché dans le fonctionnement de l'économie. Il faut prendre le bien-être de la population comme point de départ et but à atteindre de toute mesure. Cet ensemble de réformes doit permettre de libérer les pensées et la productivité. Ces décisions sont un nouveau point de départ pour le système économique chinois ; elles permettront également à la Chine de contribuer à la paix dans le monde grâce au principe des échanges gagnant-gagnant.

Zhou Enlai disait à Henry Kissinger en 1972 qu'il était « *too early to tell* ». Nous avons dépassé ce stade. Il faut maintenant promouvoir les coopérations internationales – en particulier la coopération entre nos deux parlements – et construire un État de droit et une administration d'État forte.

M. Jean-Marie Le Guen. Je vous remercie pour vos propos, M. le Président et cher ami, car vous avez la particularité de bien nous connaître et, en tant que ministre de la santé, vous avez fortement contribué à rapprocher nos deux pays. Ce matin même, l'essentiel de nos discussions a porté sur la santé publique. M. Accoyer, rapporteur devant la Grande commission, a montré les potentialités de travail en commun et de réflexion partagée. Cet après-midi nous rencontrerons M. le ministre Sun. Les échanges sont intenses. En septembre dernier, je visitais l'hôpital Ruijin de Shanghai dans le cadre de la fondation Victor Segalen pour le dialogue des cultures française et chinoise. Un premier séminaire franco-chinois de médecine hospitalière devrait se tenir à l'hôpital de La Salpêtrière à Paris entre les hôpitaux de Pékin et l'Assistance publique Hôpitaux de Paris.

Vous avez insisté sur la potentialité de la coopération franco-chinoise. Je me félicite des résultats de la rencontre entre les présidents Hollande et Xi. Dans quelques jours, le Premier ministre français Jean-Marc Ayrault viendra en visite officielle en Chine. En mars prochain, le président Xi se rendra en France.

L'année 2014 sera marquée par le cinquantenaire de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays. Nous voulons, au plan parlementaire, marquer cette date de façon particulière. J'ai proposé à M. Chi Wanchun de tenir une session de la Grande commission à Paris en mai 2014 avec une délégation d'une dizaine de députés chinois qui pourraient être accueillis individuellement par des députés et des sénateurs français dans leurs circonscriptions pendant 24 heures. Cela permettrait de créer des liens personnels et d'afficher auprès de la population dans plusieurs régions françaises l'amitié franco-chinoise.

Par ailleurs, le 3^e plenum du 18^e Congrès du PCC est un événement politique majeur. Mes collègues et moi-même nous nous interrogeons sur la signification et la portée des mesures arrêtées.

M. Michel Herbillon. C'est avec un grand plaisir que nous nous retrouvons en Chine pour continuer de tisser le lien indissoluble de l'amitié entre nos deux parlements. Le groupe d'amitié France-Chine est l'un des plus importants de l'Assemblée nationale par le nombre de ses membres. Nous avons pu faire la connaissance du nouvel ambassadeur de Chine en France hier soir et nous souhaitons poursuivre avec lui les échanges intenses que nous avons eus avec S.E. M. Kong Quan.

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des conclusions du 3^e plenum. Je souhaiterais vous entendre sur deux décisions marquantes : la mise en place d'une commission de suivi des réformes et d'un comité chargé de la sécurité ; quelle lecture en faites-vous, quelles seront leurs compositions, à quelles autorités seront-elles rattachées ?

M. Chen Zhu. La création du groupe de pilotage sur les réformes a une signification importante. Les réformes annoncées ne concernent pas des secteurs ciblés ; elles sont globales. Il faut dépasser les frontières ministérielles pour les réussir. Je prends un exemple : la réforme sanitaire et médicale. En Chine, il existe deux systèmes d'assurance sociale, l'un pour les citadins qui se décompose en deux branches, les employés et les autres personnes, l'autre pour les ruraux. L'assurance sociale est trop fragmentée, ce qui est contraire au principe de mutualisation recherché. La santé publique, l'environnement, l'eau potable sont des services essentiels pour la population, or le Gouvernement ne présente pas un bras d'action unique sur ces questions.

Autre exemple, le financement des hôpitaux par l'industrie pharmaceutique C'est un grand défaut chinois. La solution consisterait à augmenter les frais payés au titre des services sanitaires utilisés, notamment en fonction de la main-d'œuvre mobilisée, mais les prix des services hospitaliers sont fixés ailleurs que dans les administrations sanitaires. Il est possible de réformer si l'on prend les problèmes de façon plus globale.

Concernant le comité pour la sécurité, il s'agit de mettre en place un mécanisme chargé de la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du territoire qui

permettra de gérer globalement les questions de sécurité auxquelles est confrontée la société et de fournir une réponse aux crises. Je ne connais pas le rattachement ni la composition de ces nouvelles commissions.

Mme Sylviane Bulteau. Je découvre votre pays et tiens à remercier Jean-Marie Le Guen et Bruno Le Roux pour m'avoir proposé de participer à cette mission. Je constate l'importance des relations entre nos deux pays, qui se développent également entre les petites villes et les établissements scolaires. À ce titre, je serai heureuse d'accueillir chez moi, en Vendée, un collègue chinois présent en France pour la Grande commission 2014, afin de discuter de questions scolaires.

M. Chen Zhu. Les échanges sanitaires et médicaux seront une priorité pour nos relations en 2014. Concernant votre proposition d'invitation des députés chinois en circonscription à l'occasion de la Grande commission 2014, c'est une bonne idée car la force de nos deux assemblées tient sa source dans des échanges avec la population. Cependant, la délégation chinoise ne pourra pas être supérieure à dix personnes. La Chine insiste en effet sur le changement des méthodes de travail, à savoir la limitation du nombre de personnes voyageant et de la durée des voyages à l'étranger.

M. Michel Herbillon. Mais ne peut-on pas faire une exception pour le 50^{ème} anniversaire ? Un déplacement de 50 députés serait spectaculaire.

M. Chen Zhu. Nous pourrions même étudier le déplacement de 500 députés. Mais je vous remercie de votre compréhension pour notre volonté de changer le style de travail des autorités politiques et le coût administratif des voyages.

M. Jean-Marie Le Guen. Nous le comprenons. Peut-être que chaque député pourrait se rendre dans deux circonscriptions, mais nous ferons au mieux pour que l'organisation du séjour en France corresponde aux vœux de la délégation chinoise.

M. Bernard Accoyer. L'Assemblée nationale française a également mis en place un programme d'économie budgétaire.

M. Chen Zhu. Suivant la proposition de Mme Bulteau, les petites et moyennes villes pourraient être un thème du 50^e anniversaire. Leur développement est une condition de maintien de la main-d'œuvre en milieu rural.

10. Pékin, vendredi 22 novembre 2013, 14h30 – Entretien avec M. SUN Zhigang, vice-ministre de la santé, vice-président de la Commission nationale de la santé publique et du planning familial

Étaient présents :

- *M. Sun Zhigang, vice-ministre de la santé, vice-président de la Commission nationale de la santé publique et du planning familial ;*
- *M. Yu Jingjun, directeur général du contrôle sanitaire du ministère de la santé ;*
- *M. Zhang Chungsheng, directeur général des affaires juridiques du ministère de la santé ;*
- *M. Li Mingzhu, directeur général adjoint du département international du ministère de la santé ;*
- *Mme Du Yang, fonctionnaire du département international du ministère de la santé ;*
- *Son Excellence Mme Sylvie Bermann, ambassadeur de France en Chine ;*
- *M. Thierry Berthelot, conseiller politique à l'ambassade de France ;*
- *M. Louis Belmont, interprète de l'ambassade de France.*

M. Sun Zhigang. J'ai visité la France en juin 2011 pour m'inspirer du système de santé français dans ma réflexion sur la réforme du système chinois. En 1997, un protocole de coopération en matière de santé et de recherche médicale a été signé. En 2007, une déclaration de coopération sur la grippe aviaire a été publiée. En 2010, la réforme des hôpitaux publics a été déclarée priorité de la coopération franco-chinoise et un forum sino-français entre 16 hôpitaux chinois et 16 centres hospitalo-universitaires français ayant établi un partenariat s'est tenu à Pékin. En mai 2011, Mme Li Bin, ministre de la santé, a signé un mémorandum d'entente avec son homologue française. On voit l'efficacité de la coopération franco-chinoise. Je souhaite que 2014 donne lieu à davantage d'échanges pragmatiques.

M. Jean-Marie Le Guen. Je vous remercie, Monsieur le ministre, pour votre accueil. Depuis quatre jours, à plusieurs reprises, les questions de santé ont été au centre de nos entretiens car elles sont au cœur de la réforme de la Chine, mais aussi parce que notre délégation a un penchant particulier pour ce sujet et parce qu'elles étaient à l'ordre du jour des débats de la Grande commission. L'ambassade de France y est également sensible, comme le montre la présence de notre ambassadeur.

Vous avez souligné les acquis de la coopération. Nous avons des préoccupations communes, notamment en matière d'épidémies car elles ne connaissent pas de frontières. Nous réfléchissons aussi aux questions d'assurance maladie. La Chine a la volonté d'aller vers une meilleure prise en charge des soins. Nous pouvons apporter des éléments de réflexion à partir de notre expérience, au vu de notre propre système. Pour la coopération hospitalière, elle peut se manifester par des échanges d'expériences, administratives, scientifiques mais aussi opérationnelles. Nous pourrions, par exemple, mettre en place un mélange d'offres de soins français et chinois.

Il faudra marquer l'année du 50^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays. Après une rencontre à Suzhou en septembre dernier, j'ai visité l'hôpital Ruijin à Shanghai. Je souhaite qu'un forum soit organisé en septembre 2014 pour que Ruijin et sa filière francophone puissent échanger au plan scientifique et sur le management avec les hôpitaux et médecins français. L'Assistance publique Hôpitaux de Paris prépare, par ailleurs, une offre de soins et de prise en charge pour les personnes âgées. Comme vous le voyez, tout ne demande qu'à croître dans notre coopération. Et je n'oublie pas la médecine traditionnelle chinoise qui est maintenant placée au meilleur niveau scientifique par l'Assistance publique Hôpitaux de Paris.

M. Sun Zhigang. Notre coopération se concentre sur la technologie et la lutte contre les épidémies. Mais je souhaiterais vous interroger sur la tarification des soins en France : est-ce le marché ou le Gouvernement qui fixe les prix des soins hospitaliers ?

M. Jean-Marie Le Guen. Les tarifs sont entièrement fixés par le Gouvernement. Une partie relève d'une enveloppe globale forfaitaire, qui prend la forme d'une dotation budgétaire versée annuellement par l'État via l'assurance maladie. La dotation globale représente environ un tiers du financement d'un hôpital. Une autre partie provient de la tarification dite « à l'activité » qui est fonction du nombre et du volume des activités médicales de l'hôpital ; en ce cas, le Gouvernement fixe le prix de chaque type d'acte médical et l'hôpital touche, de l'assurance maladie, les fonds en fonction du nombre d'actes réalisés. La tarification à l'activité représente environ la moitié du financement des hôpitaux.

On peut dire que, pour l'essentiel, aucun prix d'acte médical pratiqué par les hôpitaux publics comme privés et par les médecins de ville n'est libre en France. Néanmoins, le prix des actes médicaux est parmi les plus faibles des pays occidentaux. Toutefois on observe que leur nombre est plus élevé qu'ailleurs. Ainsi, 11 % du PIB français sont consacrés aux dépenses de santé, 9 % pour la prise en charge des patients dans les établissements publics et 2 % pour leur prise en charge dans des établissements privés.

On voit bien les difficultés du Président Obama à mettre en place un nouveau système de sécurité sociale aux États-Unis. Mais il faut toujours avoir à l'esprit que si l'on veut assurer l'égalité des individus devant l'accès aux soins, il faut mettre en place un système collectif de sécurité sociale. Aux États-Unis, le système d'assurance coûte très cher et laisse des pans entiers de la société sans soins.

M. Sun Zhigang. Quelle est la part d'investissements provenant de la municipalité parisienne dans l'Assistance publique Hôpitaux de Paris ?

M. Jean-Marie Le Guen. 95 % des investissements viennent de l'État car la santé publique relève de l'assurance maladie, c'est-à-dire de l'État. Mais la France s'oriente vers une plus grande décentralisation ; il se posera alors, à

l'avenir, la question de la part des régions dans le financement de la santé publique.

M. Sun Zhigang. Quelle est la situation de l'assurance maladie française ? L'État investit-il beaucoup ?

M. Jean-Marie Le Guen. En fait, ce n'est pas l'État qui investit mais l'assurance maladie mais, vu de Chine, on peut assimiler la sécurité sociale à l'État. Les investissements sont réalisés en fonction des ressources de la sécurité sociale qui sont constituées d'impôts et de cotisations sociales, pour une part, prélevées sur les salaires des travailleurs et, pour une autre part, versées par les employeurs publics comme privés.

Pouvez-vous nous rappeler le poids des dépenses de santé et la part de l'État dans ces dépenses en Chine ? Quelles sont les prévisions de croissance des dépenses de santé et des dépenses publiques médicales en Chine ?

M. Sun Zhigang. Les dépenses de santé représentent 5 % du PIB chinois. Elles augmentent très rapidement.

La Chine est en pleine réforme de son système de santé afin de construire un réseau de protection sociale pour tous. L'assurance maladie a trois piliers : une assurance de base, des assurances privées et une assistance sociale qui s'occupe des plus démunis. Le régime de base est presque comparable à l'assurance maladie française : il est constitué de trois régimes, celui des employés des villes, qui date de 1998, celui des ruraux qui est une sorte de mutuelle mise en place en 2003 dans des zones expérimentales et qui a depuis été généralisé, celui des inactifs des villes qui a été mis en place en 2007 dans des zones expérimentales et qui a également été généralisé depuis. Ces trois régimes d'assurance maladie couvrent 95 % de la population chinoise. Depuis 2009, nous voulons approfondir ce système. Chaque année, le taux de prise en charge est élargi mais il reste toujours très bas.

Il existe un autre chantier de réforme, celui des hôpitaux publics. Le Gouvernement apportait peu de financements. Les hôpitaux devaient donc trouver des sources de financement par eux-mêmes et ils les ont obtenues du secteur privé qui, en contrepartie, a survendu les médicaments. Comment réorganiser les hôpitaux ? Quelle doit être la part du financement de l'État ? Comment tarifier leurs activités ? Ces questions doivent, à présent, être traitées.

La Chine doit-elle tendre vers le modèle français, le modèle allemand ou le modèle britannique ou américain ? Notre coopération hospitalière avec la France a débuté en 2010 avec 17 CHU mais elle est essentiellement technique et technologique ; il n'y a pas de coopération sur l'organisation administrative. Certains pensent en Chine qu'il faut laisser le marché décider. Je crois que ce n'est pas correct et ne correspond pas à l'idée que l'on se fait de la sécurité sociale. Davantage de personnes pensent que le Gouvernement doit investir beaucoup plus, directement ou indirectement, dans la sécurité sociale. J'ai une proposition à

vous faire : pouvons-nous organiser, l'année prochaine, un séminaire sur la gestion hospitalière avec des représentants du Gouvernement central et des gouvernements provinciaux et municipaux chinois et des administrateurs français ?

Par ailleurs, vous avez dit que les prix dans les hôpitaux français étaient fixés par le Gouvernement, est-ce le cas pour les hôpitaux privés ?

M. Jean-Marie Le Guen. Sauf pour les éléments de confort, toutes les dépenses sont prises en charge par la sécurité sociale, quel que soit le statut public ou privé de l'hôpital ou de la clinique. Les hôpitaux ou cliniques français n'imaginent pas être payés autrement que par la sécurité sociale. Juridiquement, les tarifs hospitaliers sont décidés par les organes de gouvernance de la sécurité sociale.

M. Sun Zhigang. Les prix des hôpitaux privés sont donc presque identiques aux hôpitaux publics.

M. Jean-Marie Le Guen. Oui, c'est vrai.

M. Bernard Accoyer. La mise en concurrence est un facteur de meilleure qualité des soins et de meilleur coût. En Allemagne, la concurrence entre les caisses d'assurance maladie est ainsi un facteur modérateur des dépenses pour la collectivité. On peut obtenir un même résultat en mettant en concurrence les hôpitaux privés et publics. C'est un gage de meilleur coût pour les deux types d'établissement.

M. Jean-Marie Le Guen. Le système français est, pour partie, concurrentiel. Environ un quart des hospitalisations est fait dans des établissements privés en France. Ces établissements privés ont concentré leur activité sur certains secteurs ou types d'intervention. Ces activités hospitalières privées sont plus « industrialisées », leurs actes médicaux sont plus « protocolisés ». Je citerai l'exemple de la chirurgie de la hanche. Le secteur public est, lui, dominant dans les pathologies les plus graves et les pathologies dont sont atteintes les personnes les plus pauvres. Le financement par la tarification à l'activité, qui représente plus de la moitié du financement des hôpitaux, permet cette mise en concurrence entre les hôpitaux publics et les établissements privés.

La concurrence est utile mais elle est également inflationniste. Des hôpitaux se finançant par le médicament tendent à « sur-prescrire ». De même, ceux financés par la tarification à l'activité tendent à réaliser plus d'actes que nécessaire, ou du moins le plus d'actes financièrement rentables possible. Le réglage du niveau de la concurrence et de la part du secteur public dans le système de soins doit être subtil.

Un système d'assurance maladie non obligatoire et non universel ne peut pas fonctionner. Cela explique l'échec de l'Obama Care. Au Royaume-Uni et en

Allemagne, on a affaire à des systèmes d'assurance universelle : au Royaume-Uni, la sécurité sociale est publique à 100 % ; en Allemagne, une concurrence entre de multiples caisses d'assurance maladie auxquelles les salariés peuvent librement adhérer est organisée ; en France, l'assurance maladie mêle des aspects de gestion privée et de gestion publique, de concurrence et d'étatisme.

M. Sun Zhigang. Ces informations sont très intéressantes pour nous. Il faut approfondir le sujet. Mais pour en revenir à la coopération sino-française, je pense qu'il faudrait privilégier le partage d'expériences sur la réforme du système de santé. Il faut également échanger au plan législatif : la France a lancé une réforme de la distribution des médicaments pour accroître la transparence et réorganiser le financement des dépenses. Vous avez obligé les médecins à communiquer leurs listes d'intérêts. Je pense que c'est une approche efficace. Cette réforme est une autre piste de coopération entre nos deux pays.

M. Jean-Marie Le Guen. En présence de notre ambassadeur, je peux vous dire que nous sommes prêts à participer à une conférence sur l'organisation hospitalière. Notre système de santé n'est pas parfait mais ses fondements sont bons car ils reposent sur l'universalité, la mutualisation, la liberté et l'efficacité économique.

Concernant le médicament, le Parlement a adopté une loi qui règle bien le problème des conflits d'intérêt entre les médecins et l'industrie pharmaceutique. Mais il est indispensable d'assurer un revenu aux médecins, qui les mette à l'abri de rapports faussés avec leurs patients.

M. Bernard Accoyer. Les baisses de tarif excessives sur les médicaments et les prestations des professions médicales exposent, en effet, les patients au marché noir, ce qui va à l'encontre des objectifs de solidarité recherchés. Il y a une limite aux baisses de prix.

M. Jean-Marie Le Guen. Je crois que la coopération entre nos pays est passionnante et riche, au plan des questions théoriques comme des problèmes pratiques. Le modèle français peut être amélioré mais il peut utilement inspirer des pays comme la Chine.

M. Sun Zhigang. Madame, Messieurs les députés, je vous remercie pour votre présence et cette discussion enrichissante.

D. COMPTE RENDU DE LA CINQUIÈME SESSION – PARIS – 14 MAI 2014

Ont participé à la cinquième session de la Grande Commission :

– Pour l’Assemblée nationale française : M. **Bruno LE ROUX**, président par intérim du groupe d’amitié France-Chine, président du groupe socialiste, républicain et citoyen de l’Assemblée nationale, représentant M. Claude BARTOLONE, président de l’Assemblée nationale, MM. **Bernard ACCOYER**, ancien président de l’Assemblée nationale, vice-président du groupe d’amitié France-Chine, **Michel HERBILLON**, vice-président du groupe d’amitié France-Chine, ancien président du groupe d’amitié, **Jérôme LAMBERT**, vice-président du groupe d’amitié France-Chine, M. **Eric ALAUZET**, Mmes **Marie-Françoise BECHTEL**, **Sylviane BULTEAU**, MM. **William DUMAS** et **Patrice MARTIN-LALANDE**, députés ;

– Pour l’Assemblée populaire nationale chinoise : M. **CHI Wanchun**, président du groupe d’amitié Chine-France, vice-président de la commission des affaires étrangères, représentant M. ZHANG Dejiang, président du Comité permanent de l’Assemblée populaire nationale, MM. **SHAO Ning**, vice-président de la commission des affaires financières et économiques, **ZHANG Jian**, vice-président de la commission de l’éducation, de la science, de la culture et de la santé, vice-président du groupe d’amitié Chine-France, **REN Maodong**, vice-président de la commission de l’éducation, de la science, de la culture et de la santé, **LONG Zhuangwei**, vice-président de la commission de l’agriculture et des affaires rurales, vice-président du groupe d’amitié Chine-France, **ZHOU Guangquan**, membre de la commission de la législation, **LI Jiang**, membre de la commission des affaires intérieures et judiciaires, **YANG Jianting**, membre de la commission des affaires étrangères, **CHONG Quan**, membre de la commission des affaires étrangères, vice-président du groupe d’amitié Chine-France, **YANG Gengyu**, membre de la commission de la protection de l’environnement et des ressources, députés, MM. **XU Dong**, directeur général du service des relations internationales de la commission des affaires étrangères, **MIAO Hongbo**, directeur adjoint de service au bureau des échanges internationaux de la commission des affaires étrangères, Mmes **GUO Junlin**, directrice adjointe de service au bureau des échanges internationaux de la commission des affaires étrangères, et **LOU Menghan**, interprète, attachée au département traduction et interprétation du ministère des affaires étrangères.

Ordre du jour de la cinquième session de la Grande Commission :

- regard rétrospectif sur les 50 ans des relations diplomatiques et perspectives : synthèse des expériences et promotion de l’amitié des générations ;
- le soutien aux petites et moyennes entreprises.

La séance est ouverte à 9h00.

M. Bruno Le Roux, coprésident, président de la délégation française.
Je suis heureux d’ouvrir les travaux de la Grande Commission France-Chine même si je ne pensais pas le faire il y a encore quelques jours puisque mon prédécesseur Jean-Marie Le Guen, qui salue votre délégation, a été nommé

membre du Gouvernement, en charge des relations avec le Parlement, et ne peut plus, de ce fait, rester député. Compte tenu des règles de notre assemblée et de mon passé de président et vice-président du groupe d'amitié, j'ai repris la présidence du groupe d'amitié pour continuer l'excellent travail qui a été effectué sous la dernière législature par Michel Herbillon. Et je suis également particulièrement heureux d'accueillir dans notre Grande Commission M. Bernard Accoyer, qui a été le président de l'Assemblée nationale qui a mis en place la Grande Commission France-Chine et qui a, plusieurs décennies après le Président Louis Mermaz, renoué des relations basées sur des échanges réguliers et une volonté d'engager des discussions entre nos deux assemblées. Nous avons donc ici les promoteurs, ces dernières années, des échanges interparlementaires franco-chinois.

M. Bruno Le Roux présente les membres de la délégation parlementaire française.

M. Bruno Le Roux, coprésident. Nous nous réunissons à un moment particulier car les matinées du mercredi sont normalement consacrées aux travaux des commissions, qui tiennent toutes leurs réunions en ce moment. Nous retrouverons donc beaucoup de nos collègues au fil de la matinée.

Je suis pour ma part heureux d'accueillir à Paris le président du groupe d'amitié Chine-France car nous avons eu des échanges l'année dernière qui ont dépassé les échanges formels habituels entre nos deux pays. Nos discussions ont permis d'engager une diplomatie parlementaire permettant de discuter de sujets sans subir les pesanteurs des relations diplomatiques habituelles. Cette diplomatie parlementaire ne peut cependant être menée sans relations personnelles fortes. C'est pour cela que j'aurai plaisir à vous accueillir à l'Assemblée nationale chaque fois qu'il vous sera possible de venir à Paris, quel que soit le cadre de votre déplacement. Ces échanges entre députés permettent de mieux se comprendre et de discuter des grands sujets concernant nos deux pays et le monde car, compte tenu de la place prise par la Chine dans le monde, nous avons intérêt à débattre ensemble des grandes questions internationales, qu'elles touchent à la monnaie, aux échanges commerciaux ou à la paix.

M. Chi Wanchun, coprésident, président de la délégation parlementaire chinoise. Monsieur le président, c'est un grand plaisir pour moi et mes collègues de venir dans la belle ville de Paris et vous retrouver aujourd'hui. Comme vous le savez, à l'invitation du groupe d'amitié de l'Assemblée nationale et avec le soutien du président de l'Assemblée populaire nationale Zhang Dejiang, dix membres de l'Assemblée populaire nationale composent notre délégation. Cela s'est rarement vu dans l'histoire des échanges de l'Assemblée populaire nationale avec les pays étrangers. Cela reflète l'attention de notre assemblée à l'amitié franco-chinoise et au mécanisme des échanges réguliers mis en place avec l'Assemblée nationale. C'est également une manifestation faisant partie du programme des célébrations du cinquantenaire. Franchement, c'est l'amitié pour la France qui nous amène ici.

M. Chi Wanchun présente les membres de la délégation parlementaire chinoise.

M. Chi Wanchun, coprésident. L'ampleur de la délégation chinoise est rarement vue dans les échanges extérieurs. Avec notre nouvelle politique budgétaire restrictive, notre assemblée a quand même décidé d'envoyer dix de ses membres en France. C'est une marque d'amitié.

M. Bruno Le Roux, coprésident. Effectivement, nous ressentons comme une double preuve d'amitié et d'intérêt le fait que votre délégation parlementaire soit la plus nombreuse qui ait été envoyée en France par votre Assemblée populaire nationale. Je vais maintenant présenter le rapport de la partie française sur notre premier thème de discussion relatif au regard rétrospectif que nous posons sur les cinquante ans de nos relations diplomatiques et sur ses perspectives.

M. Bruno Le Roux, coprésident, rapporteur. Nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire de la reconnaissance de la République populaire de Chine par le Général de Gaulle, ce qui donne une coloration particulière à la tenue de notre Grande Commission. Pendant cinquante ans, l'intérêt réciproque ne s'est pas démenti dans la détermination que nous avons à bâtir une relation franco-chinoise d'envergure. Les présidents de la République française successifs ont eu à cœur de porter cette cause et d'accompagner l'ouverture toujours plus grande de la Chine. Cette reconnaissance dès 1964 n'est pas étrangère à l'affection portée à notre pays en Chine, affection qui a permis de surmonter, je le crois, un certain nombre de crises et notamment la crise de confiance de 2008.

Un dialogue stratégique a été établi dès 2001, c'est-à-dire avant ceux instaurés entre la Chine et le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne. Il se traduit par une session plénière par an, douze sous-groupes de travail et un dialogue régulier entre les ministres des affaires étrangères. Nous fêtons aussi en 2014 le trentième anniversaire de notre coopération nucléaire, domaine hautement sensible, qui nous tient particulièrement à cœur, et sur lequel nous sommes prêts à discuter pendant votre visite. En 2013, un nouvel élan a été insufflé à la suite du renouvellement de nos deux présidences : un dialogue économique et financier de haut niveau a été institué pour compléter le dispositif bilatéral et il a été convenu d'une rencontre annuelle entre nos chefs d'États. Nous avons ainsi eu le plaisir et l'honneur de recevoir en avril dernier, à Lyon et à Paris, le Président Xi Jinping pour une visite qui, en termes de travail, de résultat et de chaleur, n'avait rien à envier à l'accueil réservé, quelques mois auparavant, au Président François Hollande à Pékin.

Le cinquantième anniversaire de notre relation diplomatique en 2014 est l'occasion de réfléchir ensemble à comment bâtir l'avenir à partir de cet héritage singulier encore étoffé depuis le début du siècle, comment, d'une certaine façon, nous projeter ensemble dans les cinquante prochaines années. Le legs historique est celui d'une certaine conception de la politique internationale, empreinte

d'indépendance – c'est une caractéristique de nos deux pays –, de respect et d'un souci d'équilibre. La voie est celle d'un élargissement et d'un approfondissement des partenariats mutuellement bénéfiques, du plus haut niveau de l'État au cœur même de nos sociétés. Et il suffit aujourd'hui de se promener dans Paris – j'espère que vous en aurez l'occasion – pour s'apercevoir que les liens avec la Chine ne sont pas simplement des liens entre parlementaires mais, de plus en plus, des liens entre nos deux peuples, tant les Chinois souhaitent visiter Paris, dans des conditions de sécurité maximales d'ailleurs, et tant nous, nous souhaitons que les Français puissent se rendre le plus souvent possible visiter la Chine.

Tel est précisément l'objet de notre Grande Commission. Cette enceinte a été instituée entre nos deux parlements pour catalyser les échanges parlementaires et œuvrer pour faire fructifier la coopération entre nos deux pays. Le mémorandum d'entente conclu en 2010 par notre Président Bernard Accoyer et son homologue M. Wu Bangguo, fixait ainsi comme feuille de route de « renforcer le dialogue et les échanges » entre les parlementaires, d'« élargir notre coopération dans tous les domaines et de jouer un rôle constructif face aux défis planétaires ».

Car nous, parlementaires, avons un rôle important à jouer pour matérialiser des objectifs communs, par notre approche de terrain, par notre positionnement spécifique dans le jeu diplomatique, par cette distance utile pour préserver les relations entre nos deux États des aléas circonstanciels, par la richesse des liens humains que nous nouons au cours de nos parcours, de nos travaux et de nos déplacements. Nous pouvons contribuer à consolider, étoffer et inscrire dans la durée un partenariat franco-chinois qui nous apparaît comme une évidence, une preuve d'amitié et une belle promesse pour le monde que nous léguerons à nos enfants. Le mémorandum conclu par Bernard Accoyer en 2010 intervenait dans un contexte, comme aujourd'hui, de rationalisation de nos déplacements et d'économie dans notre fonctionnement, mais les députés, et Bernard Accoyer le premier, avaient jugé utile de ne pas faire d'économie sur ce que devait être la relation entre nos deux assemblées tant nous pensons qu'elle peut apporter à nos deux pays et au monde.

Ce monde n'a pas grand-chose à voir avec celui qui existait il y a cinquante ans et notre partenariat doit donc s'adapter mais aussi anticiper et innover. C'est à notre portée, d'autant que la Chine est en partie à l'origine de bouleversements majeurs, sous l'impulsion de sa mutation époustouflante, de sa présence et de son influence. L'émergence de ce monde multipolaire – ou « zéropolaire » pour reprendre l'expression de notre ministre des affaires étrangères – interdépendant mais aussi très incertain, rend indispensables des relations fortes entre nos deux pays, qui évacuent les malentendus et puissent porter des ambitions communes.

Bien sûr, pour se projeter dans le futur, il faut examiner avec lucidité la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. La Chine est face à des défis énormes sur le plan intérieur. Elle doit maîtriser les moteurs et les effets, parfois

très négatifs, de sa croissance et réexaminer l'exercice de sa puissance vis-à-vis du monde extérieur. La France est affaiblie par un contexte économique difficile. Elle doit restaurer son attractivité, ce à quoi elle s'est engagée par des réformes structurelles, et convaincre de son rayonnement, rétablir l'équilibre entre sa puissance politique et son influence culturelle, voire même économique, et mettre fin à ses insuffisances économiques et commerciales notamment.

Pour nos deux pays, le moment est critique mais aussi générateur d'opportunités. Tout le pari est de s'atteler ensemble, de manière complémentaire et au travers de nos coopérations bilatérales, à favoriser des sociétés prospères, un développement durable et un monde multipolaire pacifique. Dans cette optique, l'Union européenne est pour nous un pôle essentiel à conforter et nous sommes reconnaissants à la Chine de l'attitude coopérative dont elle a fait preuve dans la crise, en rejetant le protectionnisme et l'effet de change et en prenant même des mesures pour rééquilibrer sa balance commerciale, son excédent courant ayant reculé de 10 % à 3 % du PIB européen en quatre ans.

La balance commerciale franco-chinoise demeure, quant à elle, très déséquilibrée et nous devons continuer à œuvrer en faveur d'un rééquilibrage par le haut. Cela signifie consolider nos deux partenariats stratégiques structurels, l'aéronautique et le nucléaire, mais aussi développer les filières qui entrent en adéquation avec les besoins actuels de la Chine, qu'il s'agisse des produits de consommation ou du secteur de la ville durable, pour lesquels la France dispose d'entreprises de haute technologie, de savoir-faire et d'un attachement à la qualité et la sécurité des installations, des consommateurs et des usagers.

Notre coopération scientifique et technologique est un point d'appui inestimable dans cette démarche. Je pense à ces organismes conjoints jouissant d'une réputation d'excellence, comme l'Institut Pasteur de Shanghai ou le laboratoire franco-chinois d'informatique, d'automatique et de mathématique. Je pense aussi aux entreprises françaises et chinoises qui maximisent leur potentiel de recherche et de développement en s'alliant, à l'image de Dongfeng et de Peugeot.

Rééquilibrer par le haut, cela signifie également favoriser les flux et d'abord les investissements croisés et les lignes de financements mixtes. La présence économique française en Chine demeure en deçà de son potentiel, et nous attendons beaucoup des négociations euro-chinoises, mais l'inverse est plus vrai encore et je le dis à mon tour : les investissements chinois sont bienvenus en France. Ils sont générateurs d'emplois et d'exportations, tout en satisfaisant des besoins français et chinois. Notre pays souhaite accompagner le mouvement d'internationalisation des entreprises chinoises, être une porte d'entrée sur l'Europe, un catalyseur des relations euro-chinoises et un point de jonction entre l'Europe et l'Afrique, continent aux gisements de croissance exceptionnels où la Chine est déjà très présente.

Il s'agit d'une vision stratégique de nos relations et pas uniquement commerciale. Notre partenariat est global et cette dimension lui confère une particularité par rapport à d'autres, sur le plan économique et bien au-delà. Un regard rétrospectif sur les cinquante dernières années nous rappelle ce choix partagé de l'ouverture et de la régulation par le droit, c'est-à-dire un droit à produire, appliquer et faire appliquer ensemble, en vue de forger ce monde multipolaire harmonieux. C'est notre responsabilité mondiale et la Chine l'a pleinement exercée en adhérant à l'Organisation mondiale du commerce, en contribuant à créer des dynamiques régionales d'intégration adossées à des réglementations communes ou convergentes, et plus récemment, en engageant un mouvement d'internationalisation du yuan et en demandant à exercer une Présidence du G20, ce à quoi notre pays est très favorable.

Dans d'autres domaines, nous pouvons travailler ensemble et jouer un rôle moteur. C'est le cas sur les enjeux climatiques et environnementaux, qui affectent très directement la Chine, qui affectent très directement le monde. Malgré l'affirmation d'un principe de responsabilités communes mais différenciées auquel nous ne souscrivons pas – mais nous pourrions en discuter –, la Chine participe très activement aux travaux en cours, notamment au sein du GIEC. La France accueillera en 2015 la Conférence sur le climat et des initiatives communes auraient sans nul doute des effets majeurs. Voilà bien un domaine pertinent pour construire un partenariat franco-chinois à visée globale de long terme.

Naturellement, l'intensification de notre dialogue stratégique sur les enjeux multilatéraux doit s'accompagner d'une amélioration de la concertation dans les instances multilatérales. Je ne peux pas ne pas évoquer la responsabilité qui est la nôtre en tant que membre du Conseil de sécurité des Nations-Unies. C'est bien là encore que le primat du droit doit régner, comme instrument de la concorde : charte des Nations-Unies, conventions internationales relatives notamment à la sécurité et au désarmement notamment. Nous connaissons les désaccords entre nos deux pays au Conseil de sécurité, notamment récemment celui concernant la Syrie – la Chine a systématiquement posé son veto à toute résolution sur la solution politique à la crise – et le principe de la responsabilité de protéger. Mais je veux aussi souligner les signes positifs qui confortent l'idée que la concertation avec la Chine doit s'accroître pour bâtir un monde plus sûr.

La Chine joue un rôle d'apaisement dans le dossier nord-coréen et soutient l'action diplomatique de la communauté internationale à l'égard de l'Iran, dans le cadre de sa participation au dialogue E3+3 sur le dossier iranien et au travers de ses votes. Une diplomatie active a aussi été conduite pour stabiliser la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud. La Chine a soutenu l'intervention française au Mali où elle a même envoyé des personnels militaires, une première participation significative aux opérations de maintien de la paix, dont je rappelle qu'elle est le premier contributeur du P5. La Chine a aussi permis le vote de la résolution sur la Centrafrique. Cet attachement de plus en plus actif au respect du droit se manifeste enfin dans le dossier ukrainien : la Chine n'a pas soutenu la

Russie dans son opération d'annexion, ce qui aurait supposé de reconnaître la légalité du référendum en Crimée.

Nous savons, nous parlementaires, quels sont les enjeux et pourquoi le partenariat franco-chinois fait sens à tous niveaux, pourquoi une approche ambitieuse et pragmatique doit guider le renouvellement de la relation franco-chinoise comme l'exercice de notre partenariat stratégique global au plan mondial. C'est pour nous une évidence, je l'ai dit au début de mon intervention et j'en ai rappelé les raisons. Mais cette conviction ne servirait à rien si elle n'était pas largement partagée par nos concitoyens et notre responsabilité est de faciliter le rapprochement entre nos peuples et de véhiculer une image positive de l'autre pays auprès de nos concitoyens, qui sont animés d'un mélange de fascinations et de craintes, empreint surtout de méconnaissance.

De ces cinquante dernières années nous héritons d'un dialogue qui s'est noué entre nos deux sociétés à tous les niveaux, terreau fertile à des complicités de long terme et au développement de nouvelles coopérations. Il suffit de voir les relations entre les médecins qui se sont multipliées ces dernières années et ont été valorisées par le Président Bernard Accoyer. Une complicité s'est bâtie entre des équipes médicales chinoises et françaises, qui montre que cette envie d'être ensemble et de travailler ensemble se retrouve à tous les niveaux.

Mais ne négligeons pas d'aller plus loin. Les collectivités territoriales ont mis en place de multiples coopérations décentralisées, les universitaires et les chercheurs ont développé des programmes conjoints et des mobilités, les entreprises et les institutionnels du monde économique ont multiplié les rapprochements et amélioré une connaissance mutuelle qui a longtemps fait défaut, nos langues s'enseignent de plus en plus, même si l'on enseigne aujourd'hui plus le chinois en France que le français en Chine. Il nous faut repousser les frontières de ces dialogues de sociétés qui demeurent un peu trop confinés et trop cloisonnés. La densité des échanges humains, intellectuels, techniques et financiers, l'établissement de réseaux ou *guanxi* franco-chinois, le tourisme aussi, conditionnent très largement le devenir du partenariat franco-chinois.

Il n'y a en effet pas de durabilité des relations sans assises profondes, c'est-à-dire sans relations humaines. C'est un axe central du renouvellement de notre relation bilatérale que de mêler les deux approches du haut vers le bas et du bas vers le haut, de faire la jonction entre les coopérations stratégiques de haut niveau et la toile que tissent les réalités quotidiennes et l'image que l'on se fait de l'autre. La diplomatie française en a pris conscience et essaie d'entretenir les liens humains et affectifs qu'ont développés les étudiants dans l'autre pays, que ressentent les apprenants de langue, que vivent au quotidien les expatriés, biculturels et binationaux, que recherchent les voyageurs. En France et en Chine mêmes, nous devons continuer à cultiver l'envie et la curiosité.

C'est de la sorte que les jeunes générations poursuivront avec allant, naturel et aisance l'aventure initiée il y a cinquante ans – et même plus évidemment. Je veux ici dire que la première fois que je suis rendu en Chine en 1997 en tant que président du groupe d'amitié, je succédais à un président au nom particulier, auquel nous rendons aujourd'hui hommage, puisqu'il s'agissait de Jean de Gaulle. Si nous fêtons le cinquantième anniversaire en nous projetant dans l'avenir, c'est parce qu'il avait fallu sur ce sujet, comme sur d'autres d'ailleurs, la vision d'un homme d'État français, le général de Gaulle, la façon dont il pensait le rôle des nations, la façon dont elles devaient dialoguer, se respecter et cultiver leur indépendance et le respect des autres. Je suis sûr que nos échanges de vues, mus par l'expérience comme l'amitié, seront utiles pour ces cinquante prochaines années. Je vous remercie.

M. Chi Wanchun, coprésident, rapporteur. Je vous remercie, monsieur le président, pour vos propos chaleureux, votre présentation et vos réflexions très profondes sur les relations sino-françaises. Votre bilan est un bon travail, une grande pression pèse sur moi maintenant mais je vais vous parler directement.

Notre réunion présente trois différences par rapport aux précédentes. La première est qu'elle se tient l'année du cinquantenaire de l'établissement de nos relations diplomatiques. Elle s'inscrit dans le programme de célébration de ce cinquantenaire. La deuxième tient à ce que du 25 au 28 avril le président Xi Jinping a effectué une visite en France et a assisté, avec le président François Hollande, à la conférence commémorant le cinquantenaire. Les présidents ont prononcé des discours importants et ont décidé d'ouvrir une nouvelle étape du partenariat global stratégique sino-français. La troisième est que notre réunion tient à cœur à nos deux présidents d'assemblée ; grâce à leur engagement personnel nous avons l'honneur d'avoir dix parlementaires chinois parmi nous.

Le président Le Roux a présenté des opinions qui me paraissent importantes. Il a indiqué que notre relation bilatérale affiche une bonne dynamique. Nous devons la poursuivre. Je suis tout à fait d'accord. La Chine et la France ont des points communs et des différences en matière de régime politique, de structure économique de base et de culture traditionnelle mais les points et objectifs communs d'ouvrir une nouvelle ère pour nos relations nous rassemblent. Nous devons travailler ensemble tant au niveau gouvernemental que parlementaire pour faire avancer nos relations. Les deux Chefs d'État ont tracé le chemin ; nous devons comprendre leurs idées et leur déclarations : le président Xi Jinping a dit, dans son discours à la conférence commémorant le cinquantenaire, « *cinquante ans se sont écoulés, les deux peuples ont cultivé un esprit d'indépendance, de compréhension mutuelle, de clairvoyance, de coopération gagnant-gagnant* ». L'indépendance est un trait de caractère commun à la Chine et à la France. Sans leur esprit d'indépendance, le président Mao Zedong et le général de Gaulle n'auraient pas eu le courage d'établir des relations diplomatiques.

La compréhension mutuelle est le fondement essentiel du développement des relations sino-françaises. Nous bénéficions d'une bonne et solide base

historique pour nos relations et notre compréhension mutuelle. La clairvoyance est la garantie fondamentale des relations bilatérales. La vision et la clairvoyance des dirigeants sont importantes. Grâce à celles du président Mao Zedong et du général de Gaulle, ils ont décidé de briser le carcan de la guerre froide pour ouvrir un nouveau monde multipolaire. La coopération gagnant-gagnant est le puissant moteur du développement continu, notamment dans le contexte actuel. Cet esprit rappelé par le président Xi Jinping est important pour diriger nos efforts pour construire une relation sino-française plus étroite, plus durable et plus particulière. De plus, il a souligné l'impératif de se témoigner respect et confiance pour consolider la base politique de nos relations, de s'en tenir aux bénéfices mutuels et au gagnant-gagnant pour consolider la base solide de nos relations, construire une amitié éternelle, fortifier la base populaire de nos relations, poursuivre l'ouverture pour contribuer à la croissance mondiale et, enfin, maintenir une coordination étroite pour répondre aux défis mondiaux.

Le président François Hollande a dit dans son discours que « les liens qui unissent nos deux pays s'inscrivent loin dans notre histoire. Les philosophes au siècle des Lumières furent influencés par les penseurs chinois. ». Et ce furent ensuite les philosophes français qui inspirèrent les révolutionnaires chinois, notamment ceux de la révolution de 1911. Au fil des siècles, nos deux civilisations se sont rencontrées. Dans ce long récit, un acte plus important que tout autre a été posé le 27 janvier 1964, c'était un choix de l'évidence et de la raison. Cinquante ans plus tard c'est encore l'évidence et la raison – et en plus l'amitié – qui nous unissent.

Il y a dix-sept ans, la France et la Chine concluaient un partenariat stratégique global. Dix-sept ans après, nos deux pays et le monde ont changé mais nous devons avoir la même clairvoyance, la même espérance, la même volonté de croissance durable et équilibrée, d'avoir un monde respectant le droit et faire en sorte que les deux peuples puissent décider souverainement de leur avenir et contribuer à la paix.

J'ai lu attentivement les discours des deux présidents. Comme le Président Le Roux l'a dit, nos échanges parlementaires doivent tenir compte de l'évolution générale de nos relations bilatérales et se mettre dans le cadre programmatique du chemin tracé par les deux présidents. Il faut tenir le cap. Et je suis d'accord avec le Président Le Roux pour dire qu'il faut favoriser les échanges entre les deux peuples. Il s'agit là d'une base sur laquelle notre relation pourrait avancer de façon durable.

Une caractéristique importante de nos échanges intervenus ces dernières années tient à la multiplication des échanges de haut de niveau. Ces douze derniers mois, le Président François Hollande, le Premier ministre et le président de l'Assemblée nationale sont venus en Chine. Les Chinois ont été très heureux de recevoir des hautes personnalités politiques. Le Président Xi Jinping a reçu un accueil exceptionnel en France lors de sa visite d'État. Le peuple chinois a été ému par les dispositions prises par la partie française pour cette visite. Les visites des

deux présidents sont des temps forts dans nos relations bilatérales. Hors des échanges de haut niveau, nous devons redoubler nos efforts pour favoriser les liens entre les deux peuples.

Le Président a dit – mais je ne l’ai pas bien compris – que les Français ont un engouement pour la Chine mais également une crainte. Pourquoi avez-vous peur de la Chine ? En fait, les échanges entre nos deux peuples sont plus dynamiques que les échanges gouvernementaux car ils remontent à très longtemps.

En fait, je suis un nouveau pratiquant des relations internationales car je suis un militaire. Vous avez débuté votre carrière politique très tôt à l’âge de trente ans, mais quand j’avais trente ans j’étais un simple soldat. J’ai donc peu d’expérience mais, depuis ma prise de fonction de président du groupe d’amitié Chine-France, j’ai beaucoup travaillé. L’année dernière, j’ai lu attentivement un livre d’histoire française écrit par un professeur de l’Université de Nankin. J’ai lu cette année l’histoire des relations franco-chinoises. À travers ces lectures, j’ai appris que nos deux peuples sont liés par une similitude culturelle, une admiration culturelle mutuelle qui anime nos échanges populaires alors que les échanges gouvernementaux sont conditionnés par des contextes politiques et connaissent des vicissitudes tandis que les échanges populaires restent dynamiques.

Dans l’histoire, nos deux empires sont liés par des échanges dynamiques. Le roi Louis IX a demandé à l’empereur de la dynastie Yuan de combattre ensemble les ennemis turcs. Il y avait déjà des échanges à cette époque entre nos deux pays. Des prêtres français sont ensuite venus en Chine pour diffuser la religion catholique. Les échanges remontent donc loin dans l’histoire. Nos meilleures relations datent de la dynastie des Qing et de Louis XIV en France, qui, né en 1638, était contemporain de l’empereur Kangxi né en 1654. Durant leurs longs règnes, leurs échanges ont été intenses. Il existe une grande similitude entre nos histoires nationales. Louis XIV a envoyé des missionnaires en Chine, qui ont dessiné la première carte de Chine. Son ambassadeur a passé dix ans en Chine. Les Chinois connaissent cette histoire et ces premiers échanges. Ils montrent aussi les avancées techniques françaises. L’année dernière je me suis rendu dans le Sichuan et ai appris que c’est un Français, Armand David, qui a découvert et fait connaître les pandas géants chinois. Ce missionnaire a passé sept ans dans les montagnes du Sichuan au XIX^e siècle. Les Français ont donc fait beaucoup de choses diverses pour la Chine.

M. Li est un expert des échanges entre les civilisations. Il vous en dira davantage sur les échanges entre nos deux nations. Il est également vice-président de l’association des écrivains chinois. Il a parcouru le sud-ouest français avec une délégation d’écrivains chinois et m’a dit que plus il connaissait le peuple français plus il trouvait que les peuples français et chinois se ressemblaient. C’est la raison pour laquelle nous devons souligner l’importance des échanges directs. M. Li a été logé dans plusieurs familles françaises et a gardé des contacts avec une famille pendant une dizaine d’années, ce qui montre la profondeur des liens.

Je suis venu pour la première fois en France au début des années 1990. J'ai été logé dans une dizaine de familles françaises de toutes les classes sociales. Je suis d'accord avec le Président Le Roux, les échanges entre les hommes sont la base des échanges entre nos deux pays. Le peuple français et le peuple chinois ont beaucoup de points en commun. Ils sont chaleureux et ont des cœurs bons. Ils ont envie de se connaître.

Je veux citer ici une phrase prononcée au siècle dernier par un Français. Les échanges entre la France et la Chine ont débuté sous les Ming, vers le XIII^e siècle mais c'est le siècle des Lumières qui a beaucoup influencé les penseurs chinois, jusqu'à la révolution démocratique au XX^e siècle et la fondation de la Chine populaire. Au début du XX^e siècle, la présence étrangère était forte en Chine mais c'était la France qui avait le plus d'influence par ses missionnaires qui ont joué un rôle très important dans les échanges culturels. L'association des étudiants chinois en France a également beaucoup aidé à la promotion des échanges entre nos deux pays. Au début du XX^e siècle, les associations chinoises influencées par la Révolution française ont décidé de faire la révolution en Chine. La pensée de Jean-Jacques Rousseau les a beaucoup influencés. La situation politique chinoise était alors très compliquée ; le parti communiste et le parti démocratique cherchaient le chemin de la libération, du développement et de la démocratie. Les idées des penseurs français étaient très diffusées et acceptées. Surtout, les Chinois admiraient la France aux plans philosophique, scientifique et technologique. Un chercheur français, ancien ministre, a visité Shanghai et Tientsin en 2000 et ce qu'il a dit à l'Université de Pékin est intéressant : bien qu'il existe des différences entre les civilisations française et chinoise, nous avons beaucoup de ressemblances et de similitudes ; c'est la raison pour laquelle nous devons travailler ensemble afin de contribuer au développement de la civilisation humaine. Son discours était formidable et j'ai été très ému après l'avoir lu.

J'évoque tout cela pour montrer que les échanges entre les peuples forment la base des échanges entre les pays. C'est la chose fondamentale. Nous devons donc travailler ensemble pour promouvoir les échanges humains entre nos deux pays.

Nous avons beaucoup appris de la France. Nous continuerons à apprendre mutuellement. Il faut réfléchir à la création d'un cadre harmonieux pour nos échanges.

M. Le Roux, vous avez dit que dans les relations internationales, nous avons des points d'accord mais également des divergences. C'est normal. Pendant la Révolution culturelle, dans les mêmes familles il y avait aussi des divergences. Mais ces divergences ne changent pas les liens fondamentaux. Avec le temps et l'expérience, nous réussirons à trouver des accords et les divergences s'effaceront. Car nous ne sommes pas à la même phase de développement. Sous la Révolution française, les femmes n'avaient pas beaucoup de droits et ce n'étaient pas les droits de la femme qui les poussaient dans la rue. En Chine, c'est la même chose. Il faut comprendre que cela ne fait pas longtemps que les Chinois mangent à leur

faim. Je vais être sincère, lorsque j'étais au lycée, vers la fin de matinée, je ne pouvais pas tenir en place, j'avais tellement faim. À chaque étape de développement, les pays ont des besoins différents, y compris au regard des droits de l'homme. Maintenant les Chinois mangent à leur faim et ont donc des exigences et des aspirations différentes.

Nos relations doivent être basées sur la compréhension et la connaissance mutuelles. Quand j'étais jeune, je m'intéressais déjà beaucoup à la culture française ; la philosophie, la culture, l'histoire françaises étaient des sujets intéressants pour nous. J'ai pu mieux connaître la civilisation humaine grâce à la culture française. Renforçons nos échanges de façon sincère. Essayons de comprendre le fond des problèmes. Un écrivain a dit qu'entre amis, il faut être transparent. Entre nos deux pays, il faut donc être transparent. Grâce à ces échanges en transparence, nous arriverons à renforcer nos relations bilatérales. Sans cette transparence, nous n'accéderons pas à la compréhension mutuelle. Hier, l'ambassadeur de Chine en France m'a raconté une anecdote : une délégation française s'est rendue en Chine en 1975, parmi ses membres figurait le maire de Montargis où M. Deng Xiaoping avait travaillé dans une usine, la partie chinoise a informé ce membre de la délégation qu'après un entretien au Grand Palais du peuple il devrait se rendre dans une autre salle, il s'y est rendu et y a retrouvé M. Deng Xiaoping qui l'a reçu ; après cet entretien, le maire de Montargis, très touché, a expliqué que M. Deng Xiaoping avait parlé de son séjour à Montargis et raconté qu'il se souvenait avoir pris, un jour, le vélo et devait descendre une pente assez raide dans la ville, un gendarme l'a arrêté pour lui indiquer qu'il fallait descendre du vélo pour ne pas risquer de tomber. Cette intervention a marqué M. Deng Xiaoping à l'époque et nous permet de voir la différence entre les deux pays car, à la même époque, les gendarmes chinois étaient extrêmement méchants à l'égard de la population. On peut comprendre par cette anecdote les étapes traversées par nos deux pays et l'écart de développement. Cet écart entre nos deux pays explique nos attitudes différentes.

Tafenchu a dit « plus on se comprend plus on s'aime ». Cela est juste. La compréhension, la confiance mutuelle servent de base à toute liaison, y compris dans le mariage. Quand un peuple va bien, les deux parties doivent avoir beaucoup de points en commun. Cela me fait penser aux relations sino-françaises, c'est pourquoi je partage le point de vue exprimé par Bruno Le Roux tout à l'heure : pour renforcer les relations entre nos deux pays, il faut commencer par renforcer les échanges entre nos deux peuples.

M. Bruno Le Roux, coprésident. Je remercie le Président Chi pour ses propos. Jusqu'à présent il y avait une tradition française à faire des discours libres et s'écarter de ce qui avait été préparé et une tradition chinoise de prononcer des discours très préparés. Là, j'ai voulu céder au côté chinois en faisant quelque chose de très préparé, la réponse chinoise a été quelque chose de très improvisé. Pour mettre tout le monde d'accord, nous nous alignerons dorénavant sur la partie chinoise avec la spontanéité qui est la sienne et avec un discours porteur de beaucoup d'amitié et de beaucoup de choses qui nous ont touchés sur les liens

entre nos deux pays qui, vous l'avez noté, ne remontent pas à cette reconnaissance diplomatique mais sont l'héritage de liens séculaires vivants entre nos deux cultures.

M. Bernard Accoyer. Je voudrais, à mon tour, exprimer toute la joie que je ressens à cette rencontre et cette séance de la Grande Commission France-Chine. En souhaitant à chacun la bienvenue, je voudrais exprimer mon admiration pour le Président Chi Wanchun, pour la connaissance qu'il nous a montrée de la nature et de la profondeur de la relation entre nos deux peuples, entre nos deux pays qui sont, cela est vrai, deux grands et vieux pays et deux grands peuples à la culture multiséculaire. Je suis admiratif des réflexions qu'il nous a fait partager et qui correspondent à tous ces points communs que Français et Chinois partagent. Ces cinquante ans de relations diplomatiques franco-chinoises constituent une étape importante dans les relations et l'histoire de nos deux pays. Lorsqu'en janvier 1964, le général de Gaulle et le Président Mao Zedong décident de nouer des relations diplomatiques, l'évènement secoue toute la planète. Nous sommes pendant la guerre froide. L'un et l'autre anticipent de plusieurs décennies le monde multipolaire dans lequel nous vivons aujourd'hui, ce monde multipolaire dans lequel la Chine est un des pôles majeurs.

Vous avez détaillé, Monsieur le Président, de façon particulièrement émouvante, l'évolution de la Chine pendant ces cinquante années. Nos compatriotes français ne mesurent pas toujours la profondeur et la vitesse des mutations et du progrès que la Chine et son peuple ont connues en seulement quelques décennies. Lorsque vous nous avez rappelé les fins de matinée au lycée où vous aviez faim, pour ma part, j'ai compris encore davantage la force de ces changements et, comme vous l'avez dit, tout se lit dans ce monde sous l'angle de la dynamique. Il n'y a donc aucune raison, bien au contraire, que cette dynamique – c'est ce que je souhaite pour la Chine et pour le monde – ne s'arrête ou ne se ralentisse. J'ai la conviction que tout ce que nous avons fait ensemble dans le domaine culturel, le domaine scientifique, le domaine technologique, le domaine industriel, le domaine sanitaire, le domaine de l'énergie, et en particulier des énergies propres dont la première énergie pour lutter contre les émissions de gaz carbonique, de gaz à effet de serre et de particules est l'énergie électronucléaire, est considérable.

Les aléas de l'histoire font que les peuples et les nations repus par les richesses et l'abondance oublient et perdent le bon sens. Je ressens dans le travail de ce matin, l'évaluation des cinquante années d'amitié, de coopération et d'échanges, tout ce que la France et la Chine peuvent s'apporter mutuellement, ne serait-ce que sur cette question énergétique qui, avec le réchauffement climatique, avec les défis fondamentaux auxquels l'humanité va être de plus en plus confrontée, est essentielle. Si je ne devais retenir qu'une leçon de cette rencontre historique avec votre délégation parlementaire si nombreuse, après les visites si réussies du Président Xi Jinping en France et du Président François Hollande en Chine, ce serait ce jugement, cette appréciation, cette évaluation que le Président Chi Wanchun nous a fait partager ce matin en sortant, il est vrai M. le Président

Le Roux, de son discours écrit et en laissant parler son cœur et son intelligence et en mettant en perspective tout ce que lui a apporté, à lui aussi, l'étude et l'analyse approfondie de la relation franco-chinoise. Je veux lui dire, avec émotion et une profonde sincérité, tous mes remerciements, toute ma gratitude, comme je le fais à son importante délégation que je salue.

M. Michel Herbillon. Je fais miens les propos de Bernard Accoyer, qui a joué, en tant que Président de l'Assemblée nationale, alors que j'étais moi-même président du groupe d'amitié, un rôle très important dans le renforcement des relations entre nos deux assemblées puisque, comme vous le savez, il n'y a pas beaucoup de pays avec lesquels notre Assemblée a un processus d'échanges réguliers sur une base annuelle. La Chine fait partie de ces rares pays. Nous l'avons voulu ainsi et c'est pourquoi je voulais dire l'émotion qui est la mienne de voir cette réunion de la Grande Commission France-Chine avec une délégation chinoise très importante, à la mesure de l'évènement que nous célébrons qui est le cinquantième de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays.

Je voulais également vous dire, Cher Président Chi, que j'ai été extrêmement intéressé et, pourquoi ne pas vous le dire, ému d'entendre vos propos. Je me suis dit, sans doute avec mes collègues, en voyant le petit carnet que vous avez devant vous, qu'il avait l'air, avec ses quelques feuillets, de rassembler l'histoire entre nos deux pays et nos deux civilisations. Je voulais vous dire l'admiration qui est la nôtre d'avoir entendu toutes vos références qui illustrent que nous sommes deux grandes civilisations, deux grands pays de culture ; c'est un des éléments importants de notre relation.

Je voudrais donner un exemple, que mes collègues ont en mémoire, de ce que vous avez évoqué quant à la nécessité de transparence de nos relations bilatérales. Quand la catastrophe de Fukushima est survenue au Japon, en raison de l'importance de l'industrie nucléaire dans nos relations bilatérales, j'ai conduit, à la demande du Président Accoyer, en tant que président du groupe d'amitié, une délégation de députés français qui a rencontré nos collègues chinois et le ministre de l'environnement chinois pour expliquer, en toute transparence, les mesures que la France mettait en place pour assurer la sécurité de nos centrales nucléaires. Je vous donne cet exemple de notre partenariat pour vous dire combien j'approuve ce que vous avez dit sur l'importance de la transparence dans nos échanges, dans tous les domaines, y compris l'économie.

M. Yang Gengyu. Je suis heureux de participer à la réunion de la Grande Commission en France en tant que membre de la commission de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Les deux rapporteurs ont fait état du changement climatique. J'aimerais parler exposer mon point de vue sur cette question.

Concernant le changement climatique, en 2015 se tiendra une conférence sur le climat à Paris. Je souhaite que cette réunion soit couronnée de succès, que les parties puissent parvenir à un accord acceptable par tous pour réduire nos

émissions de gaz carbonique. Les pays ont des niveaux de développement différents. Conclure un accord acceptable par tous n'est pas une tâche facile. J'espère que nos efforts conjoints pourront y parvenir.

À l'échelle mondiale, nous négocions et nous disposons d'une convention UNFCCC¹ qui contient deux principes : un principe d'équité selon lequel tout le monde bénéficie d'un droit égal d'accès à l'environnement, à l'air ; un principe de responsabilité commune mais différenciée signifiant que tous les pays souhaitent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre mais comme ces gaz restent dans l'atmosphère plusieurs siècles avant de disparaître, les pays développés ont une responsabilité historique pour leurs rejets passés. Pour cette raison, le principe de responsabilité commune mais différenciée a été posé dans cette convention. Je voudrais clarifier ce point : lors de sa dernière session, la dernière Assemblée populaire nationale chinoise, sous la présidence de M. Wu Bangguo, a décidé de mettre en œuvre cette convention et ce principe.

Les Chinois ont une devise à laquelle ils tiennent : il vaut mieux agir que parler. La Chine a fait beaucoup de choses pour l'environnement mais nous en avons peu parlé. J'aimerais vous les résumer. Fin 2013, la capacité de production d'électricité a atteint 1,25 milliard de KWh dont 280 millions de KWh par la filière hydraulique (soit 5 % de plus qu'en 2012), 75,48 millions de KWh par la filière éolienne (soit 36,4 % de plus qu'en 2012), 17 millions de KWh par la filière photovoltaïque (soit 143 % de plus qu'en 2012). La production d'électricité d'origine nucléaire a augmenté de 14 %. Jusqu'à l'année dernière, les énergies propres représentaient 30,9 % des capacités de production. Le Gouvernement et l'Assemblée populaire nationale attachent une grande importance à la question du changement climatique. D'ici 2020, les émissions de gaz carbonique devront être réduites de 40 à 45 % par unité de PIB.

Concernant la coopération nucléaire civile avec la France, elle est ancienne. Notre première centrale nucléaire est implantée à Daia Bay et est exploitée en coopération avec la France. Nous sommes en train de construire des capacités de production nucléaire de 33,85 millions de KWh. Avec les centrales en activité, la Chine pourra atteindre 50 millions de KWh de capacité de production. La France dispose d'une technologie avancée dans le monde. Nous coopérons maintenant pour construire une centrale dans un pays tiers. Je pense que ce projet sera couronné de succès.

M. Chi Wanchun, coprésident. Peut-on faire la pause maintenant ?

M. Bruno Le Roux, coprésident. Nous allons faire une pause, M. Bernard Accoyer interviendra ensuite en réponse à M. Yang et M. Patrice Martin-Lalande présentera son rapport. Je m'absenterai quelques instants, le temps d'aller lancer la réunion du groupe socialiste, républicain et citoyen à 11 heures. M. Michel Herbillon me remplacera.

¹ *United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).*

La séance est suspendue à 10h45. Elle est reprise à 11h05.

M. Michel Herbillon, suppléant M. Bruno Le Roux, coprésident. Nous reprenons nos travaux. Nos collègues Alain Alauzet puis Bernard Accoyer souhaitent s'exprimer en réponse à M. Yang. Si d'autres députés souhaitent intervenir, faites-le savoir puis nous passerons à notre second thème de discussion, le soutien aux petites et moyennes entreprises.

M. Eric Alauzet. Je vous remercie, M. Chi, pour votre intervention pleine d'érudition et de sensibilité, qui nous a tous touchés. Je ferai deux remarques. Vous nous avez dit que maintenant que les Chinois ont le ventre plein, ils peuvent s'intéresser à d'autres sujets ; vous avez évoqué celui des droits de l'Homme. Cela me fait penser à un ami français qui est souvent en Chine et connaît bien votre pays et qui me relate que les Chinois disent souvent à propos des Français qu'ils nous disent ce que nous devons faire. Cela nous ramène, nous Français, à un certain degré d'humilité quant aux conseils que l'on devrait vous donner et ce que l'on devrait, à l'inverse, attendre de vous. Par ailleurs, vous avez évoqué la sensibilité des Chinois envers des philosophes français, Rousseau en particulier, et les choses que nous partageons en matière de culture, d'histoire et de philosophie ; il est vrai que Rousseau a beaucoup influencé la France, notamment dans les questions sociales, mais moi-même j'ai beaucoup été influencé par les philosophies taoïste et confucianiste que, j'espère, les Français pourront découvrir car elles sont très riches. Si le siècle des Lumières, comme on l'appelle en France, avec Rousseau, m'a ouvert sur les questions sociales, le taoïsme m'a ouvert sur les questions écologiques car il recèle une dimension de lien fort avec l'environnement. C'est pourquoi je pense que nous réussirons le défi de la Conférence sur le climat de 2015 si nous entraînons nos opinions publiques. Et nous pouvons les sensibiliser à partir de nos cultures et philosophies respectives. J'espère que le taoïsme est encore très présent en Chine car il est un chemin, une lumière pour s'ouvrir à ces questions du rapport de l'homme à son environnement. J'espère que notre pays, notre culture occidentale pourra s'en imprégner. S'appuyer sur nos opinions publiques est important pour réussir.

J'ai également entendu des propos d'équité et de différenciation. C'est important car on entend souvent en France que la Chine rejette beaucoup de gaz à effet de serre, mais quand on rapporte ces rejets à l'unité d'habitant, vous en rejetez beaucoup moins que nous. La question d'équité se pose donc de façon cruciale : équité parce que chacun doit pouvoir satisfaire ses besoins ; différenciation parce que les efforts à fournir ne sont pas les mêmes pour tous. Peut-être que notre modèle occidental n'est pas la vérité absolue. La France a eu en la personne de René Dumont un penseur de l'écologie qui disait, il y a quarante ans, que la plus grande catastrophe qui puisse arriver à l'humanité était que tous les Chinois aient une mobylette. C'est dire le péril auquel on s'expose si toute la planète avait le même modèle que la France. Pour terminer, je fais le lien avec notre second thème de discussion, je pense qu'une des perspectives pour nos petites et moyennes entreprises est le développement durable, en particulier l'énergie renouvelable.

M. Bernard Accoyer. J'ai été très intéressé par l'exposé de M. Yang sur la question énergétique en Chine et la croissance de la part prise par les énergies non polluantes. Je m'inscris totalement dans cette approche, les énergies non polluantes étant bien évidemment l'hydroélectricité, l'éolien, le photovoltaïque, mais la plus importante et la plus pratique et la plus certaine au regard de la régularité de sa production est l'énergie nucléaire. Sur ce point, la France est un pays qui a certes contribué à la pollution planétaire au cours du XX^e siècle mais elle a le meilleur bilan carbone des pays occidentaux grâce à sa production d'électricité d'origine nucléaire. Elle a, dans le même temps, le meilleur bilan en termes de rejets de particules. Malheureusement, il y a dans le monde et en France, parce que c'est le jeu de la démocratie et des libertés, un débat pour qu'avant que cela ne soit possible le relais du nucléaire soit pris par les énergies renouvelables et qu'il soit mis un terme, comme cela a été décidé malencontreusement en Allemagne, à l'exploitation de l'électronucléaire. Ce débat dépasse la France. La France a été la puissance qui a le plus contribué à la construction d'une filière allant de l'extraction de l'uranium jusqu'au retraitement des déchets. Elle a mis au point un générateur de quatrième génération, qui contribue largement à résoudre le problème des déchets et à donner accès à une source d'énergie garantissant à la planète une source d'énergie pendant de nombreux siècles.

Comme je le disais tout à l'heure, il y a dans la nature humaine, lorsqu'elle dispose de tout, un ressort terrible, destructeur et remettant en cause ce qui marche. Nous avons en France arrêté et démantelé ce surgénérateur depuis une décision prise en 1997. Je le redis, ce débat dépasse notre seule nation, notre seul continent ; il est planétaire. La question du nucléaire est essentiellement celle de sa sûreté. Mais l'homme, au cours de son histoire, a su relever par son intelligence et son travail tous les défis, jusqu'à présent. Mais celui-là nous devons le relever ensemble, comme nous le faisons depuis l'accident particulièrement grave de Fukushima, finalement non loin de la Chine. Ce défi de la sûreté nucléaire, la Chine contribue à le relever par la construction des deux EPR de Taishan, qui sont remarquables en rapidité, en qualité, en sûreté, je veux le saluer ici car probablement ils seront mis en service avant d'autres dont le chantier a débuté antérieurement. Tout cela nous le devons au savoir-faire chinois, au savoir-faire français, à une filière unique qui unit nos deux pays dans ce travail qui est déterminant pour la planète. Pour enchaîner avec le sujet suivant, les petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries qui, en France, travaillent pour le nucléaire sont nombreuses et comptent plusieurs milliers d'emplois.

M. Michel Herbillon, suppléant M. Bruno Le Roux, coprésident. Merci Bernard pour cette intervention sur un sujet extrêmement important qui est un des cœurs de la coopération entre nos deux pays. Nous allons maintenant aborder le thème du soutien aux petites et moyennes entreprises, qui va nous permettre de confronter les expériences et les mesures prises par la Chine et par la France pour soutenir le développement économique des PME et des PMI eu égard aux difficultés spécifiques auxquelles elles sont confrontées. Je donne la parole au rapporteur pour la partie chinoise.

M. Shao Ning, rapporteur. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont les plus nombreuses et les plus dynamiques entreprises chinoises. Après la réforme, les capitaux d'État se sont retirés et toutes les PME sont aujourd'hui des entreprises privées. À la fin 2013, 150 millions de PME chinoises étaient enregistrées et on comptait 440 millions d'auto-entrepreneurs. Les PME représentent plus de 99 % des entreprises chinoises, contribuent à hauteur de 53 % aux recettes fiscales, réalisent plus de 60 % du commerce extérieur chinois et créent plus de 80 % des emplois dans les régions rurales et urbaines. Étant donné leur rôle important pour la croissance économique, la création d'emplois et l'innovation technologique, tout en étant faibles au regard des rapports concurrentiels sur les marchés, le Gouvernement et la société accordent une grande importance à la promotion de ces entreprises. Plusieurs mesures ont été adoptées pour améliorer leur environnement.

En premier lieu, nous avons mis en place un cadre juridique en faveur de ces entreprises. En 2002, la loi sur la promotion des PME a été promulguée et en 2011 les critères de classement des PME ont été révisés, la notion de micro-entreprise a été introduite et les auto-entrepreneurs ont été inclus dans le dispositif pour leur donner des repères clairs.

En second lieu, nous avons réduit les impôts de ces entreprises. Pour les PME et les entreprises de haute technologie, le taux d'impôt sur le revenu a été réduit à, respectivement, 20 % et 15 %. Pour les entreprises dont le revenu imposable est inférieur à 100 millions de yuans, seule la moitié de leur revenu est taxée à un taux de 20 %. Le seuil d'imposition à la TVA et à la taxe sur le chiffre d'affaires a également été relevé pour les PME. Les autorités des différents échelons administratifs ont éliminé ou réduit les frais administratifs auxquels ces entreprises sont soumises.

En troisième lieu, nous avons traité le financement des PME. Le Gouvernement a demandé aux institutions financières de mettre en place des services spécialisés pour les PME en matière de crédit. Un contrôle différencié a été adopté et une politique différenciée d'octroi du crédit a été définie. On compte aujourd'hui 6 080 institutions financières de crédit pour les PME en Chine. Le développement d'institutions financières de garantie de crédit en faveur des PME a été encouragé au travers des mécanismes de subvention, de renflouement capitalistique, etc. Nous avons mis en place des organes de réengagement dans 14 provinces chinoises. Nous avons sans cesse innové en matière de financement, notamment par les obligations ou le crédit fiduciaire.

Quatrièmement, nous avons diversifié les services aux PME. En 2010, le Gouvernement a proposé de mettre en place des services intégrés pour les PME. Des plates-formes de démonstration de services pour les PME ont été créées pour offrir des services de *consulting*, de formation et de coopération internationale. En effet, les PME chinoises ont été frappées de plein fouet par la crise financière internationale en 2008. En dépit du soutien politique du Gouvernement chinois, ces entreprises restent en difficulté. Elles rencontrent des problèmes lorsqu'elles

sont confrontées aux demandes du marché concernant le coût du travail, le financement ou leur capacité d'innovation. Beaucoup reste donc à faire.

Les échanges et la coopération entre la France et la Chine en matière de PME débutent très tôt. En 2005, nos deux pays ont organisé la deuxième édition de l'Exposition des PME de Chine et de France. Le ministre des PME français a conduit 160 entreprises en Chine ; elles ont trouvé des partenaires chinois sur plus de 300 projets. En 2009, le ministère de l'industrie et de l'informatisation et l'ancien ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ont signé un mémorandum d'entente mettant en place un mécanisme de dialogue qui comprend trois groupes de travail : automobile, efficacité énergétique et PME. En 2010, le ministère de l'industrie et de l'informatisation chinois et le département de l'industrie, des services et de la compétitivité du ministère de l'économie français ont organisé la première réunion du groupe de travail des PME. Cet automne, la Chine tiendra la 10^e Exposition des PME en Chine et la France organisera conjointement une édition de cette Exposition, en tant que premier pays étranger, et sera hôte d'honneur de cette 10^e édition. Ce sera une opportunité pour élargir la coopération entre nos PME.

Globalement, la coopération entre nos deux pays en matière de PME a connu un bon départ. Mais l'ampleur et l'efficacité de cette coopération ne sont pas à la hauteur de nos échanges économiques et commerciaux. Nous devons trouver des moyens efficaces pour remédier à ce problème. Actuellement, nos deux Gouvernements jouent le rôle principal pour élargir cette coopération mais leurs rôles sont limités. Pour la prochaine étape, nous devons mobiliser davantage d'institutions de services aux PME pour établir plus de liens directs entre elles. En Chine, il existe beaucoup d'organisations de ce genre, par exemple le centre de promotion des PME, l'association pour la coopération internationale des PME. Elles sont plus proches des PME et connaissent mieux leurs besoins. Elles peuvent jouer un rôle plus concret. La coopération entre des institutions de ce type pourra apporter davantage d'opportunités à nos entreprises moyennes et petites.

Je serai heureux de répondre à vos éventuelles questions.

M. Michel Herbillon, suppléant M. Bruno Le Roux, coprésident. Je donne la parole à M. Patrice Martin-Lalande qui est un bon connaisseur de la Chine et a présidé dernièrement une mission d'information de la commission des affaires étrangères sur la Chine dont le rapport s'est intitulé « *s'éveiller résolument à la Chine, contribution à l'aube du cinquantenaire de la relation diplomatique franco-chinoise* ». Je vous propose, M. le Président Chi, que nous ayons ensuite un échange entre députés.

M. Patrice Martin-Lalande, rapporteur. La mission d'information dont vient de vous parler Michel Herbillon a été accomplie avec mon collègue Michel Destot, député de l'Isère, qui en a été le rapporteur, et plusieurs autres députés, dont la présidente de la Commission des affaires étrangères,

Mme Elisabeth Guigou. Le travail a été passionnant et a abouti à la rédaction du rapport publié à la fin de l'année 2013.

Je vais vous présenter les mesures de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI) en France.

La France compte 3,2 millions de PME, c'est-à-dire des entreprises de moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou un total de bilan de 43 millions d'euros. 99 % des entreprises françaises sont des PME : 92 % des très petites entreprises de moins de 10 salariés et 7 % des entreprises moyennes comptant entre 10 et 250 salariés.

L'importance économique des PME est donc grande : elles représentent, au niveau national, 52 % de l'emploi salarié, 38 % du chiffre d'affaires, 49 % de la valeur ajoutée et 43 % de l'investissement. La vitalité économique des PME est donc cruciale dans la lutte contre le chômage. Elles font néanmoins face à d'importantes difficultés : accès difficile au financement bancaire, délais de paiement entre les entreprises souvent trop longs, faible croissance aux niveaux national et européen. C'est pourquoi de nombreux dispositifs publics visent à faciliter leur création, leur reprise et leur développement.

Chaque année, le Gouvernement recense, en annexe au projet de loi de finances, l'ensemble de ces dispositifs et l'effort financier global qu'ils représentent dans le budget de l'État. De manière générale, l'État investit chaque année près de 3,45 milliards d'euros d'aides directes à travers divers dispositifs d'aides à l'emploi, d'appui à la gestion des ressources humaines et de soutien à la création et à la reprise d'entreprises.

Mais l'effort de la collectivité pour les PME dépasse largement l'intervention directe de l'État. Il faut en effet prendre en compte les actions mises en place par l'ensemble des institutions publiques ou privées contrôlées par l'État (à l'instar de la Banque publique d'investissement créée récemment) qui portent ce soutien global en faveur des PME à plusieurs dizaines de milliards d'euros par an.

Enfin, si l'on ajoute à ces deux catégories d'actions une politique économique qui a développé de nombreuses possibilités de crédits d'impôts, d'exonérations ou d'allègements de cotisations sociales pour les PME et pour les entreprises en général, pour un coût d'environ 30 milliards d'euros chaque année, l'effort financier de la Nation en faveur des entreprises est vraisemblablement supérieur à 50 milliards d'euros par an, dont une majeure partie profite aux PME.

S'il n'entre pas dans notre propos de détailler ici l'ensemble des dispositifs existants, ce qui serait de toute manière impossible au regard de leur nombre et du temps limité qui m'est donné, je vais vous présenter les plus significatifs d'entre eux.

En premier lieu, il y a des dispositifs contribuant directement à la compétitivité des PME.

De multiples dispositifs, publics ou semi-publics, contribuent directement à améliorer la compétitivité interne ou externe des PME, notamment en favorisant l'innovation et l'accès au financement bancaire. Pour accroître leur efficacité, la France a récemment regroupé la majeure partie des agences et structures publiques de financement au sein d'une banque publique d'investissement (BPI), qui couvre un large spectre d'actions en faveur des PME.

Cette banque contribue notamment à financer l'innovation dans les PME. Les aides directes à l'innovation représentent 365 millions d'euros en 2014 et se décomposent en deux volets : des crédits d'investissement direct dans les entreprises, gérés par la BPI, et des exonérations de cotisations sociales pour les jeunes entreprises innovantes (JEI). Le statut de jeunes entreprises innovantes, créé en 2004, permet en outre aux entreprises qui dépensent en recherche-développement (R&D) au moins 15 % de leurs charges de bénéficier d'exonérations d'impôt sur les bénéfices, en plus des allègements de charges sociales. Il s'agit donc d'une incitation forte pour les PME à investir dans la recherche et le développement.

Ce statut de jeunes entreprises innovantes se conjugue par ailleurs avec le dispositif du « crédit d'impôt recherche ». Cette disposition fiscale permet à toutes les entreprises, notamment aux PME, de bénéficier d'un crédit d'impôt sur les sociétés de 30 % des dépenses de R&D pour une première tranche jusqu'à 100 millions d'euros et de 5 % de ces dépenses de R&D au-delà de ce seuil.

Faciliter l'accès au financement et, en particulier, au crédit bancaire fait aussi partie des objectifs prioritaires. La branche financement de la banque publique d'investissement permet aux PME de bénéficier de subventions pour amorcer des projets ou de disposer d'avances remboursables afin de compenser leur insuffisance de fonds propres, c'est un problème commun aux PME en Chine et en France. Ces avances sur trésorerie constituent un outil particulièrement apprécié des PME qui y ont largement recours. La Banque publique d'investissement peut également accorder des prêts à taux zéro aux entreprises qui en font la demande.

Toutefois, ces outils ne suffisent pas toujours à garantir l'accès au financement des PME, surtout en période de faible croissance. C'est pourquoi la Banque publique d'investissement a également garanti plus de 11,2 milliards d'euros de prêts bancaires concernant plus de 72 300 PME depuis un an. Cette activité, qui repose sur un fort effet de levier, est financée par des dotations budgétaires qui visent à lutter contre la « frilosité » – le mot n'est pas trop fort – souvent ressentie par les entrepreneurs de la part des organismes bancaires.

Pour donner une idée générale sur les capitaux mobilisés, il faut rappeler que la Banque publique d'investissement, pour la période 2012-2017, dispose d'un

budget de 42 milliards d'euros, dont 20 milliards sont destinés à être prêtés et 10 milliards seront consacrés à des investissements en fonds propres sur le quinquennat. Le regroupement, au sein d'une structure unique, des différents dispositifs de financement permet en outre de rendre l'action publique plus lisible pour les citoyens et les entrepreneurs.

Au-delà des aides à l'innovation et au financement, la puissance publique dispose également de moyens d'intervention directe auprès des PME.

Le ministère de l'industrie dispose notamment d'un Fonds de compétitivité des entreprises (FCE), doté de 300 millions d'euros, dont l'objectif est de soutenir des grands programmes de recherche et développement industriel ou des grands projets stratégiques pour l'industrie française.

Le ministère pilote également, pour le compte de l'État, les fonds destinés aux pôles de compétitivité, qui correspondent au modèle français des « clusters ». Ces pôles de compétitivité rassemblent des PME, des grandes entreprises et des laboratoires de recherche au sein d'un même territoire afin de créer les synergies nécessaires à l'innovation et à la croissance des entreprises. Ces initiatives, bien que privées, sont largement soutenues techniquement et financièrement par les pouvoirs publics afin de stimuler la compétitivité des entreprises par un effet d'émulation.

Enfin, l'État intervient aussi par des aides spécifiques aux entreprises en difficulté. Ainsi, dans chaque département français, les commissions des chefs des services financiers relevant de l'État, peuvent décider de « geler », c'est-à-dire différer, des versements dus par une entreprise en difficulté au Trésor public ou aux organismes de sécurité sociale. Au titre de l'année 2012, les commissions des chefs des services financiers ont accordé 3 330 plans d'étalement de dettes publiques échelonnés en moyenne sur quinze mois et représentant en moyenne 230 000 euros par entreprise. Au total, près de 780 millions d'euros ont ainsi été étalés, ce qui a contribué à la sauvegarde de plusieurs milliers d'entreprises et de plus de 80 000 emplois. C'est bien, au travers des aides au tissu économique, l'emploi que la puissance publique cherche à préserver dans un contexte de fort chômage.

C'est pourquoi ces aides sont assorties de mesures fiscales et sociales visant à soutenir l'activité et le développement des PME. La politique économique en ce domaine vise en priorité à abaisser le coût du travail sur les bas salaires.

Premier instrument : les allègements généraux de cotisations sociales patronales sur les bas salaires. Mise en place à partir de 1993, et modifiée à plusieurs reprises, cette politique d'allègements de cotisations sociales concerne aujourd'hui environ dix millions de salariés et diminue substantiellement le coût du travail pour les salaires compris entre le salaire minimum et 1,6 fois ce salaire minimum. Le manque à gagner en matière de financement de la protection sociale, puisque des cotisations sociales ne sont pas appelées, est intégralement compensé

par l'État sous forme de transferts d'impôts, ce qui représente environ 22 milliards d'euros par an. Toutes les entreprises en bénéficient, au premier rang desquels les PME.

L'État a également mis en place, à la fin de l'année 2012, un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Cette mesure concerne l'ensemble des salaires inférieurs à 2,5 SMIC, soit un salaire de 3 465 euros bruts mensuels. Son coût pour les finances publiques sera de 20 milliards d'euros à compter de 2017, date à laquelle ce dispositif atteindra son régime de croisière. Les PME pourront bénéficier d'un remboursement immédiat du crédit d'impôt et les autres entreprises pourront bénéficier d'un mécanisme de préfinancement. Cette mesure devrait ainsi permettre de restaurer des marges pour les entreprises et favoriser ainsi leur capacité à investir.

Le Président de la République a récemment annoncé la mise en place d'un « pacte de responsabilité » qui vise à poursuivre et à amplifier cette politique en supprimant toute cotisation sociale patronale au niveau du salaire minimum et en abaissant le taux de l'impôt sur les sociétés à 28 % d'ici quelques années.

Au-delà de cette politique générale d'allègements de cotisations sociales, il existe des allègements fondés sur une logique sectorielle ou territoriale. La France tente notamment d'inciter des entreprises à s'implanter dans des quartiers défavorisés ou dans des zones rurales en voie de désertification. Elle a ainsi mis en place une politique de « zonage » qui permet aux entreprises de bénéficier d'une exonération totale de cotisation foncière et de cotisation sur la valeur ajoutée, ainsi que d'allègements substantiels des cotisations sociales, dans certaines zones spécifiques. C'est notamment le cas dans les bassins d'emploi à redynamiser, dans les zones de revitalisation rurale ou dans les zones franches urbaines. Ce vocabulaire technique montre la diversité des outils et l'effort fait en faveur de territoires afin de redonner des chances de développement économique et d'emploi.

En complément de cette logique générale, plusieurs dispositifs particuliers, souvent de nature fiscale, visent à favoriser le développement économique des PME. À titre d'exemple, le régime d'imposition des plus-values mobilières, en cas de cessions d'actions dans des entreprises, a été plusieurs fois réformé afin de favoriser une détention des titres dans la durée et non la spéculation à court terme.

Dans cette même logique, on peut évoquer la création d'un plan épargne en actions destiné au financement des PME et plafonné à 75 000 euros ou encore le fait que l'investissement des particuliers dans les PME ouvre droit à une réduction d'impôt sur la fortune de 50 % dans un plafond de 45 000 euros.

Enfin, pour les PME qui cherchent à développer leurs activités à l'exportation, la France a également mis en place un « crédit d'impôt export » qui porte sur les dépenses de prospection commerciale et sur le recrutement d'une personne ou d'un volontaire international en entreprise – jeune étudiant qui débute

dans la vie professionnelle – affecté au développement des exportations. Ce crédit d'impôt ouvre droit à 50 % du montant des dépenses exposées, sous un plafond de 40 000 euros.

En outre, sur ce volet des exportations, les entreprises peuvent bénéficier de l'expertise technique, juridique et économique d'Ubifrance, qui est l'agence française pour le développement international des entreprises, ainsi que de diverses subventions et aides des régions ou des institutions européennes.

Pour finir, je voudrais insister sur les mesures mises en place pour simplifier l'environnement juridique et administratif des entreprises.

En premier lieu, l'État français s'est doté d'une Agence pour la création d'entreprises, qui est devenu l'organisme de référence pour l'information du grand public et des créateurs d'entreprise sur les politiques menées au niveau national et local sur la création d'entreprise, notamment grâce à son site Internet. L'agence facilite ainsi l'accès des porteurs de projets à une information lisible et accessible en matière de droit des entreprises, de fiscalité et d'accompagnement des créateurs d'entreprise.

Des chantiers particuliers concernant les déclarations sociales et fiscales ont également été ouverts, parfois depuis plus de quinze ans, pour réduire la complexité des démarches administratives. Il est notamment nécessaire de simplifier les déclarations comptables des petites et des très petites entreprises. C'est une des mesures récemment recommandées par notre collègue député Thierry Mandon dans son rapport pour la simplification de la vie des entreprises. Ainsi, les entreprises de moins de 50 salariés pourront bientôt établir des états simplifiés tant pour le bilan que pour le compte de résultat. Ces mesures devraient concerner 97 % des sociétés commerciales et libérer 1 million d'heures de travail, selon les estimations du ministère des finances.

Enfin, il est indispensable de réduire les délais de paiement interentreprises et les délais de paiement entre les collectivités publiques et les entreprises. Ces délais excèdent bien souvent le seuil de 60 jours calendaires instaurés par la loi de modernisation de l'économie en 2008. La France cherche donc à se doter d'outils administratifs permettant des sanctions plus rapides en cas de non-respect des délais de paiement car ces retards pénalisent en priorité les PME.

Pour conclure, je dirais que la politique française de soutien au développement et à la compétitivité des PME s'organise principalement autour de trois axes : favoriser l'innovation et l'investissement dans les entreprises, garantir l'accès au financement et aider les entreprises qui connaissent des difficultés passagères et soutenir l'emploi en réduisant le coût du travail. Ces trois axes demeurent constants depuis une vingtaine d'années, au-delà des différences de sensibilité politique qui conduisent à privilégier l'un ou l'autre de ces axes, en recourant à des outils plus spécifiques. Néanmoins, il est indispensable pour nos

entreprises que nous progressions encore concernant l'accès au financement bancaire, la simplification des démarches administratives et la réduction des délais de paiement qui donneront aux PME la simplicité et la fluidité dont elles ont tant besoin.

En m'excusant pour mon propos parfois un peu technique, je suis également disposé à répondre à vos questions.

M. Michel Herbillon, suppléant M. Bruno Le Roux, coprésident. Je vous rappelle que nous devons partir à midi pour rejoindre l'Hôtel de Lassay où le Président Claude Bartolone nous accueillera.

M. Shao Ning, rapporteur. Je souhaite formuler quelques commentaires sur la présentation très technique que je viens d'entendre. Les problèmes auxquels sont confrontés les PME sont de l'ordre de l'assistance, de l'aide externe. Il faut adopter une méthode pour l'obtenir. Quel est le moyen le plus adéquat ? J'aimerais connaître davantage en détail les pratiques françaises.

Concernant la coopération entre les PME françaises et chinoises, je voudrais formuler quelques idées. Cette coopération n'a pas d'effet tangible comparée à la coopération existant avec d'autres pays ou dans d'autres domaines. Pourquoi ? Je me le demande.

Il existe deux sortes de PME : celles indépendantes et celles travaillant en coordination avec les grandes entreprises. En Allemagne et en Italie, les PME sont plutôt indépendantes alors que les PME françaises travaillent avec les grandes entreprises. En Chine, les PME indépendantes se développent bien ces dernières années. Elles ont une bonne expérience. Elles sont concentrées car elles n'ont pas individuellement une bonne capacité d'internationalisation. Si une PME s'installe à l'étranger, elle aura des difficultés, en premier lieu linguistiques. Si toutes ces PME s'entraident, elles pourront se regrouper et régler plus facilement ces problèmes. C'est pourquoi il existe beaucoup de *clusters* dédiés aux PME, notamment ceux dédiés aux PME allemandes ou suédoises. Si les PME devant travailler pour les grandes entreprises veulent s'internationaliser, les grandes entreprises doivent jouer un rôle clé. Je prendrai l'exemple de la filière nucléaire : en France, beaucoup de PME travaillent avec les grandes entreprises qui, lorsqu'elles coopèrent avec la Chine, font réaliser la production des pièces détachées et des composants en Chine où le coût du travail est relativement bas ; c'est la raison pour laquelle je pense que les PME françaises doivent davantage coopérer avec les grandes entreprises françaises pour faciliter leur internationalisation. Si les grandes entreprises ne les aident pas, les PME auront des difficultés.

M. Zhong Quan. Je suis heureux d'être parmi vous. Nos deux présidents et mes collègues chinois et français ont commenté les relations économiques et commerciales et la coopération entre les PME. Depuis l'établissement de nos relations diplomatiques il y a cinquante ans, nous avons une bonne coopération

politique ; aux niveaux économique et commercial, la coopération d'ensemble est également bonne mais elle s'inscrit dans le contexte global d'internationalisation de l'économie mondiale, de l'entrée de la Chine dans l'OMC, de la réforme structurelle de l'économie chinoise et de l'ouverture du marché chinois à l'extérieur. L'économie mondiale a beaucoup pâti de la crise financière de 2008 qui a bouleversé notre coopération bilatérale. Nous avons des déficits, des difficultés, des divergences en matière de coopération économique et commerciale mais ce qui prime est la coopération, une coopération mutuellement bénéfique. Nous sommes en effet très complémentaires. Au début de l'ouverture de la Chine, la coopération était réalisée dans les domaines du nucléaire et du train à grande vitesse. Notre coopération économique ne cesse de croître. Nous avons multiplié notre volume de commerce par 500 en cinquante ans, selon notre estimation ; selon l'estimation française, c'est par 700. Nous remarquons dans le même temps que la France est notre quatrième partenaire dans l'Union européenne et notre deuxième source de haute technologie. Fort de mon expérience en matière commerciale et économique, je pense que cette 4^e place ne correspond pas à notre coopération politique ; nous avons du potentiel de développement. Ces dernières années, le commerce du vin et des produits laitiers a progressé, des marchés se sont créés, des coopérations se sont mises en place ; c'est encourageant.

Nos collègues français ont parlé d'équilibre de nos relations commerciales. Nous ne cherchons pas à avoir un excédent commercial, nous cherchons une relation équilibrée. Selon le dernier rapport de l'OCDE, 33 % de la valeur ajoutée des exportations chinoises viennent des produits intermédiaires ; en 2013, nos exportations ont représenté 339 milliards de dollars et le volume du commerce avec l'Union européenne est de 500 milliards. Les importations chinoises se sont élevées à 221 milliards, mais l'excédent réel de la Chine est de 500 milliards si l'on déduit les produits intermédiaires. Si l'on enlève les 49 %, en 2013 le commerce avec la France était presque à l'équilibre. Selon les dernières statistiques, il y a vraisemblablement un équilibre commercial entre la France et la Chine. La Chine ne cherche pas à créer des excédents mais plutôt un équilibre.

En dernier lieu, je voudrais proposer la recherche de nouvelles directions de développement, exploiter de nouveaux domaines de coopération. Avant de venir en France, au cours d'une réunion préparatoire, nous avons dressé une liste de domaines prioritaires : l'agro-alimentaire, l'énergie, l'écologie notamment le recyclage et le traitement des déchets, la finance, la haute technologie y compris la médecine, la communication, la télécommunication et le nucléaire. Nous devons trouver de nouveaux modèles de développement et encourager les coopérations entre les PME. En Chine, le Gouvernement central a défini une nouvelle voie de réforme qui offre un terrain solide pour la coopération entre les PME. Bien sûr nous continuons à porter une grande attention aux grandes entreprises. Dans les domaines comme les autoroutes et le train à grande vitesse, la Chine pourrait profiter de la technologie avancée française pour faire progresser la coopération. J'attire là votre attention sur la confiance mutuelle.

M. Ren Maodong. Juste une remarque. Vous avez parlé de tourisme. L'année dernière une loi sur le tourisme a été adoptée en Chine. Avec cette loi, le nombre de touristes chinois en France va augmenter. Beaucoup de Chinois rêvent de venir en France. La France doit fournir plus de conditions favorables de voyage à ces Chinois.

M. Li Jiang. Vous avez parlé tout à l'heure du déséquilibre commercial. Je l'ai compris comme étant le déséquilibre entre la Chine et l'Europe. Comme mon collègue l'a dit, la Chine ne cherche pas les excédents parce qu'elle a déjà de grandes réserves de change. Trop de devises étrangères peuvent générer de l'inflation en Chine. C'est pourquoi nous accordons beaucoup d'importance à la question des déséquilibres commerciaux. Ici je dois mentionner un fait historique : pendant la guerre froide, les pays occidentaux ont imposé une sorte d'embargo vis-à-vis des pays de l'Est, cela n'existe plus mais il subsiste quand même beaucoup de barrières pour les produits chinois. La France ne doit pas suivre les États-Unis ; elle doit être plus bienveillante, plus ouverte vis-à-vis de la Chine. Souvent on a l'impression que si la Chine investit dans les armements c'est qu'elle a été forcée par les États-Unis et ses alliés, mais elle ne cherche pas à devenir une puissance militaire. Si l'on veut améliorer les échanges entre la Chine et l'Europe, la France doit considérer la Chine comme un partenaire équitable placé sur un pied d'égalité et de confiance.

M. Michel Herbillon, suppléant M. Bruno Le Roux, coprésident. Merci pour ces messages qui, sachez-le bien, sont entendus.

M. Jérôme Lambert. Je suis coauteur de deux rapports récents sur la politique industrielle en France et en Europe et d'un rapport datant de trois ans sur les relations entre l'Union européenne et la Chine. La question que je vais poser ne trouvera pas une réponse immédiate mais je me la suis posée pendant les études que j'ai conduites, mon problème n'est pas tant l'absence de réponse de la part de la Chine que le fait que je n'ai pas compris les réponses qui m'ont été données. Les mécanismes que vous mettez en place, les philosophies que vous développez ne sont pas toujours comprises par nous. Quels sont les mécanismes permettant aux PME de répondre aux besoins définis par le Plan, que vous appelez « Guide », depuis le XI^e Plan quinquennal de 2006. Le XII^e Plan en cours fixe, à ma connaissance, onze objectifs principaux. Comment s'exercent le contrôle et surtout les incitations pour les PME à suivre la ligne définie par votre Guide ? Cette question est importante pour ceux qui, comme moi, croient en une politique industrielle. Une politique industrielle doit pouvoir être mise en œuvre. Il semble que vous réussissiez à mettre en œuvre une telle politique. J'aimerais comprendre les mécanismes qui vous permettent de contrôler les choses.

M. Bernard Accoyer. Oui, nous devons davantage travailler ensemble pour rapprocher les normes en tous domaines et l'équilibre de nos échanges. Il y a des secteurs prometteurs, qui sont déjà solidement développés entre nos deux pays. Je veux souligner tout ce que nous pouvons faire encore ensemble dans les domaines de la santé, de la sécurité alimentaire, de l'agro-alimentaire. Ce sont des

domaines essentiels dans lesquels nos pays ont beaucoup à échanger. Et je voudrais également aller dans le sens du développement du tourisme chinois en France et français en Chine. Et c'est avec un immense plaisir que nous accueillerons dans ma région et ma ville une grande manifestation sportive labellisée « cinquantième anniversaire des relations franco-chinoises » les 31 mai et 1^{er} juin prochains, dans laquelle figureront parmi les 5 000 participants attendus une importante délégation de coureurs chinois, ainsi que la présence des autorités chinoises. Dès vendredi, pour certains d'entre vous, j'aurai le plaisir de vous faire découvrir ces lieux magnifiques qui supportent la comparaison avec les plus beaux espaces de votre grand pays.

M. Shao Ning, rapporteur. Concernant le « Guide », la Chine a une loi de promotion des PME et au sein du Conseil des affaires d'État, il existe une structure gérant les affaires relatives aux PME. Ce que l'on demande aux PME c'est de respecter la loi. Les services compétents vérifient ce respect de la loi. Malgré les efforts des pouvoirs publics, les PME ont toujours des problèmes ; il faut les assister.

M. Michel Herbillon, suppléant M. Bruno Le Roux, coprésident. Sachant que nous sommes attendus par le Président Bartolone, Patrice Martin-Lalande répondra à vos questions lors du dîner de ce soir. Le thème était riche et intéressant, il pourrait être poursuivi lors de notre prochaine rencontre tellement on voit qu'il existe des gisements de coopération entre nos deux pays, notamment par le biais des petites et moyennes entreprises. Nous avons des efforts à faire dans ce domaine. Je vous remercie au nom des Présidents Le Roux et Chi pour cette réunion de la Grande Commission.

La séance est levée à 12h06.

—*—

**RÉCEPTION À L'HÔTEL DE LASSAY
de la délégation parlementaire chinoise
à la cinquième session Grande commission France-Chine**
à l'occasion du cinquantenaire de l'établissement des relations diplomatiques entre
la République française et la République populaire de Chine,
en présence de Son Excellence M. Zhai Jun, ambassadeur de Chine en France
mercredi 14 mai 2014, à 12h20

**DISCOURS DE M. CLAUDE BARTOLONE,
Président de l'Assemblée nationale**

Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur, Chers Collègues, Chers amis,

C'est avec un immense plaisir que j'accueille dans les salons de la présidence de l'Assemblée nationale la délégation parlementaire conduite par M. CHI Wanchun pour la 5^e session de la Grande Commission France-Chine.

Vous emmenez, Monsieur le Président, une haute et grande délégation. En nombre, c'est d'ailleurs la plus grande délégation de députés chinois jamais reçue en France par l'Assemblée nationale. En effet, si M. Wu Bangguo, venu en France en 2010 à l'invitation de mon prédécesseur, Bernard Accoyer, était accompagné par une centaine de personnes, seuls huit membres de l'Assemblée parlementaire populaire composaient sa délégation.

Je mesure donc pleinement la marque d'honneur faite par M. le Président Zhang Dejiang à l'endroit de la France lorsqu'il a autorisé neuf députés à vous accompagner pour célébrer, à Paris, le cinquantenaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la République populaire de Chine et la France.

J'ai moi-même eu le plaisir de me rendre en Chine à l'invitation de mon homologue au mois de janvier dernier pour participer aux cérémonies célébrant ce cinquantième anniversaire. Je souhaite, à ce titre, que vous transmettiez mes remerciements les plus chaleureux à M. Zhang Dejiang pour son accueil attentionné et la parfaite organisation de mon séjour. Je serais honoré de l'inviter en France lorsqu'il souhaitera effectuer un déplacement en Europe.

Célébrer les cinquante ans de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux États n'est pas se tourner vers le passé mais, au contraire, se projeter dans l'avenir : en observant le chemin parcouru, nous pourrions poursuivre dans la voie ouverte avec courage par nos prédécesseurs et développer les relations entre nos deux pays sur tous les plans.

Comme je l'ai souvent dit, les relations politiques entre nos deux pays sont excellentes. L'amitié entre nos deux peuples est forte ; elle dépasse les relations culturelles, d'affaires ou de tourisme car il existe de véritables liens forts et anciens unissant la population française à la Chine. Sachez qu'il y a en France – à Paris comme en province – une véritable proximité entre la Chine et la communauté française, entre la culture chinoise et la France. Une communauté de vie et d'intérêts s'est mise en place sur plusieurs générations, depuis la Grande Guerre de 1914-1918 qui a marqué le début de l'installation en France d'une communauté chinoise. L'intégration des populations chinoises venues travailler en France est une véritable réussite. Vous pourrez constater par vous-même, demain, lorsque vous visiterez la ville de Lyon, cette entente ancienne et profonde entre la France et la population chinoise.

Nos efforts doivent maintenant se tourner vers le développement des relations économiques. Du côté français, ces relations sont longtemps restées centrées sur les grands contrats, sur la gestion des services publics ou les produits et services de grande consommation. Il faut maintenant développer des relations tous azimuts afin que la totalité du tissu des entreprises françaises prenne le train de la croissance asiatique et chinoise. Les investissements français en Chine et chinois en France doivent être encouragés, et il appartient à nos deux États de montrer le chemin en allégeant et en facilitant les procédures administratives. Il existe, en effet, dans nos deux pays des entrepreneurs qui ont des projets, il faut les mettre en relation, il faut que nos administrations leur apportent un soutien logistique, il faut que nos systèmes bancaires osent ouvrir des lignes de crédit.

De ce point de vue, je félicite les députés français et chinois siégeant à la Grande Commission de réfléchir à la question essentielle pour le développement de nos deux économies du soutien aux petites et moyennes entreprises. En France comme en Chine, ces structures économiques apportent emplois, innovation, richesse et lien social ; elles sont un facteur puissant de dynamisme et de cohésion sociale grâce à leurs liens de proximité avec la population et les territoires.

Les grandes entreprises et les grands contrats ont certes fait la grandeur de nos relations, en particulier dans l'aéronautique, l'énergie et les services publics. Ils ne doivent pas être négligés mais il est important, à mes yeux, que ces grandes entreprises entraînent avec elles, grâce aux contrats qu'elles concluent avec le soutien des Gouvernements, des petites et moyennes entreprises sous-traitantes pour les lancer sur les marchés à l'exportation.

Pour y parvenir, il nous appartient, à nous responsables politiques, d'inciter les entreprises à s'organiser en filières exportatrices. Les petites et moyennes entreprises françaises en ont le potentiel. La France détient notamment de véritables atouts dans les domaines de la santé, de l'agroalimentaire, du développement durable et des loisirs. La mission d'information de la Commission des affaires étrangères, présidée par Patrice Martin-Lalande, ici présent et qui a été votre rapporteur ce matin, a présenté, après six mois de travaux, des préconisations argumentées et précises en ce sens. Je souhaite que, en accord avec Bruno Le Roux, les travaux de la Grande Commission France-Chine puissent appuyer ces filières dans lesquelles les PME françaises et chinoises trouveront un terrain de développement commun.

Je sais que l'année dernière les députés de Grande Commission se sont intéressés de près au domaine de la santé. Vous allez poursuivre cette démarche en rencontrant, à Lyon, un mois après le Président Xi Jinping, Alain Mérieux qui a réussi à créer un réseau de recherche médicale exceptionnel en Rhône-Alpes et dans le monde. Vous verrez également des PME des secteurs de l'agroalimentaire et du tourisme de la région Rhône-Alpes ayant la volonté de se lancer dans le commerce avec la Chine. Les députés de votre délégation restant à Paris feront la connaissance d'une très grande entreprise française, GDF Suez, qui est en pointe dans le domaine de l'énergie, de la gestion de l'eau et des déchets et du développement durable urbain : elle sait entraîner avec elle sur les marchés étrangers des groupes de petites et moyennes entreprises pour créer des filières d'exportation du savoir-faire français. GDF Suez vous exposera les projets franco-chinois de construction d'éco-quartiers à Pékin et en Chine.

Nos concitoyens attendent de leurs élus du concret. Je me réjouis que vous ayez accepté de vous rendre sur le terrain, en province, notamment avec Bernard Accoyer à Annecy. Vous y verrez les potentialités de développement de nos relations économiques. Vous constaterez également l'accueil chaleureux fait aux représentants de la République populaire de Chine, témoignage de la proximité de nos deux peuples.

Bienvenue en France et à l'Assemblée nationale, qui est également votre maison.

ANNEXES

**GRANDE COMMISSION FRANCE-CHINE
QUATRIÈME SESSION TENUE EN CHINE EN 2013
PROGRAMME DU SÉJOUR DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE**

Lundi 18 novembre 2013

- 16h20 : Arrivée à Pékin par le vol AF 382. Accueil par l'Assemblée populaire nationale et M. Thierry Berthelot, conseiller politique à l'ambassade de France en Chine
- 18h00 : Dîner à l'hôtel Hilton Beijing Capital Airport
- 20h00 : Départ pour Chongqing par le vol CA 4136 (terminal T3)
- 22h45 : Arrivée à Chongqing. Accueil par M. Kuang Youzhi, membre du Comité permanent et vice-président de la commission des affaires ethniques, religieuses, d'outre-mer et étrangères de l'Assemblée populaire municipale de Chongqing, et par M. Olivier Vaysset, consul général de France à Chengdu
- 23h30 : Installation à l'hôtel Hilton de Chongqing (*139 Zhong Shan San lu – district de Yuzhong*)

Mardi 19 novembre 2013

- 9h30 : Réunion avec M. Zhang Yong, directeur adjoint de la Commission de la protection de l'environnement de la municipalité de Chongqing (*bâtiment des affaires étrangères de la municipalité*)
- 10h30 : Réunion avec M. Zhang Qiyue, directeur de la Commission de l'habitation et du développement urbain et rural de la municipalité de Chongqing
- 11h30 : Entretien avec M. Tan Qiwei, directeur adjoint du Comité permanent de l'Assemblée populaire municipale de Chongqing (*bâtiment des affaires étrangères de la municipalité*)
- 12h15 : Banquet offert par M. Tan Qiwei, directeur adjoint du Comité permanent de l'Assemblée populaire municipale de Chongqing (*bâtiment des affaires étrangères de la municipalité*)
- 13h50 : Visite du parc Eling, panorama sur la ville
- 14h30 : Visite du centre de contrôle du trafic du métro de Chongqing, en présence de Mme la vice-présidente de Chongqing Rail Transit group, de M. le directeur général adjoint et du responsable du centre de contrôle
- 15h00 : Visite du musée des Trois Gorges (*236 Renmin road, district de Yuzhong*)
- 16h30 : Entretien avec M. Weng Jieming, vice-maire de Chongqing
- 17h30 : Visite de la ville de Chongqing (*rives de la rivière Jialing, site de l'opéra, confluent du fleuve Yangzi et de la rivière Jialing*)
- 18h30 : Dîner offert par M. Kuang Youzhi, vice-président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée populaire municipale de Chongqing, au restaurant de fondue sichuanaise Xiao Tian'e (Petit Cygne) (*58 Cangbai road, district de Yuzhong*)

Mercredi 20 novembre 2013

- 9h40 : Visite du musée de l'urbanisme de Chongqing
- 10h50 : Visite de l'entreprise Jinshan Science & Technology (Group) (*18 Nishang avenue, district de Yubei*). Accueil et présentation par MM. Zhang Bing, directeur général, et M. Liu Yaoxian, directeur régional.
- 13h00 : Déjeuner
- 15h00 : Décollage du vol CA 4143 pour Pékin
- 17h30 : Atterrissage à Pékin
- 19h15 : Entretien avec Mme Sylvie Bermann, ambassadeur de France en Chine, à la résidence puis dîner offert par Mme Sylvie Bermann en l'honneur de la délégation parlementaire française (*60 Tianze Lu, Liangmaqiao, district de Chaoyang*)

22h00 : Installation au Grand Hotel Beijing (35 East Chang'An, district de Dongcheng)

Jeudi 21 novembre 2013

- 9h00 : Entretien de M. Jean-Marie Le Guen, président du groupe d'amitié France-Chine, avec MM. Lei Haichao et Li Mingzhu, directeurs généraux adjoints du bureau de la santé publique de Pékin à la municipalité de Pékin (*bureau de la santé de Pékin, 70 Zao Lin Qian Jie, tour B, Zhong Huan Guang Chang*)
- 11h00 : Visite du quartier ancien du lac Qianhai
- 12h45 : Déjeuner au restaurant The Source (*14 Banchang Hutong, district de Dongcheng*)
- 15h30 : Entretien avec M. Li Jinjun, vice-ministre du département de liaison internationale du Comité central du Parti communiste chinois (*4 Fuxing road, district de Xicheng*)
- 17h00 : Entretien avec M. Liu Sheng Yu, vice-président de la commission des affaires ethniques, membre du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale (*bâtiment des services de Qianmen Xidajie 1*)
- 17h00 (MM. Bruno Le Roux et Didier Eifermann) : Visite d'un magasin Carrefour de Pékin avec MM. Emmanuel Gaches, vice-président de Carrefour Chine en charge du nord-ouest chinois, et Frédéric Klein, directeur du magasin de Maliandao (*11 Maliandao road, district de Xicheng*)
- 19h15 : Réception puis dîner offerts par M. Kong Quan, directeur général adjoint du bureau des affaires étrangères du Comité central du parti communiste chinois, ancien ambassadeur de Chine en France, en l'honneur de la délégation parlementaire française, en présence de Mme Sylvie Bermann, ambassadeur de France, et de M. Zhai Jun, ambassadeur de Chine en France, M. Qu Xing, président de l'Institut des relations internationales de Chine, ancien ministre à l'ambassade de Chine en France, et M. Ma She, directeur général adjoint du département des affaires européennes du ministère du commerce, ancien ministre conseiller économique et commercial de l'ambassade de Chine en France (*résidence des hôtes d'État de Diaoyutai, villa n° 7*)

Vendredi 22 novembre 2013

- 9h30 : Réunion de la Grande commission interparlementaire France-Chine (*Palais du peuple, salle de l'Anhui – place Tien An Men*)
- 12h00 : Entretien avec M. Chen Zhu, vice-président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale (*Palais du peuple, Reception hall*)
- 12h45 : Banquet offert en l'honneur de la délégation parlementaire par M. Chen Zhu, vice-président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale (*Palais du peuple, salle de Hong-Kong*)
- 14h30 : Entretien avec M. Sun Zhigang, vice-ministre de la santé, vice-président de la Commission nationale de la santé publique et du planning familial
- 16h15 : Entretien avec les représentants de la presse d'information française présente à Pékin (*Grand Hotel Beijing, 35 East Chang'An, district de Dongcheng*)
- 18h30 : Banquet offert en l'honneur de la délégation française par M. Chi Wanchun au restaurant Quanjudé, en présence de M. Nan Zhenzhong, ancien député, ancien président du groupe d'amitié Chine-France, et M. Wu Jie, conseiller à la direction de l'information du ministère des affaires étrangères, ancien conseiller politique à l'ambassade de Chine en France (*salle impériale du restaurant Quanjudé de Qianmen*)

Samedi 23 novembre 2013

1h50 : Décollage du vol AF 381 pour Paris

**LES 60 MESURES DE RÉFORME
ADOPTÉES PAR LE 3^{ÈME} PLÉNUM DU XVIII^{ÈME} COMITÉ CENTRAL
DU PARTI COMMUNISTE CHINOIS, LE 12 NOVEMBRE 2013**

*(traduction libre faite à partir de la version officielle en anglais)
(les dispositions soulignées renvoient aux analyses du rapport sur leur caractère novateur)*

I. L'importance majeure et la ligne idéologique pour l'approfondissement global de la réforme

(1) La réforme et l'ouverture constituent une nouvelle révolution magnifique dans laquelle les populations de toutes les ethnies de l'ensemble du pays s'engagent, sous la direction du Parti et sous les nouvelles conditions imposées par l'époque, et elles sont la caractéristique la plus claire de la Chine contemporaine. Au cours des 15 années écoulées depuis la convocation de la 3^{ème} session plénière du XI^{ème} Congrès du Parti, notre Parti a, avec un énorme courage politique et ténacité, avancé dans la réforme des structures économiques, des structures politiques, des structures culturelles, des structures sociales, des structures de la civilisation écologique et la construction de structures du Parti, il a sans cesse élargi l'ouverture, sa détermination étant grande, la réforme étant profonde, et son influence étant de manière sans précédent large, et ses réalisations ont attiré l'attention du monde.

Le fruit le plus important de la réforme et de l'ouverture est qu'elles ont initié et développé le socialisme avec des caractéristiques chinoises et fourni de puissants moteurs et garanties énergiques pour la construction de la modernisation socialiste. Les faits démontrent que la réforme et l'ouverture constituent la décision cruciale qui a décidé du destin de la Chine contemporaine, elles sont un talisman important pour l'engagement du Parti et de la population à rattraper le temps à grandes enjambées.

L'exercice et le développement sont sans limites, la libération des pensées est sans limite, la réforme et l'ouverture sont illimitées. Face aux circonstances nouvelles et aux tâches nouvelles, afin de construire complètement une société modérément prospère, et ainsi construire un pays socialiste moderne riche, fort, démocratique, civilisé et harmonieux, réaliser le rêve chinois du grand renouveau de la Nation chinoise, nous devons approfondir globalement la réforme à partir d'un nouveau point de départ historique, renforcer sans cesse la confiance en soi sur le chemin à suivre, la confiance en soi sur la théorie et la confiance en soi sur le système du socialisme avec des caractéristiques chinoises.

(2) Pour approfondir globalement la réforme, nous devons porter haut la magnifique bannière du socialisme aux caractéristiques chinoises, prendre le marxisme-léninisme, la pensée de Mao Zedong, la théorie de Deng Xiaoping, la pensée importante des « trois représentativités » et le développement scientifique vu comme guide, renforcer la confiance en soi, rassembler un consensus, englobant les questions de planification, aller de l'avant de manière coordonnée, persister dans la réforme de l'économie socialiste de marché, stimuler l'équité sociale et la justice, et l'amélioration du bien-être des gens comme point de départ et point d'étape, libérer davantage les pensées, libérer et développer les forces productives sociales, libérer et renforcer la vitalité sociale, éliminer résolument les abus systémiques et mécanistes dans tous les domaines et s'efforcer d'ouvrir une perspective encore plus large pour engager le socialisme avec des caractéristiques chinoises.

L'objectif final de l'approfondissement global de la réforme est de perfectionner et développer le système du socialisme aux caractéristiques chinoises et de faire progresser la modernisation de la structure et de la capacité de gouvernance du pays. Nous devons porter encore plus d'attention à la nature systémique, la nature globale et la nature coordonnée de la réforme, accélérer le développement de l'économie socialiste de marché, la politique démocratique, la culture avancée, une société harmonieuse et la civilisation écologique, épanouir la vitalité dans le travail, le savoir, la technologie, la compétition et l'élan dans la gestion et le capital, laisser jaillir pleinement toutes les sources créatrices de richesse sociale et permettre aux fruits du développement de s'étendre à l'ensemble du corps social en plus grande proportion et plus équitablement.

Il faut veiller étroitement à ce que le marché ait un rôle déterminant dans l'allocation des ressources pour l'approfondissement de la réforme structurelle de l'économie, persévérer dans les systèmes économiques fondamentaux et les parfaire, accélérer l'achèvement des systèmes modernes de marché, des systèmes de régulation macro-économiques et des systèmes économiques ouverts, accélérer la transformation des méthodes de développement économique, accélérer la construction d'un pays innovant, promouvoir un développement encore plus efficace, équitable et durable de l'économie.

Il faut veiller étroitement à persister dans l'intégration organique de la direction du Parti, le peuple maîtrisant ses propres affaires et régissant le pays conformément à la loi en approfondissant la réforme du système politique, accélérer le mouvement vers l'avant de l'institutionnalisation, la normalisation et l'encadrement par des procédures de la politique démocratique socialiste, bâtir un pays socialiste d'Etat de droit, développer une démocratie socialiste plus large, complète et achevée.

Il faut veiller étroitement à construire un système de valeurs essentielles socialiste et un pays de culture socialiste fort en approfondissant la réforme structurelle culturelle, accélérer le perfectionnement des systèmes culturels de gestion et de la production culturelle et des mécanismes commerciaux, établir et parachever des systèmes de services culturels modernes et des systèmes de marché culturels modernes, promouvoir le grand développement et grand épanouissement de la culture socialiste.

Il faut veiller étroitement à garantir et améliorer la vie des gens encore davantage, stimuler l'équité sociale et la justice dans l'approfondissement de la réforme structurelle sociale, réformer les systèmes de répartition des revenus, stimuler la prospérité commune, introduire l'innovation institutionnelle dans le domaine social, faire progresser l'égalitarisme du service public de base, accélérer la mise en place de mécanismes de gouvernance sociale scientifiques et efficaces, garantir que la société soit aussi bien pleine de vitalité que harmonieuse et ordonnée.

Il faut veiller étroitement à construire une belle Chine dans l'approfondissement de la réforme structurelle de la civilisation écologique, accélérer la mise en place de systèmes de civilisation écologique, achever l'exploitation complète de l'espace territorial, la réduction de l'utilisation des ressources et les systèmes de protection de l'environnement et de l'écologie, favoriser la formation de la construction de structures nouvelles et modernisées pour le développement harmonieux de l'homme et la nature.

Il faut veiller étroitement à élever les niveaux de gouvernance scientifique, de gouvernance démocratique et de gouvernance conformément à la loi dans l'approfondissement de la construction de la réforme structurelle du Parti, renforcer la construction du système du centralisme démocratique, parfaire les mécanismes de direction

et de gouvernance du Parti, persister dans la pureté et la nature avancée du Parti et fournir de fortes garanties politiques de réforme et d'ouverture pour la construction socialiste moderne.

(3) Dans approfondissement global de la réforme, nous devons nous baser sur le fait que notre pays restera dans la phase préliminaire du socialisme pour longtemps, persistera dans le jugement stratégique majeur selon lequel le développement est toujours la clé pour résoudre tout ou les problèmes de notre pays, mettra la construction économique au centre, donnera libre cours à la fonction d'entraînement de la réforme structurelle de l'économie, promouvra l'adaptation des rapports de production à la productivité et de la superstructure à la base économique, promouvra le développement durable et sain de l'économie et de la société.

La réforme structurelle économique est au centre de l'approfondissement de la réforme, les questions fondamentales tiennent à la relation entre le gouvernement et le marché, en veillant à ce que le marché exerce une fonction décisive dans l'allocation des ressources et que le gouvernement exerce davantage en toute liberté ses fonctions. Le marché qui décide de l'allocation des ressources est la loi coutumière de l'économie de marché ; pour achever le système d'économie de marché socialiste, nous devons respecter cette loi et nous efforcer de résoudre les problèmes des systèmes de marché imparfaits, de l'interventionnisme excessif du gouvernement, de la supervision et de la gestion insatisfaisantes.

Nous devons vigoureusement et de manière fiable faire avancer la réforme de la « marchandisation » en largeur et en profondeur, réduire substantiellement l'allocation directe des ressources par l'État, promouvoir le fait que l'allocation des ressources est fondée sur les principes du marché, les prix de marché et la concurrence sur le marché, afin de maximiser la productivité et optimiser l'efficacité. Les devoirs et les fonctions des gouvernements sont principalement de maintenir la stabilité macroéconomique, de renforcer et d'optimiser les services publics, de garantir une concurrence loyale, de renforcer la supervision et la gestion du marché, de sauvegarder l'ordre sur le marché, de promouvoir le développement durable.

(4) L'exercice réussi de la réforme et de l'ouverture a fourni des expériences importantes pour l'approfondissement global de la réforme, il doit être poursuivi sur le long terme. Le plus important est de persister dans le leadership du Parti, la mise en œuvre de la ligne de base du Parti, ne pas marcher sur les anciens pas du féodalisme et de la fermeture, ni marcher sur le mauvais chemin du changement de camp, mais persister à marcher sur le chemin du socialisme aux caractéristiques chinoises et garantir le bon sens de la réforme du début à la fin ; persister dans les pensées libératrices, chercher la vérité des faits, progresser avec le temps, être pragmatique, partir de la réalité en toute chose, récapituler les méthodes nationales réussies, apprendre des expériences étrangères bénéfiques, oser faire progresser l'innovation théorique et pratique ; persister à mettre le peuple en première place, en respectant sa position dominante, en donnant libre cours à l'esprit d'avant-garde des masses, en s'appuyant fermement sur le peuple pour faire progresser la réforme et en stimulant le développement global de la population ; persister à traiter correctement la relation entre la réforme et le développement, nous devons faire preuve d'audace, notre rythme doit être constant, nous devons renforcer l'intégration de la conception de haut niveau et de la prudence de la personne traversant la rivière en veillant à poser ses pieds sur des pierres, et réciproquement stimuler de grands déplacements vers l'avant et faire des progrès centraux, augmenter le nature scientifique de la réforme et de l'élaboration des politiques, se concentrer largement sur le consensus et bâtir des forces réunies pour la réforme.

À l'heure actuelle, le développement de notre pays est entré dans une nouvelle phase, la réforme est entrée dans une période de prise d'assaut de fortifications et une zone d'eaux profondes. Nous devons, avec un fort sens de notre engagement historique, concentrer la sagesse du Parti entier et de la société entière dans la mesure la plus large, rassembler tous les facteurs positifs dans la mesure la plus large, oser ronger à pleines dents des os durs, oser traverser à gué de dangereux rapides, rompre les fers des concepts idéologiques avec encore plus de résolution, surmonter les obstacles des intérêts consolidés et promouvoir l'auto-perfectionnement et le développement du système du socialisme aux caractéristiques chinoises.

En 2020, des résultats décisifs doivent être obtenus dans des domaines importants et des segments cruciaux de la réforme, les tâches de réforme formulées dans la présente résolution doivent être remplies, les institutions et les systèmes dont les structures sont complètes, normalisées scientifiquement et efficaces opérationnellement doivent être formés afin de veiller à ce que les institutions deviennent, dans tous les domaines, de plus en plus matures et finalisées.

II. Persévérer dans les institutions économiques de base et les parfaire

Le système économique de base centré sur la propriété publique, qui se développe conjointement avec de nombreux types de système de propriété, est un pilier majeur du système du socialisme aux caractéristiques chinoises, il est à la base du système de l'économie socialiste de marché. L'économie publique et l'économie non publique sont toutes deux des composantes importantes de l'économie socialiste de marché, elles sont toutes deux des bases importantes du développement économique et social de la Chine. Nous devons résolument consolider et développer l'économie publique, maintenir la position dominante de la propriété publique, donner libre cours à la fonction de guide de l'économie des propriétés de l'État, renforcer sans cesse la vitalité, contrôler la puissance et l'influence de l'économie des propriétés de l'État. Nous devons résolument encourager, soutenir et guider le développement de l'économie non publique et susciter la vitalité et la créativité de l'économie non publique.

(5) Parfaire les systèmes de protection des droits de propriété. Les droits de propriété sont au cœur des systèmes de propriété. Achever d'établir un système de droits de propriété moderne avec répartition claire et nette des pouvoirs et des responsabilités, une protection stricte et un transfert sans à-coup des droits. Il ne peut être porté atteinte au droit de propriété dans l'économie publique, il ne peut être également porté atteinte au droit de propriété dans l'économie non publique.

L'État protège les droits de propriété économique et les intérêts juridiques dans tous les types de système de propriété, il garantit que les économies sous tous les systèmes de propriété peuvent de façon égalitaire utiliser les moyens de production conformément à la loi, participer à la compétition sur le marché d'une manière ouverte, juste et loyale et recevoir aussi une protection juridique, et il supervise les économies sous tous les systèmes de propriété conformément à la loi.

(6) Développer vigoureusement l'économie de propriété mixte. Une économie de propriété mixte avec des participations communes ou mêlant des capitaux appartenant à l'État, des capitaux collectifs, des capital privés, etc. constitue une réelle importante forme du système économique de base, elle bénéficie de l'élargissement de la fonction donnée aux capitaux détenus par l'État – maintenir et augmenter leur valeur et accroître la compétitivité –, elle bénéficie du fait que le capital, quel que soit son propriétaire, tire les

points forts de chacun afin de compenser les faiblesses, stimule les uns et les autres et assure un développement mutuel. Encore plus d'actifs économiques de l'État et d'entreprises relevant d'autres régimes de propriété sont autorisés à se développer dans des systèmes d'économie mixte. Les structures économiques à capitaux n'appartenant pas à l'État sont autorisées à détenir des participations dans les programmes d'investissement réalisés par les capitaux de l'État. Les structures économiques ayant un régime de propriété mixte sont autorisées à mettre en place un actionariat des personnels de l'entreprise afin de former des intérêts intégrés entre les propriétaires des capitaux et les travailleurs.

Parfaire les systèmes de gestion d'actifs appartenant à l'État, renforcer la supervision des actifs appartenant à l'État en mettant au cœur la gestion du capital, réformer les systèmes d'autorisation et d'exploitation des capitaux appartenant à l'État, construire quelques sociétés d'exploitation des capitaux d'État, soutenir que les entreprises appartenant à l'État qui remplissent les conditions se réorganisent en sociétés d'investissement des actifs appartenant à l'État; les opérations d'investissement de capitaux appartenant à l'État doivent servir les objectifs stratégiques nationaux; investir davantage dans des secteurs importants et les domaines clés liés à la sécurité nationale ou les branches clés de l'économie nationale, se concentrer sur la fourniture de services publics, développer des industries stratégiques importantes et d'avenir, protéger l'écologie et l'environnement, soutenir le progrès scientifique et technologique et garantir la sécurité nationale.

Transférer une partie des capitaux appartenant à l'État pour renflouer les caisses de sécurité sociale. Parfaire les opérations réalisées avec des capitaux appartenant à l'État et les systèmes budgétaires, augmenter la proportion des revenus tirés des capitaux appartenant à l'État qui sont versés aux finances publiques, porter ce taux à 30 % d'ici 2020, utiliser ces versements pour garantir et améliorer davantage la vie quotidienne de la population.

(7) Promouvoir la perfection des systèmes d'entreprise moderne dans les entreprises publiques. Les entreprises appartenant à l'État relèvent de la propriété du peuple entier et constituent une force importante pour faire progresser la modernisation du pays et protéger les intérêts communs du peuple. Les entreprises appartenant à l'État se sont généralement assimilées à l'économie de marché, elles doivent s'adapter aux nouvelles tendances de « marchandisation » et d'internationalisation et approfondir davantage la réforme des entreprises d'État avec, comme points centraux d'attention, la standardisation de la formation des politiques commerciales, la protection et l'augmentation de la valeur des actifs, la participation loyale à la concurrence, l'accroissement de l'efficacité de l'entreprise, le renforcement de la vitalité de l'entreprise et la prise en charge d'une responsabilité sociale.

Définir correctement les fonctions des différentes entreprises appartenant à l'État. Le capital d'État doit élargir son implication dans les entreprises d'intérêt public et contribuer davantage à la fourniture de services publics. Le capital d'État doit continuer à contrôler et gérer les secteurs sous monopole naturel, doit mettre en œuvre la réforme de séparation du gouvernement et des entreprises, la séparation du gouvernement et des capitaux, la séparation des opérations spécialement autorisées et la supervision et le contenu principal donné par le gouvernement, mettre en œuvre la séparation des réseaux et des opérations en fonction des caractéristiques des différents secteurs, établir la liberté des affaires concurrentielles, faire avancer la « marchandisation » de l'allocation des ressources publiques. Éliminer davantage toutes sortes de secteurs sous monopole.

Compléter les structures de gouvernance des sociétés et des personnes morales avec des opérations coordonnées et des freins et contrepoids efficaces. Établir des systèmes d'organisme professionnel pour permettre encore mieux aux entrepreneurs d'exercer librement leur rôle. Approfondir la réforme des systèmes de gestion interne des personnels concernant les avancements et rétrogradations, les embauches et licenciements et les augmentations et diminutions de salaire. Établir des mécanismes d'incitation sur le long terme et de modération, renforcer les enquêtes en matière de responsabilité pour les opérations et investissements effectués par les entreprises appartenant à l'État. Explorer l'évolution vers la transparence des financements et du budget des entreprises appartenant à l'État et d'autres informations importantes.

Les entreprises appartenant à l'État doivent raisonnablement augmenter la proportion de recrutements effectués sur le marché, fixer avec mesure et normaliser strictement les salaires des personnels chargés de la gestion des entreprises appartenant à l'État ainsi que les rémunérations perçues au titre de leurs fonctions, les frais de service et les frais professionnels.

(8) Soutenir le développement sain de l'économie non publique. L'économie non publique a un rôle important de soutien de la croissance, de stimulation de l'innovation, d'extension de l'emploi, d'augmentation des recettes fiscales et d'autres actions dans d'autres domaines. Persister dans l'égalité des droits, l'égalité des chances et l'égalité de la réglementation, éliminer toutes sortes et toutes formes de dispositions déraisonnables qui affectent l'économie non publique, éliminer toutes sortes de barrières cachées, formuler des règles concrètes permettant aux entreprises non publiques d'intervenir dans secteurs d'activité soumis à autorisation spéciale.

Les entreprises non publiques sont soutenues afin qu'elles participent à la réforme des entreprises appartenant à l'État, le développement d'une économie de propriété mixte avec participation de capitaux non publics est encouragé, les entreprises privées réunissant les conditions sont encouragées à établir des systèmes d'entreprise moderne.

III. Accélérer la perfection des systèmes de marché moderne

Un système de marché unifié et ouvert, concurrentiel et ordonné est la base à établir pour que le marché ait une fonction décisive dans l'allocation des ressources. Nous devons accélérer la formation des systèmes de marché moderne avec des entreprises effectuant des opérations de façon autonome, une concurrence loyale, un libre choix des consommateurs, une consommation indépendante, une libre circulation des produits et des moyens de production et des échanges équitables, il faut nous efforcer d'éliminer les obstacles du marché, augmenter l'efficacité et l'équité dans l'allocation des ressources.

(9) Établir des règles de marché justes et transparentes. Mettre en œuvre des systèmes d'accès aux marchés unifiés reposant sur l'élaboration de listes négatives, toutes sortes d'acteurs d'un marché pouvant se placer dans des zones situées hors des listes sur un pied d'égalité et conformément à la loi. Explorer la mise en œuvre d'un modèle de gestion de l'investissement étranger avec un traitement national avant entrée et liste négative. Aller de l'avant en rendant les systèmes d'enregistrement industriel et des entreprises plus pratiques, réduire les programmes d'accréditation de la qualification, changer l'homologation avant autorisation en un octroi de licence avant homologation, changer progressivement le système d'enregistrement du capital encaissé en un système d'enregistrement du capital souscrit. Faire progresser la réforme de la structure de

distribution des produits domestiques, construire un environnement commercial soumis à la règle de droit.

Réformer les systèmes de surveillance et de gestion du marché, mettre en œuvre la surveillance et la gestion du marché uniformes, mettre de l'ordre et organiser toutes les sortes de règles et méthodes qui entravent les marchés unifiés nationaux et la loyauté de la concurrence, punir strictement et sanctionner toutes les sortes d'actes illégaux tendant à étendre des politiques préférentielles, s'opposer à la protection locale, s'opposer aux monopoles et à la concurrence déloyale. Établir et finaliser le système de crédit social et faire l'éloge de l'honnêteté. Finaliser un système de retrait du marché où les plus forts survivent, parfaire les systèmes de faillite d'entreprise.

(10) Parfaire un mécanisme où les prix sont principalement déterminés par les marchés. Tous les prix qui peuvent être fixés par les marchés doivent être soumis au marché, les gouvernements ne doivent pas effectuer des interventions inappropriées. Aller de l'avant dans la réforme de la tarification de l'eau, de l'essence, du gaz naturel, de l'électricité, de la circulation, des télécommunications et d'autres matières, établir des prix de marché libres et concurrentiels. Le champ de la fixation des prix par le gouvernement se limite essentiellement aux services publics importants, aux services d'intérêt public et aux monopoles de réseau naturels, accroître la transparence et accepter la supervision sociale. Parfaire les mécanismes de formation des prix pour les produits agricoles, veiller à donner libre cours à la fonction des marchés de formation des prix.

(11) Mettre en place des marchés uniformes de construction urbaine et rurale et d'utilisation des terres. Sous condition de se conformer aux réglementations et à une gestion conforme à la destination, il doit être permis que le droit d'usage de terres collectives rurales et des bâtiments construits sur ces terrains soit vendu ou loué, et il doit être mis en œuvre que ces droits puissent être également mis sur le marché selon un principe d'égalité des droits et à des prix égaux à ceux applicables aux terrains appartenant à l'État. Réduire la portée de l'expropriation des terres, normaliser les procédures d'expropriation des terres, parfaire les mécanismes de garantie raisonnable, standardisée et plurielle pour les paysans dont les terres sont réquisitionnées. Élargir le champ de l'utilisation de terres appartenant à l'État à titre de compensation, réduire la cession de droits d'usage de terres ne relevant pas d'un intérêt public. Établir des mécanismes pour allouer le bénéfice tiré de l'augmentation des valeurs foncières qui donnent satisfaction simultanément à l'État, à la collectivité et à chaque individu, augmenter raisonnablement le profit individuel. Parfaire les marchés secondaires pour les rentes foncières, les transferts et les prêts hypothécaires.

(12) Parfaire les systèmes des marchés financiers. Développer l'ouverture financière nationale et internationale, sous la condition préalable de renforcer la supervision et la gestion, les capitaux non gouvernementaux réunissant les conditions sont autorisés à parrainer la création de banques de taille petite ou moyenne et d'autres organismes financiers conformément à la loi. Faire progresser la réforme de l'organisation des politiques financières. Finaliser les systèmes de marché de capitaux multi-niveaux, progresser dans la réforme du système de distribution et d'enregistrement d'actions, promouvoir de nombreux canaux pour les capitaux propres, développer et normaliser les marchés obligataires, augmenter la proportion du financement direct. Parfaire les mécanismes de compensation dans le secteur de l'assurance, établir des systèmes d'assurance pour les grandes catastrophes. Développer un traitement préférentiel généralisé pour la finance. Encourager l'innovation financière, enrichir les niveaux et les produits des marchés financiers.

Parfaire les mécanismes pour l'établissement de la convertibilité sur les marchés du Renminbi, accélérer la progression vers la marchandisation des taux d'intérêt à terme, finaliser les courbes de rendement de la dette nationale de façon à refléter le lien entre l'offre et la demande sur le marché. Promouvoir l'ouverture bidirectionnelle pour les marchés de capitaux, accroître le champ de la convertibilité des capitaux transfrontaliers et du *trading* financier, établir et finaliser des systèmes de gestion de la dette extérieure et des flux de capitaux dans des cadres de gestion prudentielle macro-économique, accélérer la réalisation de la convertibilité des comptes capitalistiques en Renminbi.

Mettre en œuvre des mesures de réforme de la surveillance et de la gestion financières et des normes de stabilité, parfaire les mécanismes de contrôle, de gestion et de coordination, délimiter les fonctions de surveillance et de gestion financière centrales et locales et les responsabilités de gestion des risques. Établir des systèmes de garantie des dépôts, parfaire les mécanismes de retrait des marchés pour les organismes financiers. Renforcer la construction de l'infrastructure financière, garantir que les marchés financiers sont exploités en toute sécurité et avec une haute efficacité et sont globalement stables.

(13) Approfondir la réforme des structures scientifiques et technologiques. Établir et finaliser des systèmes et des mécanismes pour encourager la création et l'innovation originales, l'innovation intégrée, l'importation, l'intégration technologique et la « ré-innovation », finaliser les mécanismes de l'innovation technologique orientée vers le marché, donner libre cours aux fonctions d'orientation des marchés vers la recherche et le développement technologique, le choix des filières, les prix des facteurs de production et la répartition de toutes les sortes de facteurs d'innovation. Établir des mécanismes d'innovation qui coordonnent l'industrie, les écoles et la recherche, renforcer la position dominante des entreprises en matière d'innovation technologique, donner libre cours aux fonctions centrales d'innovation des grandes entreprises, susciter la vitalité d'innovation des petites et moyennes entreprises, progresser dans la réforme de la marchandisation et l'industrialisation des organes de recherche et développement appliqués dans les technologies et construire une structure nationale de l'innovation.

Renforcer l'utilisation et la protection des droits de propriété intellectuelle, finaliser les mécanismes d'incitation à l'innovation technologique, explorer la création de tribunaux pour le droit de propriété intellectuelle. Briser la domination administrative et la fragmentation des ministères, établir des mécanismes par lesquels le marché décide, à titre principal, des programmes d'innovation technologique et de l'évaluation et l'allocation des financements. Développer les marchés de la technologie, finaliser les mécanismes de transfert de technologie, améliorer les conditions de financement scientifique et technologique des petites et moyennes entreprises, parfaire les mécanismes d'investissement à risque, innover dans les modèles commerciaux, stimuler la capitalisation et l'industrialisation des réalisations scientifiques et technologiques.

Intégrer les plans et les ressources scientifiques et technologiques, parfaire les mécanismes de soutien gouvernemental pour la recherche scientifique fondamentale, stratégique et innovatrice et la recherche technologique générale. L'infrastructure principale de recherche scientifique de l'État, qui devrait être ouverte conformément à la réglementation, doit être ouverte à la société sans exception. Établir des systèmes d'enquête et de compte rendu sur l'innovation, construire une gestion de la ressource en recherche scientifique d'État ouverte et transparente et des mécanismes d'évaluation des programmes.

Réformer les systèmes de sélection et de gestion pour les universitaires, optimiser la structure chargée de la discipline, augmenter la proportion des talents jeunes et d'âge moyen, mettre en place des systèmes de retraite et de pension universitaires.

IV. Accélérer la transformation des fonctions gouvernementales

La réglementation scientifique d'ensemble et la gouvernance efficace par les gouvernements constituent des besoins immanents devant donner libre cours à la supériorité du système socialiste d'économie de marché. Nous devons transformer de façon réaliste les fonctions gouvernementales, approfondir la réforme structurelle administrative, innover dans les méthodes de gestion administrative, renforcer la crédibilité du gouvernement et la puissance de la gouvernance et construire une règle de droit gouvernementale et un gouvernement rendant service.

(14) Finaliser les systèmes de régulation d'ensemble. Les principales tâches de la réglementation d'ensemble sont de maintenir l'équilibre économique général, stimuler la coordination entre les grandes structures économiques et l'optimisation de la structure des forces productives, atténuer les effets des fluctuations du cycle économique, prévenir les risques régionaux ou systémiques, stabiliser les attentes du marché et réaliser un développement économique durable et sain. Compléter les systèmes de régulation d'ensemble en étant guidé par les stratégies et les plans de développement de l'État, en utilisant pour méthode principale les politiques financières et les politiques monétaires, progresser dans la formulation des objectifs de régulation d'ensemble et dans la mécanisation de l'application de méthodes politiques, renforcer la coordination des politiques financières et des politiques monétaires avec les mesures prises en matière industrielle, de prix et autres, élever les niveaux de choix d'opportunités, renforcer les caractères prospectif, d'orientation et de coordination de la réglementation d'ensemble. Façonner des mécanismes pour participer à la coordination internationale des politiques macro-économiques, promouvoir la perfection des structures de gouvernance économique internationale.

Approfondir la réforme des structures d'investissement, établir la position dominante des entreprises en matière d'investissement. Mis à part les programmes d'investissement des entreprises liés à la sécurité nationale et la sécurité écologique, impliquer la structure des grandes forces de production à l'échelle nationale, l'exploitation des ressources stratégiques et les grandes questions d'intérêt public, *etc.*, les entreprises doivent prendre des décisions autonomes conformément à la réglementation, sans exception, et le gouvernement n'est plus appelé à examiner et approuver ces questions. Renforcer l'accès au marché en matière d'économie d'énergie, de gestion économe des terres, de l'eau, de sécurité environnementale, de sécurité technologique et autres domaines de marché, établir et finaliser des mécanismes à long terme pour prévenir et résoudre la question des surcapacités.

Parfaire les systèmes d'expertise et d'évaluation pour des actions de développement, corriger la tendance à évaluer les actions des fonctionnaires simplement au vu du rythme de la croissance économique, augmenter la force des objectifs concernant l'épuisement des ressources, la dégradation de l'environnement, les avantages écologiques, les surcapacités, l'innovation scientifique et technologique, la sauvegarde de la production, la croissance de la dette, *etc.*, accorder plus d'attention à la situation du travail et de l'emploi, au revenu des habitants, à la sécurité sociale et à la santé des personnes. Accélérer la mise en place de systèmes de comptabilité économique nationales uniformes, compiler les

bilans des actifs nationaux et locaux, établir des plates-formes uniformes pour le logement, le crédit et autres données de base pour la société tout entière, faire progresser le partage de l'information ministérielle.

(15) Mettre en œuvre complètement et correctement les fonctions gouvernementales. Simplifier davantage les pouvoirs ministériels et décentralisés, approfondir la réforme des structures administratives chargées d'instruire et d'approuver, réduire la gestion par le gouvernement central des petits sujets au profit des questions les plus larges, l'instruction et l'approbation doivent être supprimées sans exception pour les activités économiques que les mécanismes de marché peuvent réguler efficacement, les domaines où l'administration conserverait son pouvoir d'instruction et d'approbation doivent être gérés d'une manière normalisée, et l'efficacité doit être accrue ; la gestion des domaines économiques et sociaux qui touchent directement la base, qui concernent un grand nombre et dont le champ est étendu et qui peuvent être plus facilement et efficacement gérés par les collectivités locales doit, sans exception, être transférée à des échelons locaux ou de base.

Le gouvernement doit renforcer la formulation et la mise en œuvre des stratégies de développement, de la planification, des politiques, des normes, *etc.*, renforcer la supervision et la gestion des activités de marché et renforcer toutes les sortes de prestation de service public. Renforcer les fonctions de régulation d'ensemble et les pouvoirs du gouvernement central, renforcer les services publics, la supervision et la gestion des marchés, la gestion sociale, la protection de l'environnement et d'autres fonctions des gouvernements locaux. Étendre les services chargés de passer les marchés publics, les questions de gestion courante doivent en principe être soumises à des mécanismes concurrentiels et faire l'objet d'achats dans la société au moyen de contrats, de méthodes conventionnelles ou autres.

Accélérer la catégorisation et la réforme des unités de travail productives, développer la force du service public chargé des marchés publics gouvernementaux, promouvoir que les unités de travail productives détenues par le public rationalisent leurs relations avec les services gouvernementaux chargés de leur contrôle et se débarrasser de la bureaucratie, créer les conditions pour éliminer progressivement les niveaux administratifs des écoles, des instituts de recherche scientifique, des hôpitaux et d'autres unités de travail. Établir des structures juridiques de gouvernance des personnes pour les unités de travail productives, progresser dans la transformation en entreprises ou organisations sociales des unités de travail productives remplissant les conditions pour ce faire. Établir des systèmes d'enregistrement et de gestion uniformes pour toutes les catégories d'unités de travail productives.

(16) Optimiser la structure des organisations gouvernementales. Pour transformer les fonctions gouvernementales, la réforme organique doit être approfondie. Optimiser la création d'organes de gouvernement, le déploiement fonctionnel et les flux de travail, parfaire les mécanismes de fonctionnement administratif qui tout à la fois limitent et coordonnent mutuellement le pouvoir chargé d'élaborer les politiques publiques, le pouvoir du gouvernement et le pouvoir chargé du contrôle. Orienter vers une gestion du résultat, donner la priorité à la mise en œuvre des fonctions, la garantie de la cohérence du pouvoir et la responsabilité.

Planifier exhaustivement la réforme du Parti, du gouvernement et des organes de masse, rationaliser les relations responsables entre les ministères. Mettre en œuvre vigoureusement et de manière fiable le système du grand ministère. Optimiser le fonctionnement des délimitations administratives, les collectivités locales remplissant les conditions doivent progresser vers la réforme structurelle consistant en ce que les provinces

gèrent directement les districts (villes). Contrôler strictement les allocations individuelles des personnels des organismes, attribuer des allocations aux cadres dirigeants strictement en fonction du nombre de postes prévus, réduire la quantité d'organismes et la quantité de dirigeants, contrôler strictement le nombre total de personnels pris en charge financièrement par l'administration. Progresser dans une approche scientifique, dans la normalisation et la légalisation des allocations individuelles des personnels des organismes.

V. Approfondir la réforme structurelle fiscale

La finance est la base et un pilier important pour gouverner la nation, une structure fiscale scientifique est une garantie institutionnelle d'optimisation de l'allocation des ressources, de protection de l'unité du marché, de stimulation de l'équité sociale et de réalisation d'une longue période de paix et d'ordre pour le pays. Nous devons perfectionner la législation, préciser les fonctions et les responsabilités, réformer le système fiscal, stabiliser les charges fiscales, établir des budgets transparents, améliorer l'efficacité, établir des systèmes d'administration financière moderne et donner libre cours à la vigueur, à la fois, du Centre et des collectivités locales.

(17) Améliorer les systèmes de gestion budgétaire. Mettre en œuvre complètement des systèmes budgétaires normalisés, ouverts et transparents. L'objectif de vérification budgétaire doit être étendu en partant de l'état d'équilibre et de l'étendue des déficits jusqu'à l'affectation des crédits budgétaires et la politique budgétaire. Éliminer le couplage des paiements normalisés avec les taux de croissance des recettes et des dépenses budgétaires ou le taux de croissance global, généralement la méthode de couplage ne doit pas être utilisée. Établir des mécanismes d'équilibre budgétaire reductibles, établir un système hiérarchique d'information complète – avec une structure dotée de pouvoirs et responsable – sur les questions financières des ministères, établir une gestion de la dette normalisée et rationnelle et des mécanismes d'alerte des risques pour le gouvernement central et les gouvernements locaux.

Parfaire les mécanismes généraux de croissance des paiements de transfert, mettre l'accent sur l'augmentation des paiements de transfert vers les anciennes régions révolutionnaires, les régions ethniques, les régions frontalières et les régions pauvres. Les insuffisances financières locales entraînées par des politiques de paiement de transfert publiées par le gouvernement central doivent être ajustées, en principe au moyen de paiements de transfert généraux. Mettre de l'ordre, intégrer et normaliser les programmes de paiement de transfert spéciaux, abolir progressivement les affectations des excédents de financement des zones compétitives et de financements locaux, contrôler strictement les programmes d'intervention d'orientation, de secours et d'urgence, réexaminer les affectations gelées, les questions relevant des affaires locales doivent être placées sous le régime des transferts généraux de paiement.

(18) Perfectionner le système de la fiscalité des revenus. Approfondir la réforme du système de la fiscalité des revenus, parfaire les systèmes de la fiscalité locale, augmenter progressivement la part de la fiscalité directe. Progresser dans la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée, réduire ses taux de façon appropriée. Ajuster l'assiette, les segments et les taux de recouvrement de l'impôt sur la consommation, inclure dans l'assiette de recouvrement fiscal la consommation élevée d'énergie, les produits hautement polluants et une partie des biens de consommation haut de gamme. Mettre en place progressivement un système d'imposition sur le revenu des particuliers qui soit à la fois complet et organisé en catégories. Accélérer la législation fiscale sur les biens immobiliers et faire progresser la

réforme en temps opportun, accélérer la réforme de la taxation des ressources, promouvoir la transformation des redevances de protection de l'environnement en impositions fiscales.

Selon les principes du système fiscal uniforme, des charges fiscales équitables et de la concurrence loyale stimulante, renforcer la normalisation et la gestion des politiques fiscales préférentielles, en particulier les politiques régionales d'imposition préférentielle. Les politiques fiscales préférentielles doivent être uniformément établies par des lois et règlements fiscaux spéciaux, mettre de l'ordre dans les politiques fiscales préférentielles et les normaliser. Parfaire les mécanismes de collecte et de contrôle de la fiscalité nationale et de la fiscalité locale.

(19) Mettre en place des systèmes dans lesquels les fonctions et les responsabilités de paiement sont mutuellement adaptées. Renforcer de manière appropriée les fonctions du gouvernement central et les responsabilités de paiement ; la défense nationale, les affaires étrangères, la sécurité nationale et la réglementation et la gestion concernant des marchés nationaux uniformes, *etc.* sont des fonctions relevant du gouvernement central ; une partie de la sécurité sociale, les garanties des principaux programmes de construction interrégionaux, *etc.* sont fonctions communes du Centre et des collectivités locales, et les responsabilités doivent être rationalisée progressivement ; les services publics régionaux relèvent des fonctions locales. Les responsabilités de paiement doivent être supportées et réparties entre le Centre et les localités selon leurs fonctions. Le Centre peut confier aux localités un certain nombre de responsabilités en matière de dépense par l'organisation de transferts de paiement. Concernant les services publics interrégionaux ou ceux qui ont une relativement grande influence sur d'autres régions, le Centre doit supporter un certain nombre de fonctions et responsabilités locales en matière de dépenses au moyen de transferts de paiement.

Maintenir la stabilité générale existante de la structure centrale et locale de ressources financières, combiner cela avec la réforme du système d'imposition fiscale, prendre en considération les catégories d'imposition des propriétés, rationaliser davantage la répartition des ressources entre le Centre et les collectivités locales.

VI. Finaliser les systèmes et les mécanismes pour un développement urbain et rural unifié

La structure binaire entre les villes et les campagnes est un des principaux obstacles au développement urbain et rural unifié. Nous devons compléter les systèmes et les mécanismes, façonner de nouveaux types de relations entre l'industrie, l'agriculture, les villes et la campagne dans lesquels l'industrie stimule l'agriculture, les villes tirent les campagnes et l'industrie et l'agriculture tirent des bénéfices mutuels, laisser les grands paysans participer, sur un pied d'égalité, au processus de modernisation et partager ensemble les fruits de la modernisation.

(20) Accélérer la construction de systèmes de nouvelles formes d'exploitation agricole. Persister dans la position fondamentale relative aux exploitations familiales dans l'agriculture, progresser dans l'innovation des méthodes d'exploitation agricole qui se développent conjointement avec les exploitations familiales, les exploitations collectives, les exploitations en coopérative et les exploitations par des entreprises. Persister dans la propriété collective des terres rurales, protéger les droits contractuels sur les terres et les droits d'exploitation des paysans conformément à la loi, développer et élargir l'économie collective. Stabiliser les liens contractuels dans l'espace rural et les maintenir inchangés pendant une longue période, sous la condition préalable de persister dans les systèmes de

protection des terres arables les plus stricts et les perfectionner, doter les paysans des pouvoirs de détenir, d'utiliser, de tirer profit, de transmettre, d'hypothéquer et de cautionner leurs terres sous contrat ainsi que les pouvoirs d'exploitation concernant ces terres sous contrat, les paysans sont autorisés à développer des activités agricoles industrialisées avec le revenu tiré des droits d'exploitation contractuels. Le transfert aux familles nombreuses spécialisées, aux exploitations familiales, aux entreprises agricoles et collectives de paysans sur le marché libre des droits de passer contrat et d'exploiter est encouragé, développer des exploitations dans de multiples genres, formes et échelles.

Les villages sont encouragés à développer l'économie coopérative, soutenir le développement des exploitations haut de gamme, spécialisées et modernisées, les fonds de programmes financiers sont autorisés à investir directement dans des coopératives qui remplissent les conditions, il est permis que les actifs constitués avec des aides financières soient transférés aux coopératives pour leur possession et leur gestion, il est permis aux coopératives de lancer des coopérations en matière de crédit. Le capital industriel et commercial doit être encouragé et guidé pour aller dans les villages et développer des formes modernes de secteurs de culture avec des exploitations modernisées appropriées, et pour apporter des facteurs de production modernes et des modèles d'exploitation à l'agriculture.

(21) Doter les paysans de davantage de droits de propriété. Garantir les droits d'appartenance des paysans aux organisations économiques collectives, développer vigoureusement la coopération pour la participation au capital des paysans, doter les paysans du droit de posséder des parts sociales dans des biens collectifs, du droit d'avoir des parts du profit, du droit de se retirer avec une compensation ainsi que des droits d'hypothèque, de garantie et d'héritage. Garantir les droits d'usufruit des paysans sur les terres de leur ferme, réformer et perfectionner les systèmes de propriété des fermes dans les villages, sélectionner quelques zones d'expérimentation, faire progresser avec prudence et de manière fiable le droit d'hypothèque, de cautionnement et de transfert de la propriété du logement des paysans, explorer le développement de sources de revenus de nature immobilière pour les paysans. Établir des droits de transfert de propriété villageoise et des marchés de négoce, promouvoir le fonctionnement ouvert, équitable et normalisé du transfert et du négoce des droits de propriété des villages.

(22) Faire progresser l'échange égal des facteurs de production entre les villes et les campagnes et la répartition équilibrée des ressources publiques. Sauvegarder les droits et les intérêts des paysans dans les facteurs de production de façon que les paysans et les ouvriers reçoivent un salaire égal pour un travail égal, garantir que les paysans se partagent équitablement l'accroissement de la valeur des terres, garantir que les dépôts des organismes financiers des villages soient principalement utilisés pour les villages agricoles. Finaliser les systèmes de soutien et de protection agricoles, réformer les systèmes de subventions agricoles, parfaire les mécanismes de compensation des bénéficiaires pour les principales zones productrices de céréales. Parfaire les systèmes d'assurance agricole. Le capital social est encouragé à investir dans la construction des villages, les entreprises et les organisations sociales sont autorisées à mettre en place toutes sortes d'entreprises dans les villages. Planifier exhaustivement la construction d'infrastructures urbaines et rurales et les constructions communes, progresser dans l'égalisation des services publics de base dans les villes et les campagnes.

(23) Parfaire les systèmes et mécanismes de développement sain de l'urbanisation. Persister à suivre la voie d'un nouveau type d'urbanisation aux caractéristiques chinoises, aller de l'avant avec une urbanisation qui place les individus au centre, promouvoir le

développement coordonné des villes de petite et moyenne taille et des petites agglomérations ainsi que le développement intégré des industries et des villes, stimuler un effort coordonné vers l'urbanisation et la construction de nouveaux villages. Optimiser les structures chargées de structurer et de gérer l'espace urbain, renforcer la capacité globale du transport urbain.

Progresser dans l'innovation en matière de construction et de gestion urbaines. Établir des mécanismes d'investissement dans la construction urbaine transparents et standardisés, les gouvernements locaux sont autorisés à élargir les canaux de financement de la construction urbaine à travers l'émission de titres et autres méthodes, le capital social est autorisé à participer à l'investissement et l'exploitation de l'infrastructure urbaine à travers des opérations soumises à autorisation spéciale, etc., rechercher l'établissement d'un organe financier de nature politique chargé de l'infrastructure urbaine et du logement. Parfaire les normes de planification urbaine, canaliser les procédures d'examen et d'approbation, les conditions de réunion des préfetures pour la division en districts administratifs peuvent changer entre les villes d'une manière ordonnée. Les agglomérations qui attirent une population importante, avec une forte puissance économique, peuvent être dotées de pouvoirs de gestion adaptés à l'échelle de leur population et leur économie. Établir et parfaire des mécanismes de développement urbain coordonnés interrégionaux.

Faire progresser le changement des migrants passant du monde agricole au monde citadin, changer progressivement en citadins les migrants quittant le monde agricole et répondant aux conditions. Innover dans la gestion de la population, accélérer la réforme du système d'enregistrement du lieu de résidence (*hukou*), lever complètement les restrictions sur l'établissement dans les bourgs administratifs et les petites villes, lever les restrictions sur l'installation dans les villes de taille moyenne d'une manière ordonnée, déterminer rationnellement les conditions d'établissement dans les grandes villes, contrôler strictement l'échelle de population en particulier dans les grandes villes. Avancer systématiquement vers une couverture complète de la population permanente des villes et agglomérations avec des services publics urbains de base, amener les paysans qui se sont installés dans les villes dans les systèmes de logement en milieu urbain et de sécurité sociale, relier les normes d'assurance vieillesse et d'assurance maladie des villages aux systèmes de sécurité sociale des zones urbaines. Établir des mécanismes pour coupler les paiements de transfert financier avec le changement des paysans en citadins, fournir avec rigueur et rationnellement des terrains pour les constructions urbaines, augmenter le taux d'utilisation de l'espace urbain.

VII. Construire des structures économiques nouvelles et ouvertes

Pour s'adapter aux nouvelles tendances de la mondialisation économique, nous devons promouvoir une stimulation mutuelle d'ouverture intérieure et extérieure, intégrer encore mieux l'apport de biens dans le pays et le mouvement d'exportation, stimuler la circulation libre et ordonnée des facteurs de production nationaux et internationaux, le déploiement hautement efficace des ressources et l'intégration profonde du marché, accroître davantage la promotion, l'implication et le leadership des nouveaux avantages compétitifs dans la coopération internationale, afin de faire une réforme stimulante d'ouverture.

(24) Étendre les investissements. Unifier les lois et règlements sur les capitaux nationaux et étrangers, maintenir la stabilité, la transparence et la prévisibilité de la politique applicable aux capitaux étrangers. Faire progresser l'ouverture ordonnée de la finance, l'éducation, la culture, la santé et d'autres services, lever les limites opposées aux investissements étrangers dans le domaine de la santé infantile, les soins aux personnes âgées, la conception architecturale, la comptabilité et l'audit, le commerce et la logistique, le

commerce électronique et d'autres services dans ces domaines, ouvrir davantage l'industrie manufacturière générale. Accélérer l'intégration et l'optimisation des zones de contrôle et de gestion douaniers spéciaux.

Établir la zone chinoise expérimentale de libre-échange de Shanghai est une mesure importante pour faire progresser la réforme et l'ouverture dans un nouveau contexte, elle doit être, de façon réaliste, bien construite et bien gérée et explorer de nouveaux canaux pour accumuler de nouvelles expériences d'approfondissement de la réforme et d'élargissement de l'ouverture. À partir de la base, faire progresser des expériences existantes, sélectionner quelques localités répondant aux conditions pour développer des zones de libre-échange (portuaires).

Étendre l'investissement des entreprises et des particuliers étrangers, établir la position dominante des entreprises et des particuliers dans l'investissement étranger, ils sont autorisés à donner libre cours à leurs avantages propres, à aller à l'étranger et lancer une coopération d'investissement, ils sont autorisés à aller dans tous les pays et toutes les régions, en assumant leurs propres risques, à conclure librement des contrats pour des projets et programmes de coopération d'entreprise, ils sont autorisés à inventer des méthodes pour sortir des sentiers battus et lancer des investissements dans des domaines vierges, des investissements de fusion et d'acquisition, des investissements en titres négociables, des investissements conjoints, *etc.*

Accélérer la signature d'accords d'investissement avec les pays et régions pertinents, réformer les systèmes d'examen et d'approbation des investissements liés à l'étranger, parfaire les systèmes de protection consulaire, fournir des garanties pour les droits et intérêts, la stimulation de l'investissement, la prévention des risques et de nombreux autres services, élargir l'espace réservé à la coopération d'investissement.

(25) Accélérer la construction de zones de libre-échange. Persister dans les règles du système commercial mondial, persister dans le lancement de la coopération bilatérale, multilatérale et régionale, élargir les points d'intérêts convergents avec tous les pays et toutes les régions, accélérer la mise en œuvre de la stratégie fondamentale de libre-échange avec la zone périphérique. Réformer l'accès au marché, la supervision et la gestion des douanes, l'inspection et la quarantaine et autres systèmes de gestion, accélérer les négociations sur la protection de l'environnement, la protection des investissements, les marchés publics gouvernementaux, le commerce électronique et d'autres nouveaux sujets, former des réseaux de zone de libre-échange de haut niveau ouverts au monde entier.

Élargir l'ouverture et la coopération avec la région autonome spéciale de Hong-Kong, la région autonome spéciale de Macao et la région de Taiwan.

Étendre l'ouverture des frontières intérieures. Soutenir les villes de l'intérieur pour la construction de lignes aériennes internationales de passagers et de fret, développer de nombreux types de transports transversaux, tracer des couloirs économiques avec l'étranger traversant l'Est, le Centre et l'Ouest, et relier le Nord et le Sud. Promouvoir le dédouanement intérieur coordonné, le long des côtes et des frontières, faire de l'échange d'informations et réaliser la reconnaissance du contrôle et de la gestion mutuels et l'entraide pour la mise en œuvre de la législation entre les directions des ports et les ministères correspondants.

Accélérer le rythme de l'ouverture des frontières, il est permis aux postes frontaliers centraux, aux villes frontalières et aux zones de coopération économique de mettre en œuvre des méthodes et des politiques spéciales pour les voyages individuels, les procédures de traitement et logistique, le tourisme et d'autres domaines. Créer des organismes financiers

ouverts, accélérer la construction conjointe d'infrastructures avec les pays et les régions environnantes, progresser dans la construction de la région économique de la Route de la Soie et la Route maritime de la Soie, former des nouvelles structures ouvertes tous azimuts.

VIII. Renforcer la construction du système politique démocratique socialiste

Pour développer des politiques démocratiques socialistes, nous devons apporter en garantie le fait que le peuple maîtrise ses propres affaires jusqu'à la base, persiste dans le système de l'assemblée populaire, le système de la coopération multipartite sous la direction du Parti communiste chinois, le système de la conférence consultative politique, le système d'autonomie des régions ethniques et le système d'autonomie des masses populaires de la base et perfectionner ces systèmes, accorder plus d'attention à l'achèvement des institutions démocratiques et enrichir les formes démocratiques, élargir les participations politiques de façon ordonnée des citoyens à tous les niveaux et dans tous les domaines et donner libre cours aux supériorités du système politique socialiste de notre pays.

(27) Promouvoir le fait que le système de l'assemblée populaire progresse avec son temps. Persister dans la position dominante du peuple, faire progresser l'innovation théorique et pratique du système de l'assemblée populaire, donner libre cours à la fonction politique et institutionnelle de base du système de l'assemblée populaire. Perfectionner un système juridique socialiste aux caractéristiques chinoises, compléter les mécanismes de rédaction, d'argumentation, de coordination et de délibération des projets de loi, améliorer la qualité de la législation, empêcher la légalisation de la protection locale et des intérêts départementaux. Compléter le système du « un gouvernement, deux maisons » [les gouvernements populaires, les tribunaux populaires et les parquets populaires] qui est généré par les assemblées populaires et par lequel ces autorités sont responsables devant les assemblées populaires et acceptent le contrôle des assemblées populaires. Compléter les systèmes de discussion et de décision sur les grandes affaires au sein des assemblées populaires, les gouvernements à tous leurs niveaux devant faire rapport à l'assemblée populaire correspondant à leur niveau avant de publier des décisions politiques majeures. Renforcer le budget de l'assemblée populaire et les fonctions d'inspection et de contrôle de la comptabilité ainsi que les fonctions de contrôle des actifs appartenant à l'État. Mettre en œuvre des principes statutaires pour le recouvrement des impôts. Renforcer le lien entre les comités permanents des assemblées populaires et les députés des assemblées populaires, donner libre cours à leur pleine fonction représentative. Resserrer la relation entre les députés et les masses populaires en établissant des organes représentatifs de contact, des plates-formes en ligne et autres moyens ou en les complétant.

Parfaire les mécanismes de travail de l'assemblée populaire, élargir la participation ordonnée des citoyens dans le processus législatif à travers des forums, les auditions, des évaluations, la publication des projets de lois, *etc.*, répondre vigoureusement aux préoccupations sociales par des demandes d'information, des convocations, des enquêtes sur les questions soulevées, un examen des dossiers, *etc.*

(28) Progresser dans le développement large, multiniveau et institutionnalisé de la démocratie consultative. La démocratie consultative est une forme particulière et la supériorité unique de la politique démocratique socialiste de notre pays, elle reflète de façon majeure la ligne de masse du Parti dans le domaine politique. Sous la direction du Parti, et pour des enjeux majeurs en matière de développement économique et social ainsi que des problèmes réels qui touchent, par leur contenu, aux intérêts personnels des masses, lancer

une vaste consultation dans toute la société, continuer à consulter avant de prendre des décisions politiques et pendant la mise en œuvre de décisions politiques.

Construire un système de démocratie consultative ordonnée et rationnelle avec des segments intégrés, élargir les canaux de coordination entre les organes de l'État, les organisations consultatives, les organisations partisans, les organisations de la base et les organisations sociales. Lancer en profondeur la consultation législative, la consultation administrative, la consultation démocratique, la consultation participative et la consultation sociale. Renforcer la construction de nouveaux groupes d'experts¹ avec des caractéristiques chinoises, établir et finaliser des systèmes de consultation pour l'élaboration des politiques.

Donner libre cours au rôle important du front uni dans la démocratie consultative. Parfaire la consultation politique entre le Parti communiste chinois et tous les partis démocratiques, sincèrement écouter les opinions des partis démocratiques et des particuliers non affiliés à un parti. Le Comité central du PCC met en avant des plans reposant sur des points de travail centraux annuels et mène des consultations par des réunions consultatives et des discussions et forums à cœur ouvert. Parfaire les systèmes des comités centraux des partis démocratiques pour qu'ils adressent des suggestions directement au Comité central du PCC. Mettre en œuvre les politiques ethniques du Parti, garantir les droits et intérêts légitimes des minorités ethniques, consolider et développer les relations ethniques socialistes d'assistance mutuelle et d'harmonie.

Donner libre cours à la fonction importante de canalisation des Conférences consultatives politiques du peuple dans la démocratie consultative. Se concentrer sur l'avancement de l'institutionnalisation, la normalisation et la procéduralisation de la consultation politique, de la supervision démocratique et de la participation aux affaires gouvernementales. Les comités du Parti, des gouvernements et des conférences consultatives, à tous les niveaux, doivent élaborer et organiser la mise en œuvre des plans de travail annuels et écouter les opinions des Conférences consultatives sur un certain nombre de décisions importantes. Parfaire les systèmes de la Conférence consultative politique du peuple, normaliser le contenu et les procédures de consultation. Développer les formes de la démocratie consultative, organiser des consultations sur des questions d'actualité, des consultations spécialisées, des consultations avec différents secteurs et des consultations sur le traitement des requêtes d'une manière davantage dynamique et ordonnée, augmenter la densité des consultations, hausser l'effet des consultations. Compléter les organes de contact pour les membres des comités des Conférences consultatives, parfaire les systèmes de contact pour les membres de la Conférence consultative.

(29) Développer la démocratie à la base. Aplanir les voies démocratiques, compléter les mécanismes d'élection à la base, de discussion politique, d'ouverture, de compte rendu, de responsabilité et autres. Lancer la consultation démocratique de la base sous plusieurs formes, faire progresser l'institutionnalisation de la coordination de la base, établir et parfaire les mécanismes de surveillance des résidents et villageois, stimuler, conformément à la loi, l'autogestion, l'auto-service, l'auto-éducation et l'auto-contrôle des masses dans la gouvernance des communautés urbaines et rurales, les affaires publiques locales et les actions d'intérêt public. Compléter les systèmes de gestion démocratique dans l'entreprise et les unités de travail productives avec les comités représentatifs des travailleurs en tant que structure de base, renforcer la construction des mécanismes démocratiques dans

¹ *think tanks.*

les organisations sociales, garantir les droits démocratiques du personnel de participer à la gestion et au contrôle.

IX. Progresser dans la construction d'un État de droit en Chine

Pour construire un État de droit en Chine, nous devons continuer à progresser vers, tout à la fois, un gouvernement du pays, une gestion gouvernementale et une gestion administrative conformes à la loi et persister dans la construction intégrée d'un État de droit pour le pays, le gouvernement et la société. Approfondir la réforme structurelle de la justice, accélérer la construction d'un système judiciaire socialiste juste, hautement efficace et faisant autorité, protéger les droits et intérêts du peuple, que les masses populaires ressentent équité et justice dans chaque affaire judiciaire.

(30) Sauvegarder l'autorité de la Constitution et des lois. La Constitution est la loi fondamentale, qui garantit au Parti et au pays de s'épanouir et de grandir, de connaître une longue période de paix et d'ordre, elle est investie de la plus haute autorité. Nous devons ajouter d'autres mécanismes et procédures pour mettre en œuvre la Constitution et surveiller son respect et porter à un nouveau niveau la mise en œuvre complète de la Constitution. Établir et compléter les systèmes par lesquels la société tout entière est fidèle à la Constitution, la respecte, la sauvegarde et l'utilise. Persister dans l'égalité de tous devant la loi, dans le fait qu'aucune organisation ou individu ne peut dépasser l'autorité de la Constitution et la loi, et dans le fait que tous les actes qui violent la Constitution et la loi doivent être punis.

Établir partout des systèmes de conseils juridiques. Parfaire les mécanismes pour examiner la légitimité des documents normatifs et des décisions politiques majeures. Établir des règles scientifiques pour des systèmes d'indicateurs et des normes d'évaluation de construction de la loi. Compléter les systèmes de classement et d'inspection pour les lois, règlements et documents normatifs. Compléter les mécanismes de vulgarisation et d'enseignement de la législation sociale, renforcer l'idée de l'État de droit parmi toute la population. Augmenter progressivement la quantité de villes relativement grandes qui sont dotées de pouvoirs législatifs locaux.

(31) Approfondir la réforme de la structure administrative de mise en application de la loi. Intégrer les sujets d'application de la loi, concentrer les pouvoirs liés à la mise en application de la loi, faire progresser la mise en application complète des lois, s'efforcer de résoudre les problèmes de chevauchement des responsabilités et de coexistence de plusieurs chefs pour mettre en application une loi et établir des mécanismes administratifs de mise en application de la loi avec des pouvoirs unifiés et une autorité hautement efficace. Réduire les niveaux administratifs chargés de l'application des lois, renforcer à partir de la base la mise en application de la loi dans les domaines des aliments, des médicaments, de la sécurité de la production, de la protection de l'environnement, de la protection du travail, des îles maritimes et d'autres domaines aussi cruciaux. Rationaliser les systèmes d'application de la loi en matière de gestion urbaine, augmenter les niveaux d'application de la loi et de services.

Parfaire les procédures administratives d'application de la loi, normaliser les pouvoirs discrétionnaires libres de mise en application de la loi, renforcer la supervision de la mise en application du droit administratif, mettre en œuvre globalement des systèmes responsables de mise en application des lois administratives et des systèmes assurant que les dépenses de mise en application de la loi sont garantis par l'administration financière,

s'assurer que l'application de la loi est rigoureuse, normalisée, équitable et civilisée. Parfaire les mécanismes pour relier l'application du droit administratif à la justice pénale.

(32) Garantir que le pouvoir judiciaire et les pouvoirs des parquets sont exercés conformément à la loi, indépendamment et équitablement. Réformer les systèmes de gestion judiciaire, promouvoir la gestion unifiée des ressources humaines dans les tribunaux et les parquets aux niveaux provincial et inférieurs à la province, explorer la mise en place de systèmes de compétence judiciaire qui sont convenablement séparés des sphères administratives, garantir l'application uniforme et correcte de la législation de l'Etat.

Établir des systèmes judiciaires de gestion du personnel qui sont conformes aux caractéristiques professionnelles, compléter les mécanismes pour un recrutement uniforme, des affectations ordonnées et une sélection progressive des juges, des procureurs et de la police nationale, parfaire les systèmes de gestion du personnel judiciaire par catégories, compléter les systèmes de garantie professionnelle pour les juges, les procureurs et la police nationale.

(33) Compléter les mécanismes opérationnels du pouvoir judiciaire. Optimiser la répartition des compétences judiciaires, compléter les mécanismes définissant les responsabilités de répartition du travail, la coordination mutuelle et la limitation réciproque des pouvoirs judiciaires, renforcer et normaliser la surveillance juridique et la surveillance sociale des activités judiciaires.

Réformer le système de la commission de jugement, parfaire les systèmes de responsabilisation de traitement des affaires judiciaires par les présidents de cour et les formations collégiales de jugement, responsabiliser ceux qui entendent les affaires judiciaires et ceux qui les jugent. Clarifier les fonctions et les postes à tous les niveaux des tribunaux, normaliser la relation hiérarchique de supervision des procès entre les juridictions supérieures et inférieures.

Aller de l'avant avec les procès ouverts et les poursuites publiques, enregistrer et conserver les pièces de toute la procédure judiciaire. Renforcer la rationalité des documents juridiques, promouvoir l'ouverture des documents de jugement valides des tribunaux. Canaliser et normaliser la commutation des peines, la libération conditionnelle et les procédures de mise en liberté pour cause médicale, renforcer les systèmes de contrôle. Mettre en œuvre globalement les systèmes de juge populaire assesseur et de contrôle par le peuple, élargir les canaux permettant aux masses populaires de participer à la fonction judiciaire d'une manière ordonnée.

(34) Parfaire les structures pour la protection judiciaire des droits de l'homme. L'État respecte et protège les droits de l'Homme. Normaliser davantage les procédures judiciaires d'emprisonnement, de détention préventive, de gel des avoirs et de traitement des actifs impliqués dans des affaires judiciaires. Compléter les mécanismes de prévention et de correction des affaires mal jugées et les mécanismes permettant de poursuivre ceux qui en sont responsables, il est strictement interdit d'extorquer des aveux par la torture, de mettre en œuvre une violence ou un abus corporel, appliquer strictement la règle selon laquelle les preuves illégales doivent être écartées. Réduire progressivement le recours à des charges passibles de la peine de mort.

Abolir la rééducation par le travail, parfaire la punition par la loi et l'exécution des lois pour les actes illégaux et criminels, compléter les institutions de correction communautaires.

Compléter les systèmes d'aide judiciaire d'État, parfaire les systèmes d'assistance juridique. Parfaire les mécanismes pour garantir les droits et les structures professionnelles des avocats afin de punir les cabinets juridiques qui violent les lois et règlements, renforcer la construction morale professionnelle, donner libre cours à la fonction importante d'avocat dans la protection des droits et intérêts légitimes des citoyens et des personnes morales conformément à la loi.

X. Renforcer les systèmes de modération et de supervision pour l'opérationnalisation du pouvoir

Persister à utiliser des structures pour gérer l'exercice du pouvoir, les dossiers et les personnes, en laissant les gens contrôler le pouvoir et le pouvoir être exercé au grand jour sont les politiques de base pour assurer que l'exercice du pouvoir est enfermé dans un cadre réglementaire. Nous devons construire des structures d'exercice du pouvoir au moyen de politiques élaborées scientifiquement, de mises en œuvre fermes et d'une supervision puissante, nous devons compléter les structures de prévention et de répression de la corruption, élaborer des politiques irréprochables¹, et nous efforcer de réaliser que l'encadrement est juste, le gouvernement est propre et la politique est claire.

(35) Façonner des mécanismes scientifiques et efficaces de limitation et de coordination du pouvoir. Parfaire les mécanismes de leadership du Parti et de l'État, persister dans le système du centralisme démocratique, donner libre cours au rôle central de direction du Parti. Normaliser les limitations du pouvoir des principaux cadres dirigeants du Parti et du gouvernement à tous les niveaux, déployer scientifiquement les pouvoirs et les fonctions des départements du Parti et du gouvernement et de leurs organes internes, clarifier les responsabilités, les postes et les tâches de travail.

Renforcer et améliorer les dispositifs de limitation et de contrôle de l'exercice du pouvoir par les principaux cadres dirigeants, renforcer la surveillance administrative et l'audit.

Mettre en place un système dans lequel tous les niveaux locaux de gouvernement et le travail de leurs pouvoirs départementaux sont clairement répertoriés, ouvrir les procédures d'exercice du pouvoir conformément à la loi. Parfaire les systèmes d'ouverture pour les affaires du Parti, les affaires gouvernementales et la conduite des travaux dans tous les domaines, aller de l'avant dans l'ouverture de l'élaboration des politiques, de la gestion, des services et des résultats.

(36) Renforcer la structure anticorruption, l'innovation dans les mécanismes et les garanties institutionnelles. Renforcer le leadership unifié du Parti sur une construction de style de travail du Parti irréprochable et honnête et sur la lutte contre la corruption. Réformer le système d'inspection de la discipline du Parti, compléter les structures de direction et les mécanismes de travail de lutte contre la corruption, réformer et perfectionner les fonctions des groupes de coordination anticorruption à tous les niveaux.

Mettre en place un système de responsabilité pour la construction d'un style de travail du Parti irréprochable et honnête, les comités du Parti portant la responsabilité principale, les comités de contrôle de la discipline ayant une responsabilité de surveillance, formuler et mettre en œuvre des mécanismes d'enquête sur la responsabilité réalistes et réalisables. Les comités de contrôle de la discipline de tous niveaux doivent exercer leurs fonctions d'assistance des comités du Parti pour le renforcement de la construction d'un style de travail plus fort du Parti et l'organisation coordonnée du travail de lutte contre la

¹ « clean ».

corruption, renforcer la supervision sur les comités du Parti au même niveau et en particulier sur les membres des comités permanents et donner un meilleur cours à leur fonction d'organe spécialisé de supervision interne au Parti.

Promouvoir la concrétisation, la mise sous procédure et l'institutionnalisation des systèmes de leadership à double tête touchant le travail d'inspection de la discipline du Parti, renforcer le leadership des comités de contrôle de la discipline des plus hauts niveaux sur les comités de contrôle de la discipline des niveaux inférieurs. La première place doit être donnée aux comités de contrôle de la discipline de niveau supérieur dans la gestion des affaires de corruption ; le traitement des indices et l'enquête sur les affaires doivent être renvoyés, en même temps, à un niveau plus élevé de comité de contrôle de la discipline quand ils sont signalés au même niveau de comité de contrôle de la discipline. La première place doit être donnée au comité de contrôle de la discipline et au département de l'organisation de niveau supérieur pour la nomination et l'évaluation des secrétaires et vice-secrétaires des comités de contrôle de la discipline de tous niveaux.

Mettre en œuvre complètement le détachement de personnel du Comité central de contrôle de la discipline auprès des organes centraux de premier niveau du Parti et de l'État pour inspecter la discipline dans ces organes, mettre en œuvre des appellations uniformes et des gestions uniformes. L'organe où ils sont affectés est responsable de l'organe qui les a envoyés pour la mise en œuvre des fonctions de surveillance. Mettre en œuvre des systèmes d'inspection centraux, provinciaux et municipaux, assurer une couverture complète des collectivités locales, des administrations, des entreprises et des unités de travail.

Compléter la législation et les systèmes et institutions de régulation anticorruption et promouvant l'honnêteté, parfaire les lois et règlements pour punir et prévenir la corruption, se protéger des risques d'atteinte au gouvernement irréprochable¹, prévenir les conflits d'intérêt, les cadres dirigeants devant rendre compte des questions personnelles pertinentes, des situations devant être évitées et d'autres sujets de même ordre, mettre en œuvre des épreuves de transparence dans des domaines pertinents pour les cadres dirigeants nouvellement promus. Compléter le contrôle démocratique, les mécanismes de supervision juridique et de supervision par l'opinion publique, utiliser et normaliser la surveillance au moyen d'Internet.

(37) Améliorer complètement les institutions de style de travail normalisé. Se centrer sur l'opposition aux tendances formalistes, bureaucratiques, hédonistes et extravagantes, accélérer la réforme et la construction de structures et de mécanismes. Compléter les mécanismes pour les cadres dirigeants afin qu'ils prennent la tête du mouvement d'amélioration des styles de travail et aillent profondément jusqu'aux racines dans le travail d'inspection et d'observation, parfaire les systèmes pour entrer directement en contact avec les masses et les servir. Réformer les systèmes de documents pour les réunions, donner l'exemple pour réduire les réunions et les documents en partant du Centre, s'efforcer d'améliorer les styles des rencontres et des écrits. Compléter les systèmes de budgétisation, de vérification et d'audit stricts, s'efforcer de contrôler les dépenses et les paiements des « trois responsables »², et la construction de bâtiments officiels. Parfaire les systèmes spéciaux d'inspection et d'enquête sur la responsabilité en vue de sélectionner et nommer les personnes, s'efforcer de corriger les tendances malsaines d'appétit insatiable pour des postes importants. Réformer les mécanismes d'évaluation de ce qu'ont réalisé les responsables,

¹ « clean ».

² « three officials »

s'efforcer de résoudre les problèmes tels que « les projets d'image », « les projets de réalisations des responsables » ainsi que le manque de réalisations, les activités chaotiques, etc.

Standardiser et appliquer strictement les systèmes de travail des cadres dirigeants et de garantie de vie, il n'est pas permis d'occuper plusieurs maisons et bureaux, il n'est pas permis d'allouer des bureaux et salles de séjour au-delà du quota, il n'est pas permis d'allouer des voitures publiques en violation des règlements, il n'est pas permis d'affecter des secrétaires en violation des règlements, il n'est pas permis de conserver des agents de sécurité au-delà du quota, il n'est pas permis d'offrir des réceptions publiques au-delà des normes ; enquêter rigoureusement et engager des poursuites sur des questions telles que profiter d'un traitement en violation des règlements ou au-delà des normes, etc. Étudier la mise en œuvre d'un système de résidence officielle.

Parfaire et appliquer strictement les règles et règlements concernant les parents de cadres dirigeants s'engageant dans des affaires économiques, occupant des postes publics ou exerçant des fonctions publiques dans des organisations sociales, allant vivre à l'étranger ou impliqués par d'autres questions comparables, pour éviter que les cadres dirigeants utilisent la puissance publique ou leur propre influence pour fournir des gains personnels à leurs parents ou d'autres personnes auxquelles ils sont liées spécifiquement, s'opposer fermement aux styles de travail et de pensée des personnes privilégiées.

XI. Faire progresser l'innovation des structures et mécanismes culturels

Pour construire un pays fort de culture socialiste et renforcer le *soft power* culturel national, nous devons persister dans l'orientation progressive de la culture socialiste avancée, persister dans la voie du développement culturel du socialisme aux caractéristiques chinoises, promouvoir et pratiquer le système de valeurs de base socialiste, consolider la position de guide du marxisme dans le domaine idéologique et consolider une base idéologique commune de lutte unie de tout le Parti et du peuple, quelles que soient les ethnies, dans l'ensemble du pays. Persévérer dans l'orientation de travail consistant à mettre les individus au centre, persister à mettre en première ligne l'effet social, et dans l'intégration organique des effets sociaux et économiques, éveiller la vitalité créative culturelle de la nation tout entière dans un maillon central, approfondir davantage la réforme structurelle culturelle.

(38) Parfaire les structures de gestion culturelle. Selon les principes de séparation du gouvernement et des entreprises, de séparation du gouvernement et de l'entrepreneuriat, promouvoir le fait que les départements ministériels passent d'une culture d'exécution à une culture de gestion, promouvoir le fait que le Parti et le gouvernement rationalisent davantage les relations avec leurs unités de travail culturelles subordonnées chargées d'entreprendre et d'exécuter. Créer des organes pour les comités du Parti et le gouvernement pour superviser et gérer la gestion des actifs culturels appartenant à l'État, intégrer effectivement la gestion par le peuple, la gestion des affaires, la gestion des actifs et la gestion des orientations.

Compléter les structures et les mécanismes afin de persister dans une orientation conforme à l'opinion publique. Compléter les mécanismes conjoints pour la gestion de base, la gestion de contenu, la gestion de secteur ainsi que la prévention et la lutte contre les actes illicites et criminels en ligne, et d'autres sujets de travail comparables, compléter les mécanismes destinés à faire face aux incidents en ligne soudains, dessiner une structure d'opinion publique en ligne qui intègre une orientation positive de gestion conformément à la loi. Intégrer les ressources des médias d'information, promouvoir le développement

convergent des médias traditionnels et des nouveaux médias. Promouvoir l'institutionnalisation de la diffusion des informations. Canaliser les systèmes de qualification professionnelle des nouveaux travailleurs, prêter une grande attention au fonctionnement et à la gestion des nouveaux médias et normaliser l'ordre dans la communication.

(39) Mettre en place et compléter les systèmes de marché culturel moderne. Parfaire les mécanismes d'accès au marché culturel et de sortie de ce marché, encourager toutes sortes de sujets sur le marché afin d'avoir une concurrence loyale, le plus fort restant en place, stimuler le marché pour que les ressources culturelles circulent dans tout le pays. Continuer à approfondir la transformation en entreprises des unités de travail culturelles commerciales appartenant à l'État, accélérer la transformation des systèmes d'entreprise et des systèmes d'actionnariat. Explorer la mise en œuvre de systèmes de gestion spéciale et scinder les systèmes pour les entreprises de médias d'État importantes qui se transforment conformément à la réglementation. Promouvoir les fusions interrégionales, intersectorielles et entre plusieurs propriétaires ainsi que les acquisitions d'entreprises culturelles, élever le niveau, l'intensification et la spécialisation des industries culturelles.

Le développement des entreprises culturelles non publiques est encouragé, abaisser les seuils d'accès au capital social, la participation dans l'édition tournée vers l'étranger et dans l'édition en ligne est autorisée, la participation à la transformation et l'exploitation des organes appartenant à l'État produisant pour le cinéma et la télévision et des troupes littéraires et d'art est permise sous la forme d'un contrôle du capital. Le développement de toutes sortes d'entreprises de microculture est soutenu.

Sous condition préalable de poursuivre l'activité d'édition et de radiodiffusion sur le fondement d'une autorisation spéciale, il est permis de séparer la production et l'édition ainsi que la production et la radiodiffusion. Mettre en place un produit culturel multi-niveaux et un marché des moyens de production, l'intégration du capital financier, du capital social et des ressources culturelles est encouragée. Parfaire les politiques économiques culturelles, étendre les subventions gouvernementales pour la culture et l'acquisition de biens culturels, renforcer la protection du droit d'auteur. Compléter les systèmes d'évaluation des produits culturels, réformer les récompenses, faire émerger des produits culturels encore plus excellents.

(40) Bâtir des systèmes de service public culturel moderne. Établir des mécanismes de coordination pour la construction d'un système de service public culturel, planifier de façon complète la construction de facilités et de réseaux de service et stimuler la normalisation et l'égalisation des services publics culturels de base. Établir des mécanismes d'évaluation et de retour d'information de masse, promouvoir l'établissement de liens efficaces entre les programmes culturels publics de bien-être et les exigences culturelles des masses. Intégrer la propagande et la culture venant de la base, l'éducation des membres du Parti, la diffusion de la science, l'éducation physique et d'autres facilités, pour construire des centres de service culturel complets.

Clarifier les fonctions et positions des différentes unités de travail engagées dans la culture, établir des structures de gouvernance avec personnalité juridique, parfaire les mécanismes d'évaluation des résultats. Promouvoir les bibliothèques publiques, les musées, les centres culturels, les instituts scientifiques et technologiques, *etc.*, organiser des conseils, attirer des représentants venant de tous horizons, des spécialistes et des masses de tous milieux sociaux à participer à la gestion.

Introduire des mécanismes de mise en concurrence, promouvoir le développement socialisé des services culturels publics. Les forces sociales et le capital social sont invités à participer à la construction de systèmes de service public culturel et à accueillir les organismes culturels à but non lucratif.

(41) Augmenter le niveau d'ouverture culturelle. Persévérer dans l'orientation gouvernementale, l'entreprise exerçant le rôle principal, la participation opérationnelle et sociale, élargir les échanges culturels avec l'étranger, renforcer la construction d'une capacité de communication internationale et les systèmes d'échange avec l'étranger, promouvoir la culture chinoise qui s'oriente vers le monde. Rationaliser les systèmes de propagande intérieurs et tournés vers l'étranger, soutenir les médias de mise au point pour faire face à l'évolution nationale et internationale. Accueillir les entreprises culturelles orientées vers l'étranger, soutenir les entreprises culturelles à aller à l'étranger et s'étendre sur les marchés. Les organisations sociales, les organes intermédiaires, *etc.* sont invités à participer à la construction d'instituts Confucius et des centres culturels à l'étranger et à entreprendre des programmes d'échange dans les sciences humaines.

XII. Progresser dans la réforme et l'innovation de l'engagement social

Pour se rendre compte que les fruits du développement s'étendent à l'ensemble du corps social toujours plus nombreux, de façon plus équitable, nous devons accélérer la réforme de l'engagement social, résoudre les questions des intérêts qui concernent le plus grand nombre, qui sont les plus directs et les plus réels, nous efforcer de fournir des services diversifiés à la société et satisfaire encore mieux les besoins de la population.

(42) L'approfondissement global de la réforme dans le domaine de l'éducation. Entièrement mettre en œuvre les politiques éducatives du Parti, persister à inculquer aux jeunes la culture de la vertu, renforcer l'éducation sur le système de valeurs de base socialistes, parfaire l'éducation sur l'excellente culture traditionnelle de la Chine, façonner les formes efficaces et les mécanismes de long terme d'apprentissage de l'amour, aimer le travail et aimer la patrie, renforcer le sens de la responsabilité sociale des élèves, l'esprit de conquête et les capacités pratiques. Renforcer les cours d'éducation physique et les exercices extrascolaires, stimuler les jeunes à avoir un esprit et un corps en bonne santé, et avoir un physique fort. Améliorer l'éducation esthétique, augmenter l'esthétisme et l'accomplissement des étudiants dans les sciences humaines. Stimuler énergiquement l'équité dans l'éducation, compléter les systèmes d'aides aux étudiants pour les ménages en difficulté, construire des mécanismes efficaces pour utiliser des méthodes informatisées afin d'élargir le traitement des ressources éducatives excellentes, réduire progressivement les écarts entre les régions, entre ville et campagne et entre les écoles. Planifier exhaustivement le déploiement équilibré des ressources de l'enseignement obligatoire à travers les villes et les campagnes, mettre en œuvre une construction standardisée des écoles publiques et les mouvements des proviseurs et des enseignants, ne pas mettre en place des écoles et des classes concentrant les demandes, réduire les difficultés dans le choix des écoles, alléger la charge de travail scolaire des élèves en traitant à la fois les symptômes et les causes profondes. Accélérer la construction des systèmes de formation professionnelle modernes, approfondir l'interpénétration de l'éducation et de l'industrie et la coopération entre les écoles et les entreprises et favoriser les travailleurs de haute qualité et des talents qualifiés. Innover avec des mécanismes d'accueil des talents dans l'enseignement supérieur, stimuler l'enseignement supérieur pour dégager ses caractéristiques et l'efforcer à devenir de premier ordre. Promouvoir la réforme et le développement de l'éducation préscolaire, l'éducation spéciale et la formation continue.

Progresser dans la réforme du système d'admission par examen, explorer les mécanismes opérationnels dans lesquels les admissions des élèves et les examens sont relativement séparés, avec des examens à choix multiples par lesquels les écoles admettent de manière autonome des étudiants conformément à la loi et dans lesquelles des organes spéciaux organisent la mise en œuvre de l'admission, avec une gestion d'ordre général du gouvernement et une supervision et une participation sociales. Résoudre fondamentalement l'abus consistant à ce qu'un examen détermine toute la vie d'un individu. Permettre l'entrée sans examen dans l'enseignement obligatoire, essayer des systèmes de découpage des circonscriptions scolaires et le recrutement d'étudiants spécialisés tout au long des neuf ans de scolarité. Mettre en œuvre des tests de compétence dans les petites classes des collèges et l'évaluation globale de la qualité. Accélérer le mouvement en faveur des admissions et des demandes pour les écoles de formation professionnelle ou pour l'enregistrement des études. Mettre en œuvre progressivement les mécanismes d'évaluation complète et de recrutement pluriel pour l'enseignement supérieur commun basé sur des résultats à des examens de l'enseignement supérieur uniformes et des tests de compétence dans les classes supérieures du collège. Explorer la réduction des cours pour les examens uniformes dans tout le pays, ne pas séparer les sciences humaines et les sciences exactes, les langues étrangères et les autres disciplines, organiser des examens socialisés plusieurs fois par an. Tester le transfert de crédits entre les établissements d'enseignement supérieur général, les écoles professionnelles supérieures et l'éducation supérieure des adultes, élargir les canaux d'enseignement tout au long de la vie.

Profondément avancer vers la séparation de la gestion, l'exécution et l'évaluation, élargir les pouvoirs de planification complète de l'éducation aux niveaux des gouvernements provinciaux et l'autonomie des écoles afin d'organiser des cours et parfaire les structures de gouvernance internes aux écoles. Renforcer la supervision de l'éducation par l'État, confier à des organismes sociaux l'évaluation et le suivi de l'éducation. Compléter les subventions du gouvernement, le service d'achats du gouvernement, les prêts pour étudiants, les financements et récompenses, les dons de soutien et les autres systèmes, encourager les forces sociales à mettre en place une éducation.

(43) Compléter les structures et mécanismes pour stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat. Établir des mécanismes coordonnés pour le développement économique et le large emploi, compléter les systèmes responsabilisant le gouvernement pour stimuler l'emploi. Normaliser les systèmes d'embauche et de nomination, éliminer les obstacles institutionnels et la discrimination dans l'embauche entre les villes et les campagnes, selon les secteurs, l'identité, le sexe et toutes autres questions qui influent sur l'équité de l'emploi. Parfaire les politiques préférentielles pour soutenir l'emploi, façonner de nouveaux mécanismes afin que le gouvernement et la société soutiennent l'esprit d'entreprise et pour que les travailleurs osent créer des entreprises. Parfaire les systèmes de service public de l'emploi et l'entrepreneuriat pour qu'ils soient égaux partout dans les villes et les campagnes, construire des systèmes de formation professionnelle continue pour les travailleurs. Renforcer les systèmes d'assurance chômage, prévenir le chômage, stimuler la vie active, parfaire l'emploi, le suivi du chômage et des systèmes statistiques. Innover avec des mécanismes de coordination de relations de travail, faciliter les canaux permettant aux travailleurs d'exprimer des revendications raisonnables.

Stimuler l'emploi des jeunes et l'emploi des travailleurs ayant migré de leurs villages, l'attention devant être concentrée sur les citoyens en difficulté et les anciens combattants diplômés de l'enseignement supérieur. Intégrer la modernisation industrielle en

développant encore plus les situations d'emploi qui conviennent à des diplômés de l'enseignement supérieur. Les marchés publics d'achat de base du gouvernement et les services sociaux doivent être utilisés pour attirer davantage les diplômés de l'enseignement supérieur. Compléter les mécanismes de garantie de service pour encourager les diplômés de l'enseignement supérieur à aller travailler à la base, augmenter la proportion de nominations ciblées et préférentielles des fonctionnaires sur les unités de travail productives. Mettre en œuvre des politiques visant à encourager les diplômés de l'enseignement supérieur à créer des entreprises indépendantes, développer d'une façon intégrée les fonds étatiques et provinciaux d'emploi et d'entrepreneuriat visant les diplômés de l'enseignement supérieur. Mettre en œuvre des plans de stimulation de l'emploi pour les diplômés de l'enseignement supérieur qui ont quitté l'école mais n'ont pas de travail, amener les chômeurs à effectuer des périodes d'essai, des formations techniques et d'autres activités préparant à l'emploi, créer des services tout au long du processus d'emploi pour les personnes en difficulté particulière.

(44) Former des structures d'allocation de revenu rationnelles et ordonnées. Se concentrer sur la protection du revenu du travail, s'efforcer que la croissance de la rémunération du travail et l'augmentation des gains de productivité du travail suivent le même rythme, augmenter la part de la rémunération du travail dans la répartition primaire. Compléter le mécanisme de fixation des salaires et d'augmentation régulière des salaires, parfaire les systèmes de salaire minimum et de garantie de paiement des salaires, parfaire les systèmes de négociation collective des salaires dans les entreprises. Réformer les systèmes des salaires, des allocations et des primes dans les organismes et unités de travail productives, parfaire les systèmes de soutien de la croissance dans les régions en difficulté et éloignées. Compléter les mécanismes de rémunération du capital, de la connaissance, de la technologie, de la gestion, *etc.* dont les décisions s'appuient sur des données de marché. Étendre les services d'investissement et de crédit-bail et autres canaux, optimiser les mécanismes de retour sur investissement dans des sociétés cotées en bourse, protéger les droits et intérêts légitimes des investisseurs et en particulier les petits investisseurs et ceux de taille moyenne, augmenter les revenus immobiliers des résidents par de nombreux canaux.

Parfaire les mécanismes de redistribution et d'ajustement au moyen – en tant que principales modalités – de la fiscalité sur les revenus, de la sécurité sociale et des transferts de paiements, développer la force d'ajustement de la fiscalité sur les revenus. Établir des mécanismes de partage raisonnable des revenus tirés de la vente de ressources publiques. Parfaire les structures de remise d'impôt pour les dons philanthropiques, soutenir les entreprises de bienfaisance pour donner libre cours à leur fonction positive d'aide aux pauvres et aux nécessiteux.

Normaliser les procédures d'allocation de revenu, parfaire les systèmes et mécanismes d'allocation et d'ajustement des revenus ainsi que les politiques en la matière, établir des systèmes d'information sur les revenus et les actifs personnels, protéger les droits et intérêts légitimes, ajuster les revenus trop élevés, faire le ménage dans les revenus cachés et normaliser, interdire les revenus illégaux, augmenter le revenu des bas salaires, élargir la proportion de salariés à revenu moyen, s'efforcer de réduire l'écart de revenu entre les villes et les campagnes, entre les régions et entre les secteurs, former progressivement une structure de distribution en forme d'olive ⁽¹⁾.

(1) *image de structuration démographique de la société opposant la forme d'olive à la forme pyramidale, la forme d'olive rendant compte de la formation d'une classe moyenne dominante entre les classes pauvres à la base et les classes riches au sommet de la structure* (note du traducteur).

(45) Mettre en place des systèmes de sécurité sociale plus équitables et plus durables. Persister dans le système d'assurance vieillesse de base qui combine la planification sociale complète et les comptes individuels, parfaire les systèmes de comptes individuels, compléter les mécanismes d'incitation de sorte que ceux qui paient plus obtiennent plus, garantir les droits et intérêts de l'assuré, réaliser une planification globale des pensions de base sur tout le pays, persister dans les principes des calculs précis et d'équilibre. Progresser dans la réforme des systèmes d'assurance vieillesse des organes et unités de travail d'entreprise. Combiner les systèmes d'assurance vieillesse de base et les systèmes d'assurance maladie de base pour les résidents urbains et ruraux. Faire progresser le développement global des systèmes de garantie de minimum vital. Établir et compléter les normes de traitement raisonnable de la sécurité sociale et les mécanismes d'ajustement réguliers qui ont affaire simultanément à différentes catégories de personnes. Parfaire les politiques pour maintenir les liens de sécurité sociale après une migration, élargir le champ de la participation à l'assurance et du paiement des cotisations, réduire les cotisations de sécurité sociale de façon appropriée et en temps opportun. Rechercher la formulation des politiques visant à augmenter progressivement l'âge de départ à la retraite. Accélérer la réalisation des systèmes de gestion de la sécurité sociale et les systèmes de services. Compléter l'aide au logement et les systèmes d'aide alimentaire suivant les circonstances nationales, établir des systèmes de financement du logement social ouverts et standardisés, améliorer la collecte de fonds pour le logement public et les mécanismes concernant les usagers et la surveillance.

Compléter les systèmes des ressources financières de la sécurité sociale, parfaire les systèmes de financement de la sécurité sociale. Renforcer la gestion et la supervision des fonds d'investissement de la sécurité sociale, faire progresser les opérations financières d'investissement pluralistes et sur les marchés. Formuler et mettre en œuvre une exemption d'impôt ou des politiques de report d'impôt ou d'autres politiques préférentielles, accélérer le développement des rentes d'entreprise, des rentes professionnelles et de l'assurance commerciale, construire des systèmes de sécurité sociale à plusieurs niveaux.

Répondre vigoureusement au vieillissement de la population, accélérer la mise en place de systèmes de services sociaux de soins pour les personnes âgées et le développement des industries de services pour les personnes âgées. Compléter les systèmes d'assistance sociale et de service pour les enfants, les femmes et les personnes âgées qui sont restés dans les villages, compléter les mécanismes pour garantir les droits et intérêts des personnes handicapées et des enfants en difficulté.

(46) Approfondir la réforme de la structure médicale et d'hygiène. Faire progresser globalement la réforme de la sécurité des soins de santé, les services de santé, l'hygiène publique, l'approvisionnement en médicaments, la surveillance et la gestion des structures. Approfondir la réforme globale des organes de base de santé et d'hygiène, compléter les réseaux de services de santé et d'hygiène de base urbains et ruraux et les mécanismes d'exploitation. Accélérer la réforme des hôpitaux publics, mettre en œuvre des responsabilités gouvernementales, établir des mécanismes d'évaluation scientifique des résultats des soins de santé et des systèmes de placement en accueil des talents et de financement des droits des individus qui soient adaptés aux caractéristiques du secteur. Parfaire les modèles de diagnostic et de traitement hiérarchisés raisonnables, établir des relations de service avec les médecins communautaires et les services résidentiels conventionnés. Utiliser pleinement les moyens informatiques pour stimuler les ressources de soins de santé de haute qualité afin qu'elles circulent de haut en bas. Accélérer l'achèvement

de l'assurance maladie et les systèmes d'aide pour les principales et les grandes maladies. Parfaire les politiques et les mécanismes de développement du secteur de la médecine chinoise.

La société est incitée à entretenir les hôpitaux, optimiser les organismes soutenant le fonctionnement des soins de santé non commerciaux. Le capital social peut être directement investi dans les zones où les ressources sont rares et il est nécessaire de satisfaire les multiples demandes de services, on peut participer à la réforme et à la réorganisation de l'hôpital public sous de nombreuses formes. Les médecins sont autorisés à s'installer dans plusieurs endroits, les organismes de santé mutualistes¹ sont autorisés à entrer dans le champ d'application de l'assurance-maladie.

Persister dans la politique nationale de base de planification des naissances, commencer la mise en œuvre d'une politique autorisant à avoir deux enfants si le mari ou la femme est un enfant unique, ajuster progressivement et parfaire les politiques natalistes, stimuler le développement équilibré de la population sur le long terme.

XIII. Innover avec des systèmes de gouvernance sociale

Pour innover en matière de gouvernance sociale, nous devons fixer nos yeux sur la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la plus large part de la population, accroissant les facteurs harmonieux dans la mesure la plus large, renforçant la vitalité du développement social et haussant les niveaux de gouvernance sociale, nous devons totalement faire progresser la construction d'une Chine pacifique, sauvegarder la sécurité nationale, veiller à ce que les gens vivent et travaillent dans la paix et le contentement et que la société soit stable et ordonnée.

(47) Améliorer les méthodes d'administration sociale. Persister dans la gouvernance systématique, renforcer le leadership des comités du Parti, donner libre cours à la fonction de guide du gouvernement, encourager et soutenir tous les milieux de la société à participer, réaliser une interaction positive entre la gouvernance de l'État, la gouvernance sociale autonome et l'autonomie des résidents. Persister dans la gouvernance selon la loi, renforcer les garanties de l'État de droit, utiliser un état d'esprit et des méthodes d'État de droit pour résoudre les contradictions sociales. Persister dans la gouvernance globale, renforcer la contrainte morale, standardiser les actions sociales, modérer les relations d'intérêt, coordonner les relations sociales et résoudre les problèmes sociaux. Persister dans la gouvernance partant de la source, traitant à la fois les symptômes et les causes profondes, se concentrer sur le traitement des causes profondes, diriger selon une gestion en réseau et une gestion socialisée, compléter les plates-formes de gestion complète des services de base, renvoyer et coordonner en temps opportun les intérêts et les appels des masses populaires dans tous les domaines et à tous les niveaux.

(48) Stimuler la vitalité des organisations sociales. Traiter correctement la relation entre le gouvernement et la société, accélérer la mise en œuvre de la séparation entre le gouvernement et la société, progresser dans la clarification des devoirs et des responsabilités des organisations sociales, qui sont autonomes conformément à la loi, et donner libre cours à l'exercice de leur fonction. Les services et affaires publics qui sont à résoudre et qui sont adaptés au traitement par les organisations sociales doivent être confiés à des organisations sociales. Soutenir et développer les organisations de service volontaire. Réaliser une véritable déconnexion entre les associations du secteur et les chambres de commerce et les organes administratifs, se concentrer sur le développement - et leur donner la priorité - des

¹ « *people-run organs* » : organismes dirigés par la population.

associations sectorielles et de la chambre de commerce, de la science et de la technologie, de l'intérêt public et de la philanthropie, des organisations de services sociaux des communautés urbaines et rurales, qui demandent directement, à leur établissement, à s'enregistrer conformément à la loi. Renforcer la gestion des organisations sociales et des organisations non gouvernementales étrangères, les guider pour lancer leurs activités conformément à la loi.

(49) Innover avec des mécanismes efficaces pour prévenir et résoudre les contradictions sociales. Compléter les mécanismes d'évaluation des risques portant sur la stabilité sociale pour les grandes décisions politiques. Établir des mécanismes ouverts et ordonnés permettant de présenter un recours, intervenir psychologiquement, s'interposer en cas de contradictions et garantir les droits et intérêts, assurer que les problèmes des masses peuvent être transmis, que les contradictions peuvent être résolues et les droits et intérêts garantis.

Réformer les structures administratives de recours, compléter les mécanismes de jugement des recours administratifs, corriger les actes administratifs illégaux ou inappropriés. Parfaire les systèmes de travail conjoint avec la médiation du peuple, la médiation administrative et la médiation judiciaire, établir des mécanismes complets de médiation et résoudre les contradictions et les conflits.

Réformer les systèmes de traitement des lettres et pétitions, mettre en œuvre des systèmes pour la réception en ligne de lettres et pétitions, compléter les mécanismes pour résoudre les recours raisonnables des masses à propos et immédiatement. Apporter les lettres et pétitions liées à la loi et à des litiges concernant les voies de droit et les résoudre sur place, établir des règles définitives pour les lettres et pétitions impliquant la loi et des litiges, conformément à la loi.

(50) Compléter les systèmes de sécurité publique. Parfaire les organismes de sécurité alimentaire et médicamenteuse faisant autorité et uniformes, établir les règles de surveillance plus strictes qui couvrent l'ensemble des processus, établir des règles de traçabilité pour la localisation de la production d'origine des denrées et des systèmes de symboles de qualité, pour garantir la sécurité alimentaire et des médicaments. Approfondir la réforme du système de gestion de production saine, établir des systèmes de contrôle et de gouvernance des dangers et des systèmes de prévention et de contrôle de la sécurité, empêcher les accidents de sécurité majeurs et étendus. Compléter les systèmes de prévention des catastrophes, de réduction des catastrophes et de secours en cas de catastrophe. Renforcer la gouvernance globale de l'ordre social, innover avec des systèmes de prévention et de contrôle de l'ordre social consolidés, se prémunir strictement de toutes les sortes d'activités illégales et criminelles au regard de la loi et les punir.

Persister dans la politique d'utilité positive, le développement scientifique, la gestion conformément à la loi et la garantie de sécurité, étendre les forces pour gérer le réseau conformément à la loi, accélérer l'achèvement des principales structures de gestion de l'Internet, garantir la sécurité du réseau national et de l'information.

Mettre en place un Conseil de sécurité nationale, parfaire les structures de sécurité nationale et les stratégies de sécurité nationale, garantir la sécurité nationale.

XIV. Accélérer la construction des institutions d'une civilisation écologique

Pour construire une civilisation écologique, nous devons établir des institutions et des systèmes de civilisation écologique systématiques et intégrés, mettre en œuvre des systèmes de protection des ressources les plus strictes, des systèmes d'indemnisation des

dommages et des institutions chargées d'enquêter responsables, parfaire la gouvernance environnementale et les établissements de restauration de l'écologie et utiliser les institutions pour protéger l'écologie et l'environnement.

(51) Compléter les systèmes de droit de propriété des ressources naturelles et utiliser des systèmes de gestion. Déterminer uniformément les droits et enregistrer les espaces écologiques naturels tels que les rivières, les forêts, les montagnes, les prairies, les terrains non bâtis, les hauts fonds, *etc.*, modeler les systèmes de droit de propriété des ressources naturelles avec une répartition précise [des droits de propriété], des droits et responsabilités clairs et une supervision et une gestion efficaces. Établir des systèmes d'aménagement du territoire, tracer des limites contrôlées pour les activités de production, les zones de vie et les espaces d'exploitation écologique, mettre en œuvre des structures de gestion de l'exploitation. Compléter les structures d'économie et d'usage intensif de l'énergie, de l'eau et des terres.

Compléter les systèmes de gestion des ressources naturelles nationales, exercer de manière uniforme les droits du peuple tout entier en tant que propriétaire des ressources naturelles. Parfaire les systèmes de supervision et de gestion des ressources naturelles, exercer de manière uniforme tous les pouvoirs de gestion et de contrôle de l'utilisation de l'espace terrestre.

(52) Tracer des lignes rouges pour la protection écologique. Mettre en œuvre résolument des systèmes relatifs aux principaux zonages fonctionnels, établir des règles d'exploitation et de protection de l'espace terrestre, promouvoir le développement strictement en fonction de la position des principaux zonages fonctionnels, établir des systèmes de parc national. Établir des mécanismes dotés d'une capacité de surveillance et d'alerte sur les ressources naturelles et l'environnement. Mettre en place des mesures restrictives concernant les ressources en eau et en terres, la capacité environnementale et les zones de ressources océaniques surexploitées. Annuler l'évaluation du PIB régional dans les régions à développement restreint et les pays d'intérêt national pour la lutte contre la pauvreté et le développement du travail où l'environnement est fragile.

Explorer la somme des bilans des ressources naturelles, mettre en œuvre des audits des ressources naturelles quand les cadres dirigeants quittent leurs postes. Établir des systèmes d'enquête sur l'écologie durable et la responsabilité des dommages écologiques.

(53) Mettre en œuvre des systèmes de droit d'usage des ressources et des systèmes de compensation écologique. Accélérer la réforme de la fixation des prix des ressources naturelles et de leurs produits afin de refléter complètement l'offre et la demande du marché, l'étendue de la rareté des ressources, les coûts appréciés au travers des dommages écologiques et environnementaux et le profit tiré de la restauration. Persister dans l'utilisation des droits d'usage de ressources selon le principe du pollueur payeur ou du destructeur de l'écologie payeur, étendre progressivement les taxes sur les ressources pour englober toutes sortes d'espaces naturels et écologiques. Faire revenir sans discontinuer et largement les parcelles céréalières à la forêt, faire retourner les pâturages à la prairie, ajuster l'utilisation des terres agricoles dans les zones gravement polluées et dans les zones où l'eau souterraine a été surexploitée, mettre en œuvre une récupération et une reconstruction des terres agricoles, des rivières et des lacs de manière ordonnée. Établir des mécanismes efficaces pour réguler le caractère raisonnable des prix des terrains industriels et des terrains résidentiels, augmenter le prix des terrains à usage industriel. Persister dans le principe de celui qui profite compense, parfaire les mécanismes de compensation écologique pour les zones de fonction où l'accent est mis sur l'écologie, promouvoir des structures

d'établissement interrégional de compensation écologique horizontale et verticale. Développer les marchés de protection de l'environnement, mettre en œuvre des économies d'énergie, des droits d'émission de carbone, des droits de décharge de déchets et des systèmes d'échange de droits d'eau, établir des mécanismes de marché pour attirer des capitaux s'investissant dans la protection écologique et environnementale, mettre en œuvre la gouvernance par des tiers de la pollution environnementale.

(54) Réformer les systèmes de protection et de gestion de la civilisation écologique. Mettre en place et parfaire les structures de gestion stricte de la protection de l'environnement pour superviser et gérer toutes les émissions polluantes et conduire de façon indépendante la supervision et la gestion de l'environnement et l'application du droit administratif. Établir des mécanismes conjoints pour la protection complète de l'écosystème de la terre et de la mer, la restauration et la prévention de la pollution des régions. Compléter les systèmes opérationnels et de gestion des régions forestières appartenant à l'État, parfaire la réforme des systèmes de droits collectifs forestiers. Publier l'information environnementale en temps opportun, compléter les systèmes de signalement, renforcer la surveillance sociale. Parfaire les systèmes de licence pour les émissions polluantes, mettre en œuvre des systèmes de contrôle des quantités d'émissions polluantes des entreprises et des unités de travail productives. Mettre en œuvre des systèmes stricts de compensation pour les personnes responsables de la création des dommages écologiques ou environnementaux, enquêter sur la responsabilité pénale selon la loi.

XV. Approfondir la réforme militaire et de la défense nationale

Se centrer sur l'objectif du Parti d'une armée forte dans les nouvelles circonstances de la construction d'un front de troupes populaires qui tiennent compte du commandement du Parti, qui puissent être victorieuses et aient une bonne façon de travailler, s'efforcer de résoudre les contradictions et les problèmes importants limitant la construction et le développement de la défense nationale et de l'armée, innover pour développer des théories sur les questions militaires, renforcer l'orientation stratégique militaire, parfaire les stratégies et politiques militaires pour la nouvelle période, construire des systèmes de forces militaires modernes avec des caractéristiques chinoises.

(55) Approfondir l'ajustement et la réforme des structures militaires et la répartition des personnels. Faire avancer la réforme du commandement et de la structure de gestion, optimiser le déploiement des fonctions des organes de direction et le déploiement organique de la Commission militaire et de l'État-major, parfaire le commandement et les structures de gestion pour toutes les branches de services. Compléter les organes chargés des opérations conjointes et les systèmes de commandement des opérations de théâtre conjointes au sein de la Commission militaire, faire progresser la réforme des systèmes d'entraînement et de garantie des opérations conjointes. Parfaire les systèmes de commandement pour les nouveaux types de forces de combat. Accélérer la gestion unifiée de la construction et de la centralisation informatique. Optimiser les structures des forces armées de police et des structures de commandement et de gestion.

Optimiser l'échelle et la structure de l'armée, corriger et améliorer les proportions des différents services, la proportion des officiers et de leurs rangs et la proportion des troupes et des organes, réduire les organes et les personnels non combattants. Réformer la formation des unités sur la base des besoins de sécurité au sein des différentes directions et pour les missions de combat. Accélérer la construction de nouveaux types de forces de combat. Approfondir la réforme de l'académie militaire, compléter les systèmes d'accueil

des nouveaux types de talents militaires qui unissent l'éducation militaire académique, la formation en unité et l'enseignement professionnel militaire.

(56) Faire avancer l'adaptation et la réforme du système de la politique militaire. Compléter et parfaire les systèmes de politique de ressources humaines militaires adaptés aux besoins des fonctions et tâches de l'armée et du renouveau du système politique national. Avec l'établissement de systèmes de professionnalisation des officiers en tant que conducteur, façonner progressivement des institutions et des systèmes d'encadrement militaire scientifiques et standardisés. Compléter et parfaire les systèmes relatifs aux personnels non militaires. Parfaire les systèmes de service militaire, les systèmes des sous-officiers¹, les dispositions concernant les vétérans et les politiques de réforme concernant les complémentaires².

Compléter les systèmes de gestion des dépenses militaires, établir des mécanismes où les besoins guident la planification et où la planification mène à l'allocation des ressources. Compléter et parfaire les systèmes de gestion standard et les structures des dépenses essentielles. Approfondir la gestion budgétaire, concentrer recettes et paiements, achats essentiels et réforme des soins de santé des soldats, les assurances, le logement et d'autres systèmes.

Compléter les systèmes et les institutions militaires régulatrices, explorer l'amélioration des méthodes et des moyens de gestion militaire scientifiques.

(57) Promouvoir le développement en profondeur de l'intégration civilo-militaire. Établir des mécanismes de direction unifiée, de coordination entre les collectivités locales et l'armée, reliant les besoins et le partage des ressources à l'échelon national, afin de promouvoir le développement conjoint de l'armée et du peuple. Compléter les systèmes de l'industrie de la défense nationale, parfaire la coordination des sciences et technologies de défense nationale et des systèmes d'innovation, réformer la recherche, le développement, la production et la gestion dans la défense nationale, ainsi que les systèmes et mécanismes d'achat d'armements, guider les entreprises supérieures dirigées par le peuple à s'impliquer dans les domaines essentiels de la recherche, du développement, de la production et de la maintenance militaires. Réformer et parfaire les systèmes des politiques s'appuyant sur l'enseignement obligatoire afin d'accueillir les talents militaires. Élargir le domaine socialisé des garanties militaires. Approfondir la réforme de l'enseignement de la défense nationale. Compléter les mécanismes et les structures de mobilisation de la défense nationale, parfaire la réquisition ordinaire et les lois et règlements sur la mobilisation en temps de guerre. Approfondir la réforme du système de réserve dans la milice. Restructurer et rationaliser les systèmes et les mécanismes de gestion de la défense frontalière, maritime et aérienne.

XVI. Renforcer et améliorer le leadership du Parti sur l'approfondissement global de la réforme

Pour approfondir complètement la réforme, nous devons renforcer et améliorer le leadership du Parti, donner totalement libre cours au tableau général selon lequel le Parti assume toutes les responsabilités, coordonner sa fonction centrale de direction dans tous les domaines, établir un Parti marxiste de gouvernement qui étudie, rend service et innove, accroître le niveau de leadership du Parti et sa capacité de gouverner afin d'assurer que la réforme débouche sur une réussite.

¹ *non-commissioned officers (NCO).*

² *supplementary.*

(58) Les camarades du Parti tout entier doivent unir leurs pensées et leurs actions autour des grandes décisions politiques du pouvoir central et des déploiements concernant l'approfondissement complet de la réforme, traiter correctement les relations entre le pouvoir central et les collectivités locales, entre le tableau d'ensemble et ses détails, entre le présent et l'avenir lointain, ils doivent traiter correctement l'adaptation des structures d'intérêt, faire avancer pleinement la démocratie au sein du Parti, persister dans la sauvegarde de l'autorité du pouvoir central, garantir que les décrets sont mises en œuvre avec délicatesse, concrétiser fermement et résolument les décisions et déploiements de la politique de réforme du pouvoir central.

Le pouvoir central établit un petit Groupe de direction pour l'approfondissement global de la réforme afin d'être responsable de la conception générale, de la coordination globale, de la stimulation de la mise en œuvre et de la progression d'ensemble de la réforme.

Les comités du Parti à tous les niveaux doivent mettre en œuvre de façon réaliste leurs responsabilités de direction concernant la réforme, parfaire les mécanismes scientifiques et démocratiques d'élaboration des politiques, prendre les grands sujets comme ligne d'orientation et mettre en œuvre de manière satisfaisante toutes les mesures de réforme. Renforcer la construction de hiérarchies de direction à tous les niveaux, parfaire l'éducation des cadres, les systèmes de formation générale et pratique, augmenter sans cesse la capacité des hiérarchies de direction et des cadres dirigeants à faire avancer les réformes. Innover avec un travail de construction à la base du Parti, compléter le système d'organisation de base du Parti, donner entièrement libre cours à la fonction de place forte de combat des organisations de base du Parti, guider la multitude des membres du Parti pour qu'ils se lancent avec vigueur dans l'entreprise de réforme, faire avancer l'esprit de « conduite dans les clous », qu'ils laissent leurs empreintes quand ils saisissent le fer et quand ils marchent sur des pierres et apportent des contributions vigoureuses à l'approfondissement global de la réforme.

(59) L'approfondissement global de la réforme exige des garanties organisationnelles puissantes et un soutien talentueux. Persister dans le principe selon lequel le Parti gère les cadres, approfondir la construction de systèmes de ressources humaines pour les cadres et construire des mécanismes de sélection et de nomination efficaces, simples et pratiques pour assurer que des cadres excellents émergent en grand nombre de tous côtés. Donner libre cours aux fonctions de chef de file et de gardien des organisations du Parti, renforcer le pouvoir des comités du Parti (organisations du Parti), des dirigeants en charge et des départements de l'Organisation dans la sélection des cadres et les nominations ainsi que leur responsabilité en matière d'évaluation des cadres, réformer et parfaire les systèmes de notation et d'évaluation des cadres, améliorer les méthodes de mise en concurrence pour la sélection des cadres, améliorer l'accueil des jeunes cadres excellents et les mécanismes de sélection, mettre en œuvre des systèmes de sélection et des systèmes de nomination qui soient des méthodes de promotion des cadres selon des façons différenciées, persister dans la correction des phénomènes tels que nommer seulement des personnes sur la base de votes à bulletins ou nommer seulement des personnes sur la base de points, nommer des cadres de tous âges, sélectionner vraiment de bons cadres ayant des convictions fermes, qui servent le peuple, sont assidus et pragmatiques dans les affaires du gouvernement, osent entreprendre et sont droits et justes.

Briser le cadre de la départementalisation, élargir les visions et les canaux pour sélectionner des personnes, renforcer les échanges horizontaux et verticaux et entre les domaines. En finir avec les concepts de « gestion de sa propre situation », avancer que les

cadres peuvent être promus ou rétrogradés, nommés ou limogés. Parfaire et mettre les principaux systèmes de responsabilisation des cadres dirigeants, parfaire les institutions et les systèmes pour assurer une gestion stricte des équipes d'encadrement. Approfondir la réforme de la classification des fonctionnaires, mettre en œuvre le système selon lequel les emplois et les grades des fonctionnaires évoluent en parallèle et selon lequel leurs emplois et les niveaux sont couplés à leur traitement, accélérer la mise en place de systèmes de gestion pour les fonctionnaires et les personnels contractuels chargés de l'application du droit administratif et des lois spéciales relatives aux technologies. Parfaire les systèmes d'emploi des fonctionnaires de base, réduire de manière appropriée les obstacles à l'entrée existant dans des régions éloignées et difficiles.

Établir des systèmes et des mécanismes pour rassembler les talents, choisir les talents exceptionnels venant de partout et les nommer. Faire voler en éclat les obstacles institutionnels, éliminer les obstacles d'identité, laisser chacun suivre ses voies pour développer ses talents utiles et émerger, laisser toutes sortes de talents avoir un large espace pour mettre leurs talents à pleine disposition. Parfaire les institutions et les systèmes pour assurer une bonne circulation des talents au sein du Parti et des organes gouvernementaux, des entreprises et des unités de travail productives et au sein de toutes les parties de la société. Compléter les mécanismes d'incitation visant à ce que les talents se rapprochent de la base, se rendent dans des régions difficiles et s'orientent vers des postes difficiles, et fassent œuvre de pionnier en première ligne. Accroître la supériorité du système de formation des talents qui est compétitif au plan international, parfaire les mécanismes d'évaluation des talents, renforcer le caractère ouvert de la politique des talents, attirer largement d'excellents talents qui sont à l'étranger pour qu'ils rentrent au pays ou viennent en Chine et démarrent une entreprise et se développent.

(60) Les individus sont les sujets de la révolution, nous devons persister dans la ligne de masse du Parti, établir des mécanismes de participation sociale, donner entièrement libre cours à la vigueur, l'esprit d'initiative et la créativité des masses populaires, donner entièrement libre cours aux fonctions des syndicats, à la Ligue de la jeunesse communiste, la Fédération des femmes et d'autres organisations populaires, faire des efforts concertés pour faire avancer la réforme. Les collectivités locales, la base et les masses sont encouragées à explorer avec audace, renforcer le travail majeur d'expérimentation de la réforme, résumer en temps voulu les expériences, pardonner les erreurs commises dans la réforme, renforcer la propagande et la conduite de l'opinion publique et créer un bon environnement social pour l'approfondissement global de la réforme.

Les camarades du Parti tout entier doivent fermement s'unir autour du Centre du Parti avec le camarade Xi Jinping comme secrétaire général, aller de l'avant avec ténacité, prendre d'assaut les places fortes et surmonter les difficultés, écrire un nouveau chapitre historique dans la magnifique entreprise de réforme et d'ouverture, lutter pour la construction globale d'une société modérément prospère pour obtenir sans cesse de nouvelles victoires pour le socialisme aux caractéristiques chinoises et réaliser le rêve chinois du grand renouveau de la nation chinoise !

MEMORANDUM D'ENTENTE
ENTRE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET
L'ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE
CHINE SUR LA MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME D'ÉCHANGES RÉGULIERS

I. Le Président de l'Assemblée nationale de la République française Bernard Accoyer et le Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine Wu Bangguo se sont entretenus le 20 avril 2009 à Pékin. Ils sont parvenus à un consensus sur le renforcement des relations d'amitié et de coopération entre l'Assemblée nationale de France et l'Assemblée populaire nationale de Chine, ci-après dénommées les « Parties », et ont convenu de mettre en place un mécanisme d'échanges réguliers entre elles, qui prendrait le nom de « Grande Commission France-Chine ».

II. Les Parties affirment que développer une relation France-Chine durable, stable et amicale correspond non seulement aux intérêts fondamentaux des deux pays et des deux peuples, mais contribue également à la paix, à la stabilité et à la prospérité dans le monde. Ainsi, les organes législatifs des deux pays doivent renforcer leur dialogue et leurs échanges, respecter et prendre en considération les intérêts essentiels des deux pays, élargir leur coopération dans tous les domaines et jouer un rôle constructif face aux défis planétaires afin d'apporter ensemble une contribution active à la paix et au développement dans le monde.

III. Les Parties sont unanimes à estimer que les échanges parlementaires sont une composante importante des relations entre les États et que ces échanges aident à approfondir la compréhension, à renforcer la confiance réciproque, à élargir le consensus et à développer la coopération. La mise en place d'un mécanisme d'échanges réguliers entre les Parlements des deux pays contribuera à atteindre ces objectifs.

IV. Les Parties sont tombées d'accord sur la vocation de la Grande Commission France-Chine :

1. procéder aux échanges de vues sur les rapports bilatéraux ainsi que sur les grands dossiers régionaux et internationaux d'intérêt commun ;

2. promouvoir et organiser les échanges de visites de haut niveau entre les Parties ;

3. organiser et coordonner les échanges de visites, les missions d'études et les séminaires ainsi que les échanges sous d'autres formes entre les commissions permanentes, les groupes d'amitié et les organismes de travail des Parties ;

4. fournir l'appui et des conseils nécessaires aux délégations des Parties lors de leurs rencontres et consultations dans les conférences internationales ;

5. échanger des publications, notamment sur le travail parlementaire et l'État de droit, afin de développer les échanges d'informations et la mise en commun des expériences entre les Parties et de renforcer la compréhension mutuelle.

V. Le Président de l'Assemblée nationale de France et le Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine dirigent le mécanisme d'échanges réguliers et soutiennent son développement. Ils désignent chacun un Coprésident et les autres membres de la Grande Commission France-Chine. Le Groupe d'Amitié France-Chine de l'Assemblée nationale de France et le Groupe d'Amitié Chine-France de l'Assemblée populaire nationale de Chine sont appelés à jouer un rôle important dans la promotion des échanges et du dialogue bilatéraux. Les Parties désignent chacune un agent de liaison pour assurer des contacts de travail réguliers.

VI. Les Parties organisent en principe une réunion formelle tous les ans de façon alternée dans la capitale ou dans d'autres villes des deux pays. Les Coprésidents de la Grande Commission France-Chine décident d'un commun accord la date de la réunion. Les thèmes à traiter à chaque réunion sont arrêtés un mois avant celle-ci.

VII. Les frais qui découleront des échanges susmentionnés seront assurés par les Parties selon le principe de réciprocité. Le pays hôte prendra en charge tous les frais de séjour de la délégation invitée, dans la limite de dix membres (parlementaires et fonctionnaires ou assimilés).

Fait à Pékin, le 20 avril 2009, en deux exemplaires, chacun en langues chinoise et française, les deux textes faisant également foi.

Signé,

Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale de la République française

Wu Bangguo, Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine